



Annexes

du procès-verbal du conseil d'administration du
29 avril 2010

Compte financier de l'exercice 2009

UNIVERSITE

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

CADRE1 : BALANCE DEFINITIVE

Université Année 2009 Période 01 à 16		Date 24.03.2010 Heure 12:09:20 Page 177						
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes - Montant débit	Soldes - Montant crédit
1020000-Biens mis à disposition des établissements	0,00	8 467,68	8 467,68	0,00	8 467,68	8 467,68	0,00	0,00
1020009-Biens mis à disposition des Etab-neutralisation	0,00	18 677 955,14	18 677 955,14	0,00	18 677 955,14	18 677 955,14	0,00	0,00
10211000-Dotat°-rvt du bien n'incombe pas a l'ets	0,00	0,00	0,00	58 842 880,01	0,00	58 842 880,01	0,00	58 842 880,01
10221000-Complt dotat° etat-renouvlt n'incombe pas a l'ets	0,00	0,00	0,00	941 953,47	15 563 413,28	16 505 366,75	0,00	16 505 366,75
10231000-Complt dotat° etat-renouvlt n'incombe pas a l'ets	0,00	0,00	0,00	1 413 102,31	0,00	1 413 102,31	0,00	1 413 102,31
10350000-Dons et legs en capital	0,00	0,00	0,00	1 849,00	0,00	1 849,00	0,00	1 849,00
10682000-Reserve facultative-etablissement	0,00	19 337 212,55	19 337 212,55	37 458 987,71	2 718 270,90	40 177 258,61	0,00	20 840 046,06
Sous total sur 10	0,00	38 023 635,37	38 023 635,37	98 658 772,50	36 968 107,00	135 626 879,50	0,00	97 603 244,13
12000000-Resultat de l'exercice (solde créditeur)	0,00	20 423 376,33	20 423 376,33	2 051 954,28	22 878 816,85	24 930 771,13	0,00	4 507 394,80
12900000-Resultat de l'exercice (solde debiteur)	0,00	1 336 229,46	1 336 229,46	0,00	950 784,13	950 784,13	385 445,33	0,00
Sous total sur 12	0,00	21 759 605,79	21 759 605,79	2 051 954,28	23 829 600,98	25 881 555,26	385 445,33	4 507 394,80
13110000-Etat auxiliairisé	0,00	3 435 523,55	3 435 523,55	8 420 659,34	280 000,00	8 700 659,34	0,00	5 265 135,79
13110002-Etat	0,00	284 000,00	284 000,00	0,00	5 095 422,25	5 095 422,25	0,00	4 811 422,25
13120000-Regions-subventions d'equipement auxiliairisé	0,00	78 719,93	78 719,93	8 534 321,38	1 774 930,54	10 309 251,92	0,00	10 230 531,99

CADRE1 : BALANCE DEFINITIVE

Université		Date						
Année 2009		24.03.2010						
Période 01 à 16		Heure 12:09:20						
		Page 178						
Nombres et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Saldés - Montant débit	Saldés - Montant crédit
13120002-Regions-subventions d'equipement	0,00	1 774 930,54	1 774 930,54	0,00	3 391 660,08	3 391 660,08	0,00	1 616 729,54
13130000-Departements-subventions d'equipement auxiliairisé	0,00	51 818,11	51 818,11	9 507 402,52	757 773,34	10 265 175,86	0,00	10 213 357,75
13130002-Departements-subventions d'equipement	0,00	770 596,64	770 596,64	0,00	1 399 489,76	1 399 489,76	0,00	628 893,12
13140000-Communes, grpts de communes subv° d'equipt auxiliar	0,00	413 906,63	413 906,63	8 346 850,35	775 989,05	9 122 839,40	0,00	8 708 932,77
13140002-Communes, grpts de communes subv° d'equipt	0,00	756 068,90	756 068,90	0,00	1 543 415,33	1 543 415,33	0,00	787 346,43
13150000-Autres collectivites et ets publics subv° equip au	0,00	4 363 237,44	4 363 237,44	5 313 012,46	515 720,03	5 828 732,49	0,00	1 465 495,05
13150002-Autres coll. et ets publics subv° equipt	0,00	527 175,03	527 175,03	0,00	4 890 412,47	4 890 412,47	0,00	4 363 237,44
13160000-Union europeenne - subv° equipt aux	0,00	113 457,45	113 457,45	195 617,46	113 457,45	309 074,91	0,00	195 617,46
13160002-Union europeenne - subv° equipt	0,00	665 947,45	665 947,45	0,00	3 721 954,17	3 721 954,17	0,00	3 056 006,72
13170000-Autres organismes-subv° equipt auxil	0,00	0,00	0,00	920 235,11	0,00	920 235,11	0,00	920 235,11
13180000-Autres auxiliairisés	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
13911000-Subvent° d'equipt-etat inscrite cpte de resultat	6 151 729,80	1 409 614,21	7 561 344,01	0,00	6 155 504,10	6 155 504,10	1 405 839,91	0,00
13912000-Subvent°	0,00	3 118 757,64	3 118 757,64	0,00	5,88	5,88	3 118 751,76	0,00

CADRE1 : BALANCE DEFINITIVE

Université Année 2009 Période 01 à 16							Date 24.03.2010 Heure 12:09:20 Page 179	
Numéros et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes - Montant débit	Soldes - Montant crédit
d'equipt-regions insc. cpte de resultat								
13913000-Subvent° dpts d'invnt inscrite cpte de resultat	0,00	3 215 891,81	3 215 891,81	0,00	0,00	0,00	3 215 891,81	0,00
13914000-Subv°equipt com et grpt de com insc.cpte resultat	0,00	2 857 382,54	2 857 382,54	0,00	0,00	0,00	2 857 382,54	0,00
13915000-Sub equipt autres col. et ets pub inscrites au c	0,00	869 824,77	869 824,77	0,00	0,00	0,00	869 824,77	0,00
13916000-Subv° d'equipt union euro cpte de resultat	0,00	161 208,21	161 208,21	0,00	0,00	0,00	161 208,21	0,00
13917000-Subv° 'equipt autres org.inscrite cpte de resultat	0,00	517 972,84	517 972,84	0,00	0,00	0,00	517 972,84	0,00
13918000-Subv° equipts autres inscrites cpte de resultat	0,00	73 353,73	73 353,73	0,00	0,00	0,00	73 353,73	0,00
Sous total sur 13	6 151 729,80	25 459 387,42	31 611 117,22	41 338 098,62	30 415 734,45	71 753 833,07	12 220 225,57	52 362 941,42
16780000-Autres	0,00	11 747,79	11 747,79	11 747,79	0,00	11 747,79	0,00	0,00
Sous total sur 16	0,00	11 747,79	11 747,79	11 747,79	0,00	11 747,79	0,00	0,00
18110000-Comptes liaison des etablists - compta client	0,00	2 383 582,98	2 383 582,98	0,00	2 383 582,98	2 383 582,98	0,00	0,00
18120000-Compte liaison des etablists - compta fournisseur	0,00	13 800,68	13 800,68	0,00	13 800,68	13 800,68	0,00	0,00
18500000-Opérations de trésorerie inter-services	0,00	3 539 641,11	3 539 641,11	0,00	3 539 641,11	3 539 641,11	0,00	0,00
18510000-Opérations de trésorerie inter-services	0,00	9 113 850,05	9 113 850,05	0,00	9 178 856,51	9 178 856,51	0,00	65 006,46
18520000-Op de trésorerie	0,00	7 907 778,08	7 907 778,08	0,00	7 842 771,62	7 842 771,62	65 006,46	0,00

CADRE1 : BALANCE DEFINITIVE

Université Année 2009 Période 01 à 16						Date 24.03.2010 Heure 12:09:20 Page 180		
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes - Montant débit	Soldes - Montant crédit
inter-services SAIC								
18591000-Clients inter-groupes	0,00	21 876,54	21 876,54	0,00	21 876,54	21 876,54	0,00	0,00
18592000-Fournisseurs inter-groupes	0,00	21 876,54	21 876,54	0,00	21 876,54	21 876,54	0,00	0,00
18618400-PI-Reprographie	0,00	21 935,09	21 935,09	0,00	21 935,09	21 935,09	0,00	0,00
18628880-PI-Autres	0,00	10 899,15	10 899,15	0,00	10 899,15	10 899,15	0,00	0,00
18706200-PI-Prestations de recherche	0,00	5 566,15	5 566,15	0,00	5 566,15	5 566,15	0,00	0,00
18706700-PI-Ventes de publications	0,00	5 333,00	5 333,00	0,00	5 333,00	5 333,00	0,00	0,00
18706800-PI-Autres prestations de services	0,00	1 206 652,77	1 206 652,77	0,00	1 206 652,77	1 206 652,77	0,00	0,00
Sous total sur 18	0,00	24 252 792,14	24 252 792,14	0,00	24 252 792,14	24 252 792,14	65 006,46	65 006,46
20531000-Logiciels acquis ou sous-traités	950 379,18	163 653,23	1 114 032,41	0,00	5 980,00	5 980,00	1 108 052,41	0,00
20531001-Logiciels acquis ou sous-traités TECH	0,00	465 843,59	465 843,59	0,00	465 843,59	465 843,59	0,00	0,00
20580000-Autres conces° et dts similaires, brevets, lic., m	282 269,71	81 051,94	363 321,65	0,00	114 910,29	114 910,29	248 411,36	0,00
20580001-Atre conces° dts similaires, brevets, lic., m TECH	0,00	262 761,10	262 761,10	0,00	262 761,10	262 761,10	0,00	0,00
Sous total sur 20	1 232 648,89	973 309,86	2 205 958,75	0,00	849 494,98	849 494,98	1 356 463,77	0,00
21127000-Terrains aménagés acquis	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00
21127001-Terrains aménagés acquis TECH	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00

CADREL : BALANCE DEFINITIVE

Université Année 2009 Période 01 à 16		Date 24.03.2010 Heure 12:09:20 Page 181						
Números et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Saldes - Montant débit	Saldes - Montant crédit
21316000-Const bâtiments affectés ou reçus en dotation	93 405 000,00	0,00	93 405 000,00	0,00	0,00	0,00	93 405 000,00	0,00
21317000-Constructions bâtiments acquis	2 188 604,00	0,00	2 188 604,00	0,00	0,00	0,00	2 188 604,00	0,00
21356000-Instal gén, agnct amngt des constr aff ou rem dot°	1 599 978,50	0,00	1 599 978,50	0,00	0,00	0,00	1 599 978,50	0,00
21357000-Instal gén, agncts, amngts des construct° acquis	0,00	23 738,03	23 738,03	0,00	5 789,56	5 789,56	17 948,47	0,00
21357001-Inst gén, agncts, amngts des construct° acq TECH	0,00	77 003,65	77 003,65	0,00	77 003,65	77 003,65	0,00	0,00
21517000-Installations techniques complexes acquises	0,00	6 494,81	6 494,81	0,00	0,00	0,00	6 494,81	0,00
21517001-Installations techniques complexes acquises TECH	0,00	12 989,62	12 989,62	0,00	12 989,62	12 989,62	0,00	0,00
21537000-Matériel scientifique acquis	14 634 443,53	2 128 506,14	16 762 949,67	0,00	132 348,14	132 348,14	16 630 601,53	0,00
21537001-Matériel scientifique acquis TECH	0,00	5 361 876,14	5 361 876,14	0,00	5 361 876,14	5 361 876,14	0,00	0,00
21538000-Autres matériel scientifiques	106 585,78	0,00	106 585,78	0,00	0,00	0,00	106 585,78	0,00
21547000-Matériel d'enseignement acquis	1 422 543,13	3 970,20	1 426 513,33	0,00	0,00	0,00	1 426 513,33	0,00
21547001-Matériel d'enseignement acquis TECH	0,00	7 940,40	7 940,40	0,00	7 940,40	7 940,40	0,00	0,00
21548000-Autres matériel	77 542,86	0,00	77 542,86	0,00	0,00	0,00	77 542,86	0,00

CADRE1 : BALANCE DEFINITIVE

Université Année Période		Date Heure Page						
2009 01 à 16		24.03.2010 12:09:20 182						
Números et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde - Montant débit	Solde - Montant crédit
d'enseignement								
21557000-Outillage acquis	38 846,10	14 050,12	52 896,22	0,00	0,00	0,00	52 896,22	0,00
21557001-Outillage acquis TECH	0,00	28 100,24	28 100,24	0,00	28 100,24	28 100,24	0,00	0,00
21558000-Autres outillages	110 022,17	0,00	110 022,17	0,00	0,00	0,00	110 022,17	0,00
21577000-Agencements & aménagements du mat & outil acquis	988 400,66	7 630,48	996 031,14	0,00	0,00	0,00	996 031,14	0,00
21577001-Agncts & amngts du mat & out acquis TECH	0,00	15 260,96	15 260,96	0,00	15 260,96	15 260,96	0,00	0,00
21578000-Autres Agencements & aménagements des mat & outil	82 141,83	0,00	82 141,83	0,00	0,00	0,00	82 141,83	0,00
21618000-Autres collections	13 334,70	0,00	13 334,70	0,00	0,00	0,00	13 334,70	0,00
21647000-Collections lit, scient, artist acquises	124 005,68	0,00	124 005,68	0,00	0,00	0,00	124 005,68	0,00
21817000-Instal gén agencements, aménagements divers acquis	978 688,49	5 107,30	983 795,79	0,00	0,00	0,00	983 795,79	0,00
21817001-Instal gén agncnts, aménagements div acquis TECH	0,00	10 214,60	10 214,60	0,00	10 214,60	10 214,60	0,00	0,00
21818000-Autres instal gén, agncts, aménagements divers	321 399,28	0,00	321 399,28	0,00	0,00	0,00	321 399,28	0,00
21827000-Matériel de transport acquis	368 561,47	96 846,28	465 407,75	0,00	0,00	0,00	465 407,75	0,00
21827001-Matériel de transport acquis TECH	0,00	240 380,10	240 380,10	0,00	240 380,10	240 380,10	0,00	0,00
21837000-Matériel de bureau acquis	476 150,58	0,00	476 150,58	0,00	0,00	0,00	476 150,58	0,00

CADRE1 : BALANCE DEFINITIVE

Université Année 2009 Période 01 à 16		Date 24.03.2010 Heure 12:09:20 Page 183						
Nombres et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes - Montant débit	Soldes - Montant crédit
21838000-Autre matériel de bureau	60 063,61	0,00	60 063,61	0,00	0,00	0,00	60 063,61	0,00
21847000-Mobilier acquis	622 422,09	69 342,45	691 764,54	0,00	19 391,31	19 391,31	672 373,23	0,00
21847001-Mobilier acquis TECH	0,00	146 563,54	146 563,54	0,00	146 563,54	146 563,54	0,00	0,00
21848000-Autre mobilier	58 950,03	0,00	58 950,03	0,00	0,00	0,00	58 950,03	0,00
21876000-Matériel informatique affecté ou remis en dotation	0,00	8 467,68	8 467,68	0,00	8 467,68	8 467,68	0,00	0,00
21876001-Matériel informatique affecté ou remis en dot TECH	0,00	20 164,56	20 164,56	0,00	20 164,56	20 164,56	0,00	0,00
21877000-Matériel informatique acquis	8 435 112,81	692 737,12	9 127 849,93	0,00	39 132,33	39 132,33	9 088 717,60	0,00
21877001-Matériel informatique acquis TECH	0,00	1 448 379,31	1 448 379,31	0,00	1 448 379,31	1 448 379,31	0,00	0,00
21878000-Autre matériel informatique	837 299,81	290 326,76	1 127 626,57	0,00	60 733,72	60 733,72	1 066 892,85	0,00
21878001-Autre matériel informatique TECH	0,00	669 835,91	669 835,91	0,00	669 835,91	669 835,91	0,00	0,00
21887000-Matériels divers acquis	7 341 078,21	247 241,27	7 588 319,48	0,00	0,00	0,00	7 588 319,48	0,00
21887001-Matériels divers acquis TECH	0,00	782 403,05	782 403,05	0,00	782 403,05	782 403,05	0,00	0,00
21888000-Autres matériels divers	520 185,26	0,00	520 185,26	0,00	0,00	0,00	520 185,26	0,00
Sous total sur 21	134 811 360,58	12 415 573,72	147 226 934,30	0,00	9 086 976,82	9 086 976,82	138 139 957,48	0,00
23130000-Immobilisations en cours constructions	2 827 012,63	14 208 982,58	17 035 995,21	0,00	854 885,62	854 885,62	16 181 109,59	0,00
23130001-Immobilisations en	0,00	15 198 851,38	15 198 851,38	0,00	15 198 851,38	15 198 851,38	0,00	0,00

CADRE1 : BALANCE DEFINITIVE

Université Année 2009 Période 01 à 16		Date 24.03.2010 Heure 12:09:20 Page 184						
Numéros et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde - Montant débit	Solde - Montant crédit
Cours constructions TECH								
2314000-Constructions sur sol d'autrui	6 848 497,01	0,00	6 848 497,01	0,00	6 848 497,01	6 848 497,01	0,00	0,00
2318000-Immobilisations en cours-autres	0,00	712 800,57	712 800,57	0,00	18 389,91	18 389,91	694 410,66	0,00
2318001-Immobilisations en cours-autres TECH	0,00	1 417 829,22	1 417 829,22	0,00	1 417 829,22	1 417 829,22	0,00	0,00
23815001-Av-Inst techniques, matériel et outillage TECH	0,00	334 772,73	334 772,73	0,00	0,00	0,00	334 772,73	0,00
23828001-Acomptes - Autres immobilisations corporelles TECH	0,00	22 347,07	22 347,07	0,00	0,00	0,00	22 347,07	0,00
Sous total sur 23	9 675 509,64	31 895 583,55	41 571 093,19	0,00	24 338 453,14	24 338 453,14	17 232 640,05	0,00
27110000-Actions	43,91	160,00	203,91	0,00	0,00	0,00	203,91	0,00
27510000-Depots	0,00	300,00	300,00	0,00	200,00	200,00	100,00	0,00
Sous total sur 27	43,91	460,00	503,91	0,00	200,00	200,00	303,91	0,00
28050000-Concess° & droits similaires, brevets, licences	0,00	790 426,74	790 426,74	790 426,74	0,00	790 426,74	0,00	0,00
28053100-Amortissement-Logiciels acquis ou sous-traités	0,00	0,00	0,00	0,00	825 868,38	825 868,38	0,00	825 868,38
28058000-Amortissement-Autres concession et droit	0,00	43 315,84	43 315,84	0,00	179 144,54	179 144,54	0,00	135 828,70
28131600-Amortissement Bâtiments affectés ou reçus en dot°	0,00	422 719,70	422 719,70	422 719,70	0,00	422 719,70	0,00	0,00
28131700-Amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	322 942,37	322 942,37	0,00	322 942,37

CADRE1 : BALANCE DEFINITIVE

Université Année 2009 Période 01 à 16		Date 24.03.2010 Heure 12:09:20 Page 185						
Numéros et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Saldes - Montant débit	Saldes - Montant crédit
Bâtiments acquis								
28135700-Amort Instal gén, agnct amngt des constr acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	37,67	37,67	0,00	37,67
28151700-Amort Instal° techniques complexes acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	269,50	269,50	0,00	269,50
28153700-Amort Matériel scientifique acquis	0,00	6 686 281,54	6 686 281,54	6 686 259,56	7 689 486,98	14 375 746,54	0,00	7 689 465,00
28153800-Amort Matériel scientifique autres	0,00	0,00	0,00	0,00	68 658,72	68 658,72	0,00	68 658,72
28154700-Amort Matériel d'enseignement acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	533 157,85	533 157,85	0,00	533 157,85
28154800-Amort Matériel d'enseignement autres	0,00	0,00	0,00	0,00	52 613,58	52 613,58	0,00	52 613,58
28155700-Amort Outillage acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	14 481,02	14 481,02	0,00	14 481,02
28155800-Amort Outillage autres	0,00	0,00	0,00	0,00	72 136,39	72 136,39	0,00	72 136,39
28157700-Amort Agncts & amngts du mat & out acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	625 340,74	625 340,74	0,00	625 340,74
28157800-Amort Agncts & amngts du mat & out autres	0,00	0,00	0,00	0,00	31 362,73	31 362,73	0,00	31 362,73
28161800-Amort Collect° autres	0,00	85 190,16	85 190,16	94 524,46	2 674,26	97 198,72	0,00	12 008,56
28181700-Amort Inst gén, agncts, amngts divers acquis	0,00	10 011 108,00	10 011 108,00	10 011 108,00	517 150,07	10 528 258,07	0,00	517 150,07
28181800-Amort Inst gén, agncts, amngts divers autres	0,00	0,00	0,00	0,00	204 267,92	204 267,92	0,00	204 267,92
28182700-Amort Matériel de	0,00	0,00	0,00	0,00	245 233,93	245 233,93	0,00	245 233,93

CADRE1 : BALANCE DEFINITIVE

Université Année 2009 Période 01 à 16		Date 24.03.2010 Heure 12:09:20 Page 186						
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes - Montant débit	Soldes - Montant crédit
transport acquis								
28183700-Amort Matériel de bureau acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	295 177,83	295 177,83	0,00	295 177,83
28183800-Amort Matériel de bureau autres	0,00	0,00	0,00	0,00	38 642,61	38 642,61	0,00	38 642,61
28184700-Amort Mobilier acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	351 573,67	351 573,67	0,00	351 573,67
28184800-Amort Mobilier autres	0,00	0,00	0,00	0,00	35 122,31	35 122,31	0,00	35 122,31
28187700-Amort Matériel informatique acquis	0,00	18 701,37	18 701,37	18 701,37	5 757 370,99	5 776 072,36	0,00	5 757 370,99
28187800-Amort Matériel informatique autres	0,00	0,00	0,00	0,00	619 630,22	619 630,22	0,00	619 630,22
28188700-Amortissement Matériels divers acquis	0,00	23 821,11	23 821,11	0,00	4 397 581,85	4 397 581,85	0,00	4 373 760,74
28188800-Amortissement Matériels divers autres	0,00	0,00	0,00	0,00	315 759,01	315 759,01	0,00	315 759,01
28431600-Amort Bâtiments renouv n'incombe pas à ets	0,00	15 551 932,50	15 551 932,50	15 551 932,50	18 666 055,20	34 217 987,70	0,00	18 666 055,20
28435600-Amort Instal Gén, agnct amngt des constr aff° dot°	0,00	0,00	0,00	0,00	226 073,49	226 073,49	0,00	226 073,49
Sous total sur 28	0,00	33 633 496,96	33 633 496,96	33 575 672,33	42 087 813,83	75 663 486,16	0,00	42 029 989,20
40120000-Fournisseurs	0,00	18 149 245,66	18 149 245,66	0,00	18 348 454,02	18 348 454,02	0,00	199 208,36
40170000-Retenues de garantie et oppositions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 477,73	2 477,73	0,00	2 477,73
40420000-Fournisseurs d'immobilisations	0,00	14 207 530,89	14 207 530,89	0,00	14 325 362,23	14 325 362,23	0,00	117 831,34
40470000-Fournisseurs	0,00	15 749,29	15 749,29	12 698,36	41 013,68	53 712,04	0,00	37 962,75

CADRE1 : BALANCE DEFINITIVE

Université Année Période		2009 01 à 16		Date Heure Page		24.03.2010 12:09:20 187			
N°	libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde - Montant débit	Solde - Montant crédit
	d'immobilisat°-retenues garantie								
40811000-	Fourn. fnp b&s	0,00	3 239,24	3 239,24	0,00	11 302,31	11 302,31	0,00	8 063,07
40841000-	Fourn. fnp immos	0,00	0,00	0,00	0,00	16 129,40	16 129,40	0,00	16 129,40
40910000-	Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	944,56	944,56	0,00	944,56	944,56	0,00	0,00
40911200-	Autres avances	0,00	4 506,86	4 506,86	0,00	4 506,86	4 506,86	0,00	0,00
	Sous total sur 40	0,00	32 381 216,50	32 381 216,50	12 698,36	32 750 190,79	32 762 889,15	0,00	381 672,65
41120000-	Clients	0,00	24 491 303,68	24 491 303,68	0,00	21 141 203,99	21 141 203,99	3 350 099,69	0,00
41600000-	Creances contentieuses	0,00	2 864,00	2 864,00	0,00	2 864,00	2 864,00	0,00	0,00
	Sous total sur 41	0,00	24 494 167,68	24 494 167,68	0,00	21 144 067,99	21 144 067,99	3 350 099,69	0,00
42120000-	Exercice courant	0,00	21 844 993,63	21 844 993,63	0,00	21 844 993,63	21 844 993,63	0,00	0,00
42510000-	Remunerat° av acptes	0,00	207 009,68	207 009,68	0,00	207 009,68	207 009,68	0,00	0,00
42520000-	Avances sur mission	0,00	101 644,27	101 644,27	0,00	98 728,50	98 728,50	2 915,77	0,00
42700000-	Personnel-oppositions	0,00	7 050,38	7 050,38	0,00	7 050,38	7 050,38	0,00	0,00
	Sous total sur 42	0,00	22 160 697,96	22 160 697,96	0,00	22 157 782,19	22 157 782,19	2 915,77	0,00
43110000-	Cotisation patronale	0,00	7 742 073,65	7 742 073,65	0,00	7 742 073,65	7 742 073,65	0,00	0,00
43710000-	Contribution exceptionnelle de solidarité	0,00	58 506,87	58 506,87	0,00	58 506,87	58 506,87	0,00	0,00
43721000-	Pensions civiles	0,00	700 244,51	700 244,51	159,67	700 084,84	700 244,51	0,00	0,00
43722100-	RAFP exercice N	0,00	2 217,69	2 217,69	197,16	236 014,75	236 211,91	0,00	233 994,22
43722200-	RAFP exercice N-1	0,00	380 666,24	380 666,24	174 514,45	206 151,79	380 666,24	0,00	0,00
43740000-	IRCANTEC	0,00	896 399,34	896 399,34	0,00	896 399,34	896 399,34	0,00	0,00
43760000-	Autres mutuelles	0,00	24 377,08	24 377,08	0,00	24 377,08	24 377,08	0,00	0,00
43770000-	Assedic	0,00	995 033,74	995 033,74	0,00	995 033,74	995 033,74	0,00	0,00

CADRE1 : BALANCE DEFINITIVE

Université Année 2009 Période 01 à 16		Date 24.03.2010 Heure 12:09:20 Page 188						
Numéros et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes - Montant débit	Soldes - Montant crédit
Sous total sur 43	0,00	10 799 519,12	10 799 519,12	174 871,28	10 858 642,06	11 033 513,34	0,00	233 984,22
4411000-Subventions d'investissement Etat	0,00	640 500,00	640 500,00	0,00	630 000,00	630 000,00	10 500,00	0,00
44112000-Subventions d'investissement Régions	0,00	1 687 861,20	1 687 861,20	0,00	95 000,00	95 000,00	1 592 861,20	0,00
44112100-Subvention Investissement Région Exercice Ant	1 233 085,83	170 598,14	1 403 683,97	0,00	1 075 050,24	1 075 050,24	328 633,73	0,00
44112110-Subvention Investissement Région Exercice Ant	0,00	1 641 891,73	1 641 891,73	0,00	1 641 891,73	1 641 891,73	0,00	0,00
44113000-Subvention d'investissement Départements	0,00	752 383,44	752 383,44	0,00	13 338,54	13 338,54	739 044,90	0,00
44113100-Subvention Investissement Département Exercice Ant	631 670,77	113 936,18	745 606,95	0,00	515 717,95	515 717,95	229 889,00	0,00
44113110-Subvention Investissement Département Exercice Ant	0,00	409 258,03	409 258,03	0,00	409 258,03	409 258,03	0,00	0,00
44114000-Subventions d'investissement Communes et groups	0,00	782 716,20	782 716,20	0,00	744 442,20	744 442,20	38 274,00	0,00
44114100-Subvention Invest Communes Exercice Antérieur	24 020,00	24 020,00	48 040,00	0,00	48 040,00	48 040,00	0,00	0,00
44115000-Subventions d'investissement aut. Collect	65 782,51	4 316 040,57	4 381 823,08	0,00	3 508 888,18	3 508 888,18	872 934,90	0,00
44115100-Subvention Investissement Autres Coll.	2 087 782,00	6 344 451,02	8 432 233,02	0,00	8 432 233,02	8 432 233,02	0,00	0,00

CADRE1 : BALANCE DEFINITIVE

Université Année 2009 Période 01 à 16		Date 24.03.2010 Heure 12:09:20 Page 189						
Números et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes - Montant débit	Soldes - Montant crédit
44116000-Subventions d'investissement - Union européenne	0,00	167 904,33	167 904,33	0,00	113 457,45	113 457,45	54 446,88	0,00
44117000-Subventions d'investissement - Autres organismes	0,00	18 935,00	18 935,00	0,00	15 435,00	15 435,00	3 500,00	0,00
441171000-Subventions d'exploitation - Etat	0,00	30 078 493,37	30 078 493,37	0,00	30 066 993,37	30 066 993,37	11 500,00	0,00
441172000-Subventions d'exploitation - Régions	0,00	3 390 448,71	3 390 448,71	0,00	1 850 592,82	1 850 592,82	1 539 855,89	0,00
441173000-Subventions d'exploitation - Département	0,00	399 497,88	399 497,88	0,00	238 165,88	238 165,88	161 332,00	0,00
441174000-Subventions d'exploitation Communes et groupements	0,00	623 278,11	623 278,11	0,00	487 449,11	487 449,11	135 829,00	0,00
441175000-Subventions d'exploitation aut. Collectives	0,00	581 979,60	581 979,60	0,00	328 487,06	328 487,06	253 492,54	0,00
441176000-Subventions d'exploitation - Union européenne	0,00	71 763,09	71 763,09	0,00	51 763,09	51 763,09	20 000,00	0,00
441176100-Union Européenne	42 692,70	42 692,70	85 385,40	0,00	85 385,40	85 385,40	0,00	0,00
441177000-Subventions d'exploitation - Autres organismes	2 269 113,08	4 324 774,31	6 593 887,39	0,00	5 986 435,50	5 986 435,50	607 451,89	0,00
44520000-Tva due intra-communautaire	0,00	54 944,95	54 944,95	0,00	54 944,95	54 944,95	0,00	0,00
44550000-Tva a decalser	0,00	2 047 141,85	2 047 141,85	18 531,00	2 032 979,85	2 051 510,85	0,00	4 369,00

CADRE1 : BALANCE DEFINITIVE

Université		Année		Date		
2009		24.03.2010		Heure		
Période		01 à 16		12:09:20		
				Page		
				190		
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Total Opérations de l'exercice	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Total Opérations de l'exercice	Soldes - Montant débit	Soldes - Montant crédit
44551000-tva à décaisser	0,00	37 062,00	0,00	37 062,00	0,00	0,00
44562100-Tva déductible sur immobilisations france	0,00	1 384 968,46	0,00	1 384 968,46	0,00	0,00
44566100-Tva déductible sur biens et services france	0,00	150 993,60	0,00	150 993,60	0,00	0,00
44566200-Tva déductible sur biens et service intracom.	0,00	931,05	0,00	931,05	0,00	0,00
44570000-Tva collectee par l'etablissement	0,00	146 661,07	0,00	146 661,07	0,00	0,00
44581000-Acomptes-régime simplifié d'inposition	357 419,00	0,00	0,00	357 419,00	0,00	0,00
44583000-Remboursement de tva demandé	0,00	419 415,68	0,00	58 644,96	360 770,72	0,00
Sous total sur 44	6 711 565,89	60 825 542,27	18 531,00	60 582 629,51	6 960 316,65	4 369,00
46320000-Ordres de recet ou ordres de reversement à recouvrer	0,00	41 828,21	0,00	41 828,21	0,00	0,00
46320001-Ordre de Recette Services Centraux	952,24	363,76	0,00	929,52	386,48	0,00
46320100-Ordre de Recette de Droit	21 492,95	10 160,58	0,00	21 854,89	9 798,64	0,00
46320200-Ordre de Recette de Lettre	27 250,80	7 444,41	0,00	22 475,68	12 219,53	0,00
46320500-Ordre de Recette IUT	35 893,19	32,18	0,00	34 702,72	1 222,65	0,00
46320600-Ordre de Recette Medecin	275,46	0,00	0,00	115,34	160,12	0,00
46320700-Ordre de Recette	3 203,84	2 201,08	0,00	4 066,02	1 338,90	0,00

CADRE1 : BALANCE DEFINITIVE

Université Année Période		Date Heure Page						
2009 01 à 16		24.03.2010 12:09:20 191						
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits de l'exercice	Crédits Total	Saldes - Montant débit	Saldes - Montant Crédit
Pharmacie								
46320900-Ordre de Recette BU	41,00	0,00	41,00	0,00	41,00	41,00	0,00	0,00
46321100-Ordre de Recette Recherche	225 999,78	103 014,53	329 014,31	0,00	254 445,11	254 445,11	74 569,20	0,00
46321200-Ordre de Recette SUAPS	1 871,96	0,00	1 871,96	0,00	1 871,96	1 871,96	0,00	0,00
46321300-Ordre de Recette CUFQO	5 186,23	0,00	5 186,23	0,00	4 101,76	4 101,76	1 084,47	0,00
46323100-Ordre de Recette ESTHUA	20 498,41	0,00	20 498,41	0,00	13 582,88	13 582,88	6 915,53	0,00
46323200-Ordre de Recette ISTIA	13 582,62	0,00	13 582,62	0,00	13 582,62	13 582,62	0,00	0,00
46323300-Ordre de Recette SCI	14 783,84	0,00	14 783,84	0,00	13 643,10	13 643,10	1 140,74	0,00
46329000-ordres de reversement	1 742,16	6 851,14	8 593,30	0,00	2 498,82	2 498,82	6 094,48	0,00
46630000-Virements a reimputer	0,00	160 994,64	160 994,64	45 985,23	117 294,50	163 259,73	0,00	2 265,09
46640000-Excedents de versement	0,00	2 291,20	2 291,20	0,00	2 393,89	2 393,89	0,00	102,69
46641000-Excedents de versement auxiliairisé	0,00	2 040,68	2 040,68	1 850,00	190,68	2 040,68	0,00	0,00
46642000-Excedents de versement	0,00	3 460 698,20	3 460 698,20	0,00	3 460 698,20	3 460 698,20	0,00	0,00
46740000-Taxe d'apprentissage	0,00	1 712 625,98	1 712 625,98	0,00	1 712 625,98	1 712 625,98	0,00	0,00
Sous total sur 46	372 774,48	5 510 546,59	5 883 321,07	47 815,23	5 722 942,88	5 770 758,11	114 930,74	2 367,78
47100000-Recettes a classer	0,00	5 928 370,05	5 928 370,05	0,00	5 928 370,05	5 928 370,05	0,00	0,00
47132110-Droits scolarité exercice N	0,00	180 461,00	180 461,00	0,00	180 461,00	180 461,00	0,00	0,00

CADREL : BALANCE DEFINITIVE

Université Année Période		2009 01 à 16		Date Heure Page	24.03.2010 12:09:20 192		
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde - Montant Crédit
47132120-Droits scolarité exercice N-1	0,00	13 350,56	13 350,56	0,00	13 350,56	13 350,56	0,00
47132130-Droits SCDU	0,00	31 004,92	31 004,92	0,00	31 004,92	31 004,92	0,00
47132140-Droits FSDIE	0,00	14 207,00	14 207,00	0,00	14 207,00	14 207,00	0,00
47132210-FMC N	0,00	6 781,10	6 781,10	0,00	6 781,10	6 781,10	0,00
47132211-FMC N-1	0,00	7 519,60	7 519,60	0,00	7 519,60	7 519,60	0,00
47132220-CUFCCO	0,00	237 083,72	237 083,72	0,00	237 083,72	237 083,72	0,00
47132230-DU ESTHUA	0,00	8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00	0,00
47132310-Droits sportifs	0,00	112 751,00	112 751,00	0,00	112 751,00	112 751,00	0,00
47132330-Stages CUFCCO	0,00	124 646,87	124 646,87	0,00	124 646,87	124 646,87	0,00
47132360-Droits DROIT	0,00	800,00	800,00	0,00	800,00	800,00	0,00
47132370-Droits LETTRES	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00	0,00
47132380-Droits IUT	0,00	62 818,20	62 818,20	0,00	62 818,20	62 818,20	0,00
47132390-Droits SUMPSS	0,00	5 179,05	5 179,05	0,00	5 179,05	5 179,05	0,00
47138000-Autres droits	0,00	45 308,28	45 308,28	0,00	45 308,28	45 308,28	0,00
47152110-Régie dts scol N	0,00	3 701 777,86	3 701 777,86	0,00	3 701 777,86	3 701 777,86	0,00
47152120-Régie Dts scol N-1	0,00	234 262,00	234 262,00	0,00	234 262,00	234 262,00	0,00
47152130-Régie Dts SCDU	0,00	661 927,04	661 927,04	0,00	661 927,04	661 927,04	0,00
47152140-Régie Dts FSDIE	0,00	306 847,00	306 847,00	0,00	306 847,00	306 847,00	0,00
47152150-Régie DIVERS PHARMA	0,00	16 662,00	16 662,00	0,00	16 662,00	16 662,00	0,00
47152160-REGIES DIVERS CLIENTS	0,00	76 309,04	76 309,04	0,00	76 309,04	76 309,04	0,00
47152210-Régie dts FMC N	0,00	390 538,00	390 538,00	0,00	390 538,00	390 538,00	0,00
47152211-Régie dts FMC N-1	0,00	105 991,00	105 991,00	0,00	105 991,00	105 991,00	0,00
47152220-Régie dts CUFCCO	0,00	236 951,23	236 951,23	0,00	236 951,23	236 951,23	0,00

CADRE1 : BALANCE DEFINITIVE

Université Année 2009 Période 01 à 16		Date 24.03.2010 Heure 12:09:20 Page 193						
Nombres et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes - Montant débit	Soldes - Montant crédit
47152230-Régie Dts ESTHUA	0,00	269 448,00	269 448,00	0,00	269 448,00	269 448,00	0,00	0,00
47152240-Régie Dts Pharma	0,00	63 616,00	63 616,00	0,00	63 616,00	63 616,00	0,00	0,00
47152251-Régie ESPACE CULT.	0,00	36 978,50	36 978,50	0,00	36 978,50	36 978,50	0,00	0,00
47152252-Régie DU ESP CULTUREL	0,00	11 427,00	11 427,00	0,00	11 427,00	11 427,00	0,00	0,00
47152260-Régie Dts DROIT	0,00	26 400,00	26 400,00	0,00	26 400,00	26 400,00	0,00	0,00
47152270-Régie Dts LETTRES	0,00	26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	0,00	0,00
47152280-Régie Dts IUT	0,00	45 637,00	45 637,00	0,00	45 637,00	45 637,00	0,00	0,00
47152290-Régie SUMPPS	0,00	145 835,93	145 835,93	0,00	145 835,93	145 835,93	0,00	0,00
47180000-Autres recettes a classer	0,00	28 882 521,39	28 882 521,39	750,00	28 915 144,12	28 915 894,12	0,00	33 372,73
47181000-Autres rec à classer auxiliairisé	0,00	76 042,09	76 042,09	0,00	76 042,09	76 042,09	0,00	0,00
47210000-Dépenses payées avant ordonnancement	0,00	28 692 624,03	28 692 624,03	0,00	28 692 624,03	28 692 624,03	6 672,03	0,00
47211000-Avances sur mission agents	0,00	343,13	343,13	0,00	343,13	343,13	0,00	0,00
47250000-Dépenses des régisseurs a verifier	0,00	50 764,90	50 764,90	0,00	50 764,90	50 764,90	0,00	0,00
47281100-Autres dépenses à régulariser	1 494,83	13 924 812,24	13 926 307,07	0,00	13 926 307,07	13 926 307,07	0,00	0,00
47311000-Sécurité sociale étudiante	0,00	1 247 423,00	1 247 423,00	228 930,00	1 237 608,00	1 466 538,00	0,00	219 115,00
47314000-Médecine préventive	0,00	4,57	4,57	0,00	4,57	4,57	0,00	0,00
47318000-Autres recettes à transférer	0,00	308 780,00	308 780,00	0,00	308 780,00	480 380,00	0,00	171 600,00
47610000-Diminution des	0,00	1 267,47	1 267,47	0,00	1 267,47	1 267,47	0,00	0,00

CADRE1 : BALANCE DEFINITIVE

Université		2009		24.03.2010					
Année		01 à 16		12:09:20					
Période				Page 194					
N°	Libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde - Montant débit	Solde - Montant crédit
	creances								
47620000-	Augmentation des dettes	0,00	136,17	136,17	0,00	136,17	136,17	0,00	0,00
47710000-	Augmentation des creances	0,00	506,37	506,37	0,00	506,37	506,37	0,00	0,00
47720000-	Diminution des dettes	0,00	10,18	10,18	0,00	10,18	10,18	0,00	0,00
47800000-	Autres comptes transitaires	0,00	1,20	1,20	0,00	1,20	1,20	0,00	0,00
	Sous total sur 47	1 494,83	86 321 125,69	86 322 620,52	229 680,00	86 510 356,22	86 740 036,22	6 672,03	424 087,73
48600000-	Charges constatées d'avance (imputables ex.suivant)	0,00	13 752,13	13 752,13	0,00	0,00	0,00	13 752,13	0,00
48700000-	Produits Constatés d'avance	0,00	1 759 033,62	1 759 033,62	879 516,81	2 704 656,44	3 584 173,25	0,00	1 825 139,63
	Sous total sur 48	0,00	1 772 785,75	1 772 785,75	879 516,81	2 704 656,44	3 584 173,25	13 752,13	1 825 139,63
50780000-	COMPTE A TERME CDC	5 000 000,00	5 000 000,00	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00
50811000-	DEXIA-CLF	562 024,37	585 166,45	1 147 190,82	0,00	1 147 190,82	1 147 190,82	0,00	0,00
50812000-	NATIXIS ABSOLUTE QUANT BOND 12M	1 560 850,57	0,00	1 560 850,57	0,00	0,00	0,00	1 560 850,57	0,00
50813000-	IXIS EURO Souverain CDC	1 000 743,76	0,00	1 000 743,76	0,00	0,00	0,00	1 000 743,76	0,00
50814000-	CDC Trésor lères SICAV	0,00	59 891 639,00	59 891 639,00	0,00	59 891 639,00	59 891 639,00	0,00	0,00
	Sous total sur 50	8 123 618,70	65 476 805,45	73 600 424,15	0,00	71 038 829,82	71 038 829,82	2 561 594,33	0,00
51120000-	Cheques bancaires a encaisser	131 642,27	22 622 753,15	22 754 395,42	0,00	22 752 484,08	22 752 484,08	1 911,34	0,00
51171000-	Cheques impayés auxiliairisé	1 334,85	23 638,62	24 973,47	0,00	23 436,48	23 436,48	1 536,99	0,00

CADRE1 : BALANCE DEFINITIVE

Université		2009		Date		24.03.2010			
Année		01 à 16		Heure		12:09:20			
Période				Page		195			
N°	libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde - Montant débit	Solde - Montant crédit
51510000	-Compte au trésor	9 786 407,55	137 202 632,33	146 989 039,88	0,00	129 961 557,65	129 961 557,65	17 027 482,23	0,00
51590000	-Chèques à payer	0,00	100 971 283,14	100 971 283,14	817,20	100 971 704,48	100 972 521,68	0,00	1 238,54
	Sous total sur 51	9 919 384,97	260 820 307,24	270 739 691,91	817,20	253 709 182,69	253 709 999,89	17 030 930,56	1 238,54
53100000	-Caisse	44,01	337 533,93	337 577,94	0,00	337 386,85	337 386,85	191,09	0,00
	Sous total sur 53	44,01	337 533,93	337 577,94	0,00	337 386,85	337 386,85	191,09	0,00
54300000	-Regies d'avances	0,00	16 983,83	16 983,83	0,00	16 983,83	16 983,83	0,00	0,00
54800000	-Avances pour menues dépenses	0,00	3 332,89	3 332,89	0,00	3 332,89	3 332,89	0,00	0,00
	Sous total sur 54	0,00	20 316,72	20 316,72	0,00	20 316,72	20 316,72	0,00	0,00
58500000	-Virements internes de fonds	0,00	632 043,00	632 043,00	0,00	632 043,00	632 043,00	0,00	0,00
	Sous total sur 58	0,00	632 043,00	632 043,00	0,00	632 043,00	632 043,00	0,00	0,00
60500000	-Achats mat, equipts, tx incorp aux ouvrag. et pdts	0,00	615,81	615,81	0,00	615,81	615,81	0,00	0,00
60611000	-Electricite	0,00	745 144,54	745 144,54	0,00	745 144,54	745 144,54	0,00	0,00
60612000	-Carburants et lubrifiants	0,00	37 098,17	37 098,17	0,00	37 098,17	37 098,17	0,00	0,00
60613000	-Gaz	0,00	816 524,96	816 524,96	0,00	816 524,96	816 524,96	0,00	0,00
60617000	-Eau	0,00	139 348,95	139 348,95	0,00	139 348,95	139 348,95	0,00	0,00
60618000	-Autres fournitures non stockables	0,00	9 270,73	9 270,73	0,00	9 270,73	9 270,73	0,00	0,00
60620000	-Acquisition de papier	0,00	97 615,19	97 615,19	0,00	97 615,19	97 615,19	0,00	0,00
60630000	-Fournitures d'entretien et de petit equipement	0,00	1 273 999,85	1 273 999,85	0,00	1 273 999,85	1 273 999,85	0,00	0,00
60640000	-Fournitures	0,00	335 351,43	335 351,43	0,00	335 351,43	335 351,43	0,00	0,00

CADRE1 : BALANCE DEFINITIVE

Université Année 2009 Période 01 à 16		Date 24.03.2010 Heure 12:09:20 Page 196						
Nombres et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde - Montant débit	Solde - Montant Crédit
administratives								
60650000-Linge, vêtements de travail	0,00	15 624,10	15 624,10	0,00	15 624,10	15 624,10	0,00	0,00
60670000-Fournitures, matériels enseignement, recherche	0,00	1 124 489,51	1 124 489,51	0,00	1 124 489,51	1 124 489,51	0,00	0,00
60680000-Autres matières et fournitures non stockées	0,00	56 844,16	56 844,16	0,00	56 844,16	56 844,16	0,00	0,00
Sous total sur 60	0,00	4 651 927,40	4 651 927,40	0,00	4 651 927,40	4 651 927,40	0,00	0,00
61100000-Sous-traitance generale	0,00	4 320,88	4 320,88	0,00	4 320,88	4 320,88	0,00	0,00
61320000-Locations immobilières	0,00	118 864,04	118 864,04	0,00	118 864,04	118 864,04	0,00	0,00
61350000-Locations mobilières	0,00	247 233,12	247 233,12	0,00	247 233,12	247 233,12	0,00	0,00
61400000-Charges locatives et de copropriété	0,00	113 251,70	113 251,70	0,00	113 251,70	113 251,70	0,00	0,00
61520000-Sur biens immobiliers (à subd comme le cpte 21)	0,00	1 855 906,09	1 855 906,09	0,00	1 855 906,09	1 855 906,09	0,00	0,00
61550000-Sur biens mobiliers (à subd comme le cpte 21)	0,00	1 027 266,28	1 027 266,28	0,00	1 027 266,28	1 027 266,28	0,00	0,00
61560000-Maintenance (à subdiviser comme le compte 21)	0,00	259 288,60	259 288,60	0,00	259 288,60	259 288,60	0,00	0,00
61600000-Primes d'assurance	0,00	56 167,02	56 167,02	0,00	56 167,02	56 167,02	0,00	0,00
61700000-Etudes et recherches	0,00	233 164,36	233 164,36	0,00	233 164,36	233 164,36	0,00	0,00
61810000-Documentation generale	0,00	441 003,41	441 003,41	0,00	441 003,41	441 003,41	0,00	0,00
61831100-Doct.tech et bibl -	0,00	358 963,83	358 963,83	0,00	358 963,83	358 963,83	0,00	0,00

CADRE1 : BALANCE DEFINITIVE

Université Année Période		2009 01 à 16		Date Heure Page		24.03.2010 12:09:20 197	
Nméros et libellés des bilans	Débts Bilan d'entrée	Débts Opérations de l'exercice	Débts Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes - Montant débit Solde - Montant crédit
abonn - français							
61832100-Ouvrages français	0,00	59,00	59,00	0,00	59,00	59,00	0,00
61833100-Ouvrage franc. élect	0,00	604 202,89	604 202,89	0,00	604 202,89	604 202,89	0,00
61840000-Reprographie	0,00	166 854,22	166 854,22	0,00	166 854,22	166 854,22	0,00
61850000-Frais de colloques,seminaires,conférences	0,00	46 860,66	46 860,66	0,00	46 860,66	46 860,66	0,00
Sous total sur 61	0,00	5 533 406,10	5 533 406,10	0,00	5 533 406,10	5 533 406,10	0,00
62140000-Personnel prêté à l'établissement	0,00	380 537,54	380 537,54	0,00	380 537,54	380 537,54	0,00
62240000-Rémunérations des transitaires	0,00	2 312,37	2 312,37	0,00	2 312,37	2 312,37	0,00
62260000-Honoraires	0,00	53 451,38	53 451,38	0,00	53 451,38	53 451,38	0,00
62270000-Frais d'actes et de contentieux	0,00	150,00	150,00	0,00	150,00	150,00	0,00
62280000-Divers frais intermédiaire et honoraires	0,00	96 316,30	96 316,30	0,00	96 316,30	96 316,30	0,00
62310000-Annonces et insertions	0,00	52 771,53	52 771,53	0,00	52 771,53	52 771,53	0,00
62330000-Foires et expositions	0,00	62 670,60	62 670,60	0,00	62 670,60	62 670,60	0,00
62360000-Catalogues et imprimés	0,00	11 265,98	11 265,98	0,00	11 265,98	11 265,98	0,00
62370000-Publications	0,00	20 024,22	20 024,22	0,00	20 024,22	20 024,22	0,00
62380000-Divers	0,00	327 500,10	327 500,10	0,00	327 500,10	327 500,10	0,00
62440000-Transports administratifs	0,00	31 941,63	31 941,63	0,00	31 941,63	31 941,63	0,00

CADRE1 : BALANCE DEFINITIVE

Université Année 2009 Période 01 à 16		Date 24.03.2010 Heure 12:09:20 Page 198						
Nombres et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde - Montant débit	Solde - Montant crédit
62470000-Transports collectifs du personnel	0,00	72 347,42	72 347,42	0,00	72 347,42	72 347,42	0,00	0,00
62480000-Divers transport	0,00	362,63	362,63	0,00	362,63	362,63	0,00	0,00
62540000-Frais d'inscription aux colloques	0,00	124 116,52	124 116,52	0,00	124 116,52	124 116,52	0,00	0,00
62550000-Frais de deménagement	0,00	11 192,14	11 192,14	0,00	11 192,14	11 192,14	0,00	0,00
62561000-Missions personnels de l'epscp	0,00	1 455 267,21	1 455 267,21	0,00	1 455 267,21	1 455 267,21	0,00	0,00
62562000-Missions étudiants	0,00	31 450,53	31 450,53	0,00	31 450,53	31 450,53	0,00	0,00
62563000-Missions personnalités extérieures	0,00	183 406,28	183 406,28	0,00	183 406,28	183 406,28	0,00	0,00
62570000-Frais réceptions	0,00	317 337,36	317 337,36	0,00	317 337,36	317 337,36	0,00	0,00
62640000-Téléphone	0,00	154 382,20	154 382,20	0,00	154 382,20	154 382,20	0,00	0,00
62650000-Affranchissements	0,00	166 910,12	166 910,12	0,00	166 910,12	166 910,12	0,00	0,00
62660000-Internet	0,00	40 472,64	40 472,64	0,00	40 472,64	40 472,64	0,00	0,00
62780000-Autres frais et commissions	0,00	1 631,99	1 631,99	0,00	1 631,99	1 631,99	0,00	0,00
62810000-Concours divers (cotisations)	0,00	91 956,76	91 956,76	0,00	91 956,76	91 956,76	0,00	0,00
62820000-Blanchissage	0,00	15 361,87	15 361,87	0,00	15 361,87	15 361,87	0,00	0,00
62830000-Format° continue du personnel de l'établissement	0,00	90 613,13	90 613,13	0,00	90 613,13	90 613,13	0,00	0,00
62860000-Contrats de nettoyage	0,00	1 168 308,83	1 168 308,83	0,00	1 168 308,83	1 168 308,83	0,00	0,00
62888000-Autres frais divers	0,00	1 063 991,17	1 063 991,17	0,00	1 063 991,17	1 063 991,17	0,00	0,00
Sous total sur 62	0,00	6 028 050,45	6 028 050,45	0,00	6 028 050,45	6 028 050,45	0,00	0,00
63310000-Impôt et taxe -	0,00	141 986,46	141 986,46	0,00	141 986,46	141 986,46	0,00	0,00

CADRE1 : BALANCE DEFINITIVE

Université Année 2009 Période 01 à 16		Date 24.03.2010 Heure 12:09:20 Page 199					
Niméros et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes - Montant débit	Soldes - Montant crédit
versement de transport							
63320000-Cotisation FNAL	0,00	38 567,75	0,00	38 567,75	38 567,75	0,00	0,00
63780000-Taxes diverses	0,00	2 482,07	0,00	2 482,07	2 482,07	0,00	0,00
Sous total sur 63	0,00	183 036,28	0,00	183 036,28	183 036,28	0,00	0,00
64110000-Salaires, appointements	0,00	5 508 713,04	0,00	5 508 713,04	5 508 713,04	0,00	0,00
64120000-Congés payés du personnel	0,00	1 111,58	0,00	1 111,58	1 111,58	0,00	0,00
64131000-Primes Resp Pédagogique	0,00	242 837,55	0,00	242 837,55	242 837,55	0,00	0,00
64132000-Primes charges administratives	0,00	106 057,41	0,00	106 057,41	106 057,41	0,00	0,00
64133000-Autres primes	0,00	495 178,06	0,00	495 178,06	495 178,06	0,00	0,00
64142000-Vacations administratives et techniques	0,00	63 584,81	0,00	63 584,81	63 584,81	0,00	0,00
64144000-Indemnités jurys d'enseignement concours	0,00	24 345,59	0,00	24 345,59	24 345,59	0,00	0,00
64145000-Contrats de recherche	0,00	10 570,12	0,00	10 570,12	10 570,12	0,00	0,00
64148000-Autres rémunérations	0,00	211 083,37	0,00	211 083,37	211 083,37	0,00	0,00
64150000-Supplément familial de traitement	0,00	32 769,01	0,00	32 769,01	32 769,01	0,00	0,00
64171000-Allocation unique dégressive	0,00	53 309,62	0,00	53 309,62	53 309,62	0,00	0,00
64211100-HC Pers Et Form Init	0,00	1 849 509,62	0,00	1 849 509,62	1 849 509,62	0,00	0,00
64211200-HC Pers Et FC	0,00	3 855,43	0,00	3 855,43	3 855,43	0,00	0,00
64221100-Personnel Ext Ens	0,00	693 145,85	0,00	693 145,85	693 145,85	0,00	0,00

CADRE1 : BALANCE DEFINITIVE

Université Année Période		2009 01 à 16		Date Heure Page	24.03.2010 12:09:20 200				
N°	Libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Saldes - Montant débit	Saldes - Montant crédit
	Form initiale								
64221200	-Personnel Ext Ens FC	0,00	7 177,29	7 177,29	0,00	7 177,29	7 177,29	0,00	0,00
64222100	-Pers Ext non ens Form Init	0,00	1 824 723,71	1 824 723,71	0,00	1 824 723,71	1 824 723,71	0,00	0,00
64222200	-Pers Ext non ens FC	0,00	1 780,30	1 780,30	0,00	1 780,30	1 780,30	0,00	0,00
64481000	-CAE	0,00	72 602,92	72 602,92	0,00	72 602,92	72 602,92	0,00	0,00
64482000	-Contrats Avenir	0,00	8 548,42	8 548,42	0,00	8 548,42	8 548,42	0,00	0,00
64510000	-Cotisations à l'urssaf	0,00	2 218 029,23	2 218 029,23	0,00	2 218 029,23	2 218 029,23	0,00	0,00
64532000	-Pension civile	0,00	369 491,03	369 491,03	0,00	369 491,03	369 491,03	0,00	0,00
64534000	-Ircantec	0,00	260 119,32	260 119,32	0,00	260 119,32	260 119,32	0,00	0,00
64541000	-Cotis assurance chômage (part patronale)	0,00	4 954,59	4 954,59	0,00	4 954,59	4 954,59	0,00	0,00
64548000	-Autres cotisations aux ASSEDIC	0,00	427 621,32	427 621,32	0,00	427 621,32	427 621,32	0,00	0,00
64740000	-Oeuvres sociales	0,00	8 511,97	8 511,97	0,00	8 511,97	8 511,97	0,00	0,00
64780000	-Autres charges sociales divers	0,00	23 410,06	23 410,06	0,00	23 410,06	23 410,06	0,00	0,00
	Sous total sur 64	0,00	14 523 041,22	14 523 041,22	0,00	14 523 041,22	14 523 041,22	0,00	0,00
65110000	-Redev.concess°, brevets, licences, marques, DROC.	0,00	215 703,35	215 703,35	0,00	215 703,35	215 703,35	0,00	0,00
65160000	-Droits d'auteurs et de reproduction	0,00	47 717,36	47 717,36	0,00	47 717,36	47 717,36	0,00	0,00
65180000	-Autres droits et valeurs similaires	0,00	1 202,75	1 202,75	0,00	1 202,75	1 202,75	0,00	0,00

CADRE1 : BALANCE DEFINITIVE

Université		2009		24.03.2010				
Année		01 à 16		Heure 12:09:20				
Période				Page 201				
N°	Libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes - Montant débit	Soldes - Montant crédit
65400000	-Charges sur créances irrécouvrables	0,00	2 626,52	2 626,52	2 626,52	2 626,52	0,00	0,00
65710000	-Bourses	0,00	393 681,13	393 681,13	393 681,13	393 681,13	0,00	0,00
65750000	-Subventions reçues et réparties par l'epsco	0,00	152 567,47	152 567,47	152 567,47	152 567,47	0,00	0,00
65760000	-Subventions diverses	0,00	242 142,34	242 142,34	242 142,34	242 142,34	0,00	0,00
65780000	-Autres charges spécifiques	0,00	64 515,30	64 515,30	64 515,30	64 515,30	0,00	0,00
65830000	-Charges gestion - annulation OR exerc. antérieur	0,00	649 356,18	649 356,18	649 356,18	649 356,18	0,00	0,00
65880000	-Autres charges diverses de gestion courante	0,00	243 515,54	243 515,54	243 515,54	243 515,54	0,00	0,00
	Sous total sur 65	0,00	2 013 027,94	2 013 027,94	2 013 027,94	2 013 027,94	0,00	0,00
66181000	-Intérêts des dettes commerciales	0,00	40,00	40,00	40,00	40,00	0,00	0,00
66600000	-Pertes de change	0,00	2 716,06	2 716,06	2 716,06	2 716,06	0,00	0,00
	Sous total sur 66	0,00	2 756,06	2 756,06	2 756,06	2 756,06	0,00	0,00
67120000	-Penalites, amendes fiscales ou penales	0,00	432,28	432,28	432,28	432,28	0,00	0,00
67182000	-Charges except. provenant annulat° orc exc. ant.	0,00	5 242,12	5 242,12	5 242,12	5 242,12	0,00	0,00
67188000	-Autres charges exceptionnelles diverses	0,00	30 259,45	30 259,45	30 259,45	30 259,45	0,00	0,00
67510000	-Valeurs comptables des immob incorp cedees	0,00	114 140,17	114 140,17	114 140,17	114 140,17	0,00	0,00
67520000	-Valeurs comptables	0,00	1 563,91	1 563,91	1 563,91	1 563,91	0,00	0,00

CADREL : BALANCE DEFINITIVE

Université Année 2009 Période 01 à 16		Date 24.03.2010 Heure 12:09:20 Page 202							
N°	Libellés des bilans	Débts Bilan d'entrée	Débts Opérations de l'exercice	Débts Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solde - Montant débit	Solde - Montant crédit
	des immob. corp cedees								
	Sous total sur 67	0,00	151 637,93	151 637,93	0,00	151 637,93	151 637,93	0,00	0,00
	68111500-DAP-concessions, brevets, licences	0,00	212 100,75	212 100,75	0,00	212 100,75	212 100,75	0,00	0,00
	68112316-Dot amort Bâtiments affectés ou reçus en dotation	0,00	3 114 122,70	3 114 122,70	0,00	3 114 122,70	3 114 122,70	0,00	0,00
	68112317-Dot amort Bâtiments acquis	0,00	72 965,97	72 965,97	0,00	72 965,97	72 965,97	0,00	0,00
	68112356-Dot amort Instal gén agnct amngt constr aff ou dot	0,00	53 330,19	53 330,19	0,00	53 330,19	53 330,19	0,00	0,00
	68112357-Dot amort Instal gén, agnct amngt constr° acquis	0,00	37,67	37,67	0,00	37,67	37,67	0,00	0,00
	68112517-Dot amrt Inst° techniques complexes acquis	0,00	269,50	269,50	0,00	269,50	269,50	0,00	0,00
	68112537-Dot amort Matériel scientifique acquis	0,00	2 125 695,48	2 125 695,48	0,00	2 125 695,48	2 125 695,48	0,00	0,00
	68112538-Dot amort Matériel scientifique autres	0,00	9 167,61	9 167,61	0,00	9 167,61	9 167,61	0,00	0,00
	68112547-Dot amort Mat enseignement acquis	0,00	173 605,65	173 605,65	0,00	173 605,65	173 605,65	0,00	0,00
	68112548-Dot amort Mat enseignement autres	0,00	4 950,95	4 950,95	0,00	4 950,95	4 950,95	0,00	0,00
	68112557-Dot amort Outillage acquis	0,00	4 590,40	4 590,40	0,00	4 590,40	4 590,40	0,00	0,00
	68112558-Dot amort Outillage autres	0,00	15 854,76	15 854,76	0,00	15 854,76	15 854,76	0,00	0,00
	68112577-Dot amrt Agncts &	0,00	57 764,38	57 764,38	0,00	57 764,38	57 764,38	0,00	0,00

CADRE1 : BALANCE DEFINITIVE

Université Année 2009 Période 01 à 16		Date 24.03.2010 Heure 12:09:20 Page 203					
Noméros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes - Montant débit	Soldes - Montant crédit
amngts mat & out acquis							
68112578-Dot amrt Agncts & amngts mat & out autres	0,00	9 327,24	9 327,24	9 327,24	9 327,24	0,00	0,00
68112618-Dot amrt Collections doc autres	0,00	2 674,26	2 674,26	2 674,26	2 674,26	0,00	0,00
68112817-Dot amrt Inst gén, agncts, amngts div acquis	0,00	111 682,50	111 682,50	111 682,50	111 682,50	0,00	0,00
68112818-Dot amrt Inst gén, agncts, amngts div autres	0,00	55 255,69	55 255,69	55 255,69	55 255,69	0,00	0,00
68112827-Dot amrt Matériel transport acquis	0,00	66 351,45	66 351,45	66 351,45	66 351,45	0,00	0,00
68112837-Dot amrt Matériel de bureau acquis	0,00	72 340,43	72 340,43	72 340,43	72 340,43	0,00	0,00
68112838-Dot amrt Matériel de bureau autres	0,00	9 021,13	9 021,13	9 021,13	9 021,13	0,00	0,00
68112847-Dot amrt Mobilier acquis	0,00	71 140,63	71 140,63	71 140,63	71 140,63	0,00	0,00
68112848-Dot amrt Mobilier autres	0,00	8 674,97	8 674,97	8 674,97	8 674,97	0,00	0,00
68112877-Dot amrt Mat informatique acquis	0,00	1 263 289,17	1 263 289,17	1 263 289,17	1 263 289,17	0,00	0,00
68112878-Dot amrt Mat informatique autres	0,00	106 077,80	106 077,80	106 077,80	106 077,80	0,00	0,00
68112887-Dot amrt Matériels divers acquis	0,00	879 104,72	879 104,72	879 104,72	879 104,72	0,00	0,00
68112888-Dot amrt Matériels divers autres	0,00	80 941,44	80 941,44	80 941,44	80 941,44	0,00	0,00

CADREL : BALANCE DEFINITIVE

Université Année Période		Date Heure Page						
2009 01 à 16		24.03.2010 12:09:20 204						
Numéros et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Solides - Montant débit	Solides - Montant crédit
Sous total sur 68	0,00	8 580 337,44	8 580 337,44	0,00	8 580 337,44	8 580 337,44	0,00	0,00
70611000-Drts de scolar applicables aux diplômés nationaux	0,00	3 467 969,00	3 467 969,00	0,00	3 467 969,00	3 467 969,00	0,00	0,00
70612000-Droits des diplômés propres à chaque établissement	0,00	125 498,03	125 498,03	0,00	125 498,03	125 498,03	0,00	0,00
70613000-Redevances	0,00	22 487,00	22 487,00	0,00	22 487,00	22 487,00	0,00	0,00
70620000-Prestations de recherche	0,00	1 017 867,25	1 017 867,25	0,00	1 017 867,25	1 017 867,25	0,00	0,00
70650000-Prestations de formation continue	0,00	1 693 079,59	1 693 079,59	0,00	1 693 079,59	1 693 079,59	0,00	0,00
70660000-Colloques	0,00	132 958,48	132 958,48	0,00	132 958,48	132 958,48	0,00	0,00
70670000-Ventes de publications	0,00	15 656,59	15 656,59	0,00	15 656,59	15 656,59	0,00	0,00
70680000-Autres prestations de services	0,00	578 428,02	578 428,02	0,00	578 428,02	578 428,02	0,00	0,00
70830000-Locations diverses	0,00	53 370,40	53 370,40	0,00	53 370,40	53 370,40	0,00	0,00
70840000-Mise a disposition de personnel facturé	0,00	125 767,97	125 767,97	0,00	125 767,97	125 767,97	0,00	0,00
70870000-Hébergements et restauration	0,00	9 020,00	9 020,00	0,00	9 020,00	9 020,00	0,00	0,00
70880000-Autres produits d'activités annexes	0,00	623,23	623,23	0,00	623,23	623,23	0,00	0,00
Sous total sur 70	0,00	7 242 725,56	7 242 725,56	0,00	7 242 725,56	7 242 725,56	0,00	0,00
74110000-Subvention exploitation-Ministère de tutelle	0,00	22 373 008,79	22 373 008,79	0,00	22 373 008,79	22 373 008,79	0,00	0,00

CADRE1 : BALANCE DEFINITIVE

Université Année 2009 Période 01 à 16		Date 24.03.2010 Heure 12:09:20 Page 205						
Números et libellés des bilans	Débts Bilan d'entrée	Débts Opérations de l'exercice	Débts Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes - Montant débit	Soldes - Montant crédit
74180000-Subvention exploitation-Autre ministère	0,00	228 196,44	228 196,44	0,00	228 196,44	228 196,44	0,00	0,00
74420000-Subventions de la région	0,00	2 172 645,91	2 172 645,91	0,00	2 172 645,91	2 172 645,91	0,00	0,00
74430000-Subventions du département	0,00	592 457,00	592 457,00	0,00	592 457,00	592 457,00	0,00	0,00
74440000-Subv des communes et groupements de communes	0,00	1 296 332,75	1 296 332,75	0,00	1 296 332,75	1 296 332,75	0,00	0,00
74451000-Rémunération cnasea au titre des CES	0,00	27 728,04	27 728,04	0,00	27 728,04	27 728,04	0,00	0,00
74453000-Aide Etat versée par cnasea pr les emplois-jeunes	0,00	20 693,80	20 693,80	0,00	20 693,80	20 693,80	0,00	0,00
74460000-Subventions union européenne	0,00	562 144,78	562 144,78	0,00	562 144,78	562 144,78	0,00	0,00
74470000-Subventions d'organismes internationaux	0,00	33 660,00	33 660,00	0,00	33 660,00	33 660,00	0,00	0,00
74480000-Subv d'autres coll publ & organ internationaux	0,00	1 102 303,70	1 102 303,70	0,00	1 102 303,70	1 102 303,70	0,00	0,00
74600000-Dons et legs	0,00	7 119,14	7 119,14	0,00	7 119,14	7 119,14	0,00	0,00
74810000-Pdts versts libérateires ouvrant droit exone. TA	0,00	856 321,49	856 321,49	0,00	856 321,49	856 321,49	0,00	0,00
74880000-Autres subventions	0,00	1 223 919,94	1 223 919,94	0,00	1 223 919,94	1 223 919,94	0,00	0,00
Sous total sur 74	0,00	30 496 531,78	30 496 531,78	0,00	30 496 531,78	30 496 531,78	0,00	0,00
75110000-Redev. concess°, brevets, licences, marques#	0,00	49 480,91	49 480,91	0,00	49 480,91	49 480,91	0,00	0,00
75180000-Autres droits et	0,00	45,00	45,00	0,00	45,00	45,00	0,00	0,00

Université Année 2009 Période 01 à 16		CADRE1 : BALANCE DEFINITIVE								Date 24.03.2010 Heure 12:09:20 Page 207
Récapitulatif Classes		Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soies débiteurs	Soies Créditeurs	
Total classe 1		6 151 729,80	109 507 168,51	115 658 898,31	142 060 573,19	115 466 234,57	257 526 807,76	12 670 677,36	154 538 586,81	
Total classe 2		145 719 563,02	78 918 424,09	224 637 987,11	33 575 672,33	76 362 938,77	109 938 611,10	156 729 365,21	42 029 989,20	
Total classe 4		7 085 835,20	244 265 601,56	251 351 436,76	1 363 112,68	242 411 268,08	243 774 380,76	10 448 687,01	2 871 631,01	
Total classe 5		18 043 047,38	327 287 006,34	345 330 053,72	817,20	325 737 759,08	325 738 576,28	19 592 715,98	1 238,54	
Total classe 6		0,00	41 667 220,82	41 667 220,82	0,00	41 667 220,82	41 667 220,82	0,00	0,00	
Total classe 7		0,00	47 878 203,05	47 878 203,05	0,00	47 878 203,05	47 878 203,05	0,00	0,00	
Total classe 8		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		177 000 175,40	849 523 624,37	1 026 523 799,77	177 000 175,40	849 623 624,37	1 026 523 799,77	199 441 445,56	199 441 445,56	

Compte financier de l'exercice 2009

UNIVERSITE

**CADRE 2 : DEVELOPPEMENT DES
DEPENSES BUDGETAIRES**

CADRE 2 : Développement des dépenses budgétaires

Compte	Libellé	dépenses					Montants des crédits				
		Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés	
1	151	2	2bis	3	4	5	6	7	8	9	
**	Masse fonctionnement	26,619,789.23	0.00	91,518.58	0.00	26,528,270.65	37,032,501.56	0.00	10,504,230.93	0.00	
*		8,580,337.44	0.00	0.00	0.00	8,580,337.44	6,969,856.00	0.00	1,610,481.44	0.00	
681	Dot Amort Prov	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6,969,856.00	0.00	0.00	0.00	
6811	Dot amort sur immob	8,580,337.44	0.00	0.00	0.00	8,580,337.44	0.00	0.00	8,580,337.44	0.00	
* 60	Achats et variations stock	4,545,349.38	0.00	38,870.64	0.00	4,506,478.74	8,042,386.10	0.00	3,535,907.86	0.00	
60	Achats var stock	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	23,680.00	0.00	23,680.00	0.00	
604	Ach études prest.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	51,000.00	0.00	51,000.00	0.00	
605	Achat Mat Eqt	175.08	0.00	0.00	0.00	175.08	0.00	0.00	175.08	0.00	
606	Achats non stockés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7,939,395.88	0.00	7,939,395.88	0.00	
60611	Electricité	716,221.89	0.00	1,228.55	0.00	714,993.34	0.00	0.00	714,993.34	0.00	
60612	Carburants et lubrif	36,740.22	0.00	276.78	0.00	36,463.44	0.00	0.00	36,463.44	0.00	
60613	Gaz	790,096.56	0.00	29,034.57	0.00	761,061.99	310.22	0.00	760,751.77	0.00	
60617	Eau	138,178.67	0.00	0.00	0.00	138,178.67	0.00	0.00	138,178.67	0.00	
60618	Autres fournitures	9,270.73	0.00	0.00	0.00	9,270.73	0.00	0.00	9,270.73	0.00	
6062	Acquisition papier	97,136.19	0.00	246.00	0.00	96,890.19	0.00	0.00	96,890.19	0.00	
6063	Fourn ent, pt eqt	1,246,032.59	0.00	256.89	0.00	1,245,775.70	28,000.00	0.00	1,217,775.70	0.00	
6064	Fournitures administ	334,053.04	0.00	483.82	0.00	333,569.22	0.00	0.00	333,569.22	0.00	
6065	Linge, Vet trav	15,624.10	0.00	0.00	0.00	15,624.10	0.00	0.00	15,624.10	0.00	
6067	Fourn Mat ensgt rech	1,105,294.38	0.00	7,089.59	0.00	1,098,204.79	0.00	0.00	1,098,204.79	0.00	
6068	Autres	56,525.93	0.00	254.44	0.00	56,271.49	0.00	0.00	56,271.49	0.00	
* 61	Services extérieurs	5,503,811.37	0.00	6,357.70	0.00	5,497,453.67	10,052,580.97	0.00	4,555,127.30	0.00	
61	Serv extérieurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1,700.00	0.00	1,700.00	0.00	
611	Sous traitance gén	4,320.88	0.00	0.00	0.00	4,320.88	0.00	0.00	4,320.88	0.00	
613	Locations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	670,198.81	0.00	670,198.81	0.00	
6132	Locations immob	92,780.45	0.00	0.00	0.00	92,780.45	0.00	0.00	92,780.45	0.00	
6135	Locations mobilières	243,500.25	0.00	3,431.80	0.00	240,068.45	0.00	0.00	240,068.45	0.00	
614	Charges loc, coprop	108,222.67	0.00	0.00	0.00	108,222.67	20,000.00	0.00	88,222.67	0.00	
615	Travaux Ent et Rep	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7,288,310.59	0.00	7,288,310.59	0.00	
6152	Sur biens immob	1,855,906.09	0.00	1,181.40	0.00	1,854,724.69	0.00	0.00	1,854,724.69	0.00	
6155	Sur biens mobiliers	1,021,567.30	0.00	93.66	0.00	1,021,473.64	0.00	0.00	1,021,473.64	0.00	
6156	Maintenance	259,288.60	0.00	0.00	0.00	259,288.60	0.00	0.00	259,288.60	0.00	
616	Primes d'assurance	55,470.66	0.00	0.00	0.00	55,470.66	85,339.35	0.00	29,868.69	0.00	
617	Etudes et recherches	232,451.54	0.00	0.00	0.00	232,451.54	14,865.00	0.00	217,586.54	0.00	
618	Divers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1,972,167.22	0.00	1,972,167.22	0.00	
6181	Docu générale	440,491.85	0.00	701.67	0.00	439,790.18	0.00	0.00	439,790.18	0.00	
618311	Français	354,324.65	0.00	829.57	0.00	353,495.08	0.00	0.00	353,495.08	0.00	
618321	Français	59.00	0.00	0.00	0.00	59.00	0.00	0.00	59.00	0.00	

CADRE 2 : Développement des dépenses budgétaires

Compte	Libellé	dépenses					Montants des crédits				
		Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés	
1	2	3	4	5	6	7	8	9			
618331	Français	604,083.89	0.00	119.60	0.00	604,083.29	0.00	604,083.29	0.00		
6184	Reprographie	184,969.40	0.00	0.00	0.00	184,969.40	0.00	184,969.40	0.00		
6185	Frais de colloques	46,255.14	0.00	0.00	0.00	46,255.14	0.00	46,255.14	0.00		
* 62	Autres services extérieurs	5,894,093.38	0.00	37,065.33	0.00	5,857,028.05	9,144,072.29	3,287,044.24	0.00		
62	Autres serv ext	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	89,655.00	89,655.00	0.00		
621	Personnel extérieur	374,398.79	0.00	10,966.10	0.00	363,432.69	467,494.77	104,062.08	0.00		
622	Rém Interim Hono	121,959.83	0.00	0.00	0.00	121,959.83	435,021.01	313,061.18	0.00		
623	Publicité, public	419,013.40	0.00	2,033.20	0.00	416,980.20	334,729.10	62,251.10	0.00		
624	Transports de biens	104,342.51	0.00	199.29	0.00	104,143.22	99,973.00	4,170.22	0.00		
625	Deplets Missions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	4,265,941.84	4,265,941.84	0.00		
6254	Frais d'inscription	116,784.03	0.00	607.09	0.00	116,176.94	0.00	116,176.94	0.00		
6255	Frais de Géménagt	11,192.14	0.00	0.00	0.00	11,192.14	0.00	11,192.14	0.00		
62561	Personnels EPSCP	1,433,644.19	0.00	19,683.87	0.00	1,413,960.32	1,000.00	1,412,960.32	0.00		
62562	Étudiants	29,555.01	0.00	20.79	0.00	29,534.22	0.00	29,534.22	0.00		
62563	Personnalités ext	183,315.10	0.00	405.96	0.00	182,909.14	0.00	182,909.14	0.00		
6257	Réceptions	309,030.13	0.00	435.00	0.00	308,595.13	0.00	308,595.13	0.00		
626	Frais post Telecom	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	507,527.57	507,527.57	0.00		
6264	Téléphone	146,459.11	0.00	0.00	0.00	146,459.11	265.00	146,194.11	0.00		
6265	Affranchissements	166,949.12	0.00	346.50	0.00	166,592.62	0.00	166,592.62	0.00		
6266	Internet	40,472.64	0.00	0.00	0.00	40,472.64	0.00	40,472.64	0.00		
627	Serv bancaires	1,626.72	0.00	0.00	0.00	1,626.72	0.00	1,626.72	0.00		
628	Divers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2,921,765.00	2,921,765.00	0.00		
6281	Concours divers	91,856.76	0.00	1,020.00	0.00	90,936.76	0.00	90,936.76	0.00		
6282	Blanchissage	15,361.87	0.00	0.00	0.00	15,361.87	0.00	15,361.87	0.00		
6283	FC pers Etablisst	89,758.13	0.00	719.86	0.00	89,038.27	800.00	88,238.27	0.00		
6286	Contrats Ge nettoyy	1,168,308.83	0.00	0.00	0.00	1,168,308.83	0.00	1,168,308.83	0.00		
6288	Autres prest ext	1,070,065.07	0.00	627.67	0.00	1,069,437.40	0.00	1,069,437.40	0.00		
* 63	FONCTIONNEMENT IMPÔTS, T...	2,482.07	0.00	0.00	0.00	2,482.07	136,103.27	133,621.20	0.00		
635	Autres impôts, taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	122,857.00	122,857.00	0.00		
637	Autres impôts, taxes	2,482.07	0.00	0.00	0.00	2,482.07	13,246.27	10,764.20	0.00		
* 65	Autres charges Gest coura...	1,999,169.53	0.00	7,706.56	0.00	1,991,462.97	2,617,054.81	625,591.84	0.00		
651	Red conces brevets	262,530.81	0.00	0.00	0.00	262,530.81	337,307.75	74,776.94	0.00		
654	Charges sur Créances	2,626.52	0.00	0.00	0.00	2,626.52	0.00	2,626.52	0.00		
657	Charges spécifiques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1,161,373.46	1,101,373.46	0.00		
6571	Bourses	393,681.13	0.00	535.84	0.00	393,145.29	0.00	393,145.29	0.00		
6575	Sub reches	152,567.47	0.00	0.00	0.00	152,567.47	0.00	152,567.47	0.00		
6576	Subventions diverses	242,142.34	0.00	0.00	0.00	242,142.34	0.00	242,142.34	0.00		

CADRE 2 : Développement des dépenses budgétaires

Compte	Libellé	dépenses						Montants des crédits			
		Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés	
1	151*	2	251*	3	4	5	6	7	8	9	
6578	Autres charges spé	52,767.51	0.00	0.00	0.00	52,767.51	0.00	0.00	52,767.51-	0.00	
658	Châiv gest cour	892,853.75	0.00	7,170.72	0.00	885,683.03	1,178,373.60	0.00	282,690.57	0.00	
* 66	Charges financières	2,328.00	0.00	45.56-	0.00	2,373.56	2,985.09	0.00	611.53	0.00	
661	Charges d'intérêts	40.00	0.00	0.00	0.00	40.00	140.00	0.00	100.00	0.00	
666	Pertes de change	2,288.00	0.00	45.56-	0.00	2,333.56	2,845.09	0.00	511.53	0.00	
* 67	Charges exceptionnelles	92,218.06	0.00	1,563.91	0.00	90,654.15	67,463.05	0.00	23,191.10-	0.00	
671	Charges ex op gest	34,433.85	0.00	0.00	0.00	34,433.85	67,133.05	0.03	32,699.20	0.00	
675	Val compt elts act	57,784.21	0.00	1,563.91	0.00	56,220.30	0.00	0.00	56,220.30-	0.00	
678	Autres charges excep	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	330.00	0.00	330.00	0.00	

CADRE 2 : Développement des dépenses budgétaires

Compte	Libellé	dépenses						Montants des crédits			
		Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés	
1	155	2	2bis	3	4	5	6	7	8	9	
**	Masse investissement	11,187,371.28	0.00	68,770.59	0.00	11,118,600.69	27,886,338.29	0.00	16,767,737.60	0.00	
*	167D Autres emprunts et dett...	11,747.79	0.00	0.00	0.00	11,747.79	31,350.00	0.00	19,602.21	0.00	
	167D Autres emprunts	11,747.79	0.00	0.00	0.00	11,747.79	31,350.00	0.00	19,602.21	0.00	
*	205 Concessions et droits si...	220,865.59	0.00	0.00	0.00	220,865.59	528,784.68	0.00	307,819.09	0.00	
	205 Conces. Dts simil	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	528,784.68	0.00	528,784.68	0.00	
	2053 Logiciels	157,673.23	0.00	0.00	0.00	157,673.23	0.00	0.00	157,673.23	0.00	
	2058 Autres concess.	63,192.36	0.00	0.00	0.00	63,192.36	0.00	0.00	63,192.36	0.00	
*	211 Terrains	1.00	0.00	0.00	0.00	1.00	1.00	0.00	0.00	0.00	
	211 Terrains	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00	0.00	1.00	0.00	
	2112 Terrains aménagés	1.00	0.00	0.00	0.00	1.00	0.00	0.00	1.00	0.00	
*	213 Constructions	17,948.47	0.00	0.00	0.00	17,948.47	17,960.00	0.00	11.53	0.00	
	213 Constructions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	17,960.00	0.00	17,960.00	0.00	
	2135 Installations généra	17,948.47	0.00	0.00	0.00	17,948.47	0.00	0.00	17,948.47	0.00	
*	215 Instaltechniques, mat et...	2,064,541.00	0.00	36,237.39	0.00	2,028,303.61	6,559,470.59	0.00	4,541,166.98	0.00	
	215 Instal techniques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6,559,470.59	0.00	6,559,470.59	0.00	
	2151 Instal techs comp	6,494.81	0.00	0.00	0.00	6,494.81	0.00	0.00	6,494.81	0.00	
	2153 Mat. Scientif.	2,032,395.39	0.00	36,237.39	0.00	1,996,158.00	0.00	0.00	1,996,158.00	0.00	
	2154 Mat. Ensgt	3,970.20	0.00	0.00	0.00	3,970.20	0.00	0.00	3,970.20	0.00	
	2155 Outillage	14,050.12	0.00	0.00	0.00	14,050.12	0.00	0.00	14,050.12	0.00	
	2157 Agencets Amangts mat	7,630.48	0.00	0.00	0.00	7,630.48	0.00	0.00	7,630.48	0.00	
*	218 Autres immobilisations C...	1,314,793.44	0.00	32,449.62	0.00	1,282,343.82	2,580,176.63	0.00	1,297,832.81	0.00	
	218 Autres immb corp.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2,580,176.63	0.00	2,580,176.63	0.00	
	2181 Installations généra	5,107.30	0.00	0.00	0.00	5,107.30	0.00	0.00	5,107.30	0.00	
	2182 Matériel de transpor	96,839.68	0.00	1,993.40	0.00	96,846.28	0.00	0.00	96,846.28	0.00	
	2184 Mobilier	49,951.14	0.00	0.00	0.00	49,951.14	0.00	0.00	49,951.14	0.00	
	2187 Matériel info	913,654.05	0.00	30,456.22	0.00	883,197.83	0.00	0.00	883,197.83	0.00	
	2188 Matériels divers	247,241.27	0.00	0.00	0.00	247,241.27	0.00	0.00	247,241.27	0.00	
*	231 Immobilisations corporel...	7,200,094.19	0.00	83.56	0.00	7,200,010.61	17,800,554.99	0.00	10,600,544.38	0.00	
	231 Immb corp en cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	17,800,554.99	0.00	17,800,554.99	0.00	

CADRE 2 : Développement des dépenses budgétaires

Compte	Libellé	dépenses					Montants des crédits			
		Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés
1	1B2*	2	2B1*	3	4	5	6	7	8	9
2313	Constructions	6,505,599.95	0.00	0.00	0.00	6,505,599.95	0.00	0.00	6,505,599.95	0.00
2318	Autres immobilisatio	694,494.24	0.00	83.58	0.00	694,410.66	0.00	0.00	694,410.66	0.00
* 238	Ac versés sur immob..	357,119.80	0.00	0.00	0.00	357,119.80	0.00	0.00	357,119.80	0.00
238	Avances et acomptes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	357,780.40	0.00
2381	Avances versées	334,772.73	0.00	0.00	0.00	334,772.73	0.00	0.00	334,772.73	0.00
2382	Acomptes versés	22,347.07	0.00	0.00	0.00	22,347.07	0.00	0.00	22,347.07	0.00
* 271	Titres immobilisés (droi..	160.00	0.00	0.00	0.00	160.00	0.00	0.00	160.00	0.00
271	Titres immobilisés	160.00	0.00	0.00	0.00	160.00	0.00	0.00	160.00	0.00
* 275D	Dépôts et cautionnem...	100.00	0.00	0.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00	0.00
275D	Dépôts et cautionnem	100.00	0.00	0.00	0.00	100.00	0.00	0.00	100.00	0.00

Compte	Libellé	dépenses					Montants des crédits			
		Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés
**	Masse personnelle	14,686,107.59	0.00	216,926.07	0.00	14,469,181.52	18,875,000.20	0.00	4,405,918.68	0.00
*	63P PERSONNEL INFÔTS, TAXES ...	180,554.21	0.00	160.67	0.00	180,393.54	486,016.15	0.00	305,622.61	0.00
631	Impôts, taxes Rémun	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	74,097.43	0.00	74,097.43	0.00
633	Impôts, taxes Rémun	180,554.21	0.00	160.67	0.00	180,393.54	411,918.72	0.00	231,525.18	0.00
*	64 Charges de personnels	14,505,553.38	0.00	216,765.40	0.00	14,288,787.98	18,388,984.05	0.00	4,100,196.07	0.00
641	Rémunérations perso	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	9,738,556.13	0.00	9,738,556.13	0.00
6411	Salaires, appointeme	5,508,430.54	0.00	20,753.49	0.00	5,487,677.05	0.00	0.00	5,487,677.05	0.00
6412	Congés payés	1,111.58	0.00	0.00	0.00	1,111.58	0.00	0.00	1,111.58	0.00
6413	Primes et gratificat	843,723.74	0.00	257.08	0.00	843,466.66	0.00	0.00	843,466.66	0.00
64142	Vacations adm tech	63,584.81	0.00	1,497.93	0.00	62,086.88	0.00	0.00	62,086.88	0.00
64144	Formation continue	24,345.59	0.00	95.17	0.00	24,250.42	0.00	0.00	24,250.42	0.00
64145	Contrats de recherch	10,570.12	0.00	0.00	0.00	10,570.12	0.00	0.00	10,570.12	0.00
64148	Autres	210,144.27	0.00	4,154.03	0.00	205,990.24	0.00	0.00	205,990.24	0.00
6415	Supplément familial	32,008.19	0.00	147.62	0.00	31,860.57	0.00	0.00	31,860.57	0.00
64171	Alloc unique dégres	53,309.62	0.00	63.41	0.00	53,246.21	0.00	0.00	53,246.21	0.00
642	Cours complémentaire	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	4,633,458.27	0.00	4,633,458.27	0.00
6421	Personnel de l'établ	1,645,395.33	0.00	182,316.88	0.00	1,463,078.45	0.00	0.00	1,463,078.45	0.00
64221	Extérieur enseignant	700,039.17	0.00	409.28	0.00	699,629.89	0.00	0.00	699,629.89	0.00
64222	Extérieur non enseig	1,822,986.70	0.00	3,622.47	0.00	1,819,364.23	0.00	0.00	1,819,364.23	0.00
643	Emplois form cont	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	200,215.00	0.00	200,215.00	0.00
644	Rémunérdu per	81,151.34	0.00	0.00	0.00	81,151.34	488,454.78	0.00	407,303.44	0.00
645	Charges de Sécurité	3,279,983.97	0.00	3,448.04	0.00	3,276,535.93	3,282,930.57	0.00	13,605.36	0.00
647	Autres charges soc	28,768.41	0.00	0.00	0.00	28,768.41	63,646.30	0.00	34,877.89	0.00
648	Autres charges de pe	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1,723.00	0.00	1,723.00	0.00

UNIVERSITE

**CADRE 3 : DEVELOPPEMENT DES
RECETTES BUDGETAIRES**

CADRE 3 : Développement des recettes budgétaires

Compte	Libellé	Recettes						Situation				Moins value
		Montant brut des titres de recettes	Dont recettes sur prévisions extournées	Annulation des titres de recettes	Extourne	Montant net des recettes	Prévisions ouvertes au titre du budget	Prévisions d'ordre budgétaire	Prévisions extournées non exécutées	Plus value		
1	ibis	2	2515	3	4	5	6	7	8	9	10	
***		56,621,968.08	0.00	447,624.25	0.00	56,174,343.83	63,302,152.53	0.00	0.00	36,771,095.28	43,898,903.98	

Compte	Libellé	Recettes						Situation					
		Montant brut des titres de recettes	Dont recettes sur prévisions extournées	Annulation des titres de recettes	Extourne	Montant net des recettes	Prévisions ouvertes au titre du budget	Prévisions d'ordre budgétaire	Prévisions extournées non exécutées	Plus value	Moins value		
**	Masse fonctionnement recettes	45,567,025.89	0.00	447,624.25	0.00	45,119,401.64	44,834,781.00	0.00	0.00	26,265,821.70	26,079,201.06		
*	70 Vente produits fab, preest ...	5,442,476.77	0.00	150,515.97	0.00	5,291,960.80	8,543,061.00	0.00	0.00	4,990,873.23	8,241,973.43		
7061	Droits de scolarité ...	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2,821,859.00	0.00	0.00	0.00	2,821,859.00		
70611	Droits applic aux ...	2,064,750.49	0.00	7,685.97	0.00	2,057,064.52	0.00	0.00	0.00	2,063,340.22	6,275.70		
70612	Droits des diplômes ...	83,569.13	0.00	846.00	0.00	82,723.13	0.00	0.00	0.00	82,723.13	0.00		
70613	Redevances	22,487.00	0.00	76.00	0.00	22,411.00	0.00	0.00	0.00	22,411.00	0.00		
7062	Prestations de reche...	1,023,433.40	0.00	75,505.09	0.00	947,928.31	2,906,010.00	0.00	0.00	947,928.31	2,906,010.00		
7065	Prestations de forma...	1,311,001.74	0.00	25,899.135	0.00	1,285,502.39	1,470,300.00	0.00	0.00	1,115,745.85	1,304,543.46		
7066	Colloques	130,315.63	0.00	7,563.63	0.00	122,751.83	30,000.00	0.00	0.00	122,751.83	30,000.00		
7067	Ventes de publicatio...	20,989.59	0.00	0.01	0.00	20,989.58	31,500.00	0.00	0.00	20,989.58	31,500.00		
7068	Autres prestations d...	597,148.19	0.00	31,476.39	0.00	565,671.80	1,078,892.00	0.00	0.00	424,065.07	937,285.27		
7083	Locations diverses	53,370.40	0.00	1,803.36	0.00	51,567.04	115,000.00	0.00	0.00	51,567.04	115,000.00		
7084	Mise à dispo de pers...	125,767.97	0.00	0.00	0.00	125,767.97	0.00	0.00	0.00	125,767.97	0.00		
7087	Hébergements et rest...	9,020.00	0.00	60.00	0.00	8,960.00	0.00	0.00	0.00	8,960.00	0.00		
7088	Autres produits d'ac...	623.23	0.00	0.00	0.00	623.23	89,500.00	0.00	0.00	623.23	89,500.00		
*	74 Subvention d'exploitation	30,096,711.38	0.00	292,691.19	0.00	29,804,020.19	30,320,220.00	0.00	0.00	14,509,001.97	15,025,201.78		
7411	Ministère de tutelle	22,310,627.75	0.00	136,585.56	0.00	22,174,042.19	23,554,898.00	0.00	0.00	7,468,171.97	8,869,027.78		
7418	Autres ministères	228,196.44	0.00	0.00	0.00	228,196.44	0.00	0.00	0.00	228,196.44	0.00		
7442	Subventions de la ré...	2,143,979.24	0.00	55,505.00	0.00	2,088,474.24	2,197,226.00	0.00	0.00	1,851,024.24	1,959,776.00		
7443	Subventions du départ...	592,457.00	0.00	0.00	0.00	592,457.00	747,000.00	0.00	0.00	599,157.00	703,700.00		
7444	Subv des com et grou...	988,110.00	0.00	0.00	0.00	988,110.00	1,097,366.00	0.00	0.00	903,410.00	1,012,666.00		
7445	CNASEA	47,871.90	0.00	2,587.63	0.00	45,284.27	21,000.00	0.00	0.00	41,284.27	17,000.00		
7446	Subventions Union Eu...	562,144.78	0.00	0.00	0.00	562,144.78	912,000.00	0.00	0.00	562,144.78	912,000.00		
7447	Subv d'org internati...	33,660.00	0.00	0.00	0.00	33,660.00	0.00	0.00	0.00	33,660.00	0.00		
7448	Subv d'autres collee...	1,102,303.70	0.00	0.00	0.00	1,102,303.70	764,500.00	0.00	0.00	1,102,303.70	764,500.00		
746	Dons et legs	7,119.14	0.00	0.00	0.00	7,119.14	75,000.00	0.00	0.00	7,119.14	75,000.00		
748	Autres subventions d...	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	19,592.00	0.00	0.00	0.00	19,592.00		
7481	Produits des versts...	856,321.49	0.00	26,013.00	0.00	830,308.49	780,338.00	0.00	0.00	731,920.49	681,950.00		
7488	Autres	1,223,919.94	0.00	72,000.00	0.00	1,151,919.94	151,310.00	0.00	0.00	1,010,609.94	10,000.00		
*	75 Autres produits gestion c...	557,039.21	0.00	3,353.29	0.00	553,685.92	60,000.00	0.00	0.00	553,685.92	60,000.00		
751	Redev pour concessio...	49,525.91	0.00	0.00	0.00	49,525.91	0.00	0.00	0.00	49,525.91	0.00		
758	Produits divers de g...	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	60,000.00	0.00	0.00	0.00	60,000.00		
7583	Produits gest cour (...)	6,976.66	0.00	27.99	0.00	6,948.67	0.00	0.00	0.00	6,948.67	0.00		
7588	Autres	500,536.64	0.00	3,325.30	0.00	497,211.34	0.00	0.00	0.00	497,211.34	0.00		
*	76 Produits financiers	98,265.72	0.00	603.14	0.00	97,662.58	200,000.00	0.00	0.00	97,662.58	200,000.00		

Compte	Libellé	Recettes							Situation				
		1	2	2bis	3	4	5	6	7	8	9	10	
		Montant brut des titres de recettes	Dont recettes sur prévisions extournées	Annulation des titres de recettes	Extourne	Montant net des recettes	Prévisions ouvertes au titre du budget	Prévisions d'ordre budgétaire	Prévisions extournées non exécutées	Plus value	Moins value		
764	Revenus des valeurs ...	98,501.19	0.00	900.00	0.00	97,601.19	200,000.00	0.00	0.00	97,601.19	200,000.00		
766	Gains de change	235.47-	0.00	296.86-	0.00	61.39	0.00	0.00	0.00	61.39	0.00		
* 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9,287,342.65	0.00	460.66	0.00	9,286,881.99	5,811,500.00	0.00	0.00	6,027,407.84	2,552,025.65		
771	Produits exceptionne...	71,410.66	0.00	0.00	0.00	71,410.66	0.00	0.00	0.00	71,410.66	0.00		
776	Prod issusneutralisa...	3,114,122.70	0.00	0.00	0.00	3,114,122.70	3,500,000.00	0.00	0.00	0.00	385,877.30		
777	Quote part des subv ...	6,091,955.11	0.00	0.00	0.00	6,091,955.11	2,310,500.00	0.00	0.00	5,946,603.66	2,165,148.55		
778	Autres produits exce...	9,854.18	0.00	460.66	0.00	9,393.52	1,000.00	0.00	0.00	9,393.52	1,000.00		
* 78	Reprises sur amort et prov	85,190.16	0.00	0.00	0.00	85,190.16	0.00	0.00	0.00	85,190.16	0.00		
7811	Reprises sur amortis...	85,190.16	0.00	0.00	0.00	85,190.16	0.00	0.00	0.00	85,190.16	0.00		

Compte	Libellé	Recettes							Situation			
		Montant brut des titres de recettes	Dont recettes sur prévisions extournées	Annulation des titres de recettes	Extourne	Montant net des recettes	Prévisions ouvertes au titre du budget	Prévisions d'ordre budgétaire	Prévisions extournées non exécutées	Plus value	Moins value	
1	101	2	201	3	4	5	6	7	8	9	10	
**	Masse investissement recettes	11,054,942.19	0.00	0.00	0.00	11,054,942.19	18,367,371.53	0.00	0.00	10,507,273.58	17,819,702.92	
*	13 Subventions d'investiss...	11,054,942.19	0.00	0.00	0.00	11,054,942.19	18,367,371.53	0.00	0.00	10,507,273.58	17,819,702.92	
1311	État	1,679,358.04	0.00	0.00	0.00	1,679,358.04	5,034,000.00	0.00	0.00	1,679,358.04	5,034,000.00	
1312	Régions	3,312,940.15	0.00	0.00	0.00	3,312,940.15	4,589,176.18	0.00	0.00	2,791,966.82	4,068,202.85	
1313	Départements	1,334,848.35	0.00	0.00	0.00	1,334,848.35	4,355,100.00	0.00	0.00	1,321,748.42	4,342,000.07	
1314	Communes et Groupes ...	1,156,068.90	0.00	0.00	0.00	1,156,068.90	2,098,095.35	0.00	0.00	1,142,473.55	2,084,500.00	
1315	Autres collect et ét...	515,720.03	0.00	0.00	0.00	515,720.03	0.00	0.00	0.00	515,720.03	0.00	
1316	Union Européenne	3,056,006.72	0.00	0.00	0.00	3,056,006.72	750,000.00	0.00	0.00	3,056,006.72	750,000.00	
1317	Autres organismes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1,541,000.00	0.00	0.00	0.00	1,541,000.00	

Compte financier de l'exercice 2009

UNIVERSITE

CADRE 4 : EXECUTION DU BUDGET

CADRE 4 : SECTION 1 : FONCTIONNEMENT

Université d'Angers
Périmètre financier : Univ d'Angers et S
Exercice comptable : 2009
Etablissement : Université d'Angers
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

Compte	Description	Montant dépense	Compte	Description	Montant recette
60	CHARGES D'EXPLOITATION	40 204 424,46		PRODUITS D'EXPLOITATION	35 334 857,07
605	Achats et variations stock	4 506 476,74	70	Vente produits fab,prest serv, march	5 291 960,60
60611	Achat Mat Eqt (incorporés)	175,08	70611	Droits applic aux diplômes nat	2 057 064,52
60612	Électricité	714 993,34	70612	Droits des diplômes propres à étab	82 723,13
60613	Carburants et lubrifiants	36 463,44	70613	Redevances	22 411,00
60617	Gaz	761 061,99	7062	Prestations de recherche	947 928,31
60618	Pau	138 178,67	7065	Prestations de formation continue	1 295 502,39
6062	Autres fournitures non stockables	9 270,73	7066	Colloques	122 751,83
6062	Acquisition de papier	96 890,19	7067	Ventes de publications	20 989,58
6063	Fourn d'entretien, petit équipement	1 245 775,70	7068	Autres prestations de services	565 671,80
6064	Fournitures administratives	333 569,22	7083	Locations diverses	51 567,04
6065	Linge, vêtements de travail	15 624,10	7084	Mise à dispo de personnel facturée	125 767,97
6067	Fourn et mat d'enseignt et de rech	1 098 204,79	7087	Hébergements et restauration	8 960,00
6068	Autres mati et fourn non stockées	56 271,49	7088	Autres produits d'activités annexes	623,23
61	Services extérieurs	5 497 453,67	74	Subvention d'exploitation	29 504 020,19
611	Sous traitance générale	4 320,88	7411	Ministère de tutelle	22 174 042,19
6132	Locations immobilières	92 780,45	7418	Autres ministères	228 196,44
6135	Locations mobilières	240 068,45	7442	Subventions de la région	2 088 474,24
614	Charges locatives et de copropriété	108 222,67	7443	Subventions du département	592 457,00
6152	Sur biens immobiliers	1 854 724,69	7444	Subv des com et groupts communes	988 110,00
6155	Sur biens mobiliers	1 021 473,64	7445	CNASEA	45 284,27
6156	Maintenance	259 288,60	7446	Subventions Union Européenne	562 144,78
616	Primes d'assurance	55 470,66	7447	Subv d'org internationaux	33 660,00
617	Etudes et recherches	232 451,54	7448	Subv d'autres collectivités pub	1 102 303,70
6181	Documentation gén et adm	439 790,18	746	Dons et legs	7 119,14
618311	Français	353 495,08	7481	Produits des versuilibratoires(T A)	830 308,49
618321	Français	59,00	7488	Autres	1 151 919,94
6184	Reprographie	604 083,29	75	Autres produits gestion courante	553 685,92
6185	Frais colloques, séminaires, conf	184 969,40	751	Redev pour concessions, brevets	49 525,91
62	Autres services extérieurs	46 258,14	7583	Produits gest cour (annul mdt)	6 948,67
621	Personnel ext à l'établissement	5 857 028,05	7888	Autres	497 211,34
622	Rém d'intermédiaires et honoraires	383 432,69	781	Reprises sur amortis et provisions	85 190,16
623	Publicité, public, relations pub	121 959,83	7811	Reprises sur amortis immob	85 190,16
624	Trans biens et collectifs de pers	416 980,20		PRODUITS FINANCIERS	97 662,58
624	Frais d'inscription aux colloques	104 143,22	76	Produits financiers	97 662,58
6254	Frais de démenagement	116 176,94	764	Revenus des valeurs mob de placement	97 601,19
6255	Personnels de l'EPSCP	11 192,14	766	Gains de change	61,39
62562	Étudiants	1 413 960,32		PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 286 881,99
62563	Personnalités extérieures	29 534,22	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 286 881,99
6257	Réceptions	182 909,14	771	Produits exceptionnels sur op de gest	71 410,66
6264	Téléphone	308 595,13	776	Prod issusneutralisation des amortissem	3 114 122,70
6265	Affranchissements	146 459,11	777	Quote part des subv d'investis virée	6 091 955,11
6266	Internet	166 502,62	778	Autres produits exceptionnels	9 393,52
627	Services bancaires et assimilés	40 472,64		REPRISES SUR AMORTISSEMENTS PROVISIONNES	85 190,16
6281	Concours divers (cotisations...)	1 626,72			
6282	Blanchissage	90 936,76			
6283	Formation continue pers Etabliiss	15 361,87			
		89 038,27			

Compte	Description	Montant dépense	Compte	Description	Montant recette
6286	Contrats de nettoyage	1 168 308,83			
6288	Autres prestations extérieures	1 069 437,40			
63	Autres prestations extérieures	182 875,61			
633	Impôts, taxes sur rémunérations	180 393,54			
637	Autres impôts, taxes (autres adm)	2 482,07			
64	Charges de personnels	14 288 787,98			
6411	Salaires, appointements	5 487 677,05			
6412	Congés payés	1 111,58			
6413	Primes et gratifications	843 466,66			
64142	Vacations adm et techniques	62 086,88			
64144	Formation continue	24 250,42			
64145	Contrats de recherche	10 570,12			
64146	Autres	205 990,24			
6415	Supplément familial de traitement	31 860,57			
64171	Allocation unique dégressive	53 246,21			
6421	Personnel de l'établissement	1 663 078,45			
64221	Extérieur enseignent	699 629,89			
64222	Extérieur non enseignant	1 819 364,23			
644	Rémunérations du personnel recruté	81 151,34			
645	Charges de Séc Soc, de prévoyance	3 276 535,93			
647	Autres charges sociales	28 768,41			
65	Autres Charges Gest courante	1 991 462,97			
651	Red conces brevets licences	262 530,81			
654	Charges créances irrécouvrables	2 626,52			
6571	Bourses	393 145,29			
6575	Subventions reçues et réparties	152 567,47			
6576	Subventions diverses	242 142,34			
6578	Autres charges spécifiques	52 767,51			
658	Charges div de gestion courante	885 683,03			
681	Dotx amortissts et provisions	8 880 337,44			
6811	Dot amortissts sur immobilisations	8 880 337,44			
66	CHARGES FINANCIÈRES	2 373,56			
661	Charges financières	2 373,56			
666	Charges d'intérêts	40,00			
666	Pertes de change	2 333,56			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	90 634,15			
671	Charges exceptionnelles	90 634,15			
675	Charges except op de gestion	34 433,85			
675	Val compt éléments d'actif cédés	56 220,30			
	Total dépenses	40 997 452,17		Total recettes	45 119 401,64
	Mode de réalisation de l'équilibre :			Mode de réalisation de l'équilibre :	
	Excédent de l'exercice	4 121 949,47		Déficit de l'exercice	
	TOTAUX égaux en recettes et dépenses	45 119 401,64			45 119 401,64

CADRE 4 : CALCUL DE LA CAF METHODE SOUSTRACTIVE

Université d'Angers

Périmètre financier : Univ d'Angers et S
Exercice comptable : 2009
Etablissement : Université d'Angers
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

NUMERO DE COMPTE	INTITULE DE RUBRIQUES	MONTANT
	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (Ou insuffisance)	4 763 356,94
791	+ Transfert de charges	0,00
75	+ Autres produits d'exploitation	553 685,92
65	- Autres charges d'exploitation	1 991 462,97
76 + 796	+ Produits financiers (a)	97 662,58
755 - 655	+/- Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	0,00
66	- Charges financières (b)	2 373,56
771 + 778	+ Produits exceptionnels (c)	80 804,18
671 + 678	- Charges exceptionnels (d)	34 433,85
695	- Impôts sur les bénéfices (e)	0,00
	= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (Ou insuffisance)	3 467 239,24

(a) Sauf reprise aux provisions

(b) Sauf dotations aux amortissements et aux provisions financiers

(c) Sauf :

- Produits des cessions d'immobilisation

- Quote-part des subventions virée au résultat de l'exercice

- Reprises sur provisions exceptionnelles

(d) Sauf :

- Valeur comptable des immobilisations cédées

- Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles

(e) Le cas échéant

CADRE 4 : CALCUL DE LA CAF METHODE ADDITIVE

Université d'Angers
Périamètre financier : Univ d'Angers et S
Exercice comptable : 2009
Etablissement : Université d'Angers
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

NUMERO DE COMPTE	INTITULE DE RUBRIQUES	MONTANT
	RESULTAT NET (Positif ou négatif)	4 121 949,47
68	+ Charges calculées	8 580 337,44
78	- Reprises sur charges calculées	85 190,16
776	- Neutralisation des amortissements	3 114 122,70
775 - 675	- Plus-value de cession d'actif	0,00
675 - 775	+ Moins-value de cession d'actif	56 220,30
777	- Quote-part des subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	6 091 955,11
	= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (Ou Insuffisance)	3 467 239,24

CADRE 4 : SECTION 2 : OPERATIONS EN CAPITAL

Université d'Angers

Périmètre financier : Univ d'Angers et S
Exercice Comptable : 2009
Etablissement : Université d'Angers
Centre financier : *
Compte Budgétaire : *

Compte	Description	Montant dépense	Compte	Description	Montant recette
167D	I.A.F.			C.A.F.	3 467 239,24
205	Autres emprunts et dettes as.	11 747,79	13	Subventions d'investissement	11 054 942,19
2053	Concessions et droits similaires	220 865,59	1311	État	1 679 358,04
2058	Logiciels	157 673,23	1312	Régions	3 312 940,15
21	Autres concess. et dts similaires	63 192,36	1313	Départements	1 334 848,35
211	Terrains	1,00	1314	Communes et groupets de communes	1 156 068,90
2112	Terrains aménagés	1,00	1315	Autres collect et établiiss pub	515 720,03
213	Constructions	17 948,47	1316	Union Européenne	3 056 036,72
2135	Instal gén., agencets, aménagts	17 948,47			
215	Instal techniques, mat et outillage	2 028 303,61			
2151	Installations techniques complexes	6 494,81			
2153	Matériel scientifique	1 996 158,00			
2154	Matériel d'enseignement	3 970,20			
2155	Outillage	14 050,12			
2157	Agercets Amenagt Mat. et outillage	7 630,48			
218	Autres immobilisations corporelles	1 282 343,82			
2181	Instal gén , agencements, améts	5 107,30			
2182	Matériel de transport	96 846,28			
2184	Mobilier	49 951,14			
2187	Matériel informatique	883 197,83			
2188	Matériels divers	247 241,27			
231	Immobilisations corporelles en cours	7 200 010,61			
2313	Constructions	6 505 599,95			
2319	Autres immobilisations corporelles	694 410,66			
238	Avet ac versés sur immob corp	357 119,80			
2381	Avances versées sur immob corp	334 772,73			
2382	Acromptes versés sur immob corp	22 347,07			
271	Titres immobilisés (droit de prop)	160,00			
275D	Dépôts et cautionnements versés	108,00			

Compte	Description	Montant dépense	Compte	Description	Montant recette
	Total des dépenses de la 2eme section	11 118 600,69		Total des recettes de la 2eme section	11 054 942,19
	Mode de réalisation de l'équilibre :			Mode de réalisation de l'équilibre :	
	Déficit de l'exercice			Excédent de l'exercice	6 121 942,47
	Augmentation du fond de roulement	3 403 580,74		Diminution du fond de roulement	
	Totaux égaux en en recettes et en dépenses	59 641 583,07		Totaux égaux en en recettes et en dépenses	59 641 583,07
	Total brut des dépenses	59 641 583,07		Total brut des recettes	59 641 583,07
	A déduire : Dépenses internes	6 525 141,64		A déduire : Recettes internes	6 525 141,64
	TOTAL NET DES DEPENSES (égal au total net des dépenses)	53 116 441,43		TOTAL NET DES RECETTES (égal au total net des dépenses)	53 116 441,43

Compte financier de l'exercice 2009

UNIVERSITE

RESULTAT

10 Type de devise
EUR Montants en Euro européen
2009.01 -2009.15 Périodes reporting
2008.01 -2008.15 Périodes de comparaison

Form	Texte position de bilan/compte de résultat	DEBIT	CREDIT	ECART	ABONN	ECART
3000000	COMPTE DE RESULTAT					
3000000	RESULTAT D'EXPLOITATION					
3000000	CHARGES D'EXPLOITATION					
3032000	CONSOM. DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS					
3032040	ECHANGS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES					
3032040	Achats mat. equipts, tx incorp aux ouvrag. et pdts	175.08			175.08	
3032040	Electricité	714,993.34			714,993.34	
3032040	Carburants et lubrifiants	36,463.44			36,463.44	
3032040	Gaz	761,061.99			761,061.99	
3032040	Eau	138,178.67			138,178.67	
3032040	Autres fournitures non stockables	9,270.73			9,270.73	
3032040	Acquisition de papier	96,890.19			96,890.19	
3032040	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1,245,775.70			1,245,775.70	
3032040	Fournitures administratives	333,569.22			333,569.22	
3032040	Linge, vêtements de travail	15,624.10			15,624.10	
3032040	Fournitures, matériels enseignement, recherche	1,098,204.79			1,098,204.79	
3032040	Autres matières et fournitures non stockées	56,271.49			56,271.49	
3032040	SERVICES EXTERIEURS :	4,506,478.74			4,506,478.74	
3032050	PERSONNEL EXTERIEUR					
3032051	Sous-traitance générale	4,320.88			4,320.88	
3032051	Autres services extérieurs	4,320.88			4,320.88	
3032053	PI-Reprographie	18,745.17			18,745.17	
3032053	PI-Autres	10,899.15			10,899.15	
3032053	Locations immobilières	92,780.45			92,780.45	
3032053	Locations mobilières	240,068.45			240,068.45	
3032053	Charges locatives et de copropriété	108,222.67			108,222.67	
3032053	Sur biens immobiliers (à subd comme le cpte 21)	1,854,724.69			1,854,724.69	
3032053	Sur biens mobiliers (à subd comme le cpte 21)	1,021,473.64			1,021,473.64	
3032053	Maintenance (à subdiviser comme le compte 21)	259,288.60			259,288.60	
3032053	Primes d'assurance	55,470.66			55,470.66	
3032053	Etudes et recherches	232,451.54			232,451.54	
3032053	Documentation générale	439,799.74			439,799.74	
3032053	Doc et bibl - abonnt - français	353,495.08			353,495.08	
3032053	Ouvrages français	59.00			59.00	
3032053	Ouvrage franç. élect	604,083.29			604,083.29	
3032053	Reprographie	166,224.23			166,224.23	
3032053	Frais de colloques, séminaires, conférences	46,255.14			46,255.14	
3032053	Personnel prêt à l'établissement	363,432.69			363,432.69	
3032053	Rémunérations des transitaizes	2,312.37			2,312.37	
3032053	Honoraires	53,243.55			53,243.55	
3032053	Frais d'accès et de contentieux	150.00			150.00	
3032053	Diverses frais intermédiaire et honoraires	66,253.91			66,253.91	
3032053	Annonces et insertions	52,771.53			52,771.53	

10 Type de devise Devises de la société
EUR Montants en Euro européen
2009.01 -2009.15 Périodes reporting
2008.01 -2008.15 Périodes de comparaison

Code	Libelle	2008	2009	2008	2009
3032053	62330000 Foires et expositions	60,637.40		0.00	60,637.40
3032053	62360000 Catalogues et imprimés	11,242.85		0.00	11,242.85
3032053	62370000 Publications	19,710.22		0.00	19,710.22
3032053	62380000 Divers	272,618.20		0.00	272,618.20
3032053	62440000 Transports administratifs	31,433.17		0.00	31,433.17
3032053	62470000 Transports collectifs du personnel	72,347.42		0.00	72,347.42
3032053	62480000 Divers transport	362.63		0.00	362.63
3032053	62540000 Frais d'inscription aux colloques	116,176.94		0.00	116,176.94
3032053	62550000 Frais de démenagement	11,192.14		0.00	11,192.14
3032053	62561000 Missions personnels de l'eps	1,413,950.76		0.00	1,413,950.76
3032053	62562000 Missions étudiants	29,534.22		0.00	29,534.22
3032053	62563000 Missions personnalités extérieures	182,909.14		0.00	182,909.14
3032053	62570000 Frais réceptions	308,595.13		0.00	308,595.13
3032053	62580000 Téléphone	146,459.11		0.00	146,459.11
3032053	62590000 Affranchissements	166,502.62		0.00	166,502.62
3032053	62660000 Internet	40,472.64		0.00	40,472.64
3032053	62780000 Autres frais et commissions	1,626.72		0.00	1,626.72
3032053	62810000 Concours divers (cotisations)	90,936.76		0.00	90,936.76
3032053	62820000 Blanchissage	15,361.87		0.00	15,361.87
3032053	62830000 Format continue du personnel de l'établissement	1,168,308.83		0.00	1,168,308.83
3032053	62850000 Contrats de nettoyage	1,058,538.25		0.00	1,058,538.25
3032053	62880000 Autres frais divers	11,350,160.84		0.00	11,350,160.84
3032050		11,354,481.72		0.00	11,354,481.72
3032000	TOTAL CONSOM. DE L'EXERC. PROVENANT DE TIERS	15,860,960.46		0.00	15,860,960.46
3033000	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES				
3033000					
3033010	SUR REMERCIEMENTS				
3033010					
3033010	63310000 Impôt et taxe - versement de transport	141,858.68		0.00	141,858.68
3033010	63320000 Cotisation FNAL	38,534.86		0.00	38,534.86
3033010		180,393.54		0.00	180,393.54
3033030	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES				
3033030					
3033030	63780000 Taxes diverses	2,482.07		0.00	2,482.07
3033030		2,482.07		0.00	2,482.07
3033000	TOTAL IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	182,875.61		0.00	182,875.61
3034000	CHARGES DE PERSONNEL				
3034000					
3034010	SALAIRES ET TRAITEMENTS				
3034010					
3034010	64110000 Salaires, appointements	5,487,677.05		0.00	5,487,677.05
3034010	64120000 Congés payés du personnel	1,111.58		0.00	1,111.58
3034010	64131000 Primes Resp Pédagogique	242,837.55		0.00	242,837.55
3034010	64132000 Primes charges administratives	106,035.91		0.00	106,035.91
3034010	64133000 Autres primes	494,593.20		0.00	494,593.20
3034010	64142000 Vacances administratives et techniques	62,086.88		0.00	62,086.88
3034010	64144000 Indemnités jurys d'enseignement concours	24,250.42		0.00	24,250.42
3034010	64145000 Contrats de recherche	10,570.12		0.00	10,570.12
3034010	64146000 Autres rémunérations	205,990.24		0.00	205,990.24
3034010	64150000 Supplément familial de traitement	31,860.57		0.00	31,860.57

10 Type de devise Devise de la société
 EUR Montants en Euro européen
 2009.01 -2009.15 Périodes reporting
 2008.01 -2008.15 Périodes de comparaison

Poste	Débit	Credit	Total
3034010	53,246.21		53,246.21
3034010	1,659,223.02		1,659,223.02
3034010	3,855.43		3,855.43
3034010	692,453.96		692,453.96
3034010	7,175.93		7,175.93
3034010	1,817,704.71		1,817,704.71
3034010	1,659.52		1,659.52
3034010	72,602.92		72,602.92
3034010	8,548.42		8,548.42
3034010	10,983,483.64		10,983,483.64
3034030		2,216,007.04	2,216,007.04
3034030		368,842.45	368,842.45
3034030		259,631.72	259,631.72
3034030		4,941.81	4,941.81
3034030		427,112.91	427,112.91
3034030		8,511.97	8,511.97
3034030		20,256.44	20,256.44
3034030		3,305,304.34	3,305,304.34
3034000		14,288,787.98	14,288,787.98
3035000		212,100.75	212,100.75
3035010		3,114,122.70	3,114,122.70
3035010		72,965.97	72,965.97
3035010		53,330.19	53,330.19
3035010		37.67	37.67
3035010		269.50	269.50
3035010		2,125,695.48	2,125,695.48
3035010		9,167.61	9,167.61
3035010		173,605.65	173,605.65
3035010		4,950.95	4,950.95
3035010		4,590.40	4,590.40
3035010		15,854.76	15,854.76
3035010		57,764.38	57,764.38
3035010		9,327.24	9,327.24
3035010		2,674.26	2,674.26
3035010		111,682.50	111,682.50
3035010		55,255.69	55,255.69
3035010		66,351.45	66,351.45
3035010		72,340.43	72,340.43
3035010		9,021.13	9,021.13
3035010		71,140.63	71,140.63
3035010		8,674.97	8,674.97
3035010		1,263,289.17	1,263,289.17
3035010		106,077.80	106,077.80
3035010		879,104.72	879,104.72
3035010		80,941.44	80,941.44
3035010		8,580,337.44	8,580,337.44

10 Type de devise Devise de la société
EUR Montants en Euro européen
2009.01 -2009.15 Périodes reporting
2008.01 -2008.15 Périodes de comparaison

Poste	Texte position de bilan/compte de résultat	2009	2008	2009	2008
3035000	TOTAL DOTATIONS AMORISSEMENTS ET PROVISIONS	8,580,337.44		0.00	8,580,337.44
3035000					
3036000	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
3036000					
3036000	55100000 Redev./concess., brevets, licences, marques, proc.	213,621.00		0.00	213,621.00
3036000	65160000 Droits d'auteurs et de reproduction	47,707.06		0.00	47,707.06
3036000	85180000 Autres droits et valeurs similaires	1,202.75		0.00	1,202.75
3036000	55100000 Charges sur créances irrécouvrables	2,626.52		0.00	2,626.52
3036000	65710000 Bourses	393,145.29		0.00	393,145.29
3036000	65730000 Subventions reçues et réparties par l'epstcp	152,567.47		0.00	152,567.47
3036000	65760000 Subventions diverses	242,142.34		0.00	242,142.34
3036000	65780000 Autres charges spécifiques	52,767.51		0.00	52,767.51
3036000	65830000 Autres charges de gestion - annulation OP exerc. antérieur	642,847.00		0.00	642,847.00
3036000	65880000 Autres charges diverses de gestion courante	242,836.03		0.00	242,836.03
3036000	TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1,991,462.97		0.00	1,991,462.97
3036000					
3030000	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	40,904,424.46		0.00	40,904,424.46
3030000					
3050000	PRODUITS D'EXPLOITATION				
3050000					
3051000	MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES				
3051000					
3051030	PRODUCTION VENDUE				
3051030					
3051035	PRESTATIONS DE SERVICE				
3051035					
3051035	18706200 PI-Franchises de recherche	5,566.15-		0.00	5,566.15-
3051035	18706700 PI-Ventes de publications	5,333.00-		0.00	5,333.00-
3051035	18706800 PI-Autres prestations de services	18,745.17-		0.00	18,745.17-
3051035	70611000 Droits de scolar applicables aux diplômes nationaux.	2,057,064.52-		0.00	2,057,064.52-
3051035	70612000 Droits des diplômés propres à chaque établissement	82,723.13-		0.00	82,723.13-
3051035	70613000 Redevances	22,411.00-		0.00	22,411.00-
3051035	70620000 Prestations de recherche	942,362.16-		0.00	942,362.16-
3051035	70650000 Prestations de formation continue	1,285,502.39-		0.00	1,285,502.39-
3051035	70660000 Colloques	122,751.83-		0.00	122,751.83-
3051035	70670000 Ventes de publications	15,656.58-		0.00	15,656.58-
3051035	70680000 Autres prestations de services	546,926.63-		0.00	546,926.63-
3051035		5,105,042.56-		0.00	5,105,042.56-
3051036	Produits des activités annexes				
3051036					
3051036	70830000 Locations diverses	51,567.04-		0.00	51,567.04-
3051036	70930000 Mise à disposition de personnel facturée	125,767.97-		0.00	125,767.97-
3051036	70870000 Hébergements et restauration	8,960.00-		0.00	8,960.00-
3051036	70880000 Autres produits d'activités annexes	623.23-		0.00	623.23-
3051036		186,918.24-		0.00	186,918.24-
3051030	TOTAL PRODUCTION VENDUE	5,291,960.80-		0.00	5,291,960.80-
3051030					
3051000	MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	5,291,960.80-		0.00	5,291,960.80-
3051000					
3056000	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION				
3056000					
3056000	74110000 Subvention exploitation-Ministère de tutelle	22,174,042.19-		0.00	22,174,042.19-
3056000	74180000 Subvention exploitation-Autre ministère	228,196.44-		0.00	228,196.44-
3056000	74320000 Subventions de la région	2,088,474.24-		0.00	2,088,474.24-

10 Type de devise Devises de la société
 EUR Montants en Euro européen
 2009.01 -2009.15 Périodes reporting
 2008.01 -2008.15 Périodes de comparaison

Force	Noms position de bilan/compte de resultat	TotalRep	TotalComp	TotalAbouli	TotalPai
3056000	7430000 Subventions du département	592,457.00-	0.00	592,457.00-	
3056000	7440000 Suby des communes et groupements de communes	988,110.00-	0.00	988,110.00-	
3056000	7445000 Rémunération chasseur au titre des CES	25,140.41-	0.00	25,140.41-	
3056000	7453000 Aide Etat versée par chasseur pr les emplois-jeunes	20,143.86-	0.00	20,143.86-	
3056000	7460000 Subventions union européenne	562,144.78-	0.00	562,144.78-	
3056000	7470000 Subventions d'organismes internationaux	33,660.00-	0.00	33,660.00-	
3056000	7480000 Suby d'autres coll publ & organ internationaux	1,102,303.70-	0.00	1,102,303.70-	
3056000	7490000 Dons et legs	7,119.14-	0.00	7,119.14-	
3056000	7490000 Edts versts libératoires ouvrant droit exoné. IA	830,308.49-	0.00	830,308.49-	
3056000	7499000 Autres subventions	1,151,919.94-	0.00	1,151,919.94-	
3056000	TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	29,804,020.19-	0.00	29,804,020.19-	
3057000	REPRISSES SUR PROVISIONS				
3057000					
3057000	7312000 Reprise amortist immobilisations corporelles	85,190.16-	0.00	85,190.16-	
3057000	TOTAL REPRISSES SUR PROVISIONS	85,190.16-	0.00	85,190.16-	
3059000	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION				
3059000					
3059000	7210000 Redev. concess., brevets, licences, marques#	49,480.91-	0.00	49,480.91-	
3059000	7218000 Autres droits et valeurs similaires	45.00-	0.00	45.00-	
3059000	7283000 Pds Gest Cour provenant annulat mat exc. ant.	6,948.67-	0.00	6,948.67-	
3059000	7289000 Autres produits	497,211.34-	0.00	497,211.34-	
3059000	TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	553,685.92-	0.00	553,685.92-	
3059000					
3059000	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	35,734,857.07-	0.00	35,734,857.07-	
3070000					
3070000					
3000000	RESULTAT D'EXPLOITATION	0.00	0.00	0.00	
3000000		4,121,949.47-	0.00	4,121,949.47-	
3000000		1,047,617.92	0.00	1,047,617.92	

10 Type de devise Devise de la société
EUR Montants en Euro européen
2009.01 -2009.15 Périodes reporting
2008.01 -2008.15 Périodes de comparaison

Poste	Débit	Credit	Total	Report
5000000				
5000000				
5030000				
5030000				
5035000				
5035000				
5035000				
5035000				
5035000				
5035000				
5030000				
5030000				
5050000				
5050000				
5053000				
5053000				
5053000				
5053000				
5053000				
5053000				
5053000				
5055000				
5055000				
5055000				
5055000				
5055000				
5050000				
5009000				
5009000				

10 Type de devise Devise de la société
EUR Montants en Euro européen
2009.01 -2009.15 Périodes reporting
2008.01 -2008.15 Périodes de comparaison

Force	Montants position de bilan/compte de resultat	IsParRep	TotalComp	Montant absolu	Montant net
6000000	RESULTAT EXCEPTIONNEL				
6000000					
6030000	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
6030000					
6033000	CHARGES EXCEPT. SUR OPERATIONS DE GESTION				
6033000		432.28	0.00	432.28	
6033000	67120000 Penalties, amendes fiscales ou pénales				
6033000	67182000 Charges except. provenant annulat' exc exc. ant.	5,242.12	0.00	5,242.12	
6033000	67183000 Autres charges exceptionnelles diverses	28,759.45	0.00	28,759.45	
6033000	TOTAL CHARGES EXCEPT. / OPERATIONS DE GESTION	34,433.85	0.00	34,433.85	
6033000					
6035000	CHARGES EXCEPT. SUR OPERATIONS EN CAPITAL				
6035000					
6035030	VAL. COMPTABLES DES ELATS. IMMO. ET FIN. CEDES				
6035030					
6035030	67510000 Valeurs comptables des immob incorp.cedees	56,220.30	0.00	56,220.30	
6035030		56,220.30	0.00	56,220.30	
6035000	TOTAL CHARGES EXCEPT. / OPERATIONS EN CAPITAL	56,220.30	0.00	56,220.30	
6035000					
6030000	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	90,654.15	0.00	90,654.15	
6030000					
6050000	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
6050000					
6053000	PRODUITS EXCEPT. SUR OPERATIONS DE GESTION				
6053000					
6053000	77182000 Pats exception. provenant annulat' dep exc ant	71,410.66	0.00	71,410.66	
6053000	TOTAL PRODUITS EXCEPT. / OPERATIONS DE GESTION	71,410.66	0.00	71,410.66	
6053000					
6055000	PRODUITS EXCEPT. SUR OPERATIONS EN CAPITAL				
6055000					
6055030	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF				
6055030					
6055030	77500000 Produits issus de la neutralisat° amortissements	3,114,122.70	0.00	3,114,122.70	
6055030		3,114,122.70	0.00	3,114,122.70	
6055050	SUBVENTIONS D'INVEST. VIREES AU RESULTAT				
6055050					
6055050	77700000 Quote-part des subv.invest. virées au resultat exc	6,091,955.11	0.00	6,091,955.11	
6055050		6,091,955.11	0.00	6,091,955.11	
6055070	AUTRES PRODUITS EXCEPT./OPERATIONS EN CAPITAL				
6055070					
6055070	77800000 Autres produits exceptionnels	9,393.52	0.00	9,393.52	
6055070		9,393.52	0.00	9,393.52	
6055000	TOTAL PRODUITS EXCEPT. / OPERATIONS EN CAPITAL	9,215,471.33	0.00	9,215,471.33	
6055000					
6050000	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	9,286,881.99	0.00	9,286,881.99	
6050000					
6000000	RESULTAT EXCEPTIONNEL				
6000000					

Ledger OL

10 Type de devise Devise de la société
EUR Montants en Euro européen
2009.01 -2009.15 Périodes reporting
2008.01 -2008.15 Périodes de comparaison

Poste	Texte position de bilan/compte de résultat	TOTALREP	TOTALCOMP	Ecart absolu	Moins
9000000	RESULTAT DE L'EXERCICE AP. IMPOTS/BENEFICES				
9000000		4,121,949.47	0.00	4,121,949.47	
9000000					

Compte financier de l'exercice 2009

UNIVERSITE

BILAN

10 Type de devise EUR
 EUR Montants en Euro européen
 2009.01 -2009.16 Périodes reporting
 2008.01 -2008.16 Périodes de comparaison

Porte	Texte position de bilan/compte de résultat	TotalComp	TotalAbsol	TotalRel
1000000	ACTIF			
1000000	ACTIF IMMOBILISE			
1010000	CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDÉS			
1010000	DROITS ET VALEURS SIMILAIRES			
1013041	VALEUR BRUTE	950,379.18	157,673.23	16.6
1013041	20531600 Logiciels acquis ou sous-traités	282,269.71	33,858.35	12.0
1013041	20580000 Autres concessions et des similaires, brevets, lic., m	1,232,648.89	123,814.88	10.0
1013043	AMORTISSEMENTS / PROVISIONS			
1013043	28050000 Concessions et droits similaires, brevets, licences	790,426.74	790,426.74	100.0
1013043	28053100 Amortissement-Logiciels acquis ou sous-traités	0.00	825,868.58	
1013043	28058000 Amortissement-Autres concession et droit	0.00	135,828.70	
1013040		790,426.74	171,270.34	21.7
1013000		442,222.15	47,455.46	10.7
1015027	28431600 Amort Bâtiments renouv n'incombe pas à ets	15,551,932.50	3,114,122.70	20.0
1015027		15,551,932.50	3,114,122.70	20.0
1015025		15,551,932.50	3,114,122.70	20.0
1015032	Amortissement / Provisions			
1015032	28161800 Amort Collect' autres	94,524.46	82,515.90	87.3
1015032		94,524.46	82,515.90	87.3
1015031	Valeur Brute			
1015031	21618000 Autres collections	13,334.70	0.00	0.0
1015031	21647000 Collections lit, scient, artist acquises	124,005.68	0.00	0.0
1015031		137,340.38	0.00	0.0
1015030	TERRAINS			
1015010		42,815.92	82,515.90	192.7
1015010				
1015011	VALEUR BRUTE			
1015011	21127000 Terrains aménagés acquis	1.00	1.00	0.0
1015011		1.00	1.00	0.0
1015010		1.00	1.00	0.0
1015020	CONSTRUCTIONS			
1015020				
1015021	VALEUR BRUTE			
1015021	21315000 Const bâtiments affectés ou reçus en dotation	93,405,000.00	0.00	0.0
1015021	21317000 Constructions bâtiments acquis	2,188,604.00	0.00	0.0
1015021	21356000 Instal gén, agrict amngt des constr aff ou rem dot	1,599,978.50	0.00	0.0
1015021	21357000 Instal gén, agrcmts, amngts des construct' acquis	17,948.47	17,948.47	0.0
1015021		97,211,550.97	17,948.47	0.0
1015023	AMORTISSEMENTS / PROVISIONS			
1015023	28131600 Amortissement Bâtiments affectés ou reçus en dot	422,719.70	422,719.70	100.0
1015023	28131700 Amortissement Bâtiments acquis	0.00	322,942.37	
1015023	28135700 Amort Instal gén, agrcmt amngt des constr acquis	37.67	37.67	
1015023		322,980.04	99,739.66	23.6

10 Type de devise de la société
 EUR Montants en Euro européen
 2009.01 -2009.16 Périodes reporting
 2008.01 -2008.16 Périodes de comparaison

Code	Texte Position de bilan/compte de résultat	1000000	1010000	1020000	1030000
1015020		96,888,550.93	96,770,862.80	117,688.13	0.1
1015040	INSTAL. TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE IND.				
1015041	VALEUR BRUTE				
1015041	21517000 Installations techniques complexes acquises	6,494.81	0.00	6,494.81	
1015041	21537000 Matériel scientifique acquis	16,630,601.53	14,634,443.53	1,996,158.00	13.6
1015041	Autres matériel scientifique	106,585.78	106,585.78	0.00	0.0
1015041	21547000 Matériel d'enseignement acquis	1,426,513.33	1,422,543.13	3,970.20	0.3
1015041	Autres matériel d'enseignement	77,542.86	77,542.86	0.00	0.0
1015041	21557000 Outillage acquis	52,896.22	38,846.10	14,050.12	36.2
1015041	Autres outillages	110,022.17	110,022.17	0.00	0.0
1015041	21577000 Agencements & aménagements du mat & outil acquis	996,031.14	988,400.66	7,630.48	0.8
1015041	Autres agencements & aménagements des mat & outil	82,141.83	82,141.83	0.00	0.0
1015041		19,488,829.67	17,460,526.06	2,028,303.61	11.6
1015043	AMORTISSEMENTS / PROVISIONS				
1015043	28151700 Amort Instal. techniques complexes acquises	269.50-	0.00	269.50-	
1015043	28153700 Amort Matériel scientifique acquis	7,688,465.00-	6,886,259.56-	1,003,205.44-	15.0-
1015043	Autres Matériel scientifique autres	68,658.72-	0.00	68,658.72-	
1015043	28154700 Amort Matériel d'enseignement acquis	533,157.85-	0.00	533,157.85-	
1015043	Autres Matériel d'enseignement autres	52,613.58-	0.00	52,613.58-	
1015043	28155700 Amort Outillage acquis	14,481.02-	0.00	14,481.02-	
1015043	Autres Outillage autres	72,136.39-	0.00	72,136.39-	
1015043	28157700 Amort Agencets & amngts du mat & out acquis	625,340.74-	0.00	625,340.74-	
1015043	Autres Agencets & amngts du mat & out autres	31,362.73-	0.00	31,362.73-	
1015043	28435600 Amort Instal gén. agnct amngt des constr aff. dot	226,073.49-	0.00	226,073.49-	
1015043		9,313,559.02-	6,886,259.56-	2,627,299.46-	39.3-
1015043		10,175,270.65	10,774,266.50	598,995.85-	5.6-
1015060	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
1015061	VALEUR BRUTE				
1015061	21817000 Instal gén agencements, aménagements divers acquis	983,795.79	978,688.49	5,107.30	0.5
1015061	Autres instal gén. agncets, aménagements divers	321,399.28	321,399.28	0.00	0.0
1015061	21827000 Matériel de transport acquis	465,407.75	368,561.47	96,846.28	26.3
1015061	Matériel de bureau acquis	476,150.58	476,150.58	0.00	0.0
1015061	Autre matériel de bureau	60,063.61	60,063.61	0.00	0.0
1015061	21847000 Mobilier acquis	672,373.23	622,422.09	49,951.14	8.0
1015061	Autre mobilier	58,950.03	58,950.03	0.00	0.0
1015061	21877000 Matériel informatique acquis	9,088,717.61	8,435,112.81	653,604.79	7.7
1015061	Autre matériel informatique	1,066,892.85	897,299.81	229,593.04	27.4
1015061	21887000 Matériels divers acquis	7,588,319.48	7,341,078.21	247,241.27	3.4
1015061	Autres matériels divers	520,185.26	520,185.26	0.00	0.0
1015061		21,302,255.46	20,019,911.64	1,282,343.82	6.4
1015063	AMORTISSEMENTS / PROVISIONS				
1015063	28181700 Amort Inst gén. agncets, amngts divers acquis	517,150.07-	10,011,108.00-	9,493,957.93	94.8
1015063	28183800 Amort Inst gén. agncets, amngts divers autres	204,267.92-	0.00	204,267.92-	
1015063	28182700 Amort Matériel de transport acquis	245,233.93-	0.00	245,233.93-	
1015063	28183700 Amort Matériel de bureau acquis	295,177.83-	0.00	295,177.83-	
1015063	28183800 Amort Matériel de bureau autres	36,642.61-	0.00	38,642.61-	
1015063	28184700 Amort Mobilier acquis	351,573.67-	0.00	351,573.67-	

10 Type de devise Devise de la société
EUR Montants en Euro européen
2009.01 -2009.16 Périodes reporting
2008.01 -2008.16 Périodes de comparaison

Poste	Texte position de bilan/compte de résultat	12/31/2009	12/31/2008	12/31/2007	12/31/2006
1015063	28183800 Amort Mobilier autres	35,122.31-	0.00	35,122.31-	0.00
1015063	28187000 Amort Matériel informatique acquis	5,757,370.99-	18,701.37-	5,738,669.62-	30,685.8-
1015063	28187800 Amort Matériel informatique autres	619,630.22-	0.00	619,630.22-	0.00
1015063	28188700 Amortissement Matériels divers acquis	4,373,760.74-	0.00	4,373,760.74-	0.00
1015063	28188800 Amortissement Matériels divers autres	315,759.01-	0.00	315,759.01-	0.00
1015066	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	12,759,689.30-	10,029,809.37-	2,723,879.93-	27.2-
1015080	1015080	8,548,566.16	9,990,102.27	1,441,536.11-	14.4-
1015081	VALEUR BRUTE				
1015081	23130000 Immobilisations en cours constructions	16,181,109.59	2,827,012.63	13,354,096.96	472.4
1015081	23140000 Constructions sur sol d'autrui	0.00	6,848,497.01	6,848,497.01-	100.0-
1015081	23180000 Immobilisations en cours-autres	694,410.66	0.00	694,410.66	0.00
1015081		16,875,520.25	9,675,509.64	7,200,010.61	74.4
1015080		16,875,520.25	9,675,509.64	7,200,010.61	74.4
1015090	AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMO. CORPORELLES				
1015090	23815001 Av-Inst techniques, matériel et outillage TECH	334,772.73	0.00	334,772.73	0.00
1015090	23828001 Acomptes - Autres immobilisations corporelles TECH	22,347.07	0.00	22,347.07	0.00
1015090		357,119.80	0.00	357,119.80	0.00
1015090		114,304,305.41	111,701,624.63	2,402,680.78	2.3
1017050	AUTRES TITRES IMMOBILISES				
1017051	VALEUR BRUTE				
1017051	27110000 Actions	203.91	43.91	160.00	364.4
1017051		203.91	43.91	160.00	364.4
1017050		203.91	43.91	160.00	364.4
1017090	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
1017091	VALEUR BRUTE				
1017091	27510000 Depots	100.00	0.00	100.00	0.00
1017091		100.00	0.00	100.00	0.00
1017090		100.00	0.00	100.00	0.00
1017000	TOTAL ACTIF IMMOBILISE	303.91	43.91	260.00	592.1
1010000	ACTIF CIRCULANT	114,699,376.01	112,143,890.69	2,555,485.32	2.3
1030000	18510000 Opérations de trésorerie inter-services	65,006.46-	0.00	65,006.46-	0.00
1035000	18520000 Op de trésorerie inter-services SAIC	65,006.46	0.00	65,006.46	0.00
1034000	CREANCES D'EXERCITATION	0.00	0.00	0.00	0.00
1034010	CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
1034011	VALEUR BRUTE				
1034011	41120000 Clients	3,350,099.69	0.00	3,350,099.69	0.00
1034011		3,350,099.69	0.00	3,350,099.69	0.00
1034010		3,350,099.69	0.00	3,350,099.69	0.00

10 Type de devise
EUR Montants en Euro européen
2009.01 -2009.16 Périodes reporting
2008.01 -2008.16 Périodes de comparaison

Poste	Texte position de bilan/compte de résultat	ACTIF	PASSIF	Ecart absolu	Ecart rel
1034030	AVRES CREANCES D'EXPLOITATION				
1034030	VALEUR BRUTE				
1034031	42520000 Avances sur mission	2,915.77	0.00	2,915.77	
1034031	44114000 Subventions d'investissement Etat	10,500.00	0.00	10,500.00	
1034031	44112000 Subventions d'investissement Régions	1,592,861.20	0.00	1,592,861.20	
1034031	44112100 Subvention Investissement Région Exercice Ant	1,233,085.83	0.00	1,233,085.83	73.3-
1034031	44113000 Subvention d'investissement Département	739,044.90	0.00	739,044.90	
1034031	44113100 Subvention Investissement Département Exercice Ant	229,889.00	0.00	229,889.00	63.6-
1034031	44114000 Subventions d'investissement Communes et groupements	38,274.00	0.00	38,274.00	
1034031	44114100 Subvention Invest Communes Exercice Antérieur	0.00	24,020.00	24,020.00	100.0-
1034031	44115000 Subventions d'investissement aut. Collect	872,934.90	65,782.51	807,152.39	1,227.0
1034031	44115100 Subvention Investissement Autres Coll.	0.00	2,087,782.00	2,087,782.00	100.0-
1034031	44116000 Subventions d'investissement - Union européenne	54,446.88	0.00	54,446.88	
1034031	44117000 Subventions d'investissement - Autres organismes	3,500.00	0.00	3,500.00	
1034031	44117100 Subventions d'exploitation - Etat	11,500.00	0.00	11,500.00	
1034031	44117200 Subventions d'exploitation - Régions	1,539,855.89	0.00	1,539,855.89	
1034031	44117300 Subventions d'exploitation - Département	161,332.00	0.00	161,332.00	
1034031	44117400 Subventions d'exploitation Communes et groupements	135,829.00	0.00	135,829.00	
1034031	44117500 Subventions d'exploitation aut. Collect	253,422.54	0.00	253,422.54	
1034031	44117600 Subventions d'exploitation - Union européenne	20,000.00	0.00	20,000.00	
1034031	44117610 Union Européenne	0.00	42,692.70	42,692.70	100.0-
1034031	44117700 Subventions d'exploitation - Autres organismes	607,451.89	2,269,113.08	1,661,661.19	73.2-
1034031	44581000 Acomptes-régime simplifié d'imposition	0.00	357,419.00	357,419.00	100.0-
1034031	44583000 Remboursement de TVA demandé	360,770.72	0.00	360,770.72	
1034031	46320001 Ordre de Recette Services Centraux	386.48	952.24	565.76-	59.4-
1034031	46320100 Ordre de Recette de Droit	9,798.84	21,492.95	11,694.31-	54.4-
1034031	46320200 Ordre de Recette de Retire	12,219.53	27,250.80	15,031.27-	55.2-
1034031	46320500 Ordre de Recette IUT	1,222.65	35,893.19	34,670.54-	96.6-
1034031	46320600 Ordre de Recette Médecin	160.12	275.46	115.34-	41.9-
1034031	46320700 Ordre de Recette Pharmacie	1,338.90	3,203.84	1,864.94-	58.2-
1034031	46320900 Ordre de Recette SU	0.00	41.00	41.00	100.0-
1034031	46321100 Ordre de Recette Recherche	74,569.20	225,999.78	151,430.58-	67.0-
1034031	46321200 Ordre de Recette SUPRS	0.00	1,871.96	1,871.96-	100.0-
1034031	46321300 Ordre de Recette CUFCO	1,084.47	5,186.23	4,101.76-	79.1-
1034031	46322100 Ordre de Recette ESTHUA	6,915.53	20,498.41	13,582.88-	66.3-
1034031	46322200 Ordre de Recette ISHTA	0.00	13,582.62	13,582.62-	100.0-
1034031	46323300 Ordre de Recette SCI	1,140.74	14,783.84	13,643.10-	92.3-
1034031	46329000 ordres de reversement	6,094.48	1,742.16	4,352.32	249.8
1034031	47210000 Dépenses payées avant ordonnancement	6,672.03	0.00	6,672.03	
1034031	47281100 Autres dépenses à régulariser	0.00	1,494.83	1,494.83-	100.0-
1034030	TOTAL CREANCES D'EXPLOITATION	7,084,835.19	7,085,835.20	1,000.01-	0.0
1034000	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	7,084,835.19	7,085,835.20	1,000.01-	0.0
1037000	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
1037030	AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
1037030	50780000 COMPTE A TERME CDC	0.00	5,000,000.00	5,000,000.00-	100.0-
1037030	50811000 DENIA-GLE	0.00	562,024.37	562,024.37-	100.0-
1037030	50812000 NATIXIS ABSOLUTE QUANT BOND L2M	1,560,850.57	1,560,850.57	0.00	0.0
			3,349,099.68		47.3

Ledger OL

10 Type de devise Devise de la société

EUR Montants en Euro européen

2009.01 -2009.16 Périodes reporting

2008.01 -2008.16 Périodes de comparaison

Poste	Parte position de bilan/compte de résultat	TotalRep	TotalComp	Report absolu	Report rel
1037030	59813000 IXES EURO Souverain CDC	1,000,743.76	1,000,743.76	0.00	0.0
1037030		2,561,594.33	8,123,618.70	5,562,024.37-	68.5-
1037000	TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2,561,594.33	8,123,618.70	5,562,024.37-	68.5-
1037000					
1038000	DISPONIBILITES				
1038000					
1038000	51120000 Chèques bancaires à encaisser	1,911.34	131,642.27	129,730.93-	98.5-
1038000	51171000 Chèques impayés auxiliairisé	1,536.99	1,334.85	202.14	15.1
1038000	51510000 Compte au trésor	17,027,482.23	9,786,407.55	7,241,074.68	74.0
1038000	53109000 Caisse	131.99	44.01	147.08	334.2
1038000	TOTAL DISPONIBILITES	17,031,121.65	9,919,428.68	7,111,692.97	71.7
1038000					
1038000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
1039000					
1039000	48600000 Charges constatées d'avance (imputables ex.suivant)	13,752.13	0.00	13,752.13	
1039000	TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	13,752.13	0.00	13,752.13	
1039000					
1030000	TOTAL ACTIF CIRCULANT	30,041,402.99	25,128,882.58	4,912,520.41	19.5
1030000					
1000000	TOTAL ACTIF	144,740,779.00	137,272,773.27	7,468,005.73	5.4
1000000					

10 Type de devise Devisé de la société
EUR Montants en Euro européen
2009.01 -2009.16 Périodes reporting
2008.01 -2008.16 Périodes de comparaison

Code	Texte position de bilan/compte de résultat	2009	2008	2009	2008
200000	PASSIF				
200000					
201000	CAPITAUX PROPRES				
201000					
201100	Capital				
201100					
201100	Dotat°-rut. du bien n'incombe pas a l'ets	58,842,880.01-	58,842,880.01-	0.00	0.00
201100	Dotat°-rut. du bien n'incombe pas a l'ets	16,505,366.75-	941,953.47-	15,563,413.28-	1,652.2-
201100	Compt dotat° état-renouvt n'incombe pas a l'ets	1,413,102.31-	1,413,102.31-	0.00	0.00
201100	Dons et legs en capital	1,849.00-	1,849.00-	0.00	0.00
201100		76,763,198.07-	61,199,784.79-	15,563,413.28-	25.4-
201400	RESERVES				
201400					
201407	AUTRES RESERVES				
201407					
201407	Reserve facultative-etablissement	20,840,046.06-	37,458,987.71-	16,618,941.65	44.4
201407		20,840,046.06-	37,458,987.71-	16,618,941.65	44.4
201400		20,840,046.06-	37,458,987.71-	16,618,941.65	44.4
201600	RESULTAT DE L'EXERCICE (AVANT REPARTITION)				
201600					
201600	Resultat de l'exercice (solde créditeur)	4,507,394.80-	2,051,954.28-	2,455,440.52-	119.7-
201600	Resultat de l'exercice (solde débiteur)	385,445.33	0.00	385,445.33	
201600		4,121,949.47-	2,051,954.28-	2,069,995.19-	100.9-
201600					
201700	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
201700					
201700	Subvent° d'équipt-état inscrite cpte de résultat	1,405,839.91	6,151,729.80	4,745,889.89-	77.1-
201700	Subvent° d'équipt-regions insc. cpte de résultat	3,118,751.76	0.00	3,118,751.76	
201700	Subvent° d'pnt inscrite cpte de résultat	3,215,891.81	0.00	3,215,891.81	
201700	Subv°equipt com et gpt de com insc.cpte résultat	2,857,382.54	0.00	2,857,382.54	
201700	Sub°equipt autres col. et ets pub inscrites au c	869,824.77	0.00	869,824.77	
201700	Subv° d'équipt union euro cpte de résultat	161,208.21	0.00	161,208.21	
201700	Subv° d'équipt autres org:inscrite cpte de résultat	517,972.84	0.00	517,972.84	
201700	Subv° equipts autres inscrites cpte de résultat	73,353.73	0.00	73,353.73	
201700	Etat auxiliaire	12,220,225.57	6,151,729.80	6,068,495.77	98.6
201700		5,265,135.79-	8,420,659.34-	3,155,523.55	37.5
201700	Etat	4,811,422.25-	0.00	4,811,422.25-	
201700	Regions-subventions d'équipement auxiliairisé	10,230,531.99-	8,534,321.38-	1,696,210.61-	19.9-
201700	Regions-subventions d'équipement	1,616,729.54-	0.00	1,616,729.54-	
201700	Departemens-subventions d'équipement auxiliairisé	10,213,357.75-	9,507,402.52-	705,955.23-	7.4-
201700	Departemens-subventions d'équipement	628,893.12-	0.00	628,893.12-	
201700	Communes,grpts de communes subv° d'équipt auxiliair	8,708,932.77-	8,346,850.35-	362,082.42-	4.3-
201700	Communes,grpts de communes subv° d'équipt	787,346.43-	0.00	787,346.43-	
201700	Autres collectivités et ets publics subv° equip au	1,465,495.05-	5,313,012.46-	3,847,517.41	72.4
201700	Autres coll. et ets publics subv° equipt	4,363,237.44-	0.00	4,363,237.44-	
201700	Union européenne - subv° equipt aux	195,617.46-	195,617.46-	0.00	0.00
201700	Union européenne - subv° equipt	3,056,006.72-	0.00	3,056,006.72-	
201700	Autres organismes-subv° equipt	920,235.11-	920,235.11-	0.00	0.00
201700	Autres organismes-subv° equipt auxiliairisés	100,000.00-	100,000.00-	0.00	0.00
201700		52,362,941.42-	41,338,098.62-	11,024,842.80-	26.7-
201700		40,142,715.85-	35,186,368.82-	4,956,347.03-	14.1-
201700		141,867,909.45-	135,897,095.60-	5,970,813.85-	4.4-
2010000	TOTAL CAPITAUX PROPRES				
2010000					

10 Type de devise Devise de la société
EUR Montants en Euro européen
2009.01 -2009.16 Périodes reporting
2008.01 -2008.16 Périodes de comparaison

Poste	Montants	TotauxComp	Ecart	Montants
Montants position de bilan/compte de résultat				
2040000 DETTES				
2040000				
2041000 DETTES FINANCIERES				
2041000				
2041070 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS				
2041070	0.00	11,747.79-	11,747.79	100.0
2041070 16780000 Autres	0.00	11,747.79-	11,747.79	100.0
2041070	0.00	11,747.79-	11,747.79	100.0
2041000 TOTAL DETTES FINANCIERES				
2041000				
2043000 DETTES D'EXPLOITATION				
2043000				
2043010 DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES				
2043010				
2043010 40120000 Fournisseurs	199,208.36-	0.00	199,208.36-	
2043010 40170000 Retenues de garantie et oppositions	2,477.73-	0.00	2,477.73-	
2043010 40811000 Fourn. Impôts	8,063.07-	0.00	8,063.07-	
2043010 46630000 Virements à rembourser	2,265.09-	45,965.23-	43,700.14	95.1
2043010 46640000 Excédents de versement	102.89-	0.00	102.89-	
2043010 46641000 Excédents de versement auxiliaires	0.00	1,850.00-	1,850.00	100.0
2043010	212,116.94-	47,815.23-	164,301.71-	343.6-
2043030 DETTES FISCALES ET SOCIALES				
2043030				
2043030 43721000 Pensions civiles	0.00	159.67-	159.67	100.0
2043030 43722000 RAFP exercice N	233,994.22-	197.16-	233,797.06-	118,582.4-
2043030 43722200 RAFP exercice N-1	0.00	174,514.45-	174,514.45	100.0
2043030 44550000 Iva à décaisser	4,369.00-	18,531.00-	14,162.00	76.4
2043030	238,363.22-	193,402.28-	44,960.94-	23.2-
2043030	450,480.16-	241,217.51-	209,262.65-	86.8-
2043000 TOTAL DETTES D'EXPLOITATION				
2043000				
2044000 DETTES DIVERSES				
2044000				
2044010 DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET OPRES RATTACHES				
2044010				
2044010 40420000 Fournisseurs d'immobilisations	117,831.34-	0.00	117,831.34-	
2044010 40470000 Fournisseurs d'immobilisat -retenues garantie	37,962.75-	12,698.36-	25,264.39-	199.0-
2044010 40841000 Fourn. Imp immos	16,129.40-	0.00	16,129.40-	
2044010	171,923.49-	12,698.36-	159,225.13-	1,253.9-
2044050 AUTRES DETTES DIVERSES				
2044050				
2044050 47180000 Autres recettes à classer	33,372.73-	750.00-	32,622.73-	4,349.7-
2044050 47311000 Sécurité sociale étudiante	219,115.00-	228,930.00-	9,815.00	4.3
2044050 47318900 Autres recettes à transférer	171,600.00-	0.00	171,600.00-	
2044050	424,087.73-	229,680.00-	194,407.73-	84.6-
2044050	596,011.22-	242,578.36-	353,632.86-	145.9-
2044000 TOTAL DETTES DIVERSES				
2044000				
2045000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
2045000				
2045000 46700000 Produits constatés d'avance	1,825,139.63-	879,516.81-	945,622.82-	107.5-
2045000	1,825,139.63-	879,516.81-	945,622.82-	107.5-
2040000 TOTAL DETTES	2,871,631.01-	1,374,860.47-	1,496,770.54-	108.9-
2040000				
2060000 51590000 Chèques à payer	1,238.54-	817.20-	421.34-	51.6-

Ledger OL

10 Type de devise Devise de la société

EUR Montants en Euro européen

2009.01 -2009.16 Périodes reporting

2008.01 -2008.16 Périodes de comparaison

Poste	Montants	ICP/REP	ICP/COMP	Mont abs/ICP	Mont abs/REP
2060000		1,238.54-	817.20-	421.34-	51.6-
2000000	TOTAL PASSIF	144,740,779.00-	137,272,773.27-	7,468,005.73-	5.4-
2000000					



COMPTE FINANCIER

ANNEXES

ANNEE 2009

FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

I-1) Comparabilité des comptes

Du fait du passage à SIFAC en 2009 certains postes du résultat ont dû être modifiés.

	2008	2009
Location SUAPS	613	628
Prestation de Formation	621	628

Les comptes, 4411211 – 4411311 – 4411411, ont été créés en 2009 par erreur, ils ne doivent pas être utilisés.

Le Compte 47152252 : Régie DU Espace culturel a été créé ainsi que le compte fournisseur De même que le compte fournisseur SAIC AS0115524 : RAFP N-1 pour le bon fonctionnement de la comptabilité.

I-2) Principes et méthodes d'évaluation

Pour les constructions, en novembre 2003 l'Université d'Angers a fait appel au service des domaines pour une estimation de ses biens.

Les immobilisations sont amorties en linéaire au prorata du jour sur durée résiduelle.

Les durées d'amortissements ont été votées, à nouveau, au CA du 13 décembre 2007.

Les acquisitions dont la valeur unitaire hors taxes est inférieure à 800 €, doivent être imputées en charges de fonctionnement.

Durée d'amortissement des immobilisations :

Nature des immobilisations	Imputation	UNIVERSIT E (En année)	MOYENNE (En année)
Logiciels acquis	20531	3	1 à 3
Autres concessions et droits similaires, brevets, licences...	2058	5	5
Bâtiments affectés ou remis en dotation	21316	30	20 à 50
Bâtiments acquis	21317	30	20 à 50
Installations générales, agencement, aménagements des constructions	21356	30	20 à 50
Matériel scientifique acquis	21537	10	5 à 10
Autres Matériels scientifiques	21538	10	5 à 10
Matériel d'enseignement acquis	21547	10	5 à 10
Autres Matériels d'enseignement	21548	10	5 à 10
Outillage acquis	21557	10	5 à 10
Autres outillages	21558	10	5 à 10
Agencements et aménagements du matériel et outillage	21577	10	5 à 10
Autres agencements et aménagements du matériel et outillage	21578	10	5 à 10
Autres collections de documentation	21618	5	5 à 10
Installations générales, agencement, aménagements divers acquis	21817	10	10 à 20
Autres installations générales, agencement, aménagements divers	21818	10	10 à 20
Matériel de transport acquis	21827	5	5 à 10
Matériel de bureau acquis	21837	10	10
Autres matériel de bureau	21838	10	10
Mobilier acquis	21847	10	5 à 10
Autre mobilier	21848	10	5 à 10
Matériel informatique acquis	21877	5	5 à 10
Autre matériel informatique	21878	5	5 à 10
Matériel divers acquis	21887	10	5 à 10
Autre matériel divers	21888	10	5 à 10

NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

II-1) Actif immobilisé

En 2009, l'agent comptable a décidé d'inventorier les brevets.

Le service comptabilité de la Direction des Affaires Financières a fait appel à la DGFIP pour savoir ce qui fallait comptabiliser en investissement, soit dans le compte 20580000.

A l'Université, nous avons demandé au chargé de mission des propriétés intellectuelles de nous faire la liste des brevets que l'Université a déposés.

De ce fait, nous avons dû mettre des fiches au rebut car il ne s'agissait pas réellement de brevet.

Au 31 décembre 2009, l'Université a 46 brevets à son actif.

Suite au passage à SIFAC, le compte 23140000 n'a pas été utilisé, à tort, durant l'année 2009.
Il est rétabli en 2010.

II-2) Amortissements

Voir tableau en annexe

II-3) Valeurs mobilières de placement

L'Université a l'obligation de dépôt au trésor.
C'est pourquoi en 2009, les titres de chez DEXIA ont été vendus et rachetés au Trésor.

II-4) Emprunts et Dettes

Le dernier emprunt a été soldé en 2009.

II-5) ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Voir tableau en annexe

Charges à payer :

Nom du Fournisseur	Montant	Date de Livraison	Date de réception de Facture
La nouvelle Grange	1 619.62 €	11/12/2009	15/01/2010
DASSAULT	5 980.00 €	14/12/2009	05/01/2010
PENTASONIC	1 055.78 €	07/12/2009	10/01/2010
PENTASONIC	3 068.67 €	18/12/2009	21/01/2010
DELL	3 755.44 €	14/12/2009	11/01/2010
MALINGE	1 072.47 €	02/11/2009	29/01/2010
PENTASONIC	1 197.04 €	03/12/2009	23/03/2010
DELL	6 443.45 €	22/12/2009	09/03/2010
TOTAL	24 192.47 €		

NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Charges Constatées d'Avances : c'est une charge comptabilisée sur 2009, qui concerne l'exercice 2010 et dont le montant est supérieur à 800€.

Nom du Fournisseur	Montant	Date ou période sur 2010
EBSCO	1 392.68 €	01/01/2010 – 31/12/2010
EBSCO	1 378.92 €	01/01/2010 – 31/12/2010
EBSCO	1 034.15 €	01/01/2010 – 31/12/2010
EBSCO	802.98 €	01/01/2010 – 31/12/2010
GRDF	918.70 €	31/10/2009 – 30/10/2010
NUKLEUS	5 460.00 €	29/08/2010 – 02/09/2010
GB CONCEPT	1 364.20 €	12/11/2009 – 12/11/2010
CANON	1 400.50 €	01/01/2010 – 31/03/2010
TOTAL	12 351.63 €	

Produits Constatés d'Avance : C'est une recette encaissée sur 2009 mais qui concerne l'année universitaire 2009/2010.

Désignation	Montants encaissés	Droits sur 2010 (6/10)
Droits scolaires	1 807 686.00 €	1 084 611.60 €
SCDU	302 580.00 €	181 548.00 €
FSDIE	141 302.00 €	84 781.20 €
SUMPPS	72 398.51 €	43 439.10 €
ESP CULTUREL	5 713.50 €	3 428.10 €
ESTHUA	126 525.00 €	75 915.00 €
PHARMA	31 300.00 €	18 780.00 €
CUFCO	192 077.18 €	115 246.30 €
DROIT	12 800.00 €	7 680.00 €
LETTRES	12 985.57 €	7 791.34 €
IUT	22 015.00 €	13 209.00 €
FMC	197 377.55 €	118 426.53 €
SUAPS	64 168.00 €	38 500.80 €
Convention Médecine	21 133.25 €	12 679.94 €
Convention CUFCO	29 206.06 €	17 523.62 €
TOTAL		1 825 139.63 €

Charges et produits exceptionnels

67182000 – Charges exceptionnelles provenant de l'annulation des titres de recettes des exercices antérieurs

Montant	Texte
1 774.00 €	Reversement IRCANTEC
1 969.87 €	Remb. Trop perçu
1 476.00 €	Regul des droits scolaires 932

67188000 – Autres charges exceptionnelles diverses

Montant	Texte
17 264.00 €	Remb Droits Universitaires 08/09
8 250.00 €	Aide à l'installation de nouveaux chercheurs

77182000 – Produits exceptionnels provenant de l’annulation de dépenses des exercices antérieurs

Montant	Texte
7 484.84 €	Double paiement
38 522.74 €	Remb trop payé
18 976.85 €	Remb suite avoir

77600000 – Produits issus de la neutralisation amortissements

Montant	Texte
3 114 122.70 €	Neutralisation des amortissements

77700000 – Quote-part des subventions investissements

Montant	Texte
19 688.86 €	Diminution de subvention
6 072 267.30 €	Quote-part des subventions

77800000- Autres produits exceptionnels

Montant	Texte
1 053.83 €	Remb trop payé
3 707.67 €	Recette sans convention

AUTRES INFORMATIONS

Au 1^{er} janvier 2009, l’Université d’Angers a changé de système d’exploitation, il s’agit de SIFAC.

1 | Les Enseignants et les enseignants chercheurs

ETABLISSEMENTS	PROGRAMME-TITRE	NATURE D'EMPLOIS		NOMBRE de POSTES		ECARTS
				Ministère	Université	
CHU Angers (UFR Méd.)	0150T2	ASM	Assistant disciplines médicales	58	62	4
		ASMA	Assistant de médecine associé	1	1	0
		MCF	Maître de conférences 1	1	1	0
		MCPH	Maître de conférence praticien hospitalier médecine	32	32	0
		PAMG	Professeur associé médecine générale	2	2	0
		PHU	Praticien hospitalier universitaire	8	8	0
		PUPH	Professeur université praticien hospitalier	71	70	0
		Surnombre PUPH		5	6	0
total UFR Médecine				178	182	4
U. Angers	0150T2	MCF	Maître de conférences	305	306	1
		PAST	Personnel associé à temps partiel	19,5	19,5	0
		PLP	Professeur de lycée prof 2ème grade	2	2	0
		PR	Professeur des universités	134	134	0
		PRAG	Professeur agrégé du second degré	49	49	0
		PRCE	Professeur certifié	29	28	-1
	0231T2	SURN	Surnombre PR	3	3	0
		PRAG	Professeur agrégé du second degré	1	2	1
		PRCE	Professeur certifié	4	3	-1
total U Angers				546,5	546,5	0
U. Angers (IUT Angers)	0150T2	MCF	Maître de conférences	43	43	0
		PAST	Personnel associé à temps partiel	3	3	0
		PR	Professeur des universités	7	7	0
		PRAG	Professeur agrégé du second degré	33	31	-2
		PRCE	Professeur certifié	13	13	0
		PREN	Professeur. de l'ENSAM	2	4	2
		total IUT				101
TOTAL ENSEIGNANTS				825,5	829,5	4

(4 à 50 %)

(39 à 50 %)

(6 à 50 %)

Source : Document réalisé par la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle - Département du système d'allocation des moyens. Les données sont extraites de l'application GESUP2 et sont établies au 31 septembre 2009.

Université : source INARPISE au 31/01/2009

Arrondi 830

2 | Les BIATOSS

ETABLISSEMENTS	PROGR-TITRE	NATURE D'EMPLOIS	NOMBRE de POSTES			ECART GLOBAL	
			Ministère		Université		
			Postes délégués	Postes gagés			Total Ministère
-1	-2	(3=1+2)	Total	(5=4-3)			
U. Angers (IUT Angers)	0150T2	ADA Attaché d'administration éducation nationale et enseignement supérieur	1	-2	1	1	0
		ASI Assistant Ingénieur de Recherche et de Formation	4		4	4	0
		C-AD C administratif	6		6	6	0
		C-TC C technique	22	1	23	23	0
		SASU Secrétaire d'Administration Scolaire et Universitaire 7	7		7	7	0
		TCH Technicien de recherche et de formation	8		8	8	0
		total IUT	48	1	49	49	0
U. d'Angers	0150T8	ABIB Assistant de bibliothèques	5		5	5	0
		ADA Attaché d'administration éducation nationale et enseignement supérieur	14		14	14	0
		AGC1 Agent comptable d'établissements publics à caractère S.C.P. (Groupe1)	1		1	1	0
		ASI Assistant Ingénieur de Recherche et de Formation	34	1	35	35	0
		BAS Bibliothécaire Adjoint Spécialisé	11		11	11	0
		BIB Bibliothécaire	3		3	3	0
		C-AD C administratif	69	3	72	72	0
		C-BI C bibliothèque	21		21	21	0
		CBIB Conservateur des bibliothèques	5		5	5	0
		C-TC C technique	85	3	88	88	0
		IGE Ingénieur d'Etudes	42	3	45	45	0
		IGR Ingénieur de Recherche	17	2	19	19	0
		SASU Secrétaire d'Administration Scolaire et Universitaire	34	1	35	35	0
		SGAS Secrétaire Général d'Administration Scolaire et Universitaire	2		2	2	0
	SGS1 Secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur(gr1)	1		1	1	0	
	TCH Technicien de recherche et de formation	44	2	46	46	0	
	Congés de formation	0,75		0,75	0,75	0	
	0231T2	ADA Attaché d'administration éducation nationale et enseignement supérieur	1		1	1	0
		ASOC Assistante Sociale	1		1	1	0
		C-AD C administratif	2		2	2	0
C-TC C technique		1		1	1	0	
INF Infirmier		3		3	3	0	
SASU Secrétaire d'Administration Scolaire et Universitaire		1		1	1	0	
total U Angers	397,75	15	412,8	412,75	0		
TOTAL BIATOSS			445,75	16	461,8	461,75	0

Source : Document établi par le Directeur Général pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle - Département du système d'information des emplois. Les données sont extraites de l'application GESUP et sont datées au 31 septembre 2006.

Liens : source INRAPSE au 22/05/2006

3 | Les Compensations emplois

ETABLISSEMENTS	PROGR-TITRE	NATURE D'EMPLOIS	NOMBRE de POSTES			ECART GLOBAL	
			Ministère		Université		
			Postes délégués	Postes gagés			Total Ministère
-1	-2	(3=1+2)	Total	(5=4-3)			
U. d'Angers		Compensation IATOSS	46,9		46,9	46,9	0
		total U Angers	46,9		46,9	46,9	0
TOTAL COMPENSATION EMPLOIS			46,9		46,9	46,9	0

Source : Document établi par le Directeur Général pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle - Département du système d'information des emplois. Les données sont extraites de l'application GESUP et sont datées au 31 septembre 2006.

Liens : source INRAPSE au 22/05/2006

Arrondi 509

4 | Détail du Titre 3 – ex 3196

ETABLISSEMENTS	PROGR-TITRE	NATURE D'EMPLOIS	NOMBRE de POSTES			ECARTS
			Ministère	Université	Observations	
U. Angers (IUT Angers)	0150T2	ATER	1	1		0
		LECT	1	1		0
		total IUT	2	2		0
U. d'Angers	0150T8	ATER	16	16		0
		ATERM	1	1	(2 à 50 %)	0
		LECT	10	10		0
		ML	1	1		0
		ALLOC	42	42		0
		POST-DOC	1,8	1,8		0
total U Angers	71,8	71,8		0		
TOTAL TITRE 3 (EX 3196)			73,8	73,8		0

Source : Document réalisé par la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle - Département du système d'allocation des moyens. Les données sont extraites de l'application GÉOUP2 et sont établies au 31 septembre 2009.

Version : source INRAPSE au 22/03/2009

Arrondi 74

TOTAL GENERAL EMPLOIS DELEGUES PAR L'ETAT : 1 413

UNIVERSITE (HORS SAIC)

ANNEXES

Résultat de fonctionnement

CAF

Mode de réalisation de l'équilibre

Résultats de l'exercice 2009

Tableau des immobilisations

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

2004	2005	2006	2007	2008	2009
830 469,74	2 895 533,28	3 421 868,87	2 127 166,50	1 406 860,23	4 507 394,80

Affectation en réserves : 4 507 394,80 €

Université d'Angers

Période financière : Univ d'Angers et S
 Exercice comptable : 2009
 Etablissement : Université d'Angers
 Centre financier : *
 Compte budgétaire : *

CADRE 4 : CALCUL DE LA CAF METHODE ADDITIVE

NUMERO DE COMPTE	INTITULE DE RUBRIQUES	MONTANT
	RESULTAT NET (Positif ou négatif)	4 337 394,80
68	+ Charges calculées	8 501 910,40
78	- Reprises sur charges calculées	85 190,16
776	- Neutralisation des amortissements	3 114 122,70
775 - 675	- Plus-value de cession d'actif	0,00
675 - 775	+ Moins-value de cession d'actif	0,00
777	- Quote-part des subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	6 091 955,11
	= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (ou insuffisance)	3 718 037,23

Université d'Angers

Répartiteur financier : Univ d'Angers et S

Exercice comptable : 2009

Établissement : Université d'Angers

Centre financier : *

Compte budgétaire : *

CAHIER 4 : SECTION 2 : OPERATIONS EN CAPITAL

07.04.2010
10:46:50
Page 12

Compte	Description	Montant dépense	Compte	Description	Montant recette
I.A.F.			C.A.F.		
67D	Autres emprunts et dettes as.	11 747,79	13	Subventions d'investissement	4 526 350,28
205	Concessions et droits similaires	155 708,23	1311	État	630 000,00
2053	Logiciels	155 708,23	1312	Régions	1 772 059,00
211	Terrains	1,00	1313	Départements	739 044,90
2112	Terrains aménagés	1,00	1314	Communes et groupes de communes	756 069,90
213	Constructions	17 948,47	1315	Autres collect et établis pub	515 720,03
2135	Instal gén., agencis, aménags	17 948,47	1316	Union Européenne	113 457,45
215	Instaltechiques, mat et outillage	2 014 488,35	16	Emprunts et dettes assimilées	
2151	Installations techniques complexes	6 494,81	167R	Emprunts assortis de fonds part	
2153	Matériel scientifique	1 986 312,94			
2155	Outillage	14 050,12			
2157	Agencis Aménagt Mat. et outillage	7 630,48			
218	Autres immobilisations corporelles	1 271 882,57			
2181	Instal gén, agencements, aménus	5 107,30			
2182	Matériel de transport	96 846,28			
2184	Mobilier	49 951,14			
2187	Matériel informatique	874 644,58			
2188	Matériels divers	245 333,27			
231	Immobilisations corporelles en cours	694 410,66			
2313	Constructions				
2318	Autres immobilisations corporelles	694 410,66			
238	Avec ac versés sur immob corp	357 119,80			
2381	Avances versées sur immob corp	334 772,73			
2382	Acoples versés sur immob corp	22 347,07			
271	Titres immobilisés (droit de prop)	160,00			
275D	Dépôts et cautionnements versés	100,00			
275R	Dépôts et cautionnements versés	100,00			
Total des dépenses de la 2eme section		4 523 566,87	Total des recettes de la 2eme section		4 526 350,28
Mode de réalisation de l'équilibre : Déficit de l'exercice			Mode de réalisation de l'équilibre : Excédent de l'exercice		4 507 394,80
Augmentation du fond de roulement		3 726 820,64	Diminution du fond de roulement		
Totalx égaux en en recettes et en dépenses		51 934 737,88	Totalx égaux en en recettes et en dépenses		51 934 737,88
Total brut des dépenses		51 934 737,88	Total brut des recettes		51 934 737,88
A déduire : Dépenses internes		6 832 159,93	A déduire : Recettes internes		6 832 159,93
TOTAL NET DES DEPENSES (égal au total net des recettes)		45 102 577,95	TOTAL NET DES RECETTES (égal au total net des dépenses)		45 102 577,95

RESULTATS DE L'EXERCICE 2009 (hors S.A.I.C)

Dépenses	Recettes
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement 39 182 955,57 €	Recettes de fonctionnement 43 690 350,37 €
Amortissements 8 501 910,40 €	Neutralisation des amortissements 9 290 848,81 €
Cessions	Produits de cession d'actif
Solde : Résultat de l'exercice (égal à la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement) 4 507 394,80 €	
Capacité d'autofinancement = (égale à la différence entre les recettes et les dépenses "décaissables" ; elle représente le financement que l'établissement est capable de dégager pour renouveler ses investissements) 3 718 037,23 €	
Investissement	
	Capacité d'autofinancement 3 718 037,23 €
Dépenses d'investissement 4 523 566,87 €	Recettes d'investissement et prod cession actif 4 526 350,28 €
Solde : variation des fonds de roulement 3 720 820,64 €	

Université d'Angers
Date 07.04.2010
Heure 11:32:02

Tableau des Immobilisations

Année 2009
Page 14

Rubriques	Valeur brute à la fin de l'exercice précédent	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice	Augmentation apport	Diminution hors cession
Immobilisations Incorporables	955,788.66	155,708.23	0.00	1,111,496.89	155,708.23	0.00
20531000 Logiciels acquis	934,142.68	155,708.23	0.00	1,089,850.91	155,708.23	0.00
20580000 Autres conces° et dt	21,645.98	0.00	0.00	21,645.98	0.00	0.00
Immobilisations Corporelles	137,397,345.88	3,998,731.05	0.00	141,396,076.93	3,998,731.05	0.00
21127000 Terrain amngé acquis	0.00	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00
21316000 Bât. en dot ou affe	93,405,000.00	0.00	0.00	93,405,000.00	0.00	0.00
21317000 Bâtiments acquis	2,188,604.00	0.00	0.00	2,188,604.00	0.00	0.00
21356000 Instal gén, agnct am	1,599,978.50	0.00	0.00	1,599,978.50	0.00	0.00
21357000 Instal gén, agncts,	0.00	17,948.47	0.00	17,948.47	17,948.47	0.00
21517000 Installations techni	0.00	6,494.81	0.00	6,494.81	6,494.81	0.00
21537000 Matériel scientifiq	14,462,438.85	1,986,312.94	0.00	16,448,751.79	1,986,312.94	0.00
21538000 Autres matériel scie	106,585.78	0.00	0.00	106,585.78	0.00	0.00
21547000 Matériel d'enseignem	1,417,159.83	0.00	0.00	1,417,159.83	0.00	0.00
21548000 Autres matériel d'en	77,542.86	0.00	0.00	77,542.86	0.00	0.00
21557000 Outillage acquis	37,387.90	14,050.12	0.00	51,438.02	14,050.12	0.00
21558000 Autres outillages	110,022.17	0.00	0.00	110,022.17	0.00	0.00
21577000 Agncts & amngts acqu	988,400.66	7,630.48	0.00	996,031.14	7,630.48	0.00
21578000 Autres Agencements &	82,141.83	0.00	0.00	82,141.83	0.00	0.00
21618000 Autres	13,334.70	0.00	0.00	13,334.70	0.00	0.00
21647000 Collections l, s, ar	124,005.68	0.00	0.00	124,005.68	0.00	0.00
21817000 Instal gén agencemen	978,688.49	5,107.30	0.00	983,795.79	5,107.30	0.00
21818000 Autres instal gén, a	321,399.28	0.00	0.00	321,399.28	0.00	0.00
21827000 Matériel de transpor	368,561.47	96,846.28	0.00	465,407.75	96,846.28	0.00
21837000 Matériel de bureau a	476,150.58	0.00	0.00	476,150.58	0.00	0.00

Université d'Angers		Tableau des Immobilisations				Année 2009	
Date	07.04.2010					Page	15
Heure	11:32:02						
Rubriques	Valeur brute à la fin de l'exercice précédent	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice	Augmentation apport	Diminution hors cession	
21838000	Autre matériel de bu	0.00	0.00	60,063.61	0.00	0.00	
21847000	Mobilier acquis	49,951.14	0.00	672,373.23	49,951.14	0.00	
21848000	Autre mobilier	0.00	0.00	58,950.03	0.00	0.00	
21876000	Matériel informatiqu	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
21877000	Matériel informatiqu	645,051.54	0.00	8,382,708.59	645,051.54	0.00	
21878000	Autre matériel infor	229,593.04	0.00	837,299.81	229,593.04	0.00	
21887000	Matériels divers acq	245,333.27	0.00	7,331,301.28	245,333.27	0.00	
21888000	Autres matériels div	0.00	0.00	520,185.26	0.00	0.00	
23130000	Immobilisations en c	0.00	0.00	2,827,012.63	0.00	0.00	
23180000	Immobilisations en c	694,410.66	0.00	0.00	694,410.66	0.00	
Immobilisations Financières							
TOTAL		4,154,439.28	0.00	138,353,134.54	4,154,439.28	0.00	
DETAILS DES AUGMENTATIONS APPORT							
DETAILS DES DIMINUTIONS HORS CESSION							

SAIC

ANNEXES

Résultat de Fonctionnement

CAF

Mode de réalisation de l'équilibre

Résultats de l'exercice

Tableau des immobilisations

SAIC

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

2005	2006	2007	2008	2009
248 514,52	314 088,59	229 688,94	645 094,05	- 385 445,33

Reprise sur réserves : 385 445,33 €

CADRE 4 : CALCUL DE LA CAF METHODE ADDITIVE

SAIC Noeud Technique

Périmètre financier : Univ d'Angers et S
Exercice comptable : 2009
Etablissement : SAIC Noeud Technique
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

NUMERO DE COMPTE	INTITULE DE RUBRIQUES	MONTANT
	RESULTAT NET (Positif ou négatif)	- 385 445,33
68	+ Charges calculées	78 427,04
78	- Reprises sur charges calculées	0,00
776	- Neutralisation des amortissements	0,00
775 - 675	- Plus-value de cession d'actif	0,00
675 - 775	+ Moins-value de cession d'actif	56 220,30
777	- Quote-part des subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	0,00
	= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (Ou insuffisance)	- 250 797,99

SAIC Noeud Technique

Périmètre financier : Univ d'Angers et S
 Exercice comptable : 2009
 Etablissement : SAIC Noeud Technique
 Centre financier : *
 Compte budgétaire : *

CADRE 4 : SECTION 2 : OPERATIONS EN CAPITAL

Compte	Description	Montant dépense	Compte	Description	Montant recette
	I.A.F.	250 797,99		C.A.F.	
205	Concessions et droits similaires	65 157,36	13	Subventions d'investissement	6 528 591,91
2053	Logiciels	1 965,00	1311	État	1 049 358,04
2058	Autres concess. et dts similaires	63 192,36	1312	Régions	1 540 881,15
215	Instaitechniques, mat et outillage	13 815,26	1313	Départements	595 803,45
2153	Matériel scientifique	9 845,06	1314	Communes et groupets de communes	400 000,00
2154	Matériel d'enseignement	3 970,20	1316	Union Européenne	2 942 549,27
218	Autres immobilisations corporelles	10 461,25			
2187	Matériel informatique	8 553,25			
2188	Matériels divers	1 908,00			
231	Immobilisations corporelles en cours	6 505 599,95			
2313	Constructions	6 505 599,95			
	Total des dépenses de la 2eme section	6 595 033,82		Total des recettes de la 2eme section	6 528 591,91
	Mode de réalisation de l'équilibre :			Mode de réalisation de l'équilibre :	
	Déficit de l'exercice	385 445,33		Excédent de l'exercice	
	Augmentation du fond de roulement			Diminution du fond de roulement	317 239,90
	Totaux égaux en en recettes et en dépenses	8 660 328,41		Totaux égaux en en recettes et en dépenses	8 660 328,41
	Total brut des dépenses	8 660 328,41		Total brut des recettes	8 660 328,41
	A déduire : Dépenses internes	463 872,37		A déduire : Recettes internes	463 872,37
	TOTAL NET DES DEPENSES	8 196 456,04		TOTAL NET DES RECETTES	8 196 456,04
	(égal au total net des dépenses)			(égal au total net des dépenses)	

RESULTATS DE L'EXERCICE 2009 SAIC

Dépenses	Recettes	
Fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement 1 814 496,60 €	Recettes de fonctionnement 1 429 051,27 €	
Amortissements 78 427,04 €	Neutralisation des amortissements	
Cessions 56 220,30 €	Produits de cession d'actif	
Solde : Résultat de l'exercice (égal à la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement) -385 445,33 €		
Capacité d'autofinancement = (égale à la différence entre les recettes et les dépenses "décaissables" ; elle représente le financement que l'établissement est capable de dégager pour -250 797,99 €		
Investissement		
IAF -250797,99	Capacité d'autofinancement	
Dépenses d'investissement 6 595 033,82 €	Recettes d'investissement et prod cession actif	6 528 591,91 €
Solde : variation des fonds de roulement -317 239,90 €		

Université SAIC Univ d'Angers
 Date 07.04.2010
 Heure 11:40:36

Année 2009
 Page 20

Tableau des Immobilisations

Rubriques	Valeur brute à la fin de l'exercice précédent	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice	Augmentation apport	Diminution hors cession
Immobilisations incorporelles	276,860.23	65,157.36	-97,050.71	244,966.88	65,157.36	-97,050.71
20531000 Logiciels acquis	16,236.50	1,965.00	0.00	18,201.50	1,965.00	0.00
20580000 Autres concés et dt	260,623.73	63,192.36	-97,050.71	226,765.38	63,192.36	-97,050.71
Immobilisations Corporelles	7,089,524.34	6,529,876.46	0.00	13,619,400.80	6,529,876.46	0.00
21537000 Matériel scientifique	172,004.68	9,845.06	0.00	181,849.74	9,845.06	0.00
21547000 Matériel d'enseignem	5,383.30	3,970.20	0.00	9,353.50	3,970.20	0.00
21557000 Outillage acquis	1,458.20	0.00	0.00	1,458.20	0.00	0.00
21877000 Matériel informatiqu	52,404.22	8,553.25	0.00	60,957.47	8,553.25	0.00
21887000 Matériels divers acq	9,776.93	1,908.00	0.00	11,684.93	1,908.00	0.00
23130000 Immobilisations en c	6,848,497.01	6,505,599.95	0.00	13,354,096.96	6,505,599.95	0.00
Immobilisations Financières						
TOTAL	7,366,384.57	6,595,033.82	-97,050.71	13,864,367.68	6,595,033.82	-97,050.71

DETAILS DES AUGMENTATIONS APPORT

DETAILS DES DIMINUTIONS HORS CESSION

UNIVERSITE

ANNEXES

CAF
Mode de réalisation de l'équilibre
Résultats de l'exercice
Tableau du portefeuille
Cadre 7 - Comptes Spéciaux
Tableau des immobilisations
Tableau des amortissements
Etat des échéances des créances et des dettes
Dépenses par domaines fonctionnels
Indicateurs

Université d'Angers

Périètre financier : Univ d'Angers et S
 Exercice comptable : 2009
 Etablissement : Université d'Angers
 Centre financier : *
 Compte budgétaire : *

CADRE 4 : CALCUL DE LA CAF METHODE ADDITIVE

NUMERO DE COMPTE	INTITULE DE RUBRIQUES	MONTANT
	RESULTAT NET (Positif ou négatif)	4 121 949,47
68	+ Charges calculées	8 580 337,44
78	- Reprises sur charges calculées	85 190,16
776	- Neutralisation des amortissements	3 114 122,70
775 - 675	- Plus-value de cession d'actif	0,00
675 - 775	+ Moins-value de cession d'actif	56 220,30
777	- Quote-part des subventions d'investissement reportées au compte de résultat	6 091 955,11
	= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (Ou insuffisance)	3 467 239,24

Réimètre financier : Univ d'Angers et S
 Exercice comptable : 2009
 Etablissement : Université d'Angers
 Centre financier : *
 Compte budgétaire : *

CADRE 4 : SECTION 2 : OPERATIONS EN CAPITAL

Compte	Description	Montant dépense	Compte	Description	Montant recette
	I.A.F.			C.A.F.	3 467 239,24
1679	Autres emprunts et dettes as.	11 747,79	1311	Subventions d'investissement	11 054 942,19
205	Concessions et droits similaires	220 865,59	1311	Etat	1 679 358,04
2093	Logiciels	157 673,23	1312	Regions	3 312 940,15
2098	Autres Concess. et dts similaires	63 192,36	1313	Départements	1 334 848,35
211	Terrains	1,00	1314	Communes et groupts de communes	1 156 068,90
2112	Terrains aménagés	1,00	1315	Autres Collect et établiiss pub	515 720,03
213	Constructions	17 948,47	1316	Union Européenne	3 056 006,72
2135	Instal gén., agencets, aménagts	17 948,47	16	Emprunts et dettes assimilées	
215	Instal techniques, mat et outillage	2 028 303,61	167R	Emprunts assortis de conds part	
2151	Installations techniques complexes	6 494,81			
2153	Matériel scientifique	1 996 158,00			
2154	Matériel d'enseignement	3 970,20			
2155	Outillage	14 050,12			
2157	Agencets Aménagt Mat. et outillage	7 630,48			
218	Autres immobilisations corporelles	1 282 343,82			
2181	Instal Gén , agencements, aménts	5 107,30			
2182	Matériel de transport	96 846,28			
2184	Mobilier	49 951,14			
2187	Matériel informatique	883 197,63			
2188	Matériels divers	247 241,27			
231	Immobilisations corporelles en cours	7 200 010,61			
2313	Constructions	6 505 599,95			
2318	Autres immobilisations corporelles	694 410,66			
238	Avet ac versés sur immob corp	357 119,60			
2381	Avances versées sur immob corp	334 772,73			
2382	Accountes versés sur immob corp	22 347,07			
271	Titres immobilisés (droit de prop)	160,00			
2753	Dépôts et cautionnements versés	100,00			
275R	Dépôts et cautionnements versés				

CADRE 4 : SECTION 2 : OPERATIONS EN CAPITAL

Compte	Description	Montant dépense	Compte	Description	Montant recette
	Total des dépenses de la 2eme section	11 118 600,69		Total des recettes de la 2eme section	11 054 942,19
	Mode de réalisation de l'équilibre : Déficit de l'exercice			Mode de réalisation de l'équilibre : Excédent de l'exercice	4 121 949,47
	Augmentation du fond de roulement	3 403 550,74		Diminution du fond de roulement	
	Totaux égaux en en dépenses et en dépenses	59 641 583,07		Totaux égaux en en recettes et en dépenses	59 641 583,07
	Total brut des dépenses	59 641 583,07		Total brut des recettes	59 641 583,07
	A déduire : Dépenses internes	6 525 141,64		A déduire : Recettes internes	6 525 141,64
	TOTAL NET DES DEPENSES (égal au total net des dépenses)	53 116 441,43		TOTAL NET DES RECETTES (égal au total net des dépenses)	53 116 441,43

RESULTATS DE L'EXERCICE 2009
UNIVERSITE D'ANGERS (UA et SAIC)

Dépenses	Recettes	
Fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement 40 997 452,17 €	Recettes de fonctionnement 45 119 401,64 €	
Amortissements 8 580 337,44 €	Neutralisation des amortissements 9 290 848,81 €	
Cessions 56 220,30 €	Produits de cession d'actif 0,00 €	
Solde : Résultat de l'exercice (égal à la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement) 4 121 949,47 €		
Capacité d'autofinancement = (égale à la différence entre les recettes et les dépenses "décaissables" ; elle représente le financement que l'établissement est capable de dégager) 3 467 239,24 €		
Investissement		
	Capacité d'autofinancement	3 467 239,24 €
Dépenses d'investissement 11 118 600,69 €	Recettes d'investissement et prod cession actif	11 054 942,19 €
Solde : variation des fonds de roulement 3 403 580,74 €		

TABLEAU DU PORTEFEUILLE

Mouvements de l'exercice	Valeur du portefeuille	Valeur comptable nette	Commentaires
Montant à l'ouverture de l'exercice		8 123 618,70	
Acquisition de l'exercice		58 371 759,28	
Cession de l'exercice		64 031 385,69	
Reprises de dépréciations sur titres cédés			
Plus-values sur cession de titres :			
-détenus au début de l'exercice			
-acquis dans l'exercice		97 601,19	
Variation de la dépréciation du portefeuille			
Autres mouvements comptables		0,85	Ecart de centimes
Montant à la clôture de l'exercice		2 561 594,33	

CADRE 7 - COMPTES SPECIAUX (CLASSE 0)

EXERCICE 2009

NUMERO ET LIBELLE DE COMPTES ET SOUS-COMPTES	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
	BALANCE ENTREE	OPERATIONS ANNEE	TOTAL	BALANCE ENTREE	OPERATIONS ANNEE	TOTAL	DEBIT	CREDIT
07 : titres et valeurs en portefeuille								
070 : cartes magnétiques en portefeuille + tee shirt RI	14 627,00	0,00	14 627,00	/	49,00	49,00	14 578,00	
							14 578,00	
08 : Cartes magnét. chez les régisseurs								
ESTHUA	600,00	0,00	600,00	/	465,00	465,00	135,00	
081 : BU Belle - Beille	0,00	0,00	0,00	/	0,00	0,00	0,00	
BU Droit	0,00	0,00	0,00	/	0,00	0,00	0,00	
BU Médecine	800,00	0,00	800,00	/	0,00	0,00	800,00	
088 : UFR Droit	0,00	0,00	0,00	/	0,00	0,00	0,00	
0809 : UFR Pharmacie	0,00	0,00	0,00	/	0,00	0,00	0,00	
0800 : tee shirt RI	49,00	49,00	98,00	/	63,00	63,00	35,00	
							970,00	
09 Tiers Créanciers								
090 : Tiers créanciers (cartes magnétiques)	/	528,00	528,00	16 076,00	0,00	16 076,00		15 548,00
TOTAUX		577,00	16 653,00	16 076,00	577,00	16 653,00	15 548,00	15 548,00

Université SAIC Univ d'Angers
Date 07.04.2010
Heure 11:57:05

Tableau des Immobilisations

Année 2009
Page 27

Rubriques	Valeur brute à la fin de l'exercice précédent	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice	Augmentation apport	Diminution hors cession
Immobilisations Incorporelles						
20531000 Logiciels acquis	1,232,648.89	220,865.59	-97,050.71	1,356,463.77	220,865.59	-97,050.71
20580000 Autres conces° et dt	950,379.18	157,673.23	0.00	1,108,052.41	157,673.23	0.00
Immobilisations Corporelles	144,486,870.22	10,528,607.51	-97,050.71	155,015,477.73	10,528,607.51	-97,050.71
21127000 Terrain amngé acquis	0.00	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00
21316000 Bât. en dot ou affe	93,405,000.00	0.00	0.00	93,405,000.00	0.00	0.00
21317000 Bâtiments acquis	2,188,604.00	0.00	0.00	2,188,604.00	0.00	0.00
21356000 Instal gén, agnct am	1,599,978.50	0.00	0.00	1,599,978.50	0.00	0.00
21357000 Instal gén, agncts,	0.00	17,948.47	0.00	17,948.47	17,948.47	0.00
21517000 Installations techni	0.00	6,494.81	0.00	6,494.81	6,494.81	0.00
21537000 Matériel scientifiq	14,634,443.53	1,996,158.00	0.00	16,630,601.53	1,996,158.00	0.00
21538000 Autres matériel scie	106,585.78	0.00	0.00	106,585.78	0.00	0.00
21547000 Matériel d'enseignem	1,422,543.13	3,970.20	0.00	1,426,513.33	3,970.20	0.00
21548000 Autres matériel d'en	77,542.86	0.00	0.00	77,542.86	0.00	0.00
21557000 Outillage acquis	38,846.10	14,050.12	0.00	52,896.22	14,050.12	0.00
21558000 Autres outillages	110,022.17	0.00	0.00	110,022.17	0.00	0.00
21577000 Agncts & amngts acqu	988,400.66	7,630.48	0.00	996,031.14	7,630.48	0.00
21578000 Autres Agencements &	82,141.83	0.00	0.00	82,141.83	0.00	0.00
21618000 Autres	13,334.70	0.00	0.00	13,334.70	0.00	0.00
21647000 Collections l, s, ar	124,005.68	0.00	0.00	124,005.68	0.00	0.00
21817000 Instal gén agencemen	978,688.49	5,107.30	0.00	983,795.79	5,107.30	0.00
21818000 Autres instal gén, a	321,399.28	0.00	0.00	321,399.28	0.00	0.00
21827000 Matériel de transpor	368,561.47	96,846.28	0.00	465,407.75	96,846.28	0.00
21837000 Matériel de bureau a	476,150.58	0.00	0.00	476,150.58	0.00	0.00

Université SAIC Univ d'Angers
 Date 07.04.2010
 Heure 11:57:05

Tableau des Immobilisations

Année 2009
 Page 28

Rubriques	Valeur brute à la fin de l'exercice précédent	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice	Augmentation apport	Diminution hors cession
21838000 Autre matériel de bu	60,063.61	0.00	0.00	60,063.61	0.00	0.00
21847000 Mobilier acquis	622,422.09	49,951.14	0.00	672,373.23	49,951.14	0.00
21848000 Autre mobilier	58,950.03	0.00	0.00	58,950.03	0.00	0.00
21876000 Matériel informatique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21877000 Matériel informatique	8,435,112.81	653,604.79	0.00	9,088,717.60	653,604.79	0.00
21878000 Autre matériel infor	837,299.81	229,593.04	0.00	1,066,892.85	229,593.04	0.00
21887000 Matériels divers acq	7,341,078.21	247,241.27	0.00	7,588,319.48	247,241.27	0.00
21888000 Autres matériels div	520,185.26	0.00	0.00	520,185.26	0.00	0.00
23130000 Immobilisations en c	9,675,509.64	6,505,599.95	0.00	16,181,109.59	6,505,599.95	0.00
23180000 Immobilisations en c	0.00	694,410.66	0.00	694,410.66	694,410.66	0.00
Immobilisations Financières						
TOTAL	145,719,519.11	10,749,473.10	-97,050.71	156,371,941.50	10,749,473.10	-97,050.71

DETAILS DES AUGMENTATIONS APPORT

DETAILS DES DIMINUTIONS HORS CESSIION

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

I. CADRE GENERAL

Situations et mouvements Rubriques	A Amortissements cumulés au début de l'exercice compte 28	B Augmentations : dotations de l'exercice compte 68	C Amortissements neutralisés compte 776	D Charge budgétaire réelle (3)	E Diminutions d'amortissements de l'exercice (4)	F Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (5) compte 28
Immobilisations incorporelles				-		-
20531000	657 425,03	168 443,35		168 443,35		825 868,38
20580000	133 001,71	43 657,40		43 657,40	40 830,41	135 828,70
TOTAL	790 426,74	212 100,75	-	212 100,75	40 830,41	961 697,08
Immobilisations corporelles				-		-
21127000		-		-		-
21316000		3 114 122,70	3 114 122,70	-		3 114 122,70
21317000	249 976,40	72 965,97		72 965,97		322 942,37
21356000		53 330,19		53 330,19		53 330,19
21357000		37,67		37,67		37,67
21517000		269,50		269,50		269,50
21537000	5 563 769,52	2 125 695,48		2 125 695,48		7 689 465,00
21538000	59 491,11	9 167,61		9 167,61		68 658,72
21547000	359 552,20	173 605,65		173 605,65		533 157,85
21548000	47 662,63	4 950,95		4 950,95		52 613,58
21557000	9 890,62	4 590,40		4 590,40		14 481,02
21558000	56 281,63	15 854,76		15 854,76		72 136,39
21577000	567 576,36	57 764,38		57 764,38		625 340,74
21578000	22 035,49	9 327,24		9 327,24		31 362,73
21618000	94 524,46	2 674,26		2 674,26	85 190,16	12 008,56
21647000				-		-
21817000	405 467,57	111 682,50		111 682,50		517 150,07
21818000	149 012,23	55 255,69		55 255,69		204 267,92
21827000	178 882,48	66 351,45		66 351,45		245 233,93
21837000	222 837,40	72 340,43		72 340,43		295 177,83
21838000	29 621,48	9 021,13		9 021,13		38 642,61
21847000	280 433,04	71 140,63		71 140,63		351 573,67
21848000	26 447,34	8 674,97		8 674,97		35 122,31
21876000				-		-
21877000	4 494 081,82	1 263 289,17		1 263 289,17		5 757 370,99
21878000	513 552,42	106 077,80		106 077,80		619 630,22
21887000	3 494 656,02	879 104,72		879 104,72		4 373 760,74
21888000	234 817,57	80 941,44		80 941,44		315 759,01
28431600	15 551 932,50					15 551 932,50
28435600	172 743,30					172 743,30
TOTAL	32 785 245,59	8 368 236,69	3 114 122,70	5 254 113,99	85 190,16	41 068 292,12
TOTAL GENERAL	33 575 672,33	8 580 337,44	3 114 122,70	5 466 214,74	126 020,57	42 029 989,20

II. AMENAGEMENT DU CADRE GENERAL

1) Développement de la colonne B

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			Dotations exceptionnelles
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	
Immobilisations incorporelles				
20531000		168 443,35		
20580000		43 657,40		
Immobilisations corporelles				
21127000				
21316000		3 114 122,70		
21317000		72 965,97		
21356000		53 330,19		
21357000		37,67		
21517000		269,50		
21537000		2 125 695,48		
21538000		9 167,61		
21547000		173 605,65		
21548000		4 950,95		
21557000		4 590,40		
21558000		15 854,76		
21577000		57 764,38		
21578000		9 327,24		
21618000		2 674,26		
21647000				
21817000		111 682,50		
21818000		55 255,69		
21827000		66 351,45		
21837000		72 340,43		
21838000		9 021,13		
21847000		71 140,63		
21848000		8 674,97		
21876000				
21877000		1 263 289,17		
21878000		106 077,80		
21887000		879 104,72		
21888000		80 941,44		
28431600				
28435600				
TOTAL	0	8 580 337,44	0	0

2) Développement de la colonne E

Diminution de l'exercice	Ventilation des diminutions			Eléments mis hors service
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Regularisations des amortissements passés	
20580000				40 830,41
21618000			85 190,16	
TOTAL	0	0	85 190,16	40 830,41

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE EN KE

Créances	Montant Brut	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an			Échéances à moins d'un an	Echeances	
							à plus d'un an	à plus de cinq ans
Créances de l'actif circulant	10 435	6 186	4 249	Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	212	212		
- Créances Clients et Comptes rattachés				172	172			
- Autres				238	238			
				Autres dettes diverses	424	424		
Charges constatées d'avance	14	14		Produits constatés d'avance	1 825	1 825		
TOTAL	10 449	6 200	4 249	TOTAL	2 871	2 871	-	-

Exercice 2009

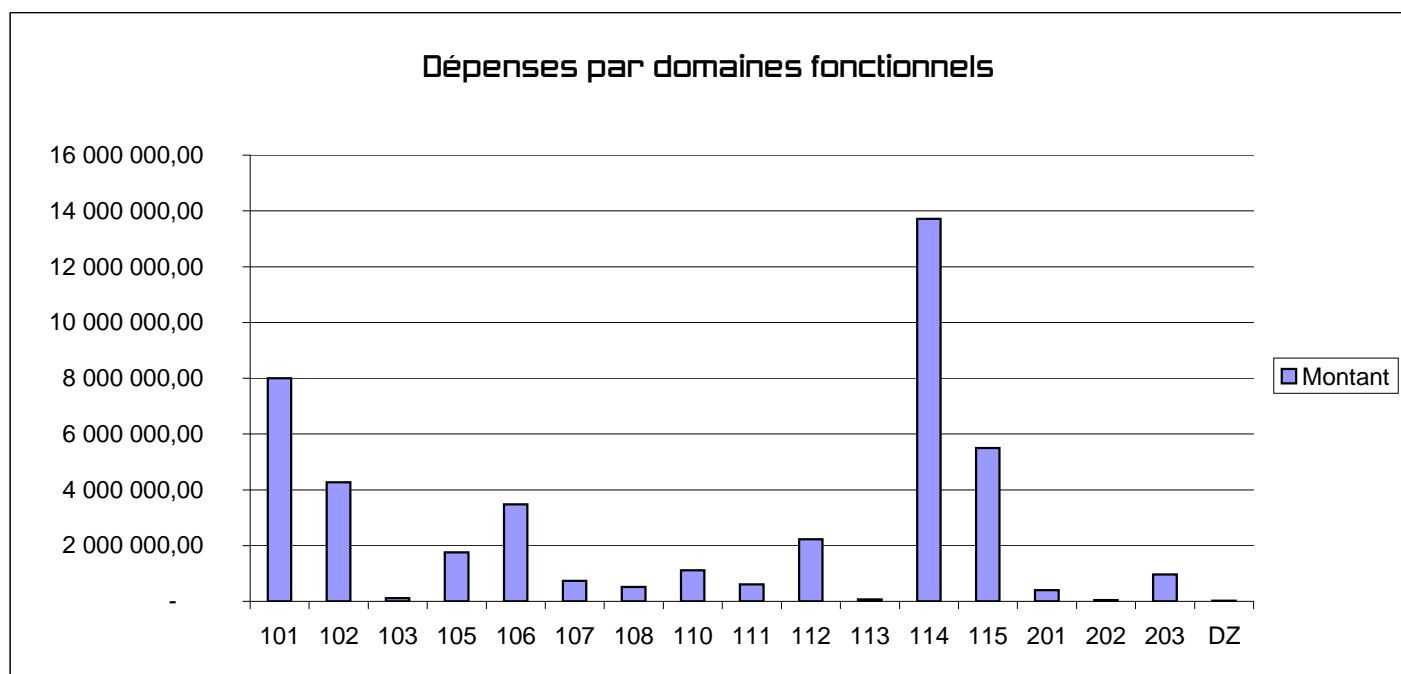
Dépenses/Domaines fonctionnels (hors 681)		Etablissement Principal	SAIC	TOTAL
Programme 150 : Formations supérieures et Recherche universitaire				
101	Formation initiale et continue du bac à la licence			7 997 601,71
1011	Formations générales	4 624 328	4 805	4 629 133
1012	Formations professionnelles	3 298 601	2 111	3 300 712
1013	1ère année Médecine et Pharmacie	67 649	108	67 757
102	Formation initiale et continue du niveau Master			4 269 704
1021	Formations professionnalisantes	3 379 018		3 379 018
1022	Formations à la recherche	159 793		159 793
1023	2ème année à doctorat d'exercice	730 892		730 892
103	Formation initiale et continue de niveau doctorat			111 361
1031	Formation et insertion	109 424		109 424
1032	Rayonnement et ouverture	1 936		1 936
105	Documentation	1 757 616		1 757 616
106	Recherche universitaire - Sciences et Vie	2 886 380	590 623	3 477 002
107	Recherche universitaire - Mathématiques	675 430	54 431	729 861
108	Recherche universitaire - Physique Chimie Sc de l'Ing.	505 865	5 836	511 701
110	Recherche universitaire - Science de la Terre Environt	946 738	168 296	1 115 034
111	Recherche universitaire - Science de l'Homme et soc.	590 999	20 913	611 912
112	Recherche universitaire interdisciplinaire	2 175 585	51 982	2 227 567
113	Diffusion des savoirs			68 607
1131	Université dans la cité	48 669		48 669
1132	Valo patrimoine et pub	714	19 224	19 938
114	Immobilier			13 720 083
1141	Construction Equipement CPER	7 390	7 058 090	7 065 480
1142	Construction Equipement hors CPER	2 522 461		2 522 461
11431	Maintenance	550 710	1 558	552 268
11432	Fonctionnement courant	3 413 782	28 022	3 441 805
1144	Sécurité	138 069		138 069
115	Pilotage et animation du programme de l'établissement			5 495 169
1151	Pilotage universitaire	107 612		107 612
1152	Pilotage opérationnel	5 260 367	127 190	5 387 556
Programme 231 : Vie étudiante				
201	Aides directes	405 799		405 799
202	Aides indirectes	50 678		50 678
203	Santé des étudiants	769 500	197 158	966 658
DZ	Dépenses non décaissables	18 605	756	19 361
TOTAUX		35 204 612	8 331 103	43 535 715

Exercice 2009

Recettes/Domaines fonctionnels (hors 776 et 777)		Etablissement Principal	SAIC	TOTAL
ETAT	Etat	22 303 476	1 140 358	23 443 834
AUTSD	Autres subventions	11 720 278	5 689 666	17 409 944
RESPR	Ressources propres	4 968 123	1 116 720	6 084 843
RZ	Ressources non décaissables	18 745	10 899	29 644
TOTAUX		39 010 623	7 957 643	46 968 266

Dépenses par domaines fonctionnels

Domaines Fonctionnels	Désignation	Montant
101	Formation initiale et continue du bac à la licence	7 997 601,71
102	Formation initiale et continue du niveau Master	4 269 704,00
103	Formation initiale et continue du niveau doctorat	111 361,00
105	Documentation	1 757 616,00
106	Recherche universitaires - Sciences et Vie	3 477 002,00
107	Recherche universitaires - Mathématiques	729 861,00
108	Recherche universitaires - Physique chimie	511 701,00
110	Recherche universitaires - Science de la terre	1 115 034,00
111	Recherche universitaires - Science de l'Homme	611 912,00
112	Recherche universitaires interdisciplinaire	2 227 567,00
113	Diffusion des savoirs	68 607,00
114	Immobilier	13 720 083,00
115	Pilotage et animation du programme de l'établissement	5 495 169,00
201	Aides directes	405 799,00
202	Aides indirectes	50 678,00
203	Santé des étudiants	966 658,00
DZ	Dépenses non décaissables	19 361,00
TOTAL		43 535 714,71



UNIVERSITE HORS SAÏC

taux d'exécution budgétaire		
dépenses de fonctionnement		74%
dépenses d'investissement		43%
total des dépenses		69%
recettes de fonctionnement		102%
recettes d'investissement		102%
total des recettes		102%

capacité d'autofinancement		
capacité d'autofinancement		3 718 037 €
part dans investissement		82%
part générée par exploitation		11%

trésorerie		
en jours de dépenses		201

résultat		
généralisé par le chiffre d'affaire		13%
HC / charges		14%
HC / charges personnel		29%
ressources / étudiant		2 691 €
dépenses / étudiant		2 439 €
rigidité charges personnel		42%
prestations/produits recherche		3%
ressources propres/ produits		10%
subventions/ produits		68%
charges/ produits		90%

fonds de roulement		
FRNG en jours de dépenses		237
FR mobilisable/ FRNG		16%

appels à projets		
taux d'exécution		33%

SAÏC

taux d'exécution budgétaire		
dépenses de fonctionnement		57%
dépenses d'investissement		38%
total dépenses		41%
recettes de fonctionnement		68%
recettes d'investissement		47%
total recettes		50%

résultat		
ressources propres/ produits		63%
prestations/produits recherche		5%
subventions/ produits		16%
charges/ produits		126%

capacité d'autofinancement		
capacité d'autofinancement		-250 798 €

trésorerie		
trésorerie		-65 006 €

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2009

FORMATION L

DESTINATIONS DES DEPENSES	AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS	INDICATEURS	Réalisé	Réalisé	Objectif	Cible
				2008	2009	2010	2011
DESTINATION 101 Bac à licence	Des formations professionnelles et générales bien articulées	Objectif 1		2008	2009	2010	2011
		Informer pour orienter	<i>Part des nouveaux bacheliers technologiques et professionnels à l'IUT parmi les entrants à l'IUT</i>	28,6%	28,6%	30,0%	31,5%
			<i>Taux d'étudiants de nationalité étrangère inscrit en L</i>	11%	11%	11%	10%
			<i>Nombre étudiants licence en mobilité sortante Erasmus</i>	105	105	120	150
		Objectif 2		2008	2009	2010	2011
		Accompagner pour réussir	<i>Part des licences obtenues en 3 ans</i>	46%		46%	42%
			<i>Réussite au DUT en 3 années ou moins Bac général</i>	84,6%		86,0%	88,0%
			<i>Réussite en DUT en 3 années ou moins Bac technologique</i>	84,7%		85,0%	83,0%
			<i>Réussite en DUT en 3 années ou moins Total</i>	84,7%		85,5%	85,5%
			<i>Taux d'abandon en L</i>	12,0%	11,4%	10,0%	
			<i>Effectifs de nouveaux bacheliers en L1</i>	2 667	2 737	2 700	3 000
			<i>Taux d'abandon en S1</i>				
			<i>Taux d'abandon en S2</i>				
			<i>Taux de redoublement en L1</i>	13%	13%	13%	15%
			<i>Taux de passage en L1</i>	47%	53%	55%	65%
			<i>Part des mentions à faibles effectifs en fin de cursus L</i>	28%	33%	28%	23%
			<i>Pourcentage d'inscriptions principales dans ces mentions</i>	9%	10%	9%	6%
			<i>Réussite comparée des étudiants étrangers et des étudiants français en L</i>	72%		72%	60%
		Objectif 5		2008	2009	2010	2011
		Observer pour évaluer	<i>Part des diplômés de DUT en emploi</i>	83,9%	94,4%	84,0%	85,0%
			<i>Part des diplômés du DUT en recherche d'emploi</i>	16,1%	5,6%		15,0%
			<i>Durée médiane de recherche d'emploi</i>	3 mois	2 mois	2 mois	2 mois
			<i>Part des diplômés de LP en emploi</i>	89,5%	91,0%	90,0%	92,0%
			<i>Part des diplômés de LP en recherche d'emploi</i>	8,3%	7,0%		8,0%
			<i>Durée médiane de recherche d'emploi</i>	2 mois	2 mois	2 mois	2 mois
			<i>Part des diplômés de licence en recherche d'emploi</i>				
<i>Part des diplômés de licence en emploi</i>							
Objectif 4		2008	2009	2010	2011		
Revenir à l'université pour évoluer	<i>Pourcentage de diplômés en formation continue</i>	1,7%		2,0%	4,0%		
	<i>Nombre de dossiers de VAE examinés par le jury</i>	26	32	30	35		
	<i>Nombre d'avis favorables</i>	25	26	27	30		

DESTINATIONS DES DEPENSES	AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS	INDICATEURS				
				2008	2009	2010	2011
DESTINATION 105		Objectif		2008	2009	2010	2011
		Améliorer les services aux usagers	<i>Durée maximum de l'ouverture dans les différents sites du SCD</i>	60h	73h	70h	70h
			<i>Nombre de documents acquis</i>	16 932	15 216	13 000	13 000
			<i>Nombre de documents traités</i>	18 385	15 868	13 000	13 000
			<i>Part des dépenses documentaires sur les dépenses totales du SCD</i>	69%	70%	69%	69%

FORMATION M

DESTINATIONS DES DEPENSES	AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS	INDICATEURS	Réalisé	Réalisé	Objectif	Cible
				2008	2009	2010	2011
DESTINATION 102 Master	Des formations professionnelles et générales bien articulées	Objectif 1		2008	2009	2010	2011
		Informer pour orienter	Part des étudiants de masters non-présents à l'UA en n-1	42%		40%	35%
			Part des étudiants étrangers inscrits en master	21%		21%	23%
			Nombre de double diplôme au niveau Master	3	3	5	2
			Nombre étudiants master en mobilité sortante Erasmus	86	86	90	100
		Objectif 2		2008	2009	2010	2011
		Accompagner pour réussir	Part des diplômés du master parmi les inscrits	85%		86%	88%
			Part des mentions à faibles effectifs en fin de cursus M	33%		21%	30%
			Pourcentage d'inscriptions principales dans ces mentions	10,3%	6,0%	7,5%	6,0%
			Réussite comparée des étudiants étrangers et des étudiants français en M	114%		100%	85%
		Objectif 5		2008	2009	2010	2011
		Observer pour évaluer	Part des étudiants diplômés de master en recherche d'emploi	7%	6%	7%	15%
			Part des étudiants diplômés de master en emploi	93%	94%	93%	85%
			Durée médiane de recherche d'emploi	2 mois	1 mois	2 mois	2 mois
		Objectif 4		2008		2010	2011
		Revenir à l'université pour évoluer	Pourcentage de diplômés en formation continue	1,6%		2,0%	5,0%

FORMATION D

DESTINATION 103 Doctorat		Objectif 1		2008	2009	2010	2011
		Informer pour orienter	Part des étudiants non présents en n-1 dans l'établissement parmi les inscrits pour la 1 ^{ère} en doctorat	54%	50%	54%	55%
			Part des étudiants étrangers inscrits en doctorat	43%		30%	35%
		Objectif 2		2008	2009	2010	2011
		Accompagner pour réussir	Part des doctorants allocataires ayant soutenu leur thèse jusqu'au 31 décembre suivant la fin de leur 3 ^{ème} année universitaire	33%	62%	45%	65%
		Objectif 5		2008	2009	2010	2011
Observer pour évaluer	Part des docteurs en emploi après 3 ans	90%		93%	95%		

RECHERCHE

DESTINATION DES DEPENSES	AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS	INDICATEURS	Réalisé	Réalisé	Objectif	Cible	
DESTINATION 106 à 112	Une recherche lisible et motrice	OBJECTIF 34		Situation 2009	Situation 2010	2010	2011	
			<i>Part des enseignants-chercheurs dans les unités classées A et A+</i>	48%	/	/	50%	
			<i>Part des financements obtenus par rapport aux financements obtenus par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur</i>	0,25%	/	/	0,30%	
			<i>Classement parmi les 156 établissements bénéficiaires</i>	77è	/	/	80è	
		Renforcer la structuration de la recherche	<i>Part des publications de référence internationale de l'établissement dans la production scientifique française</i>	0,66%	0,58%	/	0,77%	
			<i>Indice de citation à deux ans de l'établissement</i>	0,84	0,88	/	0,90	
			<i>Part des publications de référence internationale de l'établissement dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires</i>	0,82%	0,80%	/	0,90%	
			<i>Taux de chercheurs et enseignants-chercheurs publiants</i>	/	/	/	75-80 %	
			<i>Part des recrutements extérieurs de professeurs</i>	72%	81%	/	60%	
			<i>Nombre de chaires d'excellence</i>	1	0	/	2	
			OBJECTIF 35		Situation 2009	Situation 2010	2010	2011
			Renforcer l'insertion de la recherche dans le monde socio-économique	<i>Part des brevets déposés par l'établissement parmi les brevets français et européens</i>	Europe : 0,017% France : 0,008%	/	/	Europe : 0,027% France : 0,01%
		<i>Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle dans les ressources recherche totales de l'établissement</i>		0,69%	/	0,70%	0,80%	
		<i>Part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées dans les ressources recherche totales de l'établissement</i>		9%	/	10%	15%	
		OBJECTIF 37		Situation 2009	Situation 2010	2010	2011	
		Renforcer le développement de la recherche européenne et internationale	<i>Part des publications de référence internationale de l'établissement dans la production scientifique</i> - européenne - internationale	0,87% 0,29%	0,73% 0,24%	/	1% 0,34%	
			<i>Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union Européenne</i>	21%	22%	/	20%	
			<i>Proportion d'étrangers (dont UE) parmi les chercheurs, enseignants-chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'établissement</i>	10,11%	/	/	/	
			<i>Taux de participation de l'établissement dans les projets financés par l'Union européenne</i>	0,009%	/	/	/	
			<i>Taux de coordination de l'établissement dans les projets financés par l'Union européenne</i>	0,000%	/	/	/	

PILOTAGE

DESTINATIONS DES DEPENSES	AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS	INDICATEURS	Réalisé	Réalisé	Objectif	Cible	
DESTINATION 115		Objectif 14		2009		2010	2011	
		Implanter un système de pilotage	Qualificatif du dispositif d'auto-évaluation					
			Politique de formation	1		1	2	
			Politique scientifique	1		1	2	
			Management	1		1	2	
					2008	2009	2010	2011
			Pourcentage de recrutement interne d'enseignants chercheurs	28%	19%		35%	
			Pourcentage de recrutement interne de maîtres de conférence	26%	14%		15%	
			Pourcentage de recrutement interne de professeurs	30%	30%		40%	
				2008 constaté	2009 constaté	2009 prévu	2010 prévu	
			Montant des ressources propres	7 014k€	6 862k€	9 679k€	9 604k€	
			Total recettes budget établissement	43 330k€	56 174k€	55 746k€	139 740k€	
			Part des ressources propres sur total recettes	16,19%	12,22%	17,36%	6,88%	
			Evolution des ressources propres sur budget établissement	-13,89%	-2,17%	38,00%	-0,77%	
			Taux d'exécution du budget					
			Exécution:/Budget primitif	90%	100%	100%	100%	
			Exécution:/Budget primitif+DBM	84%	64%	80%	75%	
DESTINATION 105		Objectif 19		2008	2009	2010	2011	
		Améliorer les services à l'utilisateur	Durée maximum de l'ouverture hebdomadaire dans les différents sites du SCD	60h	73h	70h	70h	
			Nombre de documents acquis	16 932	15 216	13 000	13 000	
			Nombre de documents traités	18 385	15 868	13 000	13 000	
			Part des dépenses documentaires sur les dépenses totales du SCD	69%	70,0%	69%	69%	
DESTINATION 114		Objectif 21		2008	2009	2010	2011	
		Adapter à l'établissement une politique dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la protection de	Nombre d'unités de travail ayant rendu le document unique	51%		60%	100%	
			Mettre en œuvre une politique de développement durable	1		2	2	
		Objectif 33		2008	2009	2010	2011	
		Réaliser la maintenance lourde	Pourcentage de surfaces bâties dont l'état qualitatif est correct	2005 A:46% B:27%	2005 A:46% B:27%	A:45% B:28%	A:45% B:29%	
			Consolidation des charges d'exploitation et mise en place d'un ratio annuel des coûts de fonctionnement (€/m2)	6,94				

VIE ETUDIANTE

<i>DESTINATIONS DES DEPENSES</i>	<i>AXE STRATEGIQUE</i>	<i>OBJECTIFS</i>	<i>INDICATEURS</i>	Réalisé	Réalisé	Objectif	Cible
DESTINATION 202	SOUTENIR LA VIE ETUDIANTE ET DEVELOPPER LA POLITIQUE SOCIALE	Objectif 7		2008	2009	2010	2011
		Développer la prévention dans le domaine de la santé	<i>Pourcentage d'étudiants ayant bénéficié des services de santé</i>	66%	65%	70%	80%
		Agir en faveur des étudiants handicapés	<i>Pourcentage et nombre d'étudiants handicapés</i>	0,40%	0,33%	0,40%	0,25%
		Objectif 15		2008	2010	2010	2011
		Encourager l'engagement des étudiants	<i>Taux de participation des étudiants aux élections aux conseils centraux</i>	CA : 16,1% CS : 12,4% CEVU : 15,4%	CA : 16,9% CS : 5,7% CEVU : 17,4%	CA ; 15% CS : 10% CEVU : 18%	CA ; 15% CS : 10% CEVU : 18%
DESTINATION 203		Objectif 6		2008	2009	2010	2011
		Encourager les activités sportives et culturelles	<i>Budget de l'établissement consacré aux activités culturelles</i>	98 151 €	230 933k€	213 000 €	150 000 €
			<i>Budget de l'établissement consacré aux activités sportives</i>	187 841 €	244 045k€	293 000 €	210 000 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION

29 avril 2010

Point 4
DBM N°1

DBM n°1

1



université
angers

DBM N°1

PROPOSITION DE DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 - Exercice 2010
Conseil d'Administration du 29 avril 2010

Affectation	Origine des fonds	Montant	Emploi des crédits			Observations
			Fonctionnement	Salaires	Investissement	
P.P.I.	Prélèvement sur fond de roulement	952 822,00	445 822,00		507 000,00	Voir répartition jointe
Conventions Projets en cours	Prélèvement sur fond de roulement	3 891 806,00	3 220 363,00	394 327,00	277 116,00	Fonds fléchés voir répartition jointe
Appels à projets 2ème tranche 2010	Prélèvement sur fond de roulement	930 000,00	665 000,00	35 000,00	230 000,00	Voir répartition jointe
Equipement B.U. Saint Serge	Convention Région	100 000,00	80 000,00		20 000,00	S.C.D.U.
Programme TEMPUS	Fonds européen	542 524,20	542 524,20			I.T.B.S.
Appel à projet numérique	Région	90 000,00	90 000,00			STIC
Convention "développer des synergies d'avenir - du lycée à l'université"	Ministère	91 574,00		91 574,00		DEVE
Dotation complémentaire	Ministère	670 000,00			670 000,00	DPI (Plan de relance)
		35 300,00	35 300,00			Charges transférées
		207 762,00		207 762,00		Majoration indemnitaire
		2 494 597,00	1 794 597,00	700 000,00		à répartir
TOTAL DBM		10 006 385,20	6 873 606,20	1 428 663,00	1 704 116,00	
				10 006 385,20		

PPI

UB	Désignation	Montant	
906 Médecine (FMC)	Aménagement d'une salle multimédia	50 000,00	
	Installation salle de visio conférence	30 000,00	
	Système "powervote"	20 000,00	
	Matériels modulaires de simulation	50 000,00	150 000,00
907 Pharmacie	Travaux mise en sécurité Bât D.Papin	7 000,00	7 000,00
905 IUT	Pompe à chaleur Panneaux rayonnants	290 000,00	290 000,00
908 SUMPPS	Extension des locaux	2 200,00	
	Local archives	7 822,00	10 022,00
909 SCDU	Travaux d'aménagement	145 800,00	145 800,00
900	Locaux Présidence	250 000,00	
	Locaux CUFCO	100 000,00	350 000,00

TOTAL	952 822,00
--------------	-------------------

Fonds fléchés

Affectation	Désignation	Montant	
906	Marchés en cours	114 224,00	
Médecine	Paiement stagiaires (DRASS versement tardif)	132 625,00	246 849,00
932	Robots mobiles (Cdes 2009 non livrées)	2 448,00	
ISTIA	Aménagement salle TD (travaux à terminer)	27 663,00	
	Convention Région	7 955,00	38 066,00
907	Convention UMVF	1 050,00	
Pharmacie	Convention Région	7 855,00	8 905,00
905	Equipement salle informatique (retard livraison)	10 406,00	
IUT	Convention Région	7 955,00	18 361,00
933	Système visio conférence (marché infructueux)	36 186,00	
Sciences	Convention Région	16 263,00	
	Convention Agro campus	40 125,00	
	Convention Appel à projet numérique Math	23 941,00	116 515,00
931	Convention Erasmus mundus	16 807,00	
I.T.B.S.	Convention aggro Nantes Estuaire	202,00	
	Convention franco allemande	5 122,00	22 131,00
918			
STIC	Fonctionnement (UNR)	871 000,00	871 000,00
913			
CUFCO	Actions de formation	539 700,00	539 700,00
910			
SUIO	Enquête insertion (notification tardive)	14 413,00	14 413,00
911	Ecoles doctorales - solde 2009	14 951,00	
Recherche	Collège doctoral - Dotation accueil post doc	93 626,00	108 577,00
Relations internationales	ISEP	91 343,00	
	Convention BAMAKO	21 040,00	
	Convention Région	55 000,00	
	Conventions ERASMUS	166 809,00	
	Aide spécifique à la mobilité	13 294,00	
	Complément aux aides à la mobilité	50 000,00	
	Bourses - gestion par le CROUS	72 473,00	469 959,00
DEVE	Initiatives étudiantes	86 123,00	
	Accueil handicapés	188 000,00	274 123,00
DPI			
	Travaux en cours - Médecine et Sciences	750 789,00	750 789,00
Services centraux	Expertise ministère (en cours)	2 700,00	
	Cholet	48 000,00	
	Convention Région	10 000,00	
	Tour Saint Serge - travaux non terminés en 2009	272 982,00	333 682,00

TOTAL	3 813 070,00
--------------	---------------------

SAIC	Sciences - Développement vie culturelle	16 098,00	
	DSI - Réseau OR Angers	62 638,00	78 736,00

TOTAL	78 736,00
--------------	------------------

3 891 806,00

APPELS A PROJETS 2010**(2ème tranche)**

UB	Désignation	PFI	Montant	
931	Restruct Espace documentaire	AP093103	90 000,00	ITBS
901	Equipements info. et audiovis.	AP090120	30 000,00	Droit Economie Gestion
933	Isolation Rez de Ch Bât A	AP103304	99 000,00	Sciences

Projets transversaux

900	Média Campus	AP100005	35 000,00
900	Promouvoir le vélo sur le site Saint Serge	AP090054	20 000,00
900	Rénovation régl. Thermet clim.	AP090057	50 000,00
900	Climatisation Présidence	AP090058	80 000,00
900	Etude et points accroche /local stockage	AP090060	50 000,00
900	Secours électrique du SI	AP090061	50 000,00
900	Téléphonie IP	AP090062	100 000,00
900	Refonte serveurs fichiers ENT	AP100006	75 000,00
900	Entrepôt données outils info	AP100007	71 000,00
900	Nvelle architecture de sécurité du SI	AP090063	30 000,00
900	Pod Cast/Wifi	AP090078	150 000,00

TOTAL	930 000,00
--------------	-------------------

CONSEIL D'ADMINISTRATION

29 avril 2010

Point 5 RESSOURCES HUMAINES

5.1.	Information : Masse salariale 2010	1
5.2.	Procédure de recrutement PAST	12
5.3.	Nouvelle bonification indiciaire 2010-2011	26
5.4.	Politique action sociale à partir de 2010	28



Dotation Masse Salariale 2010

Conseil d'Administration du 29 avril 2010

Contenu

DOTATION MASSE SALARIALE 2010

1. | Chiffrage du socle 2010
2. | Glossaire

| Analyse de la masse salariale Titre 2

- 1. | Chiffrage du socle 2010**
- 2. | Glossaire**

1. Chiffrage du socle 2010

EAP : extension en année pleine

21 : rémunérations principales et accessoires dont heures complémentaires,

22 : cotisations

23 : prestations sociales

Eléments de la dotation initiale 2010

<i>programmes 150 et 231</i>	total socle 2009 APRES ajustements	hausse du taux du CAS pensions	hausse de la valeur du point d'indice	emplois EAP	Repyramidage EAP	catégoriel EAP	Aides et prestations	total proposition dotation initiale 2010 **
rémunérations principales et heures complémentaires	45 572 717		324 169	127 672	31 025	203 156	12 706	46 271 444
sous total catégorie 21	45 572 717	-	324 169	127 672	31 025	203 156	12 706	46 271 444
CAS pensions (cotisations pensions civiles et allocation temporaire d'invalidité -ATI)	23 880 597	793 913	179 097	73 032	17 748	90 332	7 995	25 042 714
autres cotisations	7 086 883		51 439	19 174	4 659	25 920	2 035	7 190 110
sous total catégorie 22	30 967 480	793 913	230 537	90 881	22 407	116 252	10 030	32 231 501
prestations diverses (hors ARE)	49 764						177 171	226 935
sous total catégorie 23	49 764	-	-	-	-	-	177 171	226 935
TOTAL	76 589 961	793 913	554 706	218 553	53 431	319 408	199 671	78 729 644
							Compensation GVT	145 000
							ASSEDIC	252 308
							TOTAL	79 126 952

■ ARE Allocation d'aide au retour à l'emploi

L'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est un revenu de remplacement versé par Pôle emploi sous certaines conditions aux personnes inscrites comme demandeurs d'emploi et involontairement privés d'emploi. L'ARE est versée pour une durée qui varie selon l'âge de l'intéressé, la durée de son affiliation à l'assurance chômage et la date de fin de son contrat de travail.

Le montant de l'ARE est calculé à partir du salaire journalier de référence du bénéficiaire, des règles spécifiques s'appliquant à certaines professions. L'allocation peut cesser d'être versée ou être réduite lorsque le demandeur d'emploi ne respecte pas ses obligations, notamment celle de rechercher activement un emploi.

L'ARE peut être accordée aux personnes involontairement privées d'emploi (voir précisions ci-dessous) qui remplissent les conditions suivantes :

- ▶ avoir exercé une activité professionnelle salariée pendant au moins 6 mois au cours des 22 mois précédant la fin du contrat de travail,
 - Les anciens salariés du secteur public (agents non titulaires des collectivités territoriales, agents fonctionnaires et non fonctionnaires de l'Etat, salariés non statutaires de chambres de métiers, etc.) peuvent également bénéficier de l'ARE, versée par leur ancien employeur ou par l'UNEDIC si une convention a été conclue à cet effet.

Pour ouvrir droit à l'allocation d'assurance chômage, la perte d'emploi doit être involontaire, c'est-à-dire résulter de l'une des causes suivantes :

- ▶ licenciement quel qu'en soit le motif à l'initiative de l'employeur
- ▶ fin d'un contrat à durée déterminée,
- ▶ rupture conventionnelle du contrat de travail à durée indéterminée
- ▶ rupture du contrat de travail pour cause économique (départ négocié par exemple),
- ▶ démission considérée comme légitime par le régime d'Assurance chômage.

■ ATI

Allocations temporaires d'invalidité

■ Catégories

21 – Rémunération d'activité

22 – Cotisations et contributions sociales

23 – Prestations sociales et allocations diverses (hors PSOP)

■ CAS pensions

Le CAS Pensions a été prévu par l'article 21 de la LOLF et créé par l'article 51 de la loi de finances pour 2006.

Il regroupe les contributions employeurs rattachées aux cotisations pensions civiles et militaires de retraite ainsi que l'allocation temporaire d'invalidité (ATI)

- **Le programme 741 " Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité "**
 - **Trois actions sont associées à ce programme :**
 - **action 1 : fonctionnaires civils relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite ;**
 - **action 2 : militaires relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite ;**
 - **action 3 : allocation temporaire d'invalidité.**

Contribution	taux 2009	taux 2010
pensions civiles et militaires de retraite pour les personnels civils	60,14%	62,14%
allocations temporaires d'invalidité	0,32%	0,33%
Total	60,46%	62,47%

■ CPA : cessation progressive d'activité

■ EAP Extensions en année pleine

Les décisions prises en gestion conduisent généralement à une augmentation (ou une diminution) des dépenses de l'année en cours, mais aussi parfois de l'année suivante.

C'est la date à laquelle les mesures prennent effet qui détermine leur impact sur la dépense sur l'année en cours et, le cas échéant sur l'année suivante.

Afin de prévoir l'ajustement de crédits nécessaires pour couvrir l'évolution de la dépense l'année suivante, il convient de calculer l'extension en année pleine (EAP) des mesures, encore appelée effet report. Le calcul de l'extension en année pleine s'effectue sur une durée totale de 12 mois de date à date.

Ainsi :

L'effet report en année N+1 est nul si une mesure est mise en œuvre au 1er janvier de l'année N, car la mesure prendra son plein effet sur l'année où elle intervient.

En revanche, si la mesure intervient le 1er juillet, elle impactera non seulement les 6 derniers mois de l'année, mais aussi les 6 premiers mois de l'année suivante.

L'effet report peut porter sur des **mesures catégorielles nouvelles intervenues en cours d'année** (attributions de points de NBI supplémentaires par exemple).

Le calcul d'extension en année pleine ou effet report portera également sur les **variations d'effectifs intervenus en année N**, en prenant compte leur date d'effet. Ainsi une arrivée au 1/09 ne nécessitera qu'1/3 des crédits l'année d'arrivée, mais le complément 2/3 aura un impact en exécution l'année suivante.

Ce qui vaut pour les crédits vaut aussi pour les ETPT.

■ ETP Equivalent temps plein

L'équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) mesure l'activité des agents, il prend en compte leur quotité travaillée et leur période d'activité sur l'année.

Ainsi, une personne à temps plein employée toute l'année consomme 1 ETPT et une personne à 80 % employée toute l'année et rémunérée 86 % de la rémunération à temps complet consomme 0,8 ETPT.

D'autres unités de mesures sont utilisées, elles prennent en compte différents paramètres.

L'équivalent temps plein emploi (ETPE) : seule la quotité de travail est prise en compte, la durée de la période d'emploi et l'éventuelle sur-rémunération du temps partiel sont ignorées.

L'équivalent temps plein rémunéré (ETPR) : dans ce cas, la quotité de travail avec la sur-rémunération éventuelle du temps partiel sont prises en compte mais pas la durée de la période d'emploi.

L'équivalent temps plein financier (ETPF) : prend en compte la quotité de travail avec la sur-rémunération éventuelle du temps partiel ainsi que la durée de la période d'activité.

■ Evolution de la masse salariale

- l'évolution des effectifs via l'impact des « entrées » et des « sorties »,
- les mesures dites générales,
- les mesures dites catégorielles,
- les mesures dites individuelles
- le GVT positif.

L'évolution des effectifs :

Coûts liés aux arrivées – Économies liées à des départs à des dates données = Impact

L'exercice de budgétisation repose sur la détermination de trois paramètres :

- la détermination de flux d'entrées et de sorties qui nécessite la réalisation d'un schéma prévisionnel des emplois,
- la prise en compte de la date d'effet de ces flux,
- l'association de coûts moyens réels par catégories d'emplois concernées par les mouvements.

Les mesures générales

Ce sont des mesures de revalorisation des salaires qui concernent la totalité des agents :

- La revalorisation du point de la fonction publique
- L'attribution de point(s) uniforme ou différenciée

Les mesures catégorielles

L'enveloppe catégorielle doit permettre de financer les mesures décidées à un niveau ministériel. On distingue deux types de mesures catégorielles :

- ***Les mesures catégorielles statutaires***

Ce sont des mesures entraînant une revalorisation des carrières fixées dans les statuts particuliers (changement du pyramidage statutaire des corps, création de nouveaux échelons, changement de la durée des échelons, fusion des grades...) Les transformations d'emplois peuvent également être rattachées à ces catégories de mesures.

- ***Les mesures catégorielles indemnitaires***

Ces mesures ont pour origine soit un texte, soit une décision de gestion, et ont pour effet de revaloriser globalement les niveaux des rémunérations accessoires versées à certaines catégories d'agents (création d'une nouvelle indemnité, revalorisation des taux moyens budgétaires d'une indemnité...).

■ GIPA Garantie individuelle de pouvoir d'achat

Instaurée en 2008, l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) est reconduite jusqu'en 2011.

Le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 a institué l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) versée une fois par an en 2008, 2009, 2010 et en 2011.

Indemnité **2009**

L'indemnité doit permettre de compenser une éventuelle perte de pouvoir d'achat de l'agent sur la période de quatre ans se déroulant du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2008. Cette dernière est versée aux agents bloqués au sommet de leur corps ou de leur grade et aux agents bénéficiaires de la garantie en 2008 ou en 2009 faisant valoir leur droit à la retraite avant 2011.

Seuls peuvent en bénéficier en 2009 :

- les agents de la catégorie A (détenant un grade dont l'indice sommital est inférieur ou égal à la hors-échelle B) ;
- les agents des catégories B et C qui ont atteint depuis quatre années au 31 décembre 2008 l'indice sommital de grade.

Cette indemnité pondérée par le temps de travail, est servie pour 2009 si le salaire de base de décembre 2008 est inférieur au salaire de base de décembre 2004 majoré d'un taux d'inflation. Le Décret 2009-567 du 20 mai 2009 et l'Arrêté du 20 mai 2009 de fixent la valeur moyenne du point d'indice à prendre à compte pour 2004 et 2008, ainsi que le taux d'inflation retenu (7,9 % entre les deux périodes).

■ GVT : glissement par vieillissement et technicité

Il existe différents types de GVT : négatif, solde, positif

- Le GVT positif : il correspond au taux de progression de la masse salariale des agents présents deux années consécutives sans interruption.
- Le GVT négatif (effet de noria) : il mesure le tassement du salaire moyen par tête dû au départ d'une population dont le salaire est généralement supérieur à celui des remplaçants.
- Le GVT solde : il correspond à la somme du GVT positif et du GVT négatif.

■ PSOP

Paye sans ordonnancement préalable : La paie est liquidée par le comptable assignataire à partir des éléments de rémunération communiqués par le service gestionnaire de l'agent (décret n° 65-845 du 4 octobre 1965)

■ Titre 2 ou « Dépenses de personnel »

La loi organique prévoit que les dépenses de personnel s'imputent sur le titre 2 des dépenses de l'État et comprennent les rémunérations d'activité, les cotisations et contributions sociales ainsi que les prestations sociales et allocations diverses (art. 5).

Les critères de rattachement au titre 2 :

Le titre 2 regroupe l'ensemble des dépenses auxquelles l'État est engagé au titre de personnes physiques dont il est juridiquement l'employeur et qui se traduisent par un versement aux dites personnes physiques, ainsi que toute dépense induite par ces versements.

Les dépenses de personnel de l'État retracent toutes les dépenses directes en faveur des personnels dont l'État est ou a été l'employeur, au titre d'un engagement, quelle que soit la nature de cet engagement (tout acte de recrutement, tout type de contrat, engagement à servir, appelé du contingent, etc.), y compris les dépenses à caractère social et l'action sociale facultative en faveur des intéressés dès lors qu'elles sont liées à cet engagement.

5.2. PROCÉDURE DE RECRUTEMENT PAST

Procédure de recrutement des Enseignants Associés (PAST)

- Décret n°85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités. Version consolidée au 06 juillet 2008
- **Décret n° 2008-669 du 4 juillet 2008 relatif aux enseignants associés ou invités dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur**
- Décret n° 2007-772 du 10 mai 2007 relatif à la rémunération des personnels enseignants associés ou invités dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
- Arrêté du 10 mai 2007 pris pour l'application du décret n° 2007-772 du 10 mai 2007 relatif à la rémunération des personnels enseignants associés ou invités dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

I – Cadre général

L'association est une situation qui permet à un professionnel d'assurer des fonctions d'enseignant-chercheur, à mi-temps ou à temps plein.

■ Les enseignants associés à temps plein*

Conditions de recrutement	<p>Peuvent être recrutés en qualité de professeur des universités ou de maître de conférences associés les personnes remplissant l'une des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justifier d'une expérience professionnelle directement en rapport avec la spécialité enseignée autre qu'une activité d'enseignement ; - Justifier de diplômes universitaires, qualifications ou titres étrangers estimés équivalents par le conseil scientifique de l'établissement et exercer des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche. <ul style="list-style-type: none"> • Pour les maîtres de conférences associés à temps plein : expérience professionnelle d'au moins sept ans dans les neuf ans qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement ; • Pour les professeurs associés à temps plein : expérience professionnelle d'au moins neuf ans dans les onze ans qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement.
Durée	<p>De six mois minimum à trois ans, renouvelable, sans pouvoir excéder six ans au total : la durée totale des fonctions d'enseignant associé à temps plein ne peut en effet excéder six ans.</p> <p>Toute cessation de fonctions anticipée intervenant à la demande de l'intéressé est prononcée par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.</p>
Obligations de service	<p>Elles correspondent au service d'enseignement et de recherche des enseignants-chercheurs titulaires de même catégorie soit, au titre de l'enseignement :</p> <p>128 H de cours ou 192 H de travaux dirigés ou 288 H de travaux pratiques ou toute combinaison équivalente</p>
Dispositions particulières	<p>Les enseignants à temps plein ne peuvent exercer simultanément une activité professionnelle d'agent public.</p>

* Les enseignants associés à temps plein sont uniquement recrutés sur des supports d'enseignants chercheurs vacants.

■ **Les enseignants associés à mi-temps**

<p>Conditions de recrutement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Justifier, depuis au moins trois ans, d'une activité professionnelle principale, autre qu'une activité d'enseignement ; - Justifier d'une expérience professionnelle directement en rapport avec la spécialité enseignée.
<p>Durée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtres de conférences associés à mi-temps : nomination pour une durée de 3 ans renouvelable ; - Professeurs des universités associés à mi-temps : nomination pour une période comprise entre trois et neuf ans, renouvelable. <p>Au terme d'une période de trois ans, l'intéressé peut être renouvelé une ou plusieurs fois dans ses fonctions au vu d'un rapport d'activité, dans le cadre de la procédure de recrutement.</p>
<p>Obligations de service</p>	<p>Elles correspondent au service d'enseignement et de recherche des enseignants-chercheurs titulaires de même catégorie soit, au titre de l'enseignement :</p> <p>64 H de cours ou 96 H de travaux dirigés ou 144 H de travaux pratiques ou toute combinaison équivalente</p>
<p>Dispositions particulières</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La cessation de l'activité principale entraîne de plein droit la cessation du contrat d'association au terme de l'année universitaire en cours. - Les agents publics postulant des fonctions d'enseignant associé à mi-temps doivent obtenir une autorisation de l'autorité hiérarchique dont ils relèvent. Celle-ci est réputée acquise à l'expiration d'un délai de deux mois suivant la réception de la demande. - Les agents publics exerçant dans un établissement d'enseignement ou de recherche ne peuvent être nommés enseignants associés à mi-temps.

II – Rémunération

■ Les enseignants associés à temps plein

Professeur associé à temps plein	<p>La rémunération est fixée par référence à l'un des indices bruts afférents à la 2e ou à la 1re classe des professeurs des universités, sans pouvoir excéder la rémunération afférente au 1er chevron du groupe hors échelle C.</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left; width: 60%;">Indice Nouveau Majoré</th> <th style="text-align: left;">Indice Brut</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>658</td><td>801</td></tr> <tr><td>696</td><td>852</td></tr> <tr><td>734</td><td>901</td></tr> <tr><td>776</td><td>958</td></tr> <tr><td>821</td><td>1015</td></tr> </tbody> </table> <p>correspond au 5^{ème} échelon professeur 2^{ème} classe ou 1^{er} échelon professeur 1^{ère} classe</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left; width: 60%;">Indice Nouveau Majoré</th> <th style="text-align: left;">Indice Brut</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>881</td><td>A1</td></tr> <tr><td>916</td><td>A2</td></tr> <tr><td>963</td><td>A3</td></tr> <tr><td>1004</td><td>B2</td></tr> <tr><td>1058</td><td>B3</td></tr> </tbody> </table> <p>Rémunération maximum</p> <p>1430 IB 1115 NM (1^{er} chevron du groupe hors échelle C)</p>	Indice Nouveau Majoré	Indice Brut	658	801	696	852	734	901	776	958	821	1015	Indice Nouveau Majoré	Indice Brut	881	A1	916	A2	963	A3	1004	B2	1058	B3
	Indice Nouveau Majoré	Indice Brut																							
658	801																								
696	852																								
734	901																								
776	958																								
821	1015																								
Indice Nouveau Majoré	Indice Brut																								
881	A1																								
916	A2																								
963	A3																								
1004	B2																								
1058	B3																								
Maître de conférences à temps plein	<p>La rémunération est fixée par référence à l'un des indices bruts afférents à la classe normale des maîtres de conférences, sans pouvoir excéder la rémunération correspondant à l'indice brut 1015.</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left; width: 60%;">Indice Nouveau Majoré</th> <th style="text-align: left;">Indice Brut</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>454</td><td>530</td></tr> <tr><td>511</td><td></td></tr> <tr><td>564</td><td></td></tr> <tr><td>623</td><td></td></tr> <tr><td>673</td><td></td></tr> <tr><td>719</td><td></td></tr> <tr><td>749</td><td></td></tr> <tr><td>783</td><td></td></tr> <tr><td>821 max</td><td>1015</td></tr> </tbody> </table>	Indice Nouveau Majoré	Indice Brut	454	530	511		564		623		673		719		749		783		821 max	1015				
Indice Nouveau Majoré	Indice Brut																								
454	530																								
511																									
564																									
623																									
673																									
719																									
749																									
783																									
821 max	1015																								

■ **Les enseignants associés à mi-temps**

La rémunération des professeurs associés à mi-temps est fixée, lors de leur recrutement, par référence à l'indice brut 453.

En cas de maintien en fonctions ou de renouvellement de la nomination de ces personnels, leur rémunération peut être maintenue ou augmentée, selon la grille suivante, sans pouvoir excéder la rémunération afférente à l'indice brut 582 : 582, 572, 514, 475, 453.

La rémunération des maîtres de conférences associés à mi-temps est fixée, lors de leur recrutement, par référence à l'indice brut 253.

En cas de renouvellement de la nomination de ces personnels, leur rémunération peut être maintenue ou augmentée, selon la grille suivante, sans pouvoir toutefois excéder la rémunération afférente à l'indice brut 404 : 404, 401, 369, 336, 297, 256, 253.

	1^{ère} nomination	renouvellement
Professeur associé à mi-temps	453IB	453 IB 475 514 572 582 max
Maître de conférences associé à mi-temps	253 IB	253 IB 256 297 336 369 401 404

III – RECRUTEMENT

Lorsqu'un emploi d'enseignant associé est déclaré vacant, ou susceptible de l'être, le président de l'université propose la nomination des candidats retenus après avis du conseil scientifique et du conseil d'administration.

Lors de la phase de recrutement, le président peut prendre conseil auprès d'une commission mixte.

Une commission mixte est mise en place pour chaque recrutement d'enseignant associé pour lequel le président souhaite prendre conseil.

La commission mixte est présidée par le directeur de la composante (ou son représentant ayant rang de professeur si nécessaire).

Le conseil de gestion en formation plénière se prononce sur :

- le contenu de la fiche argumentaire de l'emploi ;
- le niveau du poste : maître de conférences associé ou professeur associé

La commission mixte apporte au président de l'université des conseils sur les candidatures, le recrutement et l'indice de rémunération pour les recrutements sur lesquels il souhaite bénéficier d'un éclairage.

1 – La composition de la commission mixte

La commission mixte est composée de huit membres :

- quatre membres proposés par le conseil de gestion de l'UFR restreint aux enseignants chercheurs.
- quatre membres proposés par le ou les présidents des comités consultatifs concernés.

La même composition peut-être retenue pour plusieurs emplois lorsque la nature de ceux-ci autorise une composition identique.

Cette composition est arrêtée par le président de l'université.

a) Les modalités de désignation des membres

Le président de l'université demande aux conseils de gestion en formation restreinte aux enseignants chercheurs et aux présidents des comités consultatifs concernés de lui proposer la composition de la commission mixte.

Le procès verbal du conseil de gestion restreint aux enseignants chercheurs précise les personnalités qu'il propose. Parmi ces personnalités doivent obligatoirement figurer :

- le directeur de la composante ou son représentant ayant rang de professeur si nécessaire ;
- le responsable de département d'accueil ou le responsable de la filière ou leur représentant si nécessaire.

Une commission mixte comprend :

- pour les postes de professeurs associés : des professeurs d'université ;
- pour les postes de maîtres de conférences associés : des professeurs d'université et des maîtres de conférences en nombre égal.

b) La qualité des membres

Les membres d'une commission mixte doivent être proposés en raison de leurs compétences et en majorité parmi les spécialistes de la discipline dont relève l'emploi mis au recrutement.

Seuls les professeurs des universités et assimilés peuvent être nommés membres d'une commission mixte chargée du recrutement d'un professeur associé.

Les commissions constituées en vue de pourvoir un emploi de maîtres de conférences associés sont composées à parité de maîtres de conférences et assimilés et de professeurs des universités et assimilés.

2 – Règles de fonctionnement :

Le président de la commission mixte est le garant du respect des règles de fonctionnement.

a) Convocation des membres du comité

Le président de la commission convoque tous les membres et fixe l'ordre du jour.

b) Quorum

Le respect du quorum doit être vérifié à l'ouverture de chaque séance.

La commission mixte siège valablement si la moitié de ses membres sont présents à la séance.

Cette règle de quorum doit être respectée tout au long de la séance.

Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle réunion peut-être convoquée.

3 – La recevabilité des dossiers de candidature

La Direction des ressources humaines (service du personnel enseignant) vérifie la recevabilité formelle des dossiers, préalablement à leur transmission au président de la commission mixte.

Dans le cas où un candidat aurait transmis par erreur son dossier au directeur de l'unité de formation et de recherche concernée, il appartient alors à ce dernier de le transmettre à la Direction des ressources humaines (service du personnel enseignant).

Pour permettre de vérifier la recevabilité de la candidature, notamment le respect des délais de transmission, les documents redirigés vers la Direction des ressources humaines doivent être conservés dans l'enveloppe adressée par le candidat.

Les dossiers de recrutement recevables sont transmis aux présidents des différentes commissions mixtes.

4 – Les modalités de formulation des conseils

Lorsque le président de l'université souhaite s'entourer des conseils d'une commission mixte, il précise à cette dernière les modalités selon lesquelles elle doit formuler ses conseils.

5 – Les conseils de la commission mixte

a) la commission mixte formule des conseils sur chaque candidature

b) la commission établit un rapport

c) le président de la commission mixte adresse les conseils sur chaque candidature à la Direction des ressources humaines (service des personnels enseignants).

6 – La nomination

a- avis du conseil scientifique et du conseil d'administration

Les nominations des professeurs et maîtres de conférences associés sont prononcées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, sur proposition du président après avis du conseil scientifique et du conseil d'administration.

Dans les écoles et instituts faisant partie des universités, les nominations sont prononcées sur proposition du directeur de l'école ou de l'institut, après avis du conseil scientifique et du conseil d'administration.

Les avis du conseil scientifique et du conseil d'administration sont émis en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés d'un rang au moins égal à celui correspondant aux fonctions auxquelles il est postulé.

La Direction des ressources humaines transmet au conseil d'administration :

- La liste de classement des candidats proposée par le président de l'université.
- L'avis du conseil scientifique sur les candidatures

Le conseil d'administration propose le nom du candidat sélectionné ou la liste des candidats classés.

b- le président de l'université communique au ministère le nom du candidat sélectionné

Sauf dans le cas où il émet un avis défavorable motivé, le président de l'université communique au ministre chargé de l'enseignement supérieur le nom du candidat sélectionné ou la liste des candidats classés.

ANNEXES

- **ANNEXE I – LISTE D'EMARGEMENT**
- **ANNEXE 2-1 – CONSEIL- PHASE N°1**
- **ANNEXE 2-2 – CONSEIL- PHASE N°2**
- **ANNEXE 3 – CONSEIL FINAL DE LA COMMISSION MIXTE**
- **ANNEXE 4 – PROCES VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS ASSOCIES

- LISTE D'EMARGEMENT DE LA COMMISSION MIXTE

D signation de l'emploi :

Nature :

Section :

N  de l'emploi :

Etablissement	Universit� d'Angers
Date et heure de la r�union	

Membres propos s par le conseil de gestion

Nom	Pr�nom	Qualit�	Discipline enseign�e ou de recherche	Signature
TITULAIRES				
SUPPLEANTS				

Membres propos s par le comit  consultatif

Nom	Pr�nom	Qualit�	Discipline enseign�e ou de recherche	Signature
TITULAIRES				
SUPPLEANTS				

- RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS ASSOCIES

- Conseils de la commission mixte – phase n 1

I – Identification

Nom et pr�noms du candidat :	D�signation de l'emploi : Nature : Section : N� de l'emploi : Profil :
-------------------------------------	---

II – Conseils de la commission mixte

<p>Apr�s examen du dossier de candidature, Les membres de la commission mixte ont �mis le conseil suivant :</p> <p><input type="checkbox"/> favorable *</p> <p><input type="checkbox"/> d�favorable *</p> <p>D�tail du vote :</p> <p>VOTANTS :</p> <p>NULS :</p> <p>SUFFRAGES EXPRIMES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui : • Non ou blancs :
<p>Conseils du comit� de s�lection sur la candidature (le conseil peut faire l'objet d'un commentaire sur une ou plusieurs pages)</p>

- **Cocher la case correspondante - Joindre imp rativement la liste d' margement**

▪ RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS ASSOCIES

- Conseils de la commission mixte phase n°2 (1 Conseil pour chaque candidat)

I - IDENTIFICATION

I – Identification

Nom et prénoms du candidat	Désignation de l'emploi : Nature Section : N° de l'emploi Profil :
-----------------------------------	--

II - CONSEILS DE LA COMMISSION MIXTE

<p><input type="checkbox"/> Après examen du dossier de candidature *</p> <p><input type="checkbox"/> Après rencontre* du candidat qui s'est déroulée le _____</p> <p>Les membres du comité de sélection ont émis le conseil suivant :</p> <p style="padding-left: 40px;"><input type="checkbox"/> <i>favorable *</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><input type="checkbox"/> <i>défavorable *</i></p> <p>Détail du vote :</p> <p>VOTANTS :</p> <p>NULS :</p> <p>SUFFRAGES EXPRIMES :</p> <p>Oui :</p> <p>Non ou blancs</p>
<p>Conseils de la commission mixte sur la candidature (le conseil peut faire l'objet d'un commentaire circonstancié, sur une ou plusieurs pages).</p>

***Cocher la case correspondante**

JOINDRE LA LISTE D'EMARGEMENT

- RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS ASSOCIES

- Conseils de la commission mixte

- Joindre la liste d' margement

D signation de l'emploi :**Nature :****Section :****N  de l'emploi :****Profil :**

LISTE DES CANDIDATS PROPOSEE (RANG DE CLASSEMENT le cas �ch�ant)			
Nom du candidat	Pr�noms du candidat	PR/MCF	Indice de r�mun�ration propos�

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION MIXTE**Nom et Pr nom :****Date :**

Signature

▪ RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS ASSOCIES**Procès-verbal de la délibération du conseil d'administration siégeant en formation restreinte
(joindre la liste d'émargement des membres)****Désignation de l'emploi :****Nature :****Section :****N° de l'emploi :****Profil :**

Candidat proposé par le conseil d'administration	
Nom	Prénom

Ou

Liste de candidats proposée par le conseil d'administration		
Classement	Nom	Prénoms
RANG 1		
RANG 2		
RANG 3		
RANG 4		

Le conseil d'administration siégeant en formation restreinte a délibéré dans le sens suivant :

- La proposition est adoptée ***
 Aucune proposition n'est faite par le conseil d'administration *

Détail du vote

VOTANTS :

NULS :

SUFFRAGES EXPRIMES :

- Oui :
- Non :

Date :

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom et prénom :

* Cocher la case correspondante

Signature :

Calendrier de la campagne de recrutement d'enseignants associés – Rentrée 2010

Date : le 7 avril 2010

Bureau	Présentation de la procédure aux directeurs de composante	13 avril 2010
Conseil de gestion plénier	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des besoins • Rédaction des profils de poste • Proposition du niveau de recrutement • Proposition des quatre membres des commissions mixtes 	Du 14 avril au 12 mai
Direction des ressources humaines	Réception des argumentaires	17 mai
Présidents des comités consultatifs	Envoi courrier du président de l'université accompagné des argumentaires pour demande de proposition de composition des commissions mixtes.	18 mai
Direction des ressources humaines	Réception des propositions de composition des commissions mixtes.	28 mai
Ouverture de la campagne	Publication des profils de poste sur le site WEB	18 mai au 8 juin
La recevabilité des dossiers de candidature	La direction des ressources humaines vérifie la recevabilité formelle des dossiers et les redirige au fur et à mesure vers les présidents des commissions mixtes.	Jusqu'au 9 juin
Travaux de la commission		Du 10 juin vendredi 25 juin
Direction des ressources humaines	Réception des documents et des conseils finaux des commissions	28 juin
Finalisation du recrutement	1 ^{ère} formulation de la proposition du président de l'université à destination du conseil scientifique	Avant transmission au CS
	Conseil scientifique	7 juillet
	Formulation finale du Président de l'université après avis du conseil scientifique	7 juillet
	Conseil d'administration	

5.3. NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE 2010-2011

Avis favorable du CTP du 31 mars 2010 avec 10 voix pour (administration) et 9 abstentions (FSU, CFDT, UNSA, CGT-FO).

La nouvelle bonification indiciaire (NBI) est attachée à certains emplois impliquant l'exercice d'une responsabilité ou la mise en œuvre d'une technicité particulière. Elle cesse d'être versée lorsque l'agent n'exerce plus les fonctions y ouvrant droit.

NBI ADMINISTRATIVES ANNEE 2010-2011

FONCTIONS		Points NBI
Direction		
1	Directeur général des services	50
2	Agent Comptable	40
3	Adjointe au secrétaire général - Directrice des Ressources humaines	50
4	Adjointe au secrétaire général- Directrice de l'Administration	50
Responsable Administratif de composante		
5	UFR Droit, Economie et Gestion	30
6	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	30
7	UFR Sciences	30
8	UFR Médecine	30
9	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	30
10	Institut Universitaire de Technologie	30
11	UFR Ingénierie du tourisme, des bâtiments et des services	30
12	ISTIA	30
Direction		
13	Direction des Enseignements et de la Vie Etudiante	30
14	Direction de la Recherche, de la Formation Doctorale et de la Valorisation	30
15	Direction du Patrimoine Immobilier	30
16	Direction des Relations Internationales	30
Responsable administratif de service commun		
17	Service Commun de Documentation (SCD)	20
18	Service Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé (SUMPPS)	20
Responsable de service		
19	Service Recettes, salaires et missions	20
20	Service Achat	25
21	Service Communication	20
22	Service Pilotage budgétaire et sifac	20
23	Service du personnel BIATOSS	20
24	Service du personnel Enseignant	20
25	Service Scolarité Examens - UFR Sciences *	20
26	Service Scolarité Examens - UFR Médecine	20
27	Service Examens - UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	20
28	Service Examens ; Service Scolarité - UFR Droit, Economie et Gestion *	20
29	Responsable Service Scolarité - ISTIA et IUT *	20
* en alternance		
		815
Le SUIO bénéficie d'une NBI fléché		
	Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO)	20

NBI TECHNIQUES ANNEE 2010-2011

FONCTIONS		Points NBI
<i>Responsabilité appareils à technicité hautement spécialisée</i>		
1	Spectrophotomètre - UFR Sciences	15
2	Radioprotection - UFR Sciences	15
3	Radioprotection - UFR Médecine	15
4	Résonance magnétique - UFR Médecine	15
5	Cytométrie en flux - Service Commun de Recherche	15
6	Imagerie et analyses microscopiques - Service Commun de Recherche	15
7	Imagerie par résonance magnétique - Service Commun de Recherche *	15
	Spectrométrie de masse - Service Commun de Recherche *	
8	Hall de Technologie - ISTIA	15
9	Plate-forme de biotechnologie - Présidence	15
10	Conservation du patrimoine végétal - UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	15
<i>Fonctions à risques</i>		
11	Préparateur en anatomie - UFR Médecine	20
12	Préparateur en anatomie - UFR Médecine	20
13	Animalerie - Service Commun de Recherche	20
14	Produits cytostatiques -UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	15
15	Animalerie du laboratoire d'écologie animale - UFR Sciences	10
16	Gestion d'animalerie - UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	10
<i>Hygiène, sécurité, environnement</i>		
17	Ingénieur Hygiène et Sécurité	20
18	ACMO UFR Sciences (risque incendie)	20
19	ACMO UFR Sciences (déchets)	20
20	ACMO UFI Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	20
21	ACMO UFR Droit, Economie et Gestion	20
22	ACMO UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	20
23	ACMO IUT	20
24	ACMO UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	20
25	ACMO ISTIA	20
26	ACMO UFR Médecine	20
27	ACMO SCD	15
<i>Responsabilité équipe technique</i>		
28	Equipe audiovisuelle - UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	10
29	Service Intérieur - IUT	15
30	Reprographie - Services centraux	15
31	Service Logistique - Services centraux	15
	NBI statutaire	515
32	Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO-IP) * en alternance	20

5.4. POLITIQUE ACTION SOCIALE À PARTIR DE 2010

Avis favorable du CTP du 31 mars 2010 avec 16 voix pour (administration, FSU, CFDT, UNSA, CGT-FO).

POLITIQUE ACTION SOCIALE 2010

I. LOISIRS ET VACANCES

1. Séjours en centres de vacances avec hébergement
2. Centres de loisirs sans hébergement (centres aérés)
3. Séjours en centres familiaux de vacances (agrés et gîtes de France)

II. ETUDES DES ENFANTS

1. Aide aux études supérieures et à la formation complémentaire
2. Aide aux séjours dans le cadre du système éducatif
3. Aide aux séjours linguistiques

III. FAMILLE

1. Aide à la garde des enfants de moins de 11 ans dont les parents travaillent avant 8h et/ou après 18h
2. Aide aux parents isolés

IV. HANDICAP

1. Allocation aux parents d'enfants handicapés
2. Allocation pour les enfants handicapés poursuivant des études
3. Séjours en centres de vacances spécialisés
4. Aide aux parents effectuant un séjour médical
5. Aide à l'appareillage des agents handicapés
6. Aménagement des postes de travail

I. LOISIRS ET VACANCES

1. Séjours en centres de vacances avec hébergement

Aide à la prise en charge des frais de séjours en centres de vacances avec hébergement (colonie, mini-camp). Les séjours doivent être effectués pendant les vacances scolaires en centres agrés par le Ministère de la jeunesse et des sports.

	Montant par jour	Conditions de ressources	Bénéficiaires
Enfants - de 13 ans	6,82 €	<u>Quotient Familial < 12 400€</u>	- Titulaires - Contractuels de + de 10 mois rémunérés sur budget Etat
Enfants de 13 à 18 ans	10,34 € (limite annuelle : 45 jours)	Revenu brut global sur l'avis d'imposition n-2 QF= ----- Nombre de parts fiscales n-2	- Fonctionnaires retraités et leurs ayants-droits

2. Centres de loisirs sans hébergement (centres aérés)

Ces centres recevant les enfants à la journée ou en demi-journée à l'occasion des congés scolaires et des temps de loisirs doivent être agréés par le Ministère de la jeunesse et des sports.

	Montant	Conditions de ressources	Bénéficiaires
Enfants – de 18 ans	4,93 € par journée 2,48 € par demi-journée (sans limitation du nombre de jours)	<u>Quotient Familial < 12 400€</u> Revenu brut global sur l'avis d'imposition n-2 QF= ----- Nombre de parts fiscales n-2	<ul style="list-style-type: none"> - Titulaires - Contractuels de + de 10 mois rémunérés sur budget Etat - Fonctionnaires retraités et leurs ayants-droits

3. Séjours en centres familiaux de vacances (agréés et gîtes de France)

Les maisons familiales et les villages de vacances doivent avoir reçu l'agrément national de tourisme social et familial délivré par la direction du tourisme, les Gîtes de France doivent être homologués (gîtes ruraux, gîtes d'étape ou de groupes, chambres d'hôtes...) par la fédération nationale des gîtes de France. Les séjours en camping municipaux et privés ne font pas partie des établissements retenus.

	Montant par jour	Conditions de ressources	Bénéficiaires
Séjours en pension complète	7,19 €	<u>Quotient Familial < 12 400€</u> Revenu brut global sur l'avis d'imposition n-2 QF= ----- Nombre de parts fiscales n-2	<ul style="list-style-type: none"> - Titulaires - Contractuels de + de 10 mois rémunérés sur budget Etat - Fonctionnaires retraités et leurs ayants-droits
Autre formule	6,82 €		

II. ETUDES DES ENFANTS

1. Aide aux études supérieures et à la formation complémentaire

Aide à la prise en charge des frais liés aux études des enfants de moins de 24 ans, lorsqu'il s'agit de formations complémentaires ou de formations d'enseignement supérieur dans un établissement public ou privé non desservi par les transports en commun urbain de l'agglomération de la résidence des parents.

Montant	Conditions de ressources	Bénéficiaires
200 à 400 euros par an	<u>Quotient Familial < 12 400€</u> Revenu brut global sur l'avis d'imposition n-2 QF= ----- Nombre de parts fiscales n-2	<ul style="list-style-type: none"> - Titulaires - Contractuels de + de 6 mois rémunérés sur budget Etat - Fonctionnaires retraités et leurs ayants-droits

2. Aide aux séjours dans le cadre du système éducatif

Aide à la prise en charge des frais de séjours dans le cadre du système éducatif, qui ont lieu sur tout ou partie du temps scolaire pour une durée de 5 jours minimum.

	Montant	Conditions de ressources	Bénéficiaires
Moins de 21 jours	3,36 € par jour	<u>Quotient Familial < 12 400€</u> Revenu brut global sur l'avis d'imposition n-2 QF= ----- Nombre de parts fiscales n-2	<ul style="list-style-type: none"> - Titulaires - Contractuels de + de 10 mois rémunérés sur budget Etat - Fonctionnaires retraités et leurs ayants-droits
Pour 21 jours et plus	70,78 €		

3. Aide aux séjours linguistiques

Aide à la prise en charge des frais engagés par les agents pour leurs enfants effectuant, à l'étranger, un séjour culturel et de loisirs, au cours des vacances scolaires.

Sont subventionnés :

- les séjours organisés par une administration de l'Etat, par une personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant et titulaire d'une licence d'agent de voyage, ou par les organismes ou associations sans but lucratif agréés par le Ministère Jeunesse et Sports
- les séjours mis en œuvre pendant les vacances scolaires par les établissements d'enseignement dans le cadre des appariements d'établissements scolaires homologués.

	Montant par jour	Conditions de ressources	Bénéficiaires
Enfants – de 13 ans	6,82 €	<u>Quotient Familial < 12 400€</u> Revenu brut global sur l'avis d'imposition n-2 QF= ----- Nombre de parts fiscales n-2	<ul style="list-style-type: none"> - Titulaires - Contractuels de + de 10 mois rémunérés sur budget Etat - Fonctionnaires retraités et leurs ayants-droits
Enfants de 13 à 18 ans	10,34 €		

III. FAMILLE**1. Aide à la garde des enfants de moins de 11 ans dont les parents travaillent avant 8h et/ou après 18h**

Agents en position d'activité, soumis à des contraintes horaires, qui ont recours, pendant leur absence, à un mode de garde pour assurer la surveillance de leurs enfants de moins de 11 ans.

Montant	Conditions de ressources	Bénéficiaires
80 à 155 euros	<u>Quotient Familial < 12 400€</u> Revenu brut global sur l'avis d'imposition n-2 QF= ----- Nombre de parts fiscales n-2	<ul style="list-style-type: none"> - Titulaires - Contractuels de + de 6 mois rémunérés sur budget Etat - Fonctionnaires retraités et leurs ayants-droits

2. Aide aux parents isolés

Aide destinée aux agents vivant seuls et qui doivent faire face aux dépenses liées à l'éducation des enfants à charge de moins de 20 ans.

Montant	Conditions de ressources	Bénéficiaires
200 à 400 euros	<p><u>Quotient Familial < 12 400€</u></p> <p>Revenu brut global sur l'avis d'imposition n-2</p> <p>QF= $\frac{\text{Revenu brut global sur l'avis d'imposition n-2}}{\text{Nombre de parts fiscales n-2}}$</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Titulaires - Contractuels de + de 6 mois rémunérés sur budget Etat - Fonctionnaires retraités et leurs ayants-droits

IV. HANDICAP

1. Allocation aux parents d'enfants handicapés

Allocation versée aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (taux d'incapacité : 50% au moins) bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (A.E.E.H.).

Montant mensuel : 148,85 €

Pas de conditions de ressources.

2. Allocation pour les enfants handicapés poursuivant des études

Allocation spéciale destinée aux jeunes adultes (20 ans à 27 ans) atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études, un apprentissage ou un stage de formation professionnelle et qui ne perçoivent pas l'allocation adulte handicapé.

Montant mensuel : 116,76 €

Pas de conditions de ressources.

3. Séjours en centres de vacances spécialisés

Aide destinée aux enfants handicapés séjournant dans un centre agréé spécialisé relevant d'organismes à but non lucratif ou de collectivités publiques.

Montant : 19,48 € par jour et par enfant dans la limite de 45 jours par an.

4. Aide aux parents effectuant un séjour médical

Aide destinée aux parents effectuant un séjour en maison de repos ou de convalescence pour accompagner leur enfant de moins de 5 ans. Le séjour doit être médicalement prescrit.

Montant : 21,27 € par jour, dans la limite de 35 jours.

5. Aide à l'appareillage des agents handicapés

Prestation destinée à financer l'équipement du logement et du véhicule.
Ces dossiers sont gérés par la MGEN.

6. Aménagement des postes de travail

Prestation destinée à financer l'aménagement des postes de travail des agents handicapés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

29 avril 2010

Point 6 DISPOSITIONS BUDGETAIRES ET AFFAIRES STATUTAIRES

6.1. Listes des marchés publics conclus en 2009	2
6.2. Adhésion à Anjou inter-langues : part variable	5
6.3. Nomenclature des centres financiers 2010	6
6.4. Election : commission culturelle	10

6.1. LISTES DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2009

Liste des marchés de l'Université d'Angers
(Art 133 du CMP)

FOURNITURES 2009

Objet du marché	Date	Attributaire (nom et code postal)
Marchés de 4 000 € HT à 49 999,99 € HT		
Logiciel de reconstruction 3D (MAPA 2009/15)	28/07/2009	BITPLANE AG (Suisse)
Equipement de 2 salles de visioconférence haute définition – UFR Médecine (MAPA 2009/25)	13/10/2009	ELACOM (44307)
Progiciel de gestion de paye et de suivi de la masse salariale (MAPA 2009/27)	17/09/2009	CEGAPE (75002)
Portoir complet souris	05/02/2009	TECHNIPLAST FRANCE
EASYMAG configuration	20/04/2009	BIOMERIEUX (69290)
Centrifugeuse	24/09/2009	BECKMAN COULTER (93420)
Echographe	22/07/2009	SIEMENS MEDICAL SOLUTION (92815)
Rhéomètre pour plateforme du médicament	08/10/2009	MALVERN INSTRUMENTS (91893)
spectrophotomètre évolution	03/11/2009	SOTAX (68300)
Chromatographie en phase liquide	24/09/2009	WATERS (78280)
Conducteurs à fibres optique	01/09/2009	JEULIN (27019)
Véhicule Jumpy Combi	09/11/2009	CITROËN (49100)
Purificateur de solvants	19/11/2009	LC TECHNOLOGY SOLUTIONS INC - USA
Microscope IX 71	19/10/2009	OLYMPUS France (94533)
7500 Fast real time PCR	22/01/2009	APPLIED BIOSYSTEMS (91943)
Matériel RFID	19/10/2009	3M France SAS (95006)
Minibus 9 pl TRAFIC	06/11/2009	UGAP (44338)
Marchés de 50 000 € HT à 89 999,99 € HT		
Réacteurs automatisés (MAPA 2008/20)	06/01/2009	ALGOCHEM 75005
Caméra infrarouge (AO 2009/06)	07/04/2009	FLIR SYSTEMS 92130
Système d'analyse de fragments d'ADN (MAPA 2009/16)	03/06/2009	APPLIED BIOSYSTEMS France SA 91943
Ellipsomètre (MAPA 2009/13)	03/06/2009	HORIBA JOBIN YVON (91380)
Equipement antiviol et automatisation des transactions pour la Bibliothèque Universitaire Saint-Serge (MAPA 2009/18°)	16/06/2009	3M France SAS (95006)
Prilling (MAPA 2009/21)	25/06/2009	BRACE GmbH (Allemagne)
Matériels de réseau informatique lot 3 (2009/26)	14/10/2009	NEXTIRAONE (44300)
Matériels de réseau informatique lot 4 (2009/26)	14/10/2009	UP NETWORKS (06901)
Matériels de réseau informatique lot 5 (2009/26)	14/10/2009	AM COMMUNICATION RCI (44360)
Sonde capillaire pour RMN 500Mhz (MN 2009/34)	05/11/2009	BRUKER BIOSPIN SA (67166)
Marchés de 90 000 € HT à 132 999,99 € HT		
Marchés de 133 000 € HT à 205 999,99 € HT		
Microscope confocal (AO 2009/04)	12/05/2009	CARL ZEISS (78230)
Matériels de réseau informatique lots 1 et 2 (2009/26)	14/10/2009	UP NETWORKS (06901)

Point 6 – DISPOSITIONS BUDGETAIRES ET AFFAIRES STATUTAIRES

Lecteur HCS Arrayscan (MN 2009/40)		CELLOMICS Inc (USA)
Marchés au-delà de 206 000 € HT		
Périodiques spécialisés (M 2008/17)	05/01/2009	
Consommables informatiques (2008/21)	16/03/2009	SARL MAKESOFT (33450)
Téléphonie IP (AO 2009/05)	12/05/2009	NEXTIRAONE France (44324)
Atelier reprographie (AO 2009/08)	22/06/2009	OCE France (93832)
Matériels informatiques (AO 2009/19)	31/08/2009	DELL SA (34) et PENTASONIC (44)
IRM petit animal 7T (AO 2009/03)	16/10/2009	BRUKER BIOSPIN (67166)

**Liste des marchés de l'Université d'Angers
(Art 133 du CMP)**

SERVICES 2009

Objet du marché	Date	Attributaire (nom et code postal)
Marchés de 4 000 € HT à 19 999,99 € HT		
Marchés de 20 000 € HT à 49 999,99 € HT		
Maintenance des onduleurs (MAPA 2009/11°)	08/06/2009	S2S (83520)
Location Centre des Congrès pour congrès JDA-JDN macs	17/01/2009	Centre des Congrès (49100)
Réparation spectro MALDI	23/04/2009	Bruker Daltonique (67166)
Réparation spectro JSM 710	21/01/2009	JEOL EUROPE (78290)
Redevance APOGEE	02/09/2009	AMUE (75005)
Redevance HARPEGE	04/09/2009	AMUE (75005)
Maintenance SIFAC	03/12/2009	AMUE (75005)
Marchés de 50 000 € HT à 89 999,99 € HT		
Diagnostic accessibilité handicapés (MAPA 2008/23)	03/02/2009	SCE (44307)
Marchés de 90 000 € HT à 132 999,99 € HT		
Vérifications réglementaires (2008/19)	14/03/2009	SOCOTEC (49002)
Maintenance des systèmes de désenfumage	07/04/2009	APS Services 49280
Service de télécommunications (2009/14)	15/07/2009	COMPLETEL (44200) lot 1
Nettoyage des locaux (2009/24 – lot 1)	26/11/2009	DERICHEBOURG (44800)
Marchés de 133 000 € HT à 205 999,99 € HT		
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (2009/01)	15/04/2009	SITA (49500)
Marchés de 206 000 € HT à 999 999,99 € HT		
Maintenance des blocs autonomes d'éclairage de sécurité (2008/20)	16/03/2009	SARL ODENERGIE (49170)
Service de Billetterie aérien et ferroviaire (MAPA 2009/02)	27/03/2009	Courrier de l'ouest SEAVT (44000)
Service de télécommunications (2009/14)	16/07/2009	AXIONE (92240) lot 4
Nettoyage des locaux (2009/24 – lot 2)	26/11/2009	TFN (49130)
Nettoyage des locaux (2009/24 – lot 3)	26/11/2009	DERICHEBOURG (44800)
Nettoyage des locaux (2009/24 – lot 4)	26/11/2009	EGNS (49100)
Nettoyage des locaux (2009/24 – lot 5)	26/11/2009	TFN (49130)
Nettoyage des locaux (2009/24 – lot 6)	26/11/2009	TFN (49130)
Nettoyage des locaux (2009/24 – lot 7)	26/11/2009	TFN (49130)

**Liste des marchés de l'Université d'Angers
(Art 133 du CMP)**

TRAVAUX 2009

Objet du marché	Date de notification	Attributaire (nom et code postal)
Marchés de 4 000 € HT à 19 999,99 € HT		
Travaux de remise en état de la cafétéria – UFR Lettres, Langues et Sciences humaines – lot 1 (MAPA 2009/29)	01/10/2009	SARL SIGMA (49500)
Travaux de remise en état de la cafétéria – UFR Lettres, Langues et Sciences humaines – lot 2(MAPA 2009/22)	16/09/2009	SARL ODENERGIE (49170)
Travaux de remise en état de la cafétéria – UFR Lettres, Langues et Sciences humaines – lot 4 (MAPA 2009/22)	01/10/2009	REGIE DE QUARTIERS D'ANGERS (49100)
Travaux de remise en état de la cafétéria – UFR Lettres, Langues et Sciences humaines – lot 5 (MAPA 2009/22)	01/10/2009	Ets DAVID SARL (49183)
Travaux de remise en état de la cafétéria – UFR Lettres, Langues et Sciences humaines – lot 6 (MAPA 2009/22)	01/10/2009	EIFFAGE CONSTRUCTION (49071)
Marchés de 20 000 € HT à 49 999,99 € HT		
Mise en sécurité parc ascenseurs	13/03/2009	THYSSENKRUPP ASCENSEURS (49001)
Remise en état système désenfumage	30/04/2009	ESSEMES Services (37700)
Changement menuiseries extérieures ISTIA – LETTRES	12/11/2009	ATELIER RICHET (49100)
Liaison ENSAM /pharmacie/Hôtel de ville	25/11/2009	CEGELEC (49071)
Travaux de remise en état de la cafétéria – UFR Lettres, Langues et Sciences humaines – lot 3 (MAPA 2009/22)	16/09/2009	SAS HERVE THERMIQUE (49004)
Marchés de 50 000 € HT à 89 999,99 € HT		
Travaux de maintenance et de mise en sécurité UFR Sciences médicales Dalle F35 : étanchéité (MAPA 2008/18)	13/01/2009	SOTEBA RSR (49244)
Travaux de mise en sécurité UFR Sciences : lot 10 plomberie (MAPA 2008/22)	15/01/2009	OGER – ROUSSEAU 49280
Travaux de mise en sécurité – Bâtiments A à H de l'UFR Sciences (MAPA 2009/30 – lot 17)	19/10/2009	SARL GOUIN DECORATION (49100)
Travaux de mise en sécurité – Bâtiments A à H de l'UFR Sciences (MAPA 2009/30 – lot 18)	19/10/2009	APB DECORATION SARL (49124)
Marchés de 90 000 € HT à 132 999,99 € HT		
Remplacement du SSI et asservissement, désenfumage de l'UFR Droit, Economie et Gestion (MAPA 2009/17)	22/06/2009	Mandataire : SARL ODENERGIE (49170) Co-traitant : DEF OUEST (44700)
Marchés de 133 000 € HT à 205 999,99 € HT		
Travaux de maintenance et de mise en sécurité UFR Sciences médicales Dalle F35 : Menuiserie (MN 2008/04)	28/01/2009	MIROITERIES DE L'OUEST 49181
Travaux de mise en sécurité UFR Sciences : lot 11 Electricité (MN 2008/06)	08/02/2009	SARL EIB 49000
Marchés de 206 000 € HT à 999 999,99 € HT		
Travaux de mise en sécurité UFR Sciences : lot 9 chauffage (MN 2008/05)	03/02/2009	SA MISSENARD – QUINT B

6.2. ADHESION A ANJOU INTER-LANGUES : PART VARIABLE

Le conseil d'administration approuve la demande d'adhésion à Anjou inter-langues pour 2009-2010 (part variable) de 17 167,20 euros.

Une convention en date du 26 mai 2000 fixe les rapports entre l'association Anjou Inter Langues et ses membres fondateurs (l'ESSCA, la Ville d'Angers pour l'institut Municipal, l'Université d'Angers et l'UCO).

L'article 8 de la convention précise les modalités financières : pour chaque année universitaire, l'Université d'Angers verse un forfait appelé « part fixe » et une cotisation variable dite « part variable ». La partie fixe a été approuvée au CA du 10 décembre 2009. La cotisation correspondant à la part variable est calculée par rapport au nombre d'étudiants inscrits à Anjou Inter Langues.

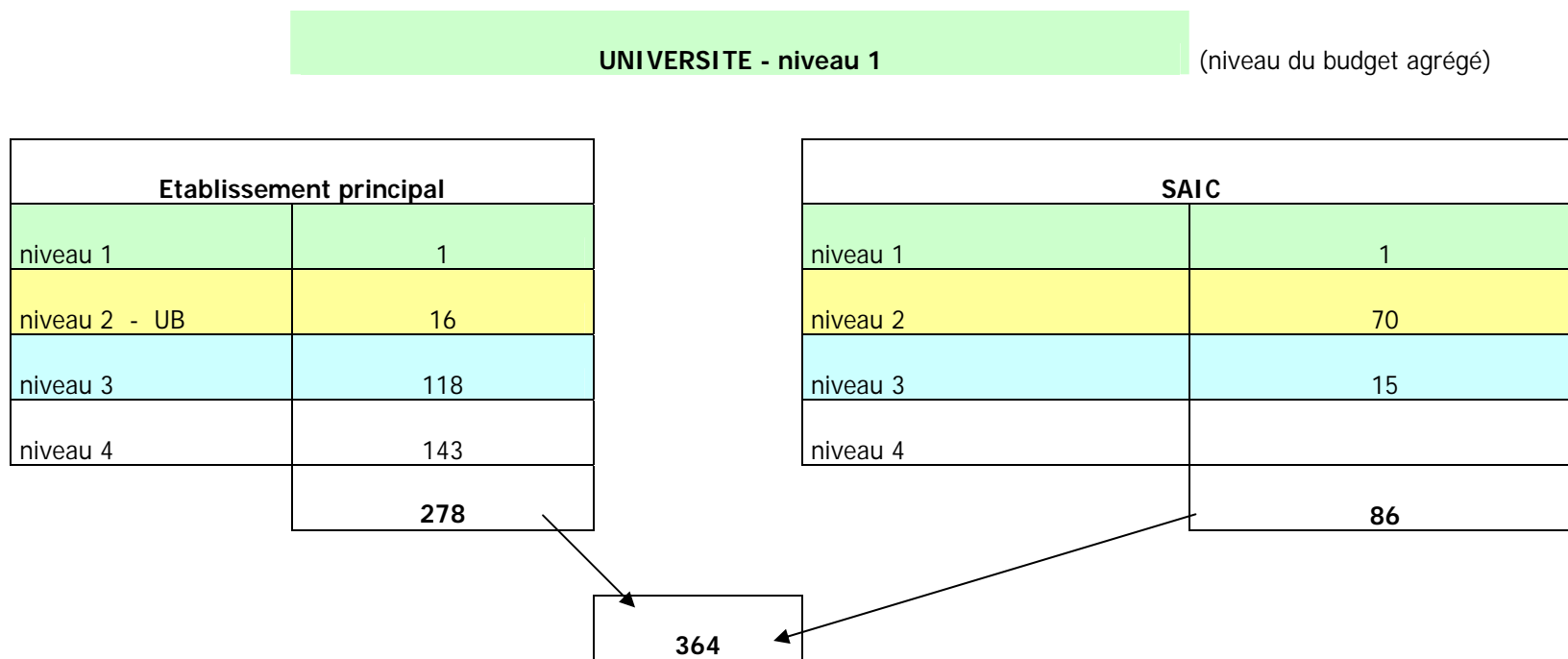
- Allemand : 32 étudiants
- Arabe : 64 étudiants
- Chinois : 54 étudiants
- Hongrois : 2 étudiants
- Néerlandais : 7 étudiants
- Japonais : 122 étudiants
- Portugais : 34 étudiants
- Russe : 53 étudiants

6.3. NOMENCLATURE DES CENTRES FINANCIERS 2010

Structure financière

Hiérarchie des centres financiers

2010



Le passage aux RCE a nécessité de revoir la hiérarchie des centres financiers (budget exécutable au niveau 1) ainsi que les niveaux et types de contrôle des disponibles (réglementaires au niveau 1/ pour l'établissement principal : enveloppe par masse au niveau UB - enveloppe aux niveaux 3 et 4 / pour le SAIC : enveloppe aux niveaux 2, 3 et 4,)

**STRUCTURE BUDGETAIRE
HIERARCHIE DES CENTRES FINANCIERS**

EXERCICE 2010

Etablissement principal 100

900	Services centraux
90010	Adm.générale
900101	Fonds d'intervention
900103	Cabinet
900104	Communication
900105	Service général
900106	Logistique
900107	Hygiène Sécu Envrt
900108	Reprographie
900110	Juturna
900112	Expertise Allo
90020	Ressources humaines
900201	Contrats doctoraux
900203	Vac Inscriptions
900205	Form pers ensgt
900206	Formn pers BIATOS
900207	Fds aide personnels
900208	Contractuels
900210	Ch salariale ETAT
90030	Rel Internat
900301	Service général
900302	ISEP
900303	Bamako
900304	Aide mob internat
900305	Bourses mobilité
900306	Conventions
90040	Ensgt Vie étudiante
900401	Init étudiantes
900402	Tutorats
900403	Evaluation
900404	Citoyenneté
900405	UCO
900406	Handicapés
900407	Espace culturel
90050	Pat immobilier
900501	Maintenance
900502	Sécurité
900503	Réhab Médecine
900504	Plan de relance
90060	Système d'information
900601	Service général
900602	Systèmes et réseaux
900603	Envirt de travail
900604	Applications
9007	Cholet
900701	Service général
900702	Formations

901	UFR Droit Eco Gestion
90110	Service général
901101	Salaires et charges
901102	HC
90120	Formation

902	UFR Lettres
90210	Service Général
902101	Salaires et charges
902102	HC
90220	Formation

905	IUT
90510	Service général
90520	FC et Apprent.
905203	FC GEA
905204	LP Achat
905205	DSCG
905206	DU Banque
905207	Distech
90530	Biologie
90540	GEII
90550	GEA
90560	TC
90570	GMP
90580	Carrières Soc.

907	UFR Sc Pharm Ing San
90710	Serv. Général
907101	Salaires et Charges
90720	Pharmacie
90730	ISSBA

908	SUMPPS
90810	Serv. général
90820	Méd du travail
90830	Méd. Etudiants

909	SCDU
90910	Serv. général
909101	Salaires et Charges
90920	Sect.Droit
90930	Sect.Lettres
90940	Sect.Sciences
90950	Sect.Méd Pharma
90960	Doc Electro

910	SUIO-IP
91010	Serv.général
91020	Dev compétences
91030	Orientation
91040	Plateforme insertion
91050	BAIP
91060	Log immo

912	SUAPS
91210	Service général
91220	Salaires et Charges
91230	Activités

913	CUFCO
91310	Service général
913101	Pilotage
913102	Logistique
913103	Coord. Rég.
91320	Formations
913201	Form Continues
913202	Formations FLE
91330	Accompagnement
913301	Reprises d'études
913302	VAP VAE

918	STIC
91810	Service général
91820	Salaires
91830	UNR
91840	UNSPF

931	I.T.B.S.
93110	Serv. général
931101	Salaires et Charges
931102	HC
93120	Formations
93130	Saumur

932	ISTIA
93210	Service général
932101	Salaires et charges
932102	Documentation
93220	Innovation
93230	Qualité
93240	Automatisation
93250	Ecole d'ingénieur
93260	STILE
93270	Relations Intern.
93280	Rel. Ecole/Entrepris
93290	Communication

Point 6 – DISPOSITIONS BUDGETAIRES ET AFFAIRES STATUTAIRES

911	Recherche
91110	Gest. Recherche
911101	Serv.général
911102	Contrats Thèses
911103	EGIDE
911104	Collège Doctoral
911105	ED VENAM
911106	ED SCE
911107	ED BS
911108	ED STIM
911109	ED 3MPL
911110	ED DEGEST
911111	ED PC
911112	ED CEI
91120	Cellule Europe
911201	Serv.général
911202	ARIANES
91130	Valorisation
911BQR10	PYVER
911BQR11	Mycorhizes
911BQR12	LEESA
911BQR13	Confluence
911BQR14	CRC
911EA10	BIAF
911EA101	eq.LEBIM
911EA102	Microbiogéologie
911EA11	HIFIH
911EA12	GEIHP
911EA13	PMRM
911EA14	LNBT
911EA16	CERIEC
911EA17	CRILA
911EA18	PPI
911EA19	3LAM
911EA20	Centre J.Bodin
911EA21	GRANEM
911EA22	LERIA
911EA23	LASQUO
911EA24	LISA
911EA25	RCIM
911EA26	SONAS
911EA261	eq.LASBA
911EA27	LEEST
911IFR10	IFR132
911IFR11	IFR149
911PF10	PFT
911PF11	Plateforme PADAM
911PPF10	Tourisme Mond
911RUA10	CPNI
911RUA11	GAP
911RUA12	LINA
911RUA13	Pharmacologie
911RUA14	SHS
911RUA15	2H2S
911RUA16	Atlas

933	UFR de Sciences
93310	Service général
933101	Salaires et Charges
933102	HC
933103	Centre de langues
933104	Logistique
93320	Formations
933203	Informatique
933204	Physique
933205	Chimie
933206	Math
933207	Biologie
933208	Géologie

911SCR10	PIAM
911SCR11	SCAHU
911SCR12	SCIAM
911SCR13	SCCAN
911UMR10	LAREMA
911UMR11	POMA
911UMR12	CIMA
911UMR13	Cytokines
911UMR14	REMAD
911UMR15	BNVI
911UMR16	IVP
911UMR161	Neurochirurgie
911UMR17	Mitochondries
911UMR18	ESO/CARTA
911UMR19	PMS
911UMR20	PaVé
911UMR21	SAGAH
911UMR22	GenHort
911UMR23	CERHIO/HIRES
911UMR24	CR2C
911UMR25	Immunothérapie
911UMR251	eq.Néphrologie
911UMR252	eq.Neuroimmuno
911UMR253	eq.Maladie du sang

906	UFR de Médecine
90610	Serv. général
906101	Salaires et charges
90620	Form. Initiale
906203	Anglais
906204	T.P.
906205	Méd. Générale
906206	Sc. Humaines
906207	Informatique
906208	Cellule audio
90630	F.C.
906301	Addictologie
906302	Allergologie
906303	Angiolo Med Biol Sp
906304	Ev Trait Douleur
906305	Gérontologie
906306	Médecine d'urgence
906307	Oncolo Endosc digest
906308	Med Penit-med jud
906309	Méd trop-Patho voyag
906310	DU Douleur
906311	Technologie transf.
906312	DIU Thyroïdologie
906313	Chir réparat. Dermat
906314	Colposcopie-Gyneco
906315	Ethique et Norme Med
906316	Ergo.Santé au trav.
906317	Toxico méd.
906318	Microchirurgie
906319	Prév.Trait.Escarre
906320	Tech.de rech.clin.
906321	Thanatopraxie
906322	Tissus Calcifiés
906323	Trauma sévères
906324	Ventilation artif
906325	Tabacologie
906326	Appareillage
906327	Chir.Assist.Ordin.
906328	Traumato crano céréb
906329	Conduites suic.
906330	Soins palliatifs
906331	Ostéopath-Rhumato
906332	Echocardio-Rythmo
906333	Echographie
906334	Endocrino. Diab.ped
906335	Med de l'adolescent
906336	Imagerie card vas
906337	Sommeil et patho
906338	Glaucomes
906339	Med Subaqua Hyperb
906340	Thérapeut. antiinfec
906341	Educ Thérap patient

**STRUCTURE BUDGETAIRE
HIERARCHIE DES CENTRES FINANCIERS**

EXERCICE 2010

SAIC 200

955	Serv Général SAIC
95510	Fonctionnement
95520	Brevets
95530	PUA
95540	Espace culturel
95550	IRIS

S900	Serv. Centraux
S90010	Communication
S90020	R.I.
S90030	D.S.I.
S901	UFR Droit
S902	UFR Lettres
S905	IUT
S906	UFR de Médecine
S907	UFR Sc Pharm Ing santé
S908	SUMPPS
S909	SCDU
S910	SUIO-IP
S912	SUAPS
S913	CUFCO
S918	STIC
S931	I.T.B.S.
S932	ISTIA
S933	UFR de Sciences

S911BQR10	PYVER
S911BQR11	Mycorhizes
S911BQR12	Paysage et biod
S911BQR13	Confluence
S911BQR14	CRC
S911EA10	BIAF
S911EA101	LEBIM
S911EA102	Microbiogéologie
S911EA11	HIFITH
S911EA12	GEIHP
S911EA13	PMRM
S911EA14	LNBT
S911EA16	CERIEC
S911EA17	CRILA
S911EA18	PPI
S911EA19	3LAM
S911EA20	Centre J.Bodin
S911EA21	GRANEM
S911EA22	LERIA
S911EA23	LASQUO
S911EA24	LISA
S911EA25	RCIM
S911EA26	SONAS
S911EA261	LASBA
S911EA27	LEEST
S911IFR10	IFR132
S911IFR11	IFR149
S911PF10	PFT
S911PF11	Plateforme IBISA
S911PPF10	Tourisme Mond
S911RUA10	CPNI
S911RUA11	GAP
S911RUA12	LINA
S911RUA13	Pharmacologie
S911RUA14	SHS
S911RUA15	2H2S
S911RUA16	Atlas
S911SCR10	PIAM
S911SCR11	SCAHU
S911SCR12	SCIAM
S911SCR13	SCCAN

S911UMR10	LAREMA
S911UMR11	POMA
S911UMR12	CIMA
S911UMR13	Cytokines
S911UMR14	U922
S911UMR15	BNVI
S911UMR16	IVP
S911UMR161	Neurochirurgie
S911UMR17	Mitochondries
S911UMR18	ESO/CARTA
S911UMR19	PMS
S911UMR20	PaVé
S911UMR21	SAGAH
S911UMR22	GenHort
S911UMR23	CERHIO/HIRES
S911UMR24	CR2C
S911UMR25	IMMUNOTHERAPIE
S911UMR251	Analyse déterminants
S911UMR252	BMITC
S911UMR253	Médecine D

6.4. ELECTION : COMMISSION CULTURELLE

Commission culturelle

Rôle

La commission culturelle est force de proposition, notamment pour tracer les grands axes de la programmation. Elle est aussi un lieu d'échange et de réflexion sur l'activité culturelle. Le Directeur de la Culture lui présente chaque année un bilan d'activité.

Composition

La commission est composée de 13 membres :

- le Vice-président CEVU,
- le Vice-président Etudiant,
- un représentant par composante élu par le conseil de gestion : Philippe DECLERCK (ISTIA), Anthony TAILLEFAIT (Droit), Philippe VIOLIER (ITBS)
- 2 représentants étudiants élus par le CEVU parmi ses membres : M. Gentilhomme et M. Vaidie
- **1 personnel Biatoss élu par le CA parmi ses membres** : Franck COADOU

Siègent en qualité d'invités :

- le Directeur de la Culture,
- le Directeur du Service Commun de la Documentation (SCD),
- 1 représentant de l'Apersu.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

29 avril 2010

Point 7 MASTERS METIERS DE L'ENSEIGNEMENT

(DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES PAR MAIL)

CE DOCUMENT NE TIENT PAS COMPTE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS OU DE RECOMMANDATIONS.

Avis favorable du CEVU du 28 avril 2010 sous réserve pour certains de modifications et de recommandations.

7.1. Master mention métiers de l'Education de l'Enseignement et de la Formation, spécialité enseignement du premier degré	2
7.2. Master mention lettres et langues, spécialité métiers de l'enseignement et de la formation –Anglais	20
7.3. Master mention Histoire-Géographie-Document, spécialité métiers de l'Enseignement et de la formation – Documentation	38
7.4. Master mention lettres et langues, spécialité métiers de l'enseignement et de la formation – Espagnol	49
7.5. Master mention Histoire-Géographie-Document, spécialité métiers de l'Enseignement et de la formation – Histoire Géographie	63
7.6. Master mention lettres et langues, spécialité métiers de l'enseignement et de la formation –Lettres modernes	78
7.7. Master, mention: Mathématiques et Applications, spécialité: Métiers de l'Enseignement et de la formation – Mathématiques	103
7.8. Master mention chimie, spécialité métiers de l'enseignement et de la formation – Physique - Chimie et Master mention physique, spécialité métiers de l'enseignement et de la formation – Physique - Chimie	117
7.9. Master mention stratégie économique, spécialité métiers de l'Enseignement et de la formation - sciences économiques et sociales	131

Il est demandé au Conseil d'Administration de statuer sur les demandes d'habilitation des Masters métiers de l'enseignement.



7.1. MASTER MENTION METIERS DE L'EDUCATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION, SPECIALITE ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE

CE DOCUMENT NE TIENT PAS COMPTE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS OU DE RECOMMANDATIONS.

MASTER MEEF Métiers de l'Education de l'Enseignement et de la Formation

Etablissement: université de Nantes

Cohabilitation avec les universités d'Angers et du Maine.

Domaine : AAL – DEG – SHS - STS

Mention : Métiers de l'Education de l'Enseignement et de la Formation (MEEF)

Responsable de la mention :

Christian Orange PR section CNU 70

Téléphone : 02 51 86 38 94 (secrétariat, Sylvie Chartier : 02 51 86 38 92)

Fax : 02 40 93 38 32

Courriel : christian.orange@univ-nantes.fr

Spécialités :

- **Enseignement du premier degré (EPD)**, M1 et M2 ; cohabilitée avec l'université d'Angers et l'université du Maine.

Responsable : Christian Orange, PR 70^{ème}, 02 51 86 38 94, christian.orange@univ-nantes.fr

Coresponsables pour l'université d'Angers : Annick Weil-Barais, Jean-Marc Labatte, Sylvie Le Gallais

Coresponsable pour l'université du Maine : Michel Candelier, tél. / fax : 01 55 76 62 33

- **Enseignement et formation technologiques et professionnels (EFTP)**, M1 et M2

Responsable : Frédéric Tupin, PR 70^{ème}, 02 40 16 30 83, frederic.tupin@wanadoo.fr

- **Métiers de l'éducation et de l'encadrement éducatif (MEEE)**, M1 et M2

Responsable : Loïc Clavier, MCF 70^{ème}, 02 40 16 30 79, Loic.Clavier@univ-nantes.fr

- **Métiers de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves en situation de Handicap (MASH)** ; M2 uniquement, en association avec le parcours FFAST du M2 Métiers, pratiques et recherches en éducation et formation (U. de Nantes) et avec le département de psychologie de l'Université d'Angers.

Responsables : Denis Butlen, PR 70^{ème}, 02 51 86 38 96, denis.butlen@univ-nantes.fr

Isabelle Vinatier, MCF-HDR, 70^e section

- **Expertise-Enseignement-Apprentissage (EEA)** ; M2 uniquement, en association avec le parcours FFAST du M2 Métiers, pratiques et recherches en éducation et formation (U. de Nantes)

Responsable : Denis Butlen, PR 70^{ème}, 02 40 16 30 87, denis.butlen@univ-nantes.fr,

Isabelle Vinatier, MCF-HDR, 70^e section

1. Présentation des objectifs de la formation sur les deux années du master MEEF

1.1 Objectifs de formation de la mention :

- Le master MEEF offre une formation approfondie de professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.
- Pour les métiers de l'enseignement, il permet la construction de l'ensemble des compétences de l'enseignant, telles qu'elles sont notamment définies dans l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006 (MENS0603181A), publié au JO du 28 décembre 2006 (RLR : 438-5, BOEN n°, 4 janvier 2007) .
- Le but est aussi de rendre les étudiants familiers avec les recherches sur l'éducation et l'enseignement de sorte qu'ils puissent en faire une utilisation professionnelle critique.

- Le master vise également l'acquisition de compétences (en analyse de l'activité par exemple) qui peuvent être réinvesties dans d'autres formations ou métiers : animation et médiation ; aide scolaire individualisée ; formation d'adulte, etc.

1.2 Niveau d'exigence requis et cibles de la formation

Le niveau d'exigence et les cibles de formation sont définis pour chaque spécialité.

1.3 Débouchés professionnels possibles du master

- Cette formation, selon les spécialités, permet aux étudiants d'acquérir les compétences professionnelles pour enseigner dans un domaine donné ou exercer des métiers d'éducation au sein des établissements scolaires.
- Ce master donne les compétences nécessaires pour exercer les métiers de formation d'adultes, de l'animation, de la médiation dans différents domaines (scientifique, culturel, scolaire...)

1.4 Poursuites d'études ou réorientation

- Voir pour chaque spécialité
- Dans tous les cas, l'obtention du M2 permet, sous les conditions habituelles, une poursuite d'études en doctorat.

2. Positionnement de la formation dans l'offre de l'établissement et de l'académie

Les spécialités EPD, EFTP et MEEE (M1 et M2) remplacent les formations des professeurs de écoles, des professeurs de l'enseignement technique (PLP et CAPET) et des conseillers principaux d'éducation qui étaient jusqu'ici conduites par l'IUFM, seul ou en partenariat avec d'autres composantes de l'université de Nantes. Ces trois spécialités sont demandées en ouverture soit uniquement sur l'université de Nantes (MEEE), soit sur plusieurs universités de l'académie ; il y a alors cohabilitation.

Les deux autres spécialités (MASH et EEA) n'existent qu'en M2. La première a pour but d'universitariser la formation ASH destinée à des enseignants titulaires voulant se spécialiser. Elle est actuellement assurée sur les sites de Nantes, d'Angers et du Mans de l'IUFM. La seconde est une nouvelle offre destinée aux enseignants du premier et second degré en poste (ou à des étudiants ayant une expérience de l'enseignement) ; elle s'adosse, en la complétant, à l'offre du parcours FFAST du master (M2) « Métiers, pratiques et recherches en éducation et formation » du département de sciences de l'éducation de l'U de Nantes.

3. Description des enseignements

3.1 Structure générale du master MEEF

Les différentes spécialités du master MEEF, qu'elles fonctionnent sur deux ans (M1+M2) ou sur une seule année (M2), sont organisées en 5 blocs (et des stages) en relation les uns avec les autres, notamment par l'intermédiaire du travail effectué lors des stages.

Bloc 1, « savoirs spécifiques du domaine d'intervention »

Les enseignements du bloc 1 spécifient la spécialité du métier de l'enseignement et de la formation. Pour les enseignants ils correspondent essentiellement aux « savoirs à enseigner et à apprendre » (aspects disciplinaires, épistémologiques et didactiques)

Acquisition des compétences C2, C3, C4, C6, C7, C8, C9, C10 du référentiel (voir ci-dessous)

Bloc 2, « savoirs généraux de l'enseignement et de l'éducation »

Il s'agit de doter les futurs professionnels de l'enseignement et de l'éducation de connaissances en sciences humaines et sociales sur les enjeux fondamentaux de la profession qui leur permettent d'analyser les situations éducatives et de prendre des décisions fondées.

Les enseignements du bloc 2 permettent à des étudiants de spécialités (et de parcours) différentes de travailler ensemble sur des questions professionnelles.

Acquisition des compétences C1, C5, C6, C7, C9, C10

Bloc 3, « analyse de l'activité du professionnel et des élèves »

Il s'agit de construire des outils d'analyse de l'activité enseignante ou éducative et de l'activité des élèves, et de rendre les étudiants capables de telles analyses et, plus largement, d'analyses de situations de travail.

Acquisition des compétences C1, C3, C4, C5, C6, C7, C10

Bloc 4, « Formation à et par la recherche »

Aux liens étroits des enseignements des différents blocs avec les résultats les plus récents des recherches en éducation, s'ajoute une formation à et par la recherche, de façon à rendre les étudiants capables d'utiliser de façon critique les résultats de la recherche et de poursuivre éventuellement en doctorat. La recherche à laquelle ils sont formés et le mémoire qu'ils produisent (un mémoire sur les deux ans, avec écrit intermédiaire important en fin de M1) sont liés aux métiers auxquels leur spécialité les prépare.

Acquisition des compétences C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8, C10

Bloc 5, parcours (pour certaines spécialités seulement)

De façon à prendre en compte les trajectoires antérieures de étudiants, des parcours sont proposés, composés d'enseignements et liés aux types de TER menés. Ces parcours ont plusieurs fonctions :

- s'appuyer sur la spécialisation en licence des étudiants pour développer leur formation professionnelle ;
- rendre visible et stabiliser des parcours de professionnalisation allant des licences présentant des parcours de pré-professionnalisation ;
- ouvrir la formation des futurs professionnels de l'enseignement et de l'éducation à des domaines connexes de façon à leur fournir des perspectives professionnelles complémentaires et/ou des passerelles vers d'autres formations de type master proposées dans les universités concernées.

Une partie de ces parcours sont en lien avec des masters déjà existants.

Acquisition des compétences (selon les dominantes)

Stages

Les stages, parties essentielles de la formation par alternance, sont articulés avec les autres blocs de la formation. Ils impliquent donc l'ensemble des enseignants du master. Ils sont encadrés sur le terrain par des professionnels et des enseignants du master.

Participation à l'acquisition de toutes les compétences attendues

Les compétences professionnelles des maîtres

(RLR : 438-5, MENS0603181A, BOEN n°, 4 janvier 2007, arrêté du 19/12/2006, JO 28/12/2006)

- C1 : Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable
- C2 : Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer
- C3 : Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale
- C4 : Concevoir et mettre en œuvre son enseignement
- C5 : Organiser le travail de la classe (gestion des groupes et des conflits, organisation de l'espace classe...)
- C6 : Prendre en compte la diversité des élèves
- C7 : Evaluer les élèves
- C8 : Maîtriser les technologies de l'information et de la communication
- C9 : Travailler en équipes et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école
- C10 : Se former et innover

3.2 Modalités d'évaluation

Pour les compensations et les types d'évaluation : voir dans chaque spécialité. Les objectifs de formation professionnelle conduisent à privilégier le contrôle continu mais, pour les spécialités avec concours, la préparation aux épreuves écrites demande l'existence d'épreuves en temps limité. En M1, pour chaque UE (hors TER), une seconde session est prévue sous forme d'examen.

L'accès au M2 est définie pour chaque spécialité..

Pour le C2i2e : la formation et l'évaluation se fait à partir des enseignements des différents blocs, et des pratiques en formation et en école, par l'intermédiaire d'une plateforme numérique. L'obtention du C2i2e ne donne pas droit à des ects. Des ateliers d'aides pour l'obtention du C2i2e sont proposés aux étudiants (18 heures sur les deux ans).

3.3 Pilotage de la formation

Pour chaque spécialité, un conseil de la spécialité est mis en place. Il regroupe le responsable de la mention, le ou les co-responsables (si cohabilitation) de la spécialité et des enseignants des différents établissements concernés. Il se réunit deux fois par an (davantage lors des années de mise en place) pour proposer des aménagements permettant d'améliorer la cohérence et l'efficacité de la formation. La structure du conseil de spécialité est précisée pour chaque spécialité.

Ce conseil s'appuie notamment sur une évaluation faite par les étudiants et par les enseignants, et sur le suivi des étudiants.

Le conseil de l'évaluation de l'IUFM (voir le règlement intérieur de la composante) et le chargé de mission à l'évaluation ont notamment pour fonction de mettre en place, sur tous les sites, des évaluations par les étudiants et les enseignants du fonctionnement des spécialités.

4. Composition de l'équipe pédagogique

Voir chaque spécialité

5. Laboratoires d'appuis

Voir chaque spécialité

6. Flux attendus

Voir chaque spécialité

7. Conventions et partenariats

7.1 Convention avec le rectorat

Une convention avec le rectorat est en cours d'élaboration sur la question des stages. Il s'agit de concilier les propositions ministérielles avec les exigences d'une formation par alternance. L'IUFM mettra en place un guichet unique des stages avec le rectorat.

7.2 Partenariat intra et inter universitaire :

Selon les spécialités, le master MEEF développe de nombreux partenariats avec des composantes de l'université de Nantes et des universités du Maine et d'Angers (voir dossiers des spécialités).

Pour les deux spécialités orientées vers la formation continue des enseignants (MASH et EEA) une mutualisation est prévue avec le parcours FFAST de la spécialité MPREF (Métiers Pratiques et Recherches en Education et Formation) du département de Sciences de l'éducation de l'université de Nantes.

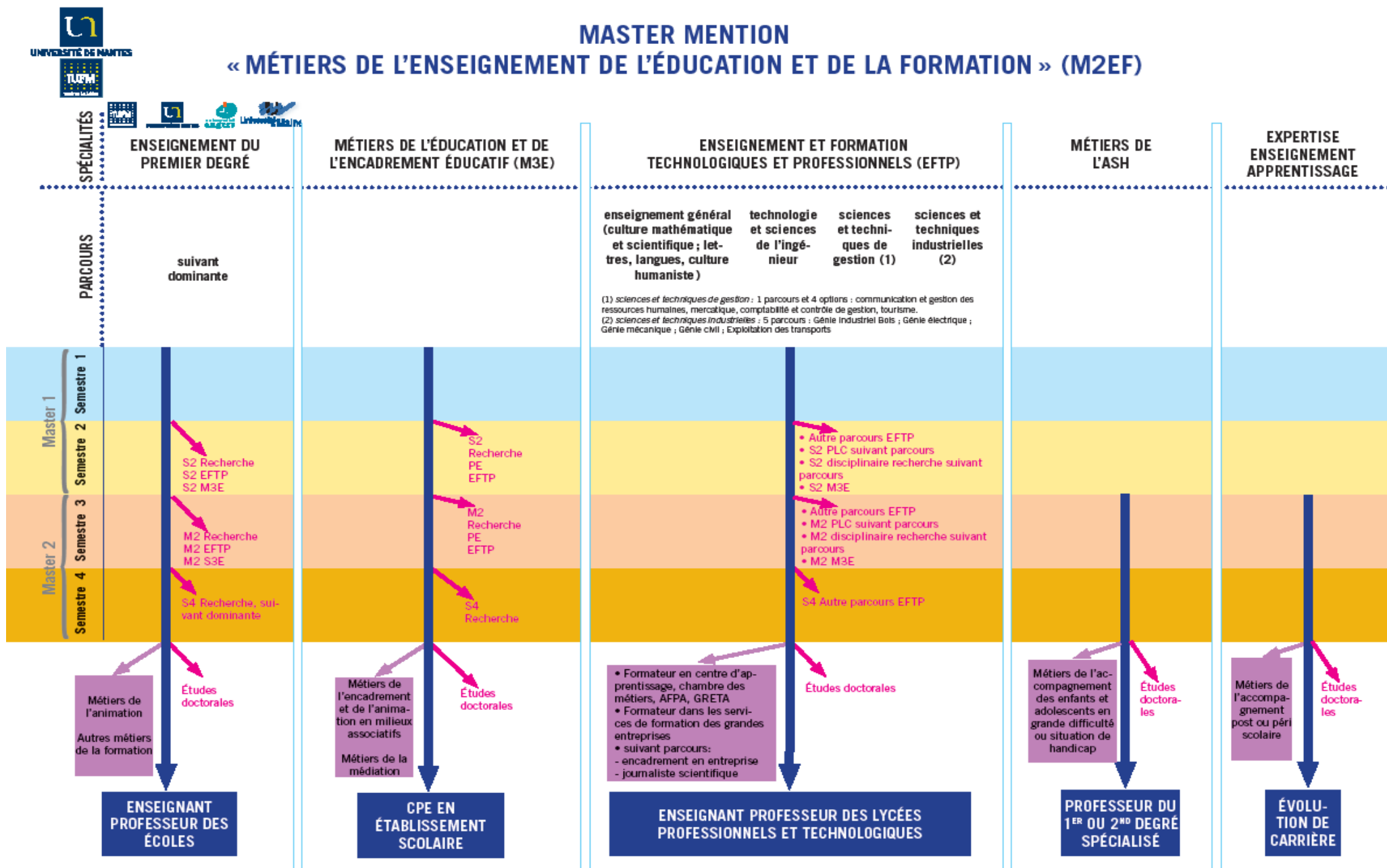
Pour la spécialité MEEE un partenariat privilégié existe avec le département des sciences de l'éducation de l'université de Nantes

7.3 Dimension internationale du master MEEF

Au cours de ces dernières années, l'IUFM a su développer des relations avec des universités européennes ou nord américaines (voir tableau en annexe 1). Il a également construit des collaborations avec des systèmes éducatifs dans différents pays. Ce potentiel, enrichi par les partenariats des trois universités concernées, permet de donner au master MEEF une véritable ouverture internationale : échanges d'enseignants et étudiants ; stages à l'étranger.

MASTER MENTION

« MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION » (M2EF)



MASTER MEEF spécialité Enseignement du premier degré (EPD)	
Etablissement: université de Nantes Cohabilitation avec les universités d'Angers et du Maine.	
Mention	Métiers de l'Education de l'Enseignement et de la Formation (MEEF)
Responsable de la mention	Christian Orange
Spécialité	Enseignement du premier degré
Responsable de la spécialité	Christian Orange , PR 70 ^{ème} section
Téléphone : 02 51 86 38 94, Fax : 02 40 93 38 32, Courriel : christian.orange@univ-nantes.fr	
co-responsables pour l'université d'Angers : Annick Weil-Barais , PR 16 ^{ème} section, Jean-Marc Labatte , PRAG mathématiques, Sylvie Le Gallais , PRAG mathématiques.	
co-responsable pour l'université du Mans : Michel Candelier , PR 7 ^{ème} section	

1. Présentation des objectifs de la formation sur les deux années de master

1.1 Objectifs de formation de la spécialité :

- Le master spécialité « enseignement premier degré » est une formation initiale approfondie à l'enseignement et l'apprentissage à l'école primaire construite autour de la polyvalence du maître.
- Pour cela ce master vise, outre la maîtrise de connaissances disciplinaires et didactiques, la construction de l'ensemble des compétences de l'enseignant - telles qu'elles sont notamment définies dans l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006 (MENS0603181A), publié au JO du 28 décembre 2006 (RLR : 438-5, BOEN n°, 4 janvier 2007).
- Le but est aussi de rendre les étudiants familiers avec les recherches en éducation de sorte qu'ils puissent en faire une utilisation professionnelle critique.
- Ce master permet la construction de compétences (en analyse de l'activité par exemple) qui peuvent être réinvesties dans d'autres formations ou métiers : animation et médiation culturelle, scientifique, sportive, etc. ; formation d'adultes...

1.2 Niveau d'exigence requis et cibles de la formation Master spécialité EPD

Le métier de professeur des écoles demandant une réelle polyvalence, le niveau d'exigence requis à l'entrée de ce master est le suivant :

- Etudiants titulaires d'une licence
 - ayant suivi des modules de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement et des modules disciplinaires complémentaires assurant une certaine polyvalence ;
 - et titulaires du C2i
 - et titulaires d'une certification en langue de niveau B2.

Ces conditions seront modulées dans les premières années, en attendant que les universités concernées donnent aux étudiants les moyens de les remplir.

- Etudiants titulaires d'une licence ou d'un diplôme bac+3 et ne respectant pas toutes les conditions définies ci-dessus : sur dossier.
- Professionnels souhaitant une remise à niveau de leurs connaissances dans un but de promotion ou de reconversion professionnelles vers les métiers de l'enseignement ou de la formation ; étudiants dispensés de la production d'un diplôme pour les concours de recrutement de la fonction publique (parents de 3 enfants, sportifs de haut niveau) sur dossier. (VAP, décret du n°85-906 du 23 août 1985) : sur dossier.

Remarque : compte tenu du nombre d'étudiants voulant, ces dernières années, entrer dans les formations PE, il semble indispensable de maîtriser les flux d'entrée pour assurer une mise en place de ce master dans de bonnes conditions. Durant la période de mise en place, des tests d'entrée pourront être maintenus.

1.3 Débouchés professionnels possibles du master

- Cette formation (M1 + M2) rend les étudiants capables d'enseigner dans tous les cycles de l'enseignement primaire et de préparer le concours de recrutement des professeurs des écoles.
- Ce master donne les compétences nécessaires pour exercer les métiers d'enseignant (selon la licence d'origine et le parcours) dans les CFA ou des structures comme les « maisons familiales rurales », de formateur d'adultes, de l'animation, de la médiation dans différents domaines (scientifique, culturel, scolaire, etc. selon le parcours)

1.4 Poursuites d'études ou réorientation

- Réorientation en fin de S1, de S2 ou de S3 vers d'autres spécialités masters MEEF (sur dossier, spécialité FPT « Filières Professionnelles et Technologiques » et MEEE « Métiers de l'éducation et de l'encadrement éducatif »)
- Au cours du S4 des parcours sont aménagés pour les étudiants ayant échoué à l'écrit du concours et désirant développer une valence « animation et médiation ».
- Réorientation vers certains masters disciplinaires (sciences de l'éducation, psychologie, lettres) sur dossier et selon le parcours (dominante).
- Formation doctorale : entrée sur dossier en doctorat de sciences de l'éducation et, selon le parcours, dans d'autres doctorats.

2. Positionnement de la formation dans l'offre de l'établissement et de l'académie

Jusqu'à présent la formation des professeurs des écoles était assurée par l'IUFM, école interne de l'université de Nantes. Elle s'inscrivait en prolongement de l'offre de formation constituée par les licences des l'universités de l'académie (et des académie limitrophes).

Dans les trois universités (Nantes, Angers, le Mans) cette offre licence est accompagnée de la mise en place de parcours de pré-professionnalisation aux métiers de l'enseignement, souvent en association avec l'IUFM.

Ce nouveau master vient renforcer cette offre en proposant aux étudiants désirant devenir professeur des écoles une formation professionnelle et diplômante de haut niveau.

Cette spécialité « EPD » est demandée en cohabilitation par les trois universités des Pays de la Loire.

3. Description des enseignements et des parcours

3.1 Axes prioritaires de la formation

- Formation par alternance, permettant à la fois de construire des compétences professionnelles sur l'enseignement et l'apprentissage et de se doter d'outils d'analyse de l'activité (du maître, de l'élève et, plus largement, du professionnel)
- Formation qui s'appuie sur les connaissances spécifiques construites par les étudiants en licence tout en les faisant accéder à des compétences d'enseignant polyvalent. L'enseignement dans le premier degré exige une approche pluridisciplinaire qui n'est que partiellement proposée dans les parcours jusqu'à bac +3. L'objectif du parcours master est de doter les étudiants des connaissances ouvrant vers la polyvalence (capacité d'enseigner dans chacun des trois cycles l'ensemble des disciplines de l'école primaire et de les articuler) indispensable pour enseigner dans le premier degré.
Les options « disciplinaires » (MOD, bloc 1) permettent de compléter les savoirs nécessaires à la polyvalence du maître.
La dominante (parcours, bloc 5) prend appui sur le début de spécialisation acquis par les étudiants en licence pour contribuer à la construction de compétences pour l'enseignement et rendre possible la réorientation vers d'autres métiers ou une poursuite d'études doctorales.

3.2 Structure générale du master MEEF, spécialité enseignement du premier degré

Le master MEEF, spécialité enseignement du premier degré (M1 + M2) est organisé selon les blocs suivants (voir présentation de la mention). Ces blocs sont en relation les uns avec les autres, notamment par l'intermédiaire du travail effectué lors des stages

Bloc 1, « savoirs à enseigner et à apprendre »	
Le travail de ce bloc se fait en relation étroite avec les stages	600 heures
Ce bloc vise à la fois à faire acquérir aux étudiants les savoirs disciplinaires indispensables pour leur enseignement polyvalent à l'école primaire et les connaissances et compétences	50 ects

<p>didactiques correspondantes. Une UE optionnelle en S1 (MOD : 48h au total) permet d'adapter la formation au parcours (universitaire et professionnel) antérieur.</p> <p>Les enseignements du bloc 1 participent ainsi à la fois à la formation professionnelle et à la préparation des épreuves du concours.</p> <p>Dans chaque discipline de l'école, la question des TICE est travaillée. Ce bloc peut ainsi contribuer à la validation du C2i2e.</p> <p>Les enseignements sont assurés par des enseignants des universités et des professionnels</p> <p>Acquisition des compétences C2, C3, C4, C6, C7, C8, C10 du référentiel (voir ci-dessous)</p>	
---	--

Bloc 2, « savoirs généraux de l'enseignant »	
<p>Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de donner aux étudiants une connaissance approfondie du système éducatif ; - de les doter de connaissances de sciences humaines et sociales concernant les enjeux fondamentaux de la profession et de les rendre capable de les utiliser pour analyser les situations éducatives. <p>Le travail de ce bloc se fait en lien avec les stages par l'intermédiaire des TD « analyse des situations d'enseignement ». Les enseignements sont assurés par des enseignants des universités et des professionnels</p> <p>Acquisition des compétences C1, C4, C5, C6, C7, C8, C9, C10</p>	<p>108h</p> <p>11 ects</p>

Bloc 3, « analyse de l'activité de l'enseignant et des élèves »	
<p>Il s'agit de doter les étudiants d'outils d'analyse de l'activité enseignante (dont les pratiques de l'étudiant en stage) et de l'activité des élèves, de les rendre capables de telles analyses et, plus largement, d'analyses de situations de travail.</p> <p>Dans ces analyses, la question des TICE est travaillée (contribution à la validation du C2i2e). Les interventions sont assurées par des professionnels et des spécialistes des didactiques et de la formation professionnelle des enseignants.</p> <p>Acquisition des compétences C1, C3, C5, C6, C7, C10</p>	<p>96h</p> <p>8 ects</p>

Bloc 4, « Formation à et par la recherche »	
<p>Les enseignements des différents blocs mettent les étudiants en contact avec les résultats les plus récents de la recherche en éducation notamment par des interventions mutualisant les ressources des 3 universités partenaires.</p> <p>Les étudiants suivent par ailleurs une formation à et par la recherche, de façon à les rendre capable d'utiliser de façon critique les résultats de la recherche et de poursuivre éventuellement en doctorat. La recherche à laquelle ils sont formés et le mémoire qu'ils produisent (un mémoire sur les deux ans, avec écrit intermédiaire important en fin de M1), en lien notamment avec la dominante suivie, sont en rapport avec l'enseignement primaire ou les problématiques éducatives. Cette formation à la recherche et le suivi du mémoire se font au sein d'équipes plurielles - enseignants-chercheurs, formateurs d'enseignants et maîtres formateurs (PEIMF) - et en lien avec un laboratoire de recherche.</p> <p>Acquisition des compétences C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8, C10</p>	<p>96h encadrées</p> <p>22 ects</p>

Bloc 5, parcours : « dominantes »	
<p>De façon à prendre en compte les parcours antérieurs des étudiants et à leur permettre d'appuyer leur formation professionnelle sur des savoirs qu'ils maîtrisent déjà, des parcours sont proposés qui ont également pour but d'étendre les débouchés professionnels et les passerelles avec d'autres formations.</p> <p>Certains de ces parcours sont en lien avec des masters déjà existants ; d'autres ouvrent des perspectives professionnelles nouvelles dans l'offre des 3 universités concernées.</p> <p>Acquisition des compétences (selon les dominantes)</p>	<p>96h encadrées</p> <p>8 ects</p>

Bloc 6, Stages	
<p>Les stages, parties essentielles de la formation par alternance, sont articulés avec les autres blocs de la formation : formations didactiques (faisant partie du bloc 1), formations générales (bloc 2), analyse de l'activité des enseignants et des élèves (bloc 3), formation à et par la recherche (bloc 4). Ils impliquent donc l'ensemble des enseignants du master. Ils sont encadrés sur le terrain par des enseignants du premier degré, maîtres formateurs et maîtres d'accueil, et donnent lieu à des visites des enseignants intervenant dans les différents blocs.</p>	<p>encadrement : 12h (TD) par étudiant</p> <p>23 ects</p>

Plusieurs types de stages sont nécessaires qui sont mis en place en partenariat avec le rectorat : stages d'observation, stages de pratique accompagnées, stage en responsabilité (pédagogique ou de pleine responsabilité selon les possibilités offertes par l'employeur).
Participe à l'acquisition de toutes les compétences attendues

Dans les tableaux ci-dessous, les codages des UE suivent les règles suivantes :

- premier chiffre = numéro du semestre de master
- deuxième chiffre= numéro du bloc de rattachement
- troisième chiffre spécifique de l'UE

Dans une UE, les EC éventuels sont repérés par des lettres

	h	ects	Bloc 1	h	ects	Bloc 2	h	ects	Bloc 3	h	ects	Bloc 4:	ects	Stages	h	ects	Bloc 5	total note	total h	
81	36		UE 111: L'enseignement du français à l'école (niveau 1)	24	2	UE 121: L'école dans la société: le système éducatif	24	2	UE 13 1: Initiation à l'observation et à l'analyse de situations professionnelles.	24	4	UE 141: Initiation à la recherche en éducation + séminaire	4	UE 16: Stage 8 jours (une semaine massée + 4 jours filés)	48	4	UE 151: Enseignements de dominante	30	288	
	34		UE112 L'enseignement des maths à l'école (niveau 1)																	
	24		UE 116: L'enseignement des l'histoire-géographie et des sciences-technologie à l'école (niveau 1)																	
	36		UE 117: L'enseignement des arts, EPS, langues à l'école (niveau 1)																	
	48		Option: enseignement disciplinaire complémentaire																	
Total 81	188	14		24	2		24	2		24	4		4		48	4		30	288	
82	36		UE 211: L'enseignement du français à l'école (niveau 2)	24	2	UE 223 L'enfant et l'élève, approches psychologiques	24	2	UE 232: Analyse de situations d'apprentissage : activités de l'enseignant et des élèves	24	4	UE 242: séminaire : construction des sujets d'étude et de recherche. Cadres théoriques et recueil de données.	5	UE 26: Stage file 10 jours (observation et prise en main de la classe)	48	4	UE 251: Enseignements de dominante	30	276	
	36		UE212 L'enseignement des maths à l'école (niveau 2)																	
	48		UE 216: L'enseignement des l'histoire-géographie et des sciences-technologie à l'école (niveau 2)																	
	36		UE 217: L'enseignement des arts, EPS, langues à l'école (niveau 2)																	
Total 82	168	18		24	2		24	2		24	4		5		48	4		30	276	
81+82			Les blocs 4 et 6 sont évalués en fin d'année (sauf si reorientation)																30	
83	36		UE 411: L'enseignement du français à l'école (niveau 4)	24	2	UE 324: Analyse plurielle des situations professionnelles : gestion de la classe et des conflits, travail en équipes et partenariats.	24	2	UE 334: Analyse de situations d'apprentissage : activité des élèves et de l'enseignant	24	7	UE 343: Séminaire: traitements données; rédaction finale	8	UE 36: Stage file 6 jours					30	228
	24		UE 312: L'enseignement des maths à l'école (niveau 3)																	
	24		UE 316: L'enseignement de l'histoire géo histoire et des sciences-technologie (niveau 3)																	
	48		UE 317: L'enseignement des arts, EPS, langues à l'école (niveau 3)																	
	24		UE 319:Paice des langages dans les apprentissages																	
Total 83	168	18		24	2		24	2		24	7		8					30	228	
84	24		UE 311: L'enseignement du français à l'école (niveau 3)	36	3	UE 426: L'enseignant, l'école, la société	24	2	UE 432: Analyse croisée des pratiques professionnelles	24	24	UE 443: Séminaire: traitements données; rédaction finale	6	UE 46: stage file 12 jours				30	264	
	24		UE 412: L'enseignement des maths à l'école (niveau 4)																	
	24		UE 416: L'enseignement de l'histoire géo histoire et des sciences-technologie (niveau 4)																	
	36		UE 317: L'enseignement des arts et EPS, à l'école (niveau 4)																	
Total 84	120	10		36	3		24	2		24	7		6					30	264	
83+84			Les blocs 4 et 6 sont évalués en fin d'année (sauf si reorientation)																30	
Totaux	800	60		108	9		86	8		86	22		23		88	8		120	868	

3.3 Description sommaire des unités d'enseignement 2009-2010

Semestre 1

n° UE	Intitulé de l'UE et description des EC	H étud.	CM	TD	TP	ECT S	éval.
UE111	L'enseignement du français à l'école (niveau 1)					3	
	EC 111A : L'enseignement du français à l'école : repères généraux	24	6	18			CC
	EC 111B : L'enseignement du français à l'école : préparation de l'épreuve écrite	12		12			EX
UE112	L'enseignement des mathématiques à l'école (niveau 1)					2	
	EC 112A : L'enseignement des mathématiques à l'école : repères généraux	12	6	6			CC
	EC 112B : L'enseignement des mathématiques à l'école : préparation de l'épreuve écrite	12		12			EX
UE115	L'enseignement de l'histoire-géographie et des sciences et technologie à l'école ; repères généraux					2	
	EC 115A : histoire-géographie	12		12			CC
	EC 115B : sciences et technologie	12		12			CC
UE 117	Enseignements à l'école : EPS, arts, langues (niveau 1): repères généraux					3	
	EC 117A: EPS	12		12			CC
	EC 117B: enseignement des disciplines artistiques	12		12			CC
	EC 117C: enseignement des langues étrangères	12		12			CC
UE110	Option: enseignements disciplinaires complémentaire	48		36	12	4	CC
T. bloc 1		168	12	144	12	14	
UE 121	L'école dans la société ; le système éducatif					2	
	EC 121A : L'école dans la société	12	6	6			CC
	EC 121B : Connaissance du système éducatif	12	6	6			CC
T. bloc 2		24	12	12		2	
UE 131	Initiation à l'observation et à l'analyse de situations professionnelles	24	6	12	6	2	CC
T. bloc 3		24	6	12	6	2	
UE 141	Initiation à la recherche sur les questions concernant l'éducation + définition d'un objet d'étude	24	6	12	6	4	CC
T. bloc 4		24	6	12	6	4	
UE 151	Enseignement de dominante (selon parcours)	48				4	CC
T. bloc 5		48				4	
UE 161	Stage en milieu professionnel 1 semaine + 4 jours filés					4	CC
T. bloc 6						4	
Total S1		288				30	

L'évaluation du bloc 4 se fait en fin de M1, sauf en cas de réorientation

Semestre 2

n° UE	Intitulé de l'UE et description des EC	H étud.	CM	TD	TP	ECT S	éval.
UE211	L'enseignement du français à l'école (niveau 2)	36		36		3	
	Préparation aux épreuves écrites du concours EC 211A : L'enseignement du français à l'école :	12		12			CC

	repères généraux EC 211B : L'enseignement du français à l'école : préparation de l'épreuve écrite	24		24				CC
UE 212	<i>L'enseignement des mathématiques à l'école (niveau 2) Préparation aux épreuves écrites du concours</i>	36		36			3	
	EC 212A : L'enseignement des mathématiques à l'école : repères généraux	12		12				CC
	EC 212B : L'enseignement des mathématiques à l'école : préparation de l'épreuve écrite	24		24				CC
UE 215	<i>L'enseignement de l'histoire-géographie et des sciences et technologie l'école Préparation aux épreuves écrites du concours</i>						4	
	EC 215A : histoire-géographie	24		24				EX
	EC 215B : sciences et technologie	24		18	6			EX
UE 217	<i>Enseignements à l'école : arts, EPS, langue (niveau 2)</i>						3	CC
	EC 217A: EPS	12		12				CC
	EC 217B: enseignement des disciplines artistiques	12		12				CC
	EC 217C: enseignement des langues étrangères	12		12				CC
T. bloc 1		156		150	6		13	
UE 223	<i>L'enfant et l'élève, approches psychologiques</i>	24	6	18			2	CC
T. bloc 2		24	6	18			2	
UE 232	<i>Analyse de situations d'apprentissage : activités de l'enseignant et des élèves</i>	24		12	12		2	CC
T. bloc 3		24		12	12		2	
UE 242	<i>Séminaire : Construction des sujets d'étude et de recherche (cadres théoriques, recueil données, écrits intermédiaires...)</i>	24			24		4	CC
T. bloc 4		24			24		4	
UE 251	<i>Enseignement de dominante (selon parcours) niveau 2</i>	48					4	CC
T. bloc 5		48					4	
UE 261	<i>Stage en milieu professionnel observation et prise en main de la classe : 10 jours filés</i>							CC
T. bloc 6							5	
Total S2		276					30	
Total	M1	564					60	

Semestre 3

n° UE	Intitulé de l'UE et description des EC	H étud.	CM	TD	TP	ECT S	éval.
UE311	<i>L'enseignement du français à l'école (niveau 3):savoirs disciplinaires et savoirs didactiques</i>	36		30	6	3	CC
UE312	<i>L'enseignement des mathématiques à l'école (niveau 3) : savoirs disciplinaires et savoirs didactiques</i>	24		18	6	2	CC
UE315	<i>L'enseignement de l'histoire-géographie et des sciences et technologie l'école (niveau 3): savoirs disciplinaires et savoirs didactiques</i>					2	
	EC 315A : histoire-géographie	12		6	6		CC
	EC 315B : sciences et technologie	12		6	6		CC
UE 317	<i>Enseignements à l'école : arts, EPS, langue (niveau 3)</i>					4	CC

	EC 317A: EPS	12	12			CC
	EC 317B: enseignement des disciplines artistiques	12	12			CC
	EC 317C: enseignement des langues étrangères	12	12			CC
	EC 317D Préparation à l'épreuve orale 2 (option: musique, arts visuels ou EPS)	12	6	6		CC
UE 319	Place des langages dans les apprentissages	24		24	2	CC
T. bloc 1		156	102	54	13	
UE 324	Analyse plurielle des situations professionnelles : gestion de la classe et des conflits, travail en équipes et partenariats.	24	12	12	2	CC
T. bloc 2		24	12	12	2	
UE 332	Analyse de situations d'apprentissage : activité des élèves et de l'enseignant	24	12	12	2	CC
T. bloc 3		24	12	12	2	
UE 343	Encadrement du traitement des données et rédaction.	24		24		CC
T. bloc 4		24		24	7	
UE 361	Stage en milieu professionnel (pratique accompagnée ou prise de responsabilité pédagogique d'enseignements): 6 jours filés					CC
T. bloc 6					6	
Total S3		228			30	

L'évaluation du bloc 4 se fait en fin de M2, sauf en cas de réorientation

Semestre 4

n° UE	Intitulé de l'UE et description des EC	H étud.	CM	TD	TP	ECT S	éval.
UE 411	L'enseignement du français à l'école (niveau 4)					2	
	EC 411A : L'enseignement du français à l'école : étude des mises en œuvre dans les classes	12		12			CC
	EC 411B : L'enseignement du français à l'école : préparation de l'épreuve orale (ou parcours aménagé)	12		6	6		CC
UE 412	L'enseignement des mathématiques à l'école (niveau 4)					2	
	EC 412A : L'enseignement des mathématiques à l'école : étude des mises en œuvre dans les classes	12		12			CC
	EC 412B : L'enseignement des mathématiques à l'école : préparation de l'épreuve orale (ou parcours aménagé)	12		6	6		CC
UE 415	L'enseignement de l'histoire-géographie et des sciences et technologie l'école (niveau 4) : étude des mises en œuvre dans les classes					2	
	EC 415A : histoire-géographie	12		12			CC
	EC 415B : sciences et technologie	12		12			CC
UE 417	Autres enseignements à l'école : arts, EPS (niveau 4)					3	CC
	EC 417A: EPS	12		12			CC
	EC 417B: enseignement des disciplines artistiques	12		12			CC
	EC 417 D Préparation à l'épreuve orale 2 (option) (ou parcours aménagé)	12		6	6		CC
UE 419	Les apprentissages en cycle 1 (synthèse)	12		12		1	CC
T. bloc 1		120		102	18	10	
UE 424	L'enseignant, l'école, la société					3	

	EC 424 A Les enjeux du service public d'éducation: place de l'enseignant dans l'institution	24	24			CC
	EC 424B Agir en fonctionnaire de l'état et de façon éthique et responsable: préparation de la seconde épreuve orale (partie 2) (ou parcours aménagé)	12	12			CC
T. bloc 2		36	36		3	
UE 432	Analyse croisée des pratiques professionnelles	24	12	12	2	CC
T. bloc 3		24	12	12	2	
UE 443	Formation à et par la recherche en éducation Séminaire : traitement des données et rédaction finale.	24		24		CC
T. bloc 4		24		24	7	
UE 461	Stage en milieu professionnel (pratique accompagnée ou prise en responsabilité pédagogique d'enseignements) : 12 jours filés					CC
T. bloc 6					8	
Total S4		204			30	

Total M2 432 60

A ajouter (hors maquette) :

18 heures répartis sur les deux ans pour aider les étudiants à préparer la certification c2i2e

40 heures maximum pour permettre aux étudiants qui en ont besoin de préparer la certification en langue exigée.

3.4 Parcours proposés

3.4.1 Parcours de M1

En M1, les parcours proposés prennent la forme de « dominantes » constituées d'enseignements spécifiques (certains en commun avec d'autres masters) et liées au mémoire de master. Ces dominantes ont plusieurs fonctions :

- s'appuyer sur la spécialisation en licence des étudiants pour développer leur formation professionnelle ;
- rendre visible et stabiliser différents parcours de professionnalisation partant des licences (avec parcours de pré-professionnalisation) au master professionnel ;
- ouvrir la formation des futurs professionnels de l'enseignement et de l'éducation à des domaines connexes de façon à leur fournir des perspectives professionnelles complémentaires et/ou des passerelles vers d'autres formations de type master proposées dans les universités concernées.

Les dominantes proposées sur les différents sites de cette spécialité EPD sont détaillées en annexe 2.

Sites de Nantes et de La Roche :

- Sciences de l'éducation (Nantes)
- Psychologie de l'éducation (Nantes)
- EPS (Nantes)
- Français (Nantes)
- Langues (Nantes)
- Sociologie de l'éducation (Nantes)
- Histoire, géographie et pratiques éducatives (Nantes)
- Enseignement, apprentissage et médiation scientifiques (Nantes et La Roche)
- Littérature de jeunesse (La Roche)
- Pratiques éducatives et littératie (La Roche)

Site d'Angers (à mettre à jour) :

- Education des jeunes enfants
- Médiation et pratiques linguistiques
- Histoire et géographie ; espace et temps, perceptions et constructions
- Animation et Formation Scientifiques
- Choix de textes littéraires adaptés à la jeunesse, entrée en littérature et apprentissages culturels en lien avec les autres arts

Sites du Mans et de Laval (à mettre à jour)

- Plurilinguisme et Ecole (Le Mans et Laval)
- Dominante « Sciences » (Laval)

- Culture, Littérature et Transmission (Le Mans et Laval)
- Dominante Environnement, Aménagement et développement (Le Mans et Laval)
- Langues et Cultures Etrangères (Le Mans)
- EPS (Le Mans)
- Médiation du Patrimoine et de la Culture (Le Mans et Laval)
- TICE et Ecole primaire (Le Mans)
- Mathématiques (Le Mans)
- Physique ou Chimie (Le Mans)
- Sciences de la Vie et de la Terre (Le Mans)

Un parcours de M1 destiné aux étudiants **dispensés de conditions de diplôme** et issus du cycle préparatoire (convention université de Nantes / région) sera mis en place qui conciliera formation professionnelle et préparation au concours en 1 an. En effet les étudiants du cycle préparatoire n'ont pas toujours la possibilité de prolonger au delà leurs études (congés pour formation, situations familiales...).

3.4.2 Parcours de M2

En M2, trois parcours sont aménagés dans le S4 ; le premier est ouvert à tous les étudiants, les deux autres aux étudiants ayant échoué à l'écrit du concours (CRPE) :

- 1) Parcours « métiers de l'enseignement et préparation de l'oral du concours » (c'est le parcours qui est décrit dans la maquette)
- 2) Parcours « métiers de l'enseignement et consolidation de la préparation de l'écrit du concours ». Des modules de consolidation des compétences nécessaires à l'écrit du concours sont proposés, à partir d'un bilan individualisé, à la place des EC de préparation de l'oral (EC 411B, EC 412B, EC 417D, EC 424B)
- 3) Parcours « métiers de l'animation et de la médiation » pour les étudiants qui, ayant échoué à l'écrit du concours, veulent se réorienter vers les métiers de l'éducation et de la formation. Ce parcours comprends des modules spécifiques dans les blocs 1 et 2 (à la place des EC 411B, EC 412B, EC 417D, EC 424B), un aménagement du stage du S4, un bloc 3 (UE 432 : analyse croisée des pratiques professionnelles) adapté et une éventuelle évolution du TER.

3.5 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Selon les UE, l'évaluation se fait par examen terminal (EX) ou contrôle continu (CC) : voir tableau ci-dessus. Pour chaque UE de M1, une deuxième session est prévue, sous forme d'examen écrit (sauf pour les rapports de stage et les écrits de recherche).

La compensation est admise au sein d'une même UE. Les coefficients utilisés à cette fin sont en rapport avec les horaires étudiants de chaque EC.

Le semestre est acquis lorsque toutes les UE de ce semestre sont acquises.

En ce qui concerne le bloc 4 (TER), des ects sont répartis sur les deux semestres d'une année, mais la validation se fait en fin d'année (production d'un écrit soutenu), sauf en cas de réorientation vers un autre diplôme à mi-année ; dans ce cas la validation des ects du semestre est faite au regard du travail fourni (contrôle continu avec demande éventuelle d'un écrit)

Dans la mesure où un contrôle des flux est établi à l'entrée de M1 qui tient compte des possibilités d'emploi (concours notamment) l'accès au M2 est de droit pour tout étudiant du M1 MEEF EPD ayant acquis les deux semestres du M1. Pour les autres étudiants (autres spécialités du MEEF, autres masters), une admission en M2 peut être prononcée par la commission pédagogique sur dossier.

Un diplôme de maîtrise peut être délivré si les semestres 1 et 2 sont validés. La mention (AB, B, TB) de la maîtrise est établie à partir de la moyenne des notes calculée à l'aide de coefficients en rapport avec les ects de chaque UE de M1.

Le diplôme de master est délivré aux étudiants admis en M2 et ayant validé les semestres 3 et 4. La mention (AB, B, TB) est établie à partir de la moyenne des notes calculée à l'aide de coefficients en rapport avec les ects de chaque UE de M2.

Pour le C2i2e : la formation et l'évaluation se fait à partir des enseignements des différents blocs, et des pratiques en formation et en école, par l'intermédiaire d'une plateforme numérique. L'obtention du C2i2e ne donne pas droit à des ects. Des ateliers (18 heures répartis sur les deux ans), hors maquette, sont proposés aux étudiants pour préparer cette certification.

Des cours, hors maquette (40 heures maximum sur les deux ans), sont proposés aux étudiants pour préparer la certification en langue exigée par le concours de professeur des écoles.

3.6 Dispositifs d'innovation pédagogique

- plateforme numérique pour travail collaboratif sur les différents enseignements ;

- suivi à distance des étudiants lors des stages ;
- plate forme numérique pour l'évaluation C2i2e.

3.7 Collaborations internationales

Les collaborations internationales sur la formation des maîtres établies par l'IUFM, les autres composantes de l'université de Nantes impliquées et autres universités associées au master MEEF sont présentées dans le dossier mention. Nous rappelons uniquement ici les collaborations pouvant fournir des stages à l'étranger pour les étudiants de la spécialité EPD.

- Stage en responsabilité en zone Afrique centrale
- Echanges croisés franco-anglais Oxford
- Partenariat avec le lycée français de Johannesburg
- Autres partenariats internationaux : Espagne, Angleterre, Université du Maine (EU)

4. Composition et fonctionnement de l'équipe pédagogique

4.1 Composition de l'équipe pédagogique

La composition de l'équipe pédagogique par site de formation est donnée en annexe (fichier Excel : 919_MEEF_EPD_equipe_peda).

Dans tous les sites cette équipe est composée :

- d'enseignants des universités
- de formateurs de l'IUFM en temps partagé (donc en activité professionnelle dans un établissement ou une école)
- de professeurs des écoles maîtres formateurs, titulaires d'une certification (CAFIPEMF), exerçant pour les 2/3 de leur temps en école.

4.2 Pilotage de la formation

Un conseil de spécialité est institué qui réunit le responsable de la mention, le responsable de la spécialité (université de Nantes), les co-responsables des universités d'Angers et du Maine, des représentants de chaque site de formation et des représentants de l'employeur potentiel (rectorat). Ce conseil veille à la conformité à la maquette des enseignements, à leur cohérence académique et propose des améliorations.

Il s'appuie notamment sur une évaluation faite par les étudiants, par les enseignants et, une fois les premières promotions sorties, sur des retours de l'employeur.

Le conseil de l'évaluation de l'IUFM (voir le règlement intérieur de la composante) et le chargé de mission à l'évaluation ont notamment pour fonction de mettre en place, sur tous les sites, des évaluations par les étudiants, les enseignants et les employeurs du fonctionnement de la formation ; ils transmettent leurs résultats au conseil de spécialité.

Dans chaque site, l'équipe pédagogique se réunit régulièrement (une fois par mois) sous la coordination du responsable du site IUFM et du responsable de la spécialité pour l'université de proximité (« concertation »). Il s'agit d'ajuster le fonctionnement de la spécialité et de faire remonter des indications au conseil de spécialité (académique).

5. Laboratoires d'appuis et adossement à la recherche

Des enseignants chercheurs interviennent dans tous les blocs (voir plus haut). Le travail du mémoire, lié à la dominante, permet une véritable initiation à la recherche sur des problématiques éducatives. Cela se fait en appui sur les laboratoires suivants.

CREN, Centre de Recherche en Education de Nantes, EA 2661, U. de Nantes

LabECD, Laboratoire de Psychologie : Education, Cognition, Développement, EA 3259, U. de Nantes

CENS, Centre nantais de sociologie, U. de Nantes, EA 3260

Laboratoire « Motricité, Interactions, Performance » EA 4334, U. de Nantes

Laboratoire « Textes, Langages, Imaginaire/Marges, Modernités, Antiquité », EA 4276, U. de Nantes

CERCI - Centre de recherche sur les conflits d'interprétation - EA 3824

CRINI - Centre de recherche sur les identités nationales et l'interculturalité - EA 1162

LLING - Laboratoire de Linguistique de Nantes - EA 3827

IREENA, EA 1770

Centre François Viète d'épistémologie, histoire des sciences et des techniques EA 1161

UMR 6590 ESO : Espaces géographiques et sociétés (Universités du Maine, d'Angers, de Rennes 2, de Nantes et de Caen)

Laboratoire « Processus de pensée et interventions », EA 2646, U. d'Angers

CRILA (Centre de Recherches Interdisciplinaires en Langue Anglaise), U. d'Angers

CERIEC (Centre d'Études et de Recherche sur Imaginaire, Écritures et Cultures), U. d'Angers

Laboratoire Angevin de Recherche en Mathématiques (LAREMA) UMR 6093 (CNRS)

Chimie, Ingénierie Moléculaire d'Angers (CIMA) UMR CNRS 6200

Propriétés Optiques des Matériaux et Applications (POMA) FRE CNRS 2988, Angers

Etudes et de Recherche en Informatique (LERIA) UPRES EA 2645, Angers

Sc. agronomiques appliquées à l'horticulture (SAGAH) UMR_A 462, Angers

Laboratoire d'Études Environnementales des Systèmes Anthropisés (LEESA/UA)

UMR 6258 CERHIO : Centre de Recherches Historiques de l'Ouest (Universités d'Angers, du Maine, de Rennes 2 et de Lorient)

Labo 3LAM (Langues-Littératures-Linguistique, Le Mans-Angers) EA 4335

Equipe Contextes et Apprentissages linguistiques (CAL), LIUM, EA 4023, Le Mans

LIUFM : Laboratoire d'Informatique de l'Université du Maine, EA 4023

Équipe de recherche : CRIS EA 647

Équipe de recherche : GREGUM, UMR 6590 ESO

Laboratoire MIP « Motricité, Interactions, Performance » EA 4334

LHAM : Laboratoire d'Histoire et d'archéologie médiévales (équipe TRAME, Le Mans-Amiens)

JE 2452 CESAM : Centre d'Études des sociétés antiques et médiévales, Université du Maine

Mer-Molécules-Santé (EA 2663, 3265)

Géosciences Le Mans (UMR 6112 Nantes)

LPEC, PCI, UCO2M (UMR n° 6087, 6010, 2775, 6120)

Statistiques et Processus (EA n°3263)

6. Flux constatés, attendus et devenir des étudiants

6.1 Flux

Ces dernières années le nombre de PE1 sur l'académie a varié entre 500 et 850 (518 pour 2009-2010, hors cycle préparatoire et « secondes chances »). Ce nombre, qui tient compte du nombre de postes au concours en diminution forte ces dernières années, était lié à une sélection par test (entre 2000 et 2500 étudiants inscrits au test chaque année ; 2019 en 2008, 1961 en 2009).

Le nombre de PE2, directement lié aux places au concours (CRPE) et aux recrutements sur liste complémentaire, est, en 2009-2010, de 345 (464 en 2008-2009, 479 en 2007-2008) pour toute l'académie. Compte tenu des évolutions prévisibles des places au concours et des capacités d'accueil nous souhaitons maîtriser le flux d'entrée en M1 et l'établir autour de 500.

6.2 Origine disciplinaire des étudiants (licences)**Origine disciplinaires des PE1 en 2008-2009**

Secteur discipline du diplôme/Site	Nantes	Angers	Laval	Le Mans	La Roche	Total
Géographie-Aménagement	1,4% (4)	3,4% (5)	3,6% (3)	7,0% (8)	5,0% (5)	3,4% (25)
Histoire et assimilés	7,2% (20)	12,2% (18)	16,7% (14)	17,4% (20)	5,9% (6)	10,7% (78)
Langues	9,0% (25)	11,5% (17)	9,5% (8)	11,3% (13)	14,9% (15)	10,7% (78)
Économie-Droit-Gestion	6,5% (18)	5,4% (8)	8,3% (7)	12,2% (14)	5,0% (5)	7,2% (52)
Mathématiques-Informatique	6,8% (19)	3,4% (5)	2,4% (2)	0,9% (1)	5,9% (6)	4,5% (33)
SVT	9,3% (26)	23,0% (34)	9,5% (8)	7,8% (9)	7,9% (8)	11,7% (85)
Sciences et Technique	0,7% (2)	0,7% (1)	0,0% (0)	1,7% (2)	0,0% (0)	0,7% (5)
STAPS	9,0% (25)	2,7% (4)	4,8% (4)	7,8% (9)	10,9% (11)	7,3% (53)
Pluridisciplinaire	3,2% (9)	12,8% (19)	7,1% (6)	9,6% (11)	3,0% (3)	6,6% (48)
Lettres-Arts	10,4% (29)	4,7% (7)	7,1% (6)	8,7% (10)	13,9% (14)	9,1% (66)
Psychologie	7,2% (20)	9,5% (14)	4,8% (4)	4,3% (5)	7,9% (8)	7,0% (51)
Sciences de l'éducation	20,8% (58)	8,1% (12)	21,4% (18)	7,8% (9)	16,8% (17)	15,7% (114)
Sciences de la matière	3,9% (11)	1,4% (2)	1,2% (1)	1,7% (2)	1,0% (1)	2,3% (17)
Sociologie et philosophie	3,9% (11)	1,4% (2)	3,6% (3)	1,7% (2)	2,0% (2)	2,8% (20)
Médico-social et animation	0,7% (2)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,3% (2)
Total	100% (279)	100% (148)	100% (84)	100% (115)	100% (101)	100% (727)

Origine disciplinaire des PE1 en 2009-2010

Secteur disciplinaire/Site	Nantes	Angers	Laval	Le Mans	La Roche	Total
Géographie-Aménagement	2,5% (6)	2,8% (4)	2,7% (2)	6,1% (7)	2,4% (2)	3,2% (21)
Histoire et assimilés	9,1% (22)	15,5% (22)	15,1% (11)	14,8% (17)	8,3% (7)	12,1% (79)
Langues	10,0% (24)	12,0% (17)	17,8% (13)	14,8% (17)	17,9% (15)	13,1% (86)
Économie-Droit-Gestion	5,0% (12)	3,5% (5)	2,7% (2)	6,1% (7)	2,4% (2)	4,3% (28)
Mathématiques-Informatique	4,6% (11)	1,4% (2)	0,0% (0)	2,6% (3)	4,8% (4)	3,1% (20)
SVT	14,5% (35)	10,6% (15)	6,9% (5)	13,0% (15)	7,1% (6)	11,6% (76)
Sciences et technique	1,7% (4)	1,4% (2)	2,7% (2)	0,0% (0)	4,8% (4)	1,8% (12)
STAPS	8,3% (20)	2,1% (3)	9,6% (7)	7,8% (9)	8,3% (7)	7,0% (46)
Pluridisciplinaire	4,6% (11)	26,8% (38)	2,7% (2)	8,7% (10)	2,4% (2)	9,6% (63)
Lettres-Arts	7,1% (17)	7,8% (11)	12,3% (9)	10,4% (12)	10,7% (9)	8,9% (58)
Psychologie	8,3% (20)	2,8% (4)	8,2% (6)	4,4% (5)	10,7% (9)	6,7% (44)
Sciences de l'éducation	17,8% (43)	10,6% (15)	12,3% (9)	7,0% (8)	19,1% (16)	13,9% (91)
Sciences de la matière	2,1% (5)	2,1% (3)	1,4% (1)	2,6% (3)	0,0% (0)	1,8% (12)
Sociologie et philosophie	4,2% (10)	0,0% (0)	5,5% (4)	1,7% (2)	1,2% (1)	2,6% (17)
Médico-social et animation	0,4% (1)	0,7% (1)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,3% (2)
Total	100% (241)	100% (142)	100% (73)	100% (115)	100% (84)	100% (655)

6.3 Devenir des étudiants

Ces 5 dernières années (2005-2009), dans un contexte différent, les PE1 préparant pour la première fois le concours à l'IUFM, tous sites confondus, ont eu un pourcentage d'admissibilité variant entre 63% et 82%, un pourcentage d'admission sur la liste principale variant entre 30 et 52%. Les taux de réussite des étudiants « seconde chance » (redoublants souvent salariés et suivant un scolarité aménagée et réduite) sont du même ordre. Ces taux sont le reflet du rapport entre places au concours et nombre d'étudiants admis en PE1 ; en effet en 2009-2010, 79% des PE2 étaient en PE1 dans cet IUFM en 2008-2009 et un nombre non négligeable des 21% qui restent avaient fait une année de PE1 préalablement. D'où l'importance d'un contrôle des flux d'entrée en M1.

Les pourcentages de titularisation en fin de PE2 sont de l'ordre de 95%. Les 5% restant étant soit admis à prolonger leur formation soit licenciés.

7.2. MASTER MENTION LETTRES ET LANGUES, SPECIALITE METIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION –ANGLAIS

CE DOCUMENT NE TIENT PAS COMPTE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS OU DE RECOMMANDATIONS.

UNIVERSITE D'ANGERS, UNIVERSITE DU MAINE

DEMANDE DE CO-HABILITATION A DÉLIVRER

UNE SPECIALITE DE MASTER

CAMPAGNE 2010

DOMAINE ARTS, LETTRES, LANGUES

MENTION LITTERATURES, LANGUES ET CIVILISATIONS

MENTION EN CO-HABILITATION : Université d'Angers, Université du Maine et Université de Nantes

SPECIALITE METIERS DE L'ENSEIGNEMENT PLC – ANGLAIS

MENTION

Responsable coordonnateur de la mention du master à l'Université d'Angers

Nom, Prénom : LEPALUDIER Laurent

Qualité : Professeur (PR1, PEDR)

Section CNU (obligatoire): 11e

Tél : 02 40 23 15 87

Fax : 02 41 72 12 00

Port : 06 30 18 36 86

e-mail : laurent.lepaludier@univ-angers.fr

Responsable coordonnateur de la mention à l'Université du Maine

Nom, Prénom : LAURENT Franck

Qualité : Professeur (PR2)

Section CNU (obligatoire):

Tél : 0243833168

Fax :

Port : 0680665000

e-mail : franck.laurent@univ-lemans.fr

SPECIALITE

Responsable de la spécialité MEF- PLC Anglais à l'Université d'Angers

Nom, Prénom : LEPALUDIER Laurent

Qualité : Professeur (PR1, PEDR)

Section CNU (obligatoire): 11e

Tél : 02 40 23 15 87

Fax : 02 41 72 12 00

Port : 06 30 18 36 86

e-mail : laurent.lepaludier@univ-angers.fr

Responsable de la spécialité MEF- PLC Anglais à l'Université du Maine

Nom, Prénom : LEBDAI, Benaouda

Qualité : Professeur (PR2)

Section CNU (obligatoire): 11e

Tél : 02 53 91 26 07

Fax : 02 43 83 31 86

Port : 06 48 16 97 13

e-mail : benaouda.lebdai@univ-lemans.fr

Responsable de la spécialité MEF- PLC à l'Université de Nantes:

Nom, Prénom :

Qualité :

Section CNU (obligatoire): 11e

Tél :

Fax :

Port :

e-mail :

Co-responsable IUFM MEF-PLC anglais

Nom, Prénom :

Qualité :

Section CNU (obligatoire):

Tél :

Fax :

Port :

e-mail :

Co-responsable IUFM MEF- PLC anglais à Angers

Nom, Prénom : MARTINA Claudine

Qualité : Professeur agrégée

Section CNU (obligatoire): 11e

Tél :

Fax :

Port :

e-mail :

I. OBJECTIFS DE LA FORMATION

- I.1. CONNAISSANCES ET COMPETENCES

L'objectif principal est de former les futurs enseignants d'anglais et de les préparer à leur métier.

Cette spécialité de Master répond à **cinq principes majeurs** :

- 1- La formation se fait dans le cadre d'une **spécialité professionnelle** qu'il soit dans le cadre de l'enseignement en lycée et collège ou plus généralement dans toute structure d'enseignement de l'anglais en France ou à l'étranger. Les stages mènent progressivement de l'observation à une pratique accompagnée visant l'autonomie (UE 2 ; UE 8 ; UE13) exploitée par des « aller-retour » entre terrain et formation.
- 2- Il s'agit d'une formation par la **recherche**, ce qui implique l'apprentissage des méthodes de recherche (UE1 ; UE 7) et la réalisation de travaux individuels de recherche. Un mémoire de

- recherche professionnelle sera exigé en fin de M2 (UE 14) et un Travail Intermédiaire de Recherches (disciplinaire ou professionnel) pourra être demandé en M1 (UE 7).
- 3- La formation professionnelle implique un apprentissage de la **didactique** liée à une réflexion sur l'épistémologie de l'enseignement des langues (UE 2 ; UE 5 ; UE 8 ; UE 10)
 - 4- Le futur enseignant doit s'appuyer sur des connaissances et des compétences solides dans son **domaine disciplinaire, l'anglais** (UE 3 ; UE 4 ; UE 6 ; UE 7)
 - 5- La préparation des **concours de l'enseignement secondaire** sera prise en compte d'une manière générale et plus nettement en seconde année. La formation est progressive et permet des paliers d'orientation (semestre 1, semestre 2) ainsi que des formations pour des métiers d'enseignement diversifiés.

Connaissances et compétences

(N.B. Pour les compétences, voir le tableau des compétences du Référentiel ci-dessous)

Les compétences professionnelles des maîtres

(RLR : 438-5, MENS0603181A, BOEN n°, 4 janvier 2007, arrêté du 19/12/2006, JO 28/12/2006)

C1 : Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable

C2 : Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer

C3 : Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale

C4 : Concevoir et mettre en oeuvre son enseignement

C5 : Organiser le travail de la classe (gestion des groupes et des conflits, organisation de l'espace classe...)

C6 : Prendre en compte la diversité des élèves

C7 : Evaluer les élèves

C8 : Maîtriser les technologies de l'information et de la communication

C9 : Travailler en équipes et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école

C10 : Se former et innover

SEMESTRE 1

UE1 – METHODES ET OUTILS

Maîtriser les outils et méthodes de recherche et les outils informatiques.

Connaître les débouchés et les métiers de l'enseignement de l'anglais.

Approfondir une LV2 ou le français ou découvrir une langue étrangère.

Compétences : C1, C2, C8, C10

UE 2- DIDACTIQUE ET PROFESSIONNALISATION

Etre capable de transmettre la culture anglophone et la langue anglaise.

Connaître les méthodes d'enseignement des langues et leur histoire.

Connaître le système éducatif français et les systèmes des autres pays européens.

Observer des situations d'enseignement de l'anglais et être capable de mobiliser ses connaissances en ce domaine.

Comprendre le cadre scolaire, ses institutions, ses fonctionnements.

C1, C2, C4, C5, C6, C7, C9, C10

UE3- CULTURES

Maîtriser les aspects principaux des cultures du monde anglophone.

C3, C10

UE4- LANGUE

Etre capable de traduire des documents complexes (version et thème) de littérature et de civilisation et de justifier les choix de traduction.

Maîtriser l'anglais à l'oral et être capable d'expliquer la phonologie et la linguistique.

C2, C3, C10

SEMESTRE 2

UE5 – LE METIER DE L'ENSEIGNANT EN LANGUE

Connaître les programmes de l'enseignement de l'anglais en collège et en lycée.

Connaître les méthodes de l'enseignement de l'anglais et être capable de justifier et créer des séquences d'enseignement.

Connaître les rudiments de psychopédagogie et être capable de mobiliser des connaissances de sociologie sur des cas.

C1, C2, C4, C5, C6, C7, C9, C10

UE6- CULTURES

Maîtriser les aspects principaux des cultures du monde anglophone.
Maîtriser l'anglais à l'oral et être capable d'expliquer la phonologie et la linguistique.
(Approfondissement de l'UE 3)
C2, C3

UE7- LANGUE

Etre capable de traduire des documents complexes de littérature et de civilisation et de justifier les choix de traduction.
Maîtriser les méthodes de recherche et être capable de produire un TIR soit professionnel en langue française, soit disciplinaire en langue anglaise.
C2, C3, C8, C10

UE 8- PRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Observer une classe d'anglais et être capable de gérer des activités d'enseignement en pratique accompagnée.
Approfondir la compréhension du cadre scolaire, de ses institutions, de ses fonctionnements.
Comprendre la place de l'enseignant d'anglais et de l'enseignant en général dans l'équipe pédagogique d'un établissement.
C 1, C2, C4, C5 C6, C7, C8, C9, C10

SEMESTRE 3

UE 9- CULTURES ET LANGUE

Etre capable d'analyser des documents iconographiques, de littérature et de civilisation.
Etre capable de traduire des documents complexes (version et thème) de littérature et de civilisation et de justifier les choix de traduction.
Maîtriser les concepts linguistiques.
C2, C3, C8, C10

UE 10- DIDACTIQUE ET PROFESSIONALISATION

Etre capable de transmettre les savoirs et la langue anglaise.
Connaître les méthodes d'enseignement de l'anglais et être capable de créer des séquences.
Connaître de manière approfondie les programmes d'anglais au collège et au lycée.
Etre capable d'analyser et de présenter une synthèse de dossier pédagogique et de justifier ses choix.
C 2, C 3, C 4, C 5, C 6, C 7, C 8, C 10

UE 11- METHODOLOGIE DE RECHERCHE

Maîtriser les méthodes de recherche en vue d'un mémoire.
Etre capable de communiquer et d'interagir dans un groupe.
C2, C3, C8, C10

SEMESTRE 4

UE 12- ANALYSE ET EXPLOITATION DE DOCUMENTS

Etre capable d'analyser et de présenter une synthèse de dossier en langue anglaise.
Etre capable d'analyser un dossier pédagogique et de justifier ses choix en français.
Maîtriser la langue anglaise à l'oral.
C2, C 3, C 4, C 5, C 6, C 7, C 9, C 10

UE 13 – PRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Etre capable de gérer une classe de manière autonome.
Etre capable d'argumenter les choix pédagogiques effectués en classe avec un esprit critique.
Approfondir la compréhension du cadre scolaire, de ses institutions, de ses fonctionnements.
Comprendre la place de l'enseignant d'anglais et de l'enseignant en général dans l'équipe pédagogique d'un établissement.
C 1, C2, C4, C5 C6, C7, C8, C9, C10

UE14- MEMOIRE

Maîtriser les méthodes de recherche et être capable de produire un mémoire professionnel en langue française.
C2, C 3, C 5, C 6, C 7, C 8, C 10

- I.2. MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation sera largement organisée pendant les sessions d'examen afin de favoriser les études des étudiants exerçant une activité professionnelle et des professionnels en formation continue. Certains séminaires seront évalués en contrôle continu.

Deux sessions d'examens semestriels avec sessions de rattrapage.

L'organisation semestrielle tiendra compte du calendrier imposé par les épreuves des concours de recrutement des enseignants de collège et de lycée.

- I.3. PERSPECTIVES DE POURSUITE D'ETUDES

Après le S1 :

- possibilité de rejoindre le S2 de la spécialité recherche « Cultures et critiques du texte » (Angers – Le Mans)
- possibilité de certaines équivalences du S1 « Métiers de la Traduction » (Angers)
- possibilité de rejoindre le S2 de la spécialité «Didactique de l'anglais» (Le Mans)
- préparation du PGCE au Royaume Uni
- possibilité de rejoindre le S2 du Master MEF PE (Le Mans)

Après le S2 :

- possibilité de certaines équivalences du S2 de la spécialité recherche « Cultures et critiques du texte » (Angers – Le Mans)
- possibilité de candidater à l'entrée en M2 de la spécialité « Métiers de la traduction » (Angers) ou d'obtenir des équivalences partielles.
- possibilité de candidater à l'entrée en M2 de la spécialité « Edition, édition multimédia et rédaction professionnelle » (Angers)
- possibilité de candidater à l'entrée en M2 de la spécialité «Didactique de l'anglais» (Le Mans – ouverture en 2010)
- possibilité de candidater à une spécialité de Master2 en Sciences de l'éducation ou d'obtenir des équivalences partielles.
- possibilité de candidater à l'entrée en M2 MEF PE (Le Mans)
- possibilité de candidater à l'entrée en M2 LIGE (Le Mans)
- possibilité de candidater à l'entrée en M2 DDL (Le Mans)
- possibilité de candidater à l'entrée en M2 mention MEEF (métiers de l'éducation, de l'enseignement et la formation) spécialité EFTP (enseignement et formation technologiques et professionnels), parcours "lettres, langues et culture humaniste" qui prépare aux CAPLP anglais lettres.

Après le M2 :

Doctorats en LLC anglais envisageable après un M2 recherche ou en sciences de l'éducation (possibilités d'équivalences partielles de spécialités de masters de recherche)

Etudiants internationaux

La formation est ouverte aux étudiants internationaux qui ne souhaitent pas se présenter aux concours français.

Le réseau des Universités partenaires pourra être mobilisé (ex. Oxford Brookes University, Université d'Alger, Université de Farmington (Maine), Université de Sheffield, Université d'Athènes, Université de Leicester, Université de Wolverhampton, etc.)

compléter par partenaires pour Nantes

Formation tout au long de la vie

Le master est proposé aux enseignants qui n'ont pas de master et souhaitent obtenir ce diplôme. Ceci sera facilité par la possibilité de dispense d'assiduité et par un examen des équivalences possibles (VAE, VAP).

- I.4. INSERTION PROFESSIONNELLE

Préparation aux métiers de l'enseignement (concours de l'enseignement PLC)

Enseignement de l'anglais à l'étranger pour étudiants français et internationaux (Ex. Algérie, Maroc, Tunisie – partenariats)

Formation continue des enseignants

Après orientation (au niveau du M1 ou du M2), métiers de la traduction

Après orientation (au niveau du M2), métiers de l'édition

Après orientation au niveau du M2, métiers de la recherche en anglais ou en sciences de l'éducation

Après orientation (au niveau du M1 ou du M2), concepteur de ressources pédagogiques en anglais

I.5 MOBILITE INTERNATIONALE

Les étudiants du master seront fortement encouragés à effectuer au moins un semestre de mobilité internationale au cours du cursus. Cette mobilité internationale pourra prendre plusieurs formes :

Participation aux programmes d'échange inter-universitaires :

Université d'Angers

-ERASMUS (Irlande)

- o Université de Galway
- o Université de Limerick

-Lecteurs (accords bilatéraux)

- o Université de Cincinnati
- o Université de North Carolina (Greensboro)
- o Appalachian State University
- o Université de Limerick²

- Programme ISEP (Etats-Unis)

Université du Maine

- ERASMUS

- o Université de Leicester
- o Université de Sheffield
- o Université de Wolverhampton
- o Université d'Athènes
- o Université de Chypre
- o Université d'Alger
- o Université de Milan

- Lecteurs (accords bilatéraux)

- o Université d'Arkansas, Etats-Unis
- o Université de Farmington, Etats-Unis
- o Université de Sheffield, Grande-Bretagne

- Accords d'échanges avec les USA : - bilatéraux : Université d'Arkansas, Université du Maine Farmington, Université du Maine, St Augusta

- programme ISEP.

Les étudiants sont encouragés à effectuer un semestre de mobilité internationale avant ou durant le cursus de master. Cette mobilité internationale peut prendre plusieurs formes :

Université de Nantes

A compléter

Les étudiants du master seront fortement encouragés à effectuer au moins un semestre de mobilité internationale au cours du cursus. Cette mobilité internationale peut prendre plusieurs formes :

- **Postes d'assistants** (Grande-Bretagne, Irlande, Australie, Etats-Unis...)

Les étudiants ayant accompli leur mobilité internationale avant le M1 ou en M1 se verront accorder la validation partielle de leur année par une commission de validation qui examinerait les demandes à partir des critères suivants:

- Participants aux programmes d'échange inter-universitaires: après validation du programme d'études et en fonction des résultats obtenus (validation par le jury du master), les UE 1, 3, 4 et 6 pourraient être validées (proposition Angers) . Ou un semestre pourrait être validé (proposition Le Mans) ??? à débattre
- Etudiants ayant occupé des postes d'assistant : après examen d'un rapport d'activité professionnelle remis par l'étudiant et du rapport fourni par l'établissement scolaire où a exercé l'assistant, les UE 2, 5 et 8 pourraient être validées.

Tous ces étudiants auraient la possibilité de prendre une double inscription de M1, spécialité MEF-PLC anglais et « Cultures et critiques du texte » (U. Angers, U. du Maine) ou à en M1 ... (Université de Nantes) avec une deuxième année d'inscription à leur retour en France. De cette façon ils pourraient obtenir l'année suivante les UE manquantes des deux spécialités dont un mémoire de recherche pour la spécialité « Cultures et critiques du texte » ou Pour ceux qui sont engagés dans des programmes d'échange inter-universitaires, la validation de leur année dépendra de la possibilité d'accomplir le stage en mai ou juin.

A l'Université du Maine, une aide en ligne (plateforme TICE) sera fournie aux étudiants qui souhaitent obtenir le M1 MEF-PLC anglais en un an tout en accomplissant leur mobilité internationale.

II. POSITIONNEMENT DE LA FORMATION

La formation est une suite logique de la licence en anglais.

Les Universités d'Angers et du Maine offrent depuis de nombreuses années aux étudiants la possibilité de préparer les concours du **CAPES** externe et interne et de **l'agrégation interne**. L'Université d'Angers propose également une préparation à **l'agrégation externe** (option littérature et option civilisation). Il s'agit maintenant d'adapter la formation des futurs professeurs d'anglais des collèges et des lycées aux nouvelles exigences.

La formation se situe dans le cadre du domaine Arts, Lettres et Langues.

Nantes à compléter

La formation se situe dans le cadre du **domaine Arts, Lettres et Langues**.

- II.1. DANS L'OFFRE DE L'ETABLISSEMENT

II.1.1. UNIVERSITE D'ANGERS

A Angers, le domaine Arts, Lettre, Langues comporte deux mentions. D'une part, la mention Littératures, Langues et Civilisations et d'autre part la mention Didactique des langues, nouvelles technologies, politiques linguistiques éducatives, toutes deux en co-habilitation avec l'Université du Maine.

La **mention Littératures, Langues et Civilisations** comprend à Angers une spécialité recherche et trois spécialités professionnelles indiquées dans le tableau ci-dessous :

Spécialité Recherche : Cultures et critiques du texte (co-habillée avec l'Université du Maine)
--

Spécialités Professionnelles :

- Edition, Edition multimédia et rédaction professionnelle
- Métiers de la traduction : traduction littéraire
- Métiers de la traduction : traduction professionnelle et spécialisée

La création d'une spécialité « Métiers de l'Enseignement – Professeur de Collège et de Lycée » s'intègre parfaitement dans l'ensemble de la mention. Nous avons l'expérience de la pratique de l'enseignement par la recherche, la structure et les ressources humaines pour pouvoir encadrer les recherches dans le domaine des études anglophones puisqu'il existe un parcours Anglais dans la spécialité « Cultures et critiques du texte ». L'encadrement de mémoires disciplinaires et la possibilité de séminaires de recherches, de

formation à la méthodologie de la recherche ainsi que de l'adaptation du savoir scientifique (linguistique, littéraire, civilisationnel) sont dans nos compétences.

Par ailleurs, nous avons l'expérience des spécialités professionnelles de cette mention dans le champ de la traduction comme dans celui de l'édition. Nous connaissons donc les problématiques du lien avec la profession et de l'insertion professionnelle et nous avons développé des stratégies et des réseaux. Ces deux champs sont voisins de celui de l'enseignement et peuvent permettre des réorientations.

L'autre mention du domaine Arts, Lettres et Langues, intitulée **Didactique des Langues, nouvelles technologies, politiques linguistiques éducatives (co-habilitée avec l'Université du Maine)** témoigne de la capacité des Universités d'Angers et du Maine à s'appuyer sur une équipe pédagogique compétente dans le domaine de la didactique, ainsi qu'en témoignent les spécialités de master indiqués dans le tableau ci-dessous :

Spécialité Recherche :

- Didactique et diffusion des langues
- Enseignement des langues et technologies éducatives

Spécialité Professionnelle :

- Diffusion des langues
- Métier des langues et environnement informatique
- Approches plurielles des langues et des cultures

L'apport de l'**IUFM** avec ses compétences et ressources en didactique de l'anglais et un réseau bien établi de tuteurs et de lieux de stage (collèges et lycées du bassin de recrutement) est un atout majeur dans la mise en place de cette formation aux métiers de l'enseignement.

II.1.2. UNIVERSITE DU MAINE

Au Mans, le domaine Arts, Lettre, Langues comporte deux mentions. D'une part, la mention Littératures, Langues et Civilisations et d'autre part la mention Didactique des langues, nouvelles technologies, politiques linguistiques éducatives, toutes deux en co-habilitation avec l'Université d'Angers.

La **mention Littératures, Langues et Civilisations** comprend au Mans une spécialité recherche et deux spécialités professionnelles indiquées dans le tableau ci-dessous :

Spécialité Recherche :

Cultures et critiques du texte (co-habilitée avec l'Université d'Angers)

Spécialités Professionnelles :

- Littératures pour la Jeunesse (en EAD)
- Master en didactique de l'anglais (ouverture en 2010)

La création d'une spécialité « Métiers de l'Enseignement – Professeur de Collège et de Lycée » s'intègre parfaitement dans l'ensemble de la mention. Nous avons l'expérience de la pratique de l'enseignement par la recherche, la structure et les ressources humaines pour pouvoir encadrer les recherches dans le domaine des études anglophones puisqu'il existe un parcours Anglais dans la spécialité « Cultures et critiques du texte ». L'encadrement de mémoires disciplinaires et la possibilité de séminaires de recherches, de formation à la méthodologie de la recherche ainsi que de l'adaptation du savoir scientifique (linguistique, littéraire, civilisationnel) sont dans nos compétences.

Par ailleurs, nos deux spécialités à finalité professionnelle entrent en synergie et en interaction avec la nouvelle spécialité MEF : d'une part la littérature pour la jeunesse est une spécialité dont la pertinence aux formations des enseignants (E et PLC) est évidente, d'autre part la nouvelle spécialité Conception et création de ressources pédagogiques en anglais accueillera des enseignants déjà en poste ainsi que d'autres titulaires d'une licence d'anglais qui souhaitent se spécialiser dans un domaine en plein développement. Les passerelles et les interactions entre ces formations sont détaillées dans ce dossier.

L'autre mention du domaine Arts, Lettres et Langues, intitulée **Didactique des Langues, nouvelles technologies, politiques linguistiques éducatives (co-habilité avec l'Université d'Angers)** témoigne de la capacité des Universités d'Angers et du Maine à s'appuyer sur une équipe pédagogique compétente dans le domaine de la didactique, ainsi qu'en témoignent les spécialités de master indiqués dans le tableau ci-dessous :

Spécialité Recherche :

- Didactique et diffusion des langues
- Enseignement des langues et technologies éducatives

Spécialité Professionnelle :

- Diffusion des langues
- Métier des langues et environnement informatique
- Approches plurielles des langues et des cultures

L'apport de l'**IUFM** avec ses compétences et ressources en didactique de l'anglais et un réseau bien établi de tuteurs et de lieux de stage (collèges et lycées du bassin de recrutement) est un atout majeur dans la mise en place de cette formation aux métiers de l'enseignement. Au Mans, l'IUFM est, depuis la rentrée 2009, située à proximité de l'UFR Lettres, ce qui favorise la collaboration entre la Faculté et l'IUFM.

I.1.3. UNIVERSITE DE NANTES

A compléter

II.2. DANS L'OFFRE DE L'ACADEMIE et DANS LE P.R.E.S. « Université Nantes Angers Le Mans »

Les trois universités de l'académie offrent des possibilités importantes d'orientation et de poursuite d'études pour des anglicistes :

- Spécialité de master de recherche « Cultures et critiques du texte » (co-habilité Angers – Le Mans)
- Spécialité de master de recherche « Identités linguistiques, représentations nationales et transferts culturels » (Nantes)
- Spécialité de master professionnel « Langues et langages : parcours Didactique des langues étrangères » (Nantes)
- Spécialité de master professionnel « Métiers de la traduction » (Angers)
- Spécialité « Création et conception de ressources pédagogiques en anglais » (Le Mans, ouverture prévue en 2010)

Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur « Université Nantes Angers Le Mans » a été officiellement créé au 31 décembre 2008 (JO du 1er janvier 2009). Ce PRES regroupe actuellement les trois universités de Nantes, d'Angers et du Mans et l'Ecole Centrale de Nantes. Son siège est localisé à Nantes.

Le PRES « Université Nantes Angers Le Mans » est chargé de mener des projets ambitieux et de gérer la mise en commun des moyens que les établissements et organismes fondateurs et associés y consacreront. Il offre une meilleure lisibilité des forces d'enseignement supérieur et de recherche en région et fait émerger un pôle pluridisciplinaire d'excellence, attractif et visible dans la compétition internationale.

Le PRES « Université Nantes Angers Le Mans » a mis en place la formation doctorale et définit la politique de développement et de valorisation de ses activités de recherche.

Il va de soi que la création d'un PRES mobilise des moyens pour développer une cohérence et des complémentarités de l'offre d'enseignements liés à la recherche et particulièrement des spécialités de master. Un master MEF- PLC Anglais y trouvera aisément sa place.

Nous prévoyons également la possibilité pour certains étudiants de poursuivre leur recherche en doctorat, notamment vers un doctorat en anglais :

- Le laboratoire **3L.AM**, Laboratoire de Langues, Littératures et Linguistique des universités d'Angers et du Maine (labellisé Equipe d'Accueil 4335 pour le quadriennal 2008-2011) compte 5 professeurs qui encadrent des thèses en linguistique, littérature et civilisation anglophones. Le laboratoire est pluridisciplinaire.

- Le CRILA, Centre de Recherches Interdisciplinaires en Langue Anglaise (labellisé Jeune Equipe 2536 pour le quadriennal 2008-2011), compte cinq professeurs et un maître de conférences HDR qui encadrent des thèses en linguistique, littérature et civilisation anglophones.
- Compléter pour Nantes

L'Ecole Doctorale « Sociétés, Cultures et Echanges » qui regroupe les lettres, les langues et l'Histoire des Universités d'Angers (son siège), du Maine, de Nantes et de La Rochelle, permet de fournir un encadrement pédagogique et de recherche aux doctorants.

III . DESCRIPTION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

Master 1

Semestre 1 (30 ECTS)

UE1 - METHODES ET OUTILS		48h + (18h) 8 ECTS	UE largement mutualisable
	Méthodologie de la recherche et T.I.R.	36h, 5 ECTS	Méthodologie : 24h Encadrement du Travail Intermédiaire de Recherche : 12h
	L'insertion professionnelle	6h, validation de présence	Information sur les métiers de l'enseignement, de la recherche, à l'étranger.
	TICE	6h, 1 ECTS	
	LV2 ou découverte d'une langue nouvelle ou langue française ou communication	(18h), 2 ECTS	Parcours selon les sites

UE2 - DIDACTIQUE ET PROFESSIONALISATION		66h + (30h) 10ECTS	
	Didactique des langues	18h 2 ECTS	Le Mans : didactique du plurilinguisme
	Epistémologie de l'enseignement des langues étrangères	18h 2 ECTS	Parcours selon les sites -Angers : Histoire des méthodes de l'enseignement Mutualisable Anglais / Espagnol Le Mans : Les contextes culturels de l'enseignement et l'apprentissage de l'anglais Nantes :
	Connaissance des systèmes éducatifs européens	18h 2 ECTS	Le système français et les autres systèmes européens Mutualisable
	Initiation à l'enseignement : Stage Analyse de pratiques	(30h) 12h 4 ECTS	

UE 3 CULTURES		60h, 6 ECTS	
	Littérature et civilisation	60h, 6 ECTS	

UE 4 LANGUE		72h, 6 ECTS	
	Traduction et traductologie	24h, 2 ECTS	
	Phonologie et linguistique	24h, 2 ECTS	
	Pratique orale	24h, 2 ECTS	Réception, production, interaction

TOTAL S1 : 246h + (48)

Semestre 2 (30 ECTS)

UE 5 - LE METIER DE L'ENSEIGNANT EN LANGUE		54h 6 ECTS	
	Connaissance des programmes scolaires	18h, 2 ECTS	
	Didactique de l'anglais	18h, 2 ECTS	
	Psychopédagogie	18h, 2 ECTS	Mutualisable

UE 6 – CULTURES		64 h 7 ECTS	
	Littérature et civilisation	40h, 5 ECTS	
	Pratique orale	24h, 2 ECTS	Production en autonomie et interaction

UE 7 - LANGUE		56h, 8 ECTS	
	Traduction et linguistique	36h, 3 ECTS	
	T.I.R.	20h 5 ECTS	TIR professionnel ou disciplinaire avec suivi individuel

UE 8 - PRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT		48h + (60h) 9 ECTS	
	Initiation à l'enseignement : Stage filé	(60h)	
	Préparation et encadrement individuel	30h, 7 ECTS	
	Travailler en milieu scolaire	18h, 2 ECTS	Agir en fonctionnaire de l'Etat Mutualisable

Total S2 : 222 + (60)

TOTAL Master 1 : 468h + (108h de stage et LV2)

(Disciplinaire : 252h ; Didactique et professionnel : 216h ; Stages 90h ; LV 18h)

Master 2

Semestre 3 (30 ECTS)

UE 9 – CULTURES ET LANGUE		108h 13 ECTS	
	Analyse du texte littéraire	24h, 3 ECTS	Préparation aux épreuves d'admissibilité
	Analyse du document de civilisation	24h, 3 ECTS	Préparation aux épreuves d'admissibilité
	Analyse du document iconographique	24h, 3 ECTS	Préparation aux épreuves d'admissibilité
	Traduction et traductologie	36h, 4 ECTS	Préparation aux épreuves d'admissibilité

UE 10 - DIDACTIQUE ET PROFESSIONALISATION		60h 9 ECTS	
	Didactique de l'anglais	18h, 2 ECTS	Préparation aux épreuves d'admission
	Dossier pédagogique : analyse et synthèse	24h, 3 ECTS	Préparation aux épreuves d'admission
	Connaissance des programmes	18h, 2 ECTS	Préparation aux épreuves d'admission
	Stage d'observation (une semaine) + stage filé (4 jours)	2 ECTS	

UE 11 – METHODOLOGIE RECHERCHE	DE	42h 8 ECTS	
	Préparation du mémoire professionnel	42h, 8 ECTS	Inclut l'accompagnement individuel du mémoire (12h) et travail personnel (30h ; Plan détaillé, bibliographie, début de rédaction)

- Total S3 : 210h

Semestre 4 (30 ECTS)

UE 12 – ANALYSE ET EXPLOITATION DE DOCUMENTS		102h 10 ECTS	
	Analyse et synthèse d'un dossier en langue anglaise	30h, 3 ECTS	Préparation aux épreuves d'admission
	Exploitation pédagogique d'un dossier	42h, 4 ECTS	Préparation aux épreuves d'admission Pratique raisonnée de la langue. En français
	Pratique orale	30h, 3 ECTS	Préparation aux épreuves d'admission Langue anglaise

UE 13 - PRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT		30h (108h) 10 ECTS	+
	Stage de pratique accompagnée ou en responsabilité (4 semaines)	(108h), 8 ECTS	
	Analyse des situations	30h, 2 ECTS	

	d'apprentissage et suivi de stage		
UE 14 - MEMOIRE		70h 10 ECTS	
	Mémoire	70h*, 10 ECTS	*Travail personnel, suivi individualisé

Total S4 : 202h + (108h)
TOTAL Master 2 (S 3 + S4) : 412h + (108h de stage)
(Disciplinaire: 138h; didactique et professionnel: 274h)

TOTAL Master 1 + Master 2 : 880h + (216h de stages et LV2)
(dont disciplinaire : 390h ; didactique et professionnel: 490h)
(Stages : 198h ; LV 18h)

Certaines UE ou certains cours sont mutualisables au niveau d'un site.

IV. LABORATOIRES D'APPUI

IV.1. 3L.AM (Université d'Angers et Université du Maine)

Laboratoire Langues, Littératures, Linguistiques, des Universités d'Angers et du Maine. (UPRES EA 4335)

Caractéristiques : Laboratoire bi-localisé sur les Universités d'Angers et du Maine.

Deux co-directrices : Hélène Aji (11°), U. du Maine

Roselyne Mogin-Martin (14°), U. d'Angers

Axe de recherche et thématique : Thématique générale :

Les formes du renouvellement dans les arts et la société

- Thématique 1 : Responsable : Alain Riffaud (MCF HDR, U. du Maine)

Les objets de la création, les lieux de l'innovation et les inscriptions du sujet

Sont rattachés à cette équipe 5 PR, 1PR associé, 10 MCF et 7 associés.

-Thématique 2 : Responsable : Erich Fisbach

Histoire, mémoire et création : entre fiction et réel.

Sont rattachés à cette équipe 7 PR, 13 MCF et 12 associés.

Outre leurs publications, les deux antennes du 3L.AM organisent régulièrement des journées d'études, séminaires et colloques internationaux. Leurs membres sont également engagés dans divers réseaux : CPER Pays de Loire, IDA (Institut des Amériques) etc.

Le laboratoire regroupe des chercheurs en anglais, lettres, allemand et espagnol au Mans et à Angers. A l'Université du Maine on compte 5 PR et 9 MCF en anglais qui seront tous membres de l'équipe pédagogique du master.

Les deux thématiques du labo sont : « Les objets de la création, les lieux de l'innovation et les inscriptions du sujet » et « Histoire, mémoire et création, entre fiction et réel ».

L'innovation sera au cœur de la démarche de la formation : innovation pédagogique et didactique, innovation dans les savoirs disciplinaires que doivent acquérir les étudiants et dans leur mise en œuvre dans une démarche éducative, innovation professionnelle à travers une formation nouvelle qui doit contribuer à rénover le métier de l'enseignant. Nous souhaitons que le master ne soit pas simplement un lieu de mise en

œuvre de ces innovations, mais un laboratoire permanent d'où émanera des idées novatrices constamment réévaluées à la lumière de la pratique sur le terrain et qui trouveront dans le Labo 3L.AM un lieu de réflexion et d'analyse.

La deuxième thématique permettra d'aborder la façon dont l'enseignement fait appel au récit dans sa double dimension de mémoire et de création. Elle permettra également d'intégrer une réflexion sur l'histoire de l'enseignement des langues et notamment de l'anglais dans une optique comparative et internationale.

Les synergies qui pourront se développer à travers les activités du labo entre chercheurs et praticiens, entre la recherche en littérature, linguistique et civilisation et celle en didactique des langues promettent d'être riches et fructueuses.

IV.2. CRILA (JE 2536), Université d'Angers

Le CRILA, dirigé par Laurent Lepaludier, est un centre de recherches de l'Université d'Angers labellisé. Il regroupe une vingtaine de chercheurs anglicistes de l'Université d'Angers et de l'Université du Maine, dont 9 définis comme « publiants ».

Ses travaux concernent deux domaines :

- **le pôle « Nouvelles et récits » (resp. L. Guillaud; adj. L. Collinge) dont les recherches dans le domaine de la poésie sont reconnus dans le milieu universitaire international.**

- **le pôle « Anthony Burgess » (resp. G. Woodroffe ; adj. M. Jeannin) dont les recherches portent sur l'œuvre de l'écrivain et compositeur et s'appuient sur la collection spéciale de ses livres et manuscrits à la Bibliothèque Universitaire d'Angers.**

Le Journal of the Short Story in English est une revue littéraire à comité de lecture international qui publie deux fois par an depuis 1983 des articles sur la nouvelle en langue anglaise. Ses articles sont accessibles sur le site de revues.org.

Coopérations nationales et internationales : Belmont University (Nashville, Tennessee, USA) ; CERPECA (Centre d'études canadiennes d'Angers) ; Université de Torun (Pologne) ; Université d'Alger, etc.

Le domaine de la traduction de la nouvelle se développe actuellement, en particulier en lien avec l'Université de Madras, sur des projets de traductions communes.

Outre ses publications, le CRILA organise régulièrement des colloques internationaux (le dernier en date du pôle « Nouvelles et Récits » portait sur la théâtralité dans la nouvelle ; celui du pôle « Anthony Burgess » sur Burgess et les rapports entre littérature et musique), des séminaires et des journées d'études. Ses membres sont engagés dans divers réseaux : CPER Pays de la Loire (avec projets de réponses à des appels d'offre) et en cours d'étude à l'heure actuelle l'IDA (Institut Des Amériques), etc.

(Renseignements complémentaires sur le site de l'Université d'Angers www.univ-angers.fr et sur le site de « Confluences » (<http://ead.univ-angers.fr/~confluences/spip.php?rubrique9>))

IV.3. Université de Nantes

A compléter

IV.4. ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET PROFESSIONNELS : voir VI. Annexe 1.

V. FLUX ATTENDUS

V.1. EFFECTIFS

Sur la base des effectifs actuels en master (et en préparation CAPES), les flux suivants sont prévus :

V.1.1. UNIVERSITE D'ANGERS

M1 : 50 étudiants préparant les concours de recrutement + 10 places en formation continue et pour étudiants étrangers

M2 : 40 étudiants préparant les concours de recrutement + 10 places en formation continue et pour étudiants étrangers

V.1.2. UNIVERSITE DU MAINE

	M1	M2
2009-2010	40	20
2010-2011	40	25

Ces estimations tiennent compte du passage d'un système à l'autre : certains étudiants actuellement en M1 « Cultures et critiques du texte » (spécialité recherche), se réorienteront en M2 MEF-PLC anglais en M2. Ils seront rejoints par les étudiants admissibles, mais non admis, au CAPES de cette année. A partir de 2010-2011, les effectifs en M2 seront constitués très majoritairement d'étudiants ayant obtenu le M1 de la nouvelle spécialité. La différence entre les effectifs en M1 et en M2 tient compte du fait qu'un bon nombre d'étudiants passent l'année du M1 à l'étranger (postes d'assistants, échanges ERASMUS, échanges avec les Etats-Unis...) Cette mobilité internationale sera fortement encouragée. Elle aura comme effet l'obtention du M1 (ainsi pour certains du M1 de la spécialité recherche) en deux ans.

V.1.3. UNIVERSITE DE NANTES

A COMPLETER

V.2. ORIGINES DES ETUDIANTS

ACCES EN MASTER 1

Un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de master (Licence LLCE d'anglais)

Ou Validation des Acquis des Etudes

Ou Validation des Acquis Professionnels

Ou Validation d'Etudes pour des personnes venant d'Universités étrangères. (en particulier les établissements partenaires)

Ou Formation tout au long de la vie

Pour la rentrée 2009, mesures transitoires (voir communiqué de presse du Ministère de l'Education et du Ministère de la Recherche du 15 janvier 2009)

ACCES EN MASTER 2

Etudiants possédant une maîtrise ou un master 1 d'anglais ou un Master 1 MEF-PLC Anglais

Ou Validation des Acquis des Etudes

Ou Validation des Acquis Professionnels

Ou Validation d'Etudes pour des personnes venant d'Universités étrangères. (en particulier les établissements partenaires)

Ou Formation tout au long de la vie

Pour la rentrée 2010, mesures transitoires (voir communiqué de presse du Ministère de l'Education et du Ministère de la Recherche du 15 janvier 2009)

VI- ANNEXE 1: EQUIPE PEDAGOGIQUE : ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET PROFESSIONNELS

UNIVERSITE D'ANGERS

Membres de l'équipe pédagogique (UFR)

Nom, Prénom	Qualité	Etablissement de Rattachement ou entreprise	Equipe rattachement de	Section CNU
Remplaçant de ARNAUD Didier	professeur	Université d'Angers	3LAM	11
Remplaçant de BOUCHER Paul	professeur	Université d'Angers	CRILA	11
GUILLAUD Lauric	professeur	Université d'Angers	CRILA	11
LEPALUDIER Laurent	professeur	Université d'Angers	CRILA	11
VERNADAKIS Emmanuel	professeur	Université d'Angers	CRILA	11
CASSINI John	MCF	Université d'Angers	CRILA	11
COLLINGE-GERMAIN Linda	MCF	Université d'Angers	CRILA	11
DENANCE Pascale	MCF	Université d'Angers	CRILA	11
DJAHANSOUZ-YVARD Gelareh	MCF	Université d'Angers	CRILA	11
HEALD Isobel	MCF	Université d'Angers		11
JEANNIN Marc	MCF	Université d'Angers	CRILA	11

LEMARCHAL Dominique	MCF	Université d'Angers	PRISMES- Paris	11
LINY Marie-Pierre	MCF	Université d'Angers	CRILA	11
MONTOUT Marie-Annick	MCF	Université d'Angers	CRILA	11
RYAN-SAUTOUR Michelle	MCF	Université d'Angers	CRILA	11
SOHIER Jacques	MCF	Université d'Angers	CRILA	11
STEPHENS Jessica	MCF	Université d'Angers	CRILA	11
WOODROFFE Graham	MCF	Université d'Angers	CRILA	11

Liste des formateurs et professionnels pouvant intervenir sur les formations didactiques

Nom	grade	Diplôme universitaire	discipline	établissement
BIDAULT Jean-François	PRCE		Anglais	Tps partagé IUFM et Lycée J. du Bellay – Angers 49
BROCHARD			Comédienne	NTA Angers
CHALLET Pascal	PRCE		Documentation	Rectorat Nantes 44
D'ESPINOSE Nathalie	PRCE		Documentation	Lycée Jeanne d'Arc – Angers 49
DUPLESSIS Pascal	PRCE	Master	Documentation	IUFM Angers 49
GRIMAUD Jean-François	PRCE		Documentation	Collège St Joseph – La Pommeraye 49
GRISAUD Marie-Hélène	Chargée d'Études		Documentation	CRDP Nantes 44
JUTEAU Erik	Principal			Collège Le Galinet – Blain 44
KERVISION Claudine	PRCE		Anglais	Lycée la Colinière – Nantes 44
LABARRE Jacques	PRCE		TICE	Tps partagé IUFM Nantes et CRDP Nantes 44
LEMARCHAND Frédérique	PRCE		Documentation	Lycée Ambroise Paré – Laval 53
MARTINA Claudine	PRAG		Anglais	Collège Rabelais – Angers 49
MIS Gérard	PRCE		Techno/TICE	IUFM Angers 49
MOREAU Clotilde	CPE			Lycée La Colinière – Nantes 44
MULLER Marie-Paule	PRCE	DEA	Anglais	IUFM Angers 49
NEVEU Valérie	MCF		Documentation	Université d'Angers 49
ROCHE Johann	PRAG		Anglais	Lycée Bergson – Angers 49
ROGUET Simon	Libraire			Librairie M'Lire – Laval 53
ROULIN Olivier	PRCE		Anglais	Lycée Lavoisier – Mayenne 53
TOUCHARD Claude	CPE			Collège Jean Mermoz – Nozay 44

Liste des formateurs et professionnels pouvant intervenir sur l'ensemble des formations transversales PLC

Nom	grade	Diplôme universitaire	Etablissement
BOURSIKOT Laurent	PRCE Hist-Géo		LP Paul Emile Victor – Avrillé (49)
CADO Guylaine	PRCE		LP Leloup Bouhier - Nantes
DORÉ Christophe	PRCE Sciences de l'Éducation		IUFM Angers
LENOIR Pascal	PRCE espagnol	DEA	IUFM Angers
NOSREE Maryse	CPE		Lycée Joachim du Bellay - Angers
SALLÉ-TOURNÉ Jean-Philippe	PREC	DEA-CAFIPMF	IUFM Angers
WOLF Eric	Principal adjoint		Collège Clément Jannequin – Avrillé (49)

UNIVERSITE DU MAINE

Membres de l'équipe pédagogique

Université du Maine				
AJI, Hélène	Professeur	Université du Maine	LABO 3L.AM	11
BOURDET, Jean-François	Professeur	Université du Maine	LIUM	07
CANDELIER, Michel	Professeur	Université du Maine	LIUM	07
Remplaçant de GUILLAUD, Lauric	Professeur	Université du Maine	LABO 3L.AM	11
Remplaçant de HOPES, Jeffrey	Professeur	Université du Maine	LABO 3L.AM	11
LEBDAI Benaouda	Professeur	Université du Maine	LABO 3LAM	11
SANTIN-GUETTIER, Anne-Marie	Professeur	Université du Maine	LABO 3L.AM	11
DOR, Laïli	MCF	Université du Maine	LABO 3L.AM	11
ELMALEH, Eliane	MCF	Université du Maine	LABO 3L.AM	11
FELIX, Brigitte	MCF	Université du Maine	LABO 3L.AM	11
FLUCHA, Laurence	MCF	Université du Maine	LABO 3L.AM	11
LACHAZETTE, Xavier	MCF	Université du Maine	LABO 3LAM	11
LAMOTHE Elisabeth	MCF	Université du Maine	LABO 3LAM	11
LECOSSOIS, Hélène	MCF	Université du Maine	LABO 3L.AM	11
LETORT, Delphine	MCF	Université du Maine	LABO 3L.AM	11
MORICEAU, Brigitte	PRAG	Université du Maine		11
RAVEAUD, Maroussia	MCF	Université du Maine	LABO 3L.AM	11
RIVIER, Estelle	MCF	Université du Maine	LABO 3L.AM	11
SOCCARD, Sophie	MCF	Université du Maine	LABO 3L.AM	11
WILDE, John	PRAG	Université du Maine		11

Liste des formateurs pouvant intervenir sur les formations didactiques

Nom	Grade	Diplôme universitaire	Discipline	Etablissement
BELLAND, Laurent	CPE			Lycée André Malraux - Allonnes 72
BERTRAND Nicole	CPE		DEA	Collège Bercé - Château du Loir 72
GRISAUD, Christian	Directeur			CIO - Sablé sur Sarthe 72
HOGREBE Béate	PRAG		Allemand	Collège Albert Camus - Le Mans 72
LEGOFF Denise	PRCE		Anglais	Lycée Touchard - Le Mans 72
LOUDIN, Nathalie	CPE			Collège La Madeleine - Le Mans 72
PACHOT, Christian				
ROUX, Jean-Baptiste	PRCE		Lettres	Collège François Grudé - Connerre 72
RUHLMAN, Walter	PRCE		Anglais	Collège Vauguyon - Le Mans 72
SCRIBE-RIQUEBOURG, Pascaline	PRCE		Anglais	Collège - Le Mans 72

Liste des professionnels

Personnel de l'IUFM A compléter			
A compléter	Tuteurs pédagogiques	Tuteurs employés par l'IUFM (Le Mans)	

UNIVERSITE DE NANTES

A COMPLETER

N.B. : Plusieurs enseignants-chercheurs, PRAG ou PRCE ont une expérience d'enseignement en collège et en lycée.

VII. ANNEXE 2 : ANNEXE DESCRIPTIVE AU DIPLÔME (fiche à part)

VIII. ANNEXE 3 : FICHE RNCP (fiche à part)

7.3. MASTER MENTION HISTOIRE-GEOGRAPHIE-DOCUMENT, SPECIALITE METIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION – DOCUMENTATION

CE DOCUMENT NE TIENT PAS COMPTE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS OU DE RECOMMANDATIONS.

Spécialité de master

Métiers de l'Enseignement et de la Formation,
Documentation

**s'intégrant dans la mention de master
Histoire-Géographie- Document
ouverte en septembre 2008 après campagne d'habilitation de la vague B
(évaluation par AERES = A)**

Identité du responsable de la spécialité

Nom, Prénom : Denéchère Yves

Qualité : PU

Section CNU (obligatoire) : 22^e section

Tél : 02-41-22-64-24

Fax : 02-41-22-64-19

Port : 06-33-21-16-61

e-mail : yves.denechere@univ-angers.fr

Responsables des études :

- Pascal Duplessis, professeur-documentaliste, PRCE, IUFM des Pays-de-la-Loire, Université de Nantes.

Courriel : pascal.duplessis@iufm.univ-nantes.fr

- Valérie Neveu, maître de conférences en bibliothéconomie, conservatrice des bibliothèques.

Courriel : valerie.neveu@univ-angers.fr Tél. : 02 41 22 63 89 Portable : 06 21 04 91 59

Volume horaire global de la formation sur deux ans :

Nombre d'heures par étudiant : 950 heures/étudiant (476 en M1 + 474 en M2). Mise en place de tous les enseignements : 1134 heures ETD, dont 75 heures mutualisées : enseignements communs aux autres formations PLC (36) et au parcours métiers des bibliothèques du master existant (39).

I – Positionnement de la formation

1 – La poursuite d'un partenariat Université d'Angers-IUFM

Jusqu'à présent, une formation PLC1 Documentation était assurée par l'IUFM des Pays-de-la-Loire sur le site d'Angers. Cette localisation avait été déterminée par l'existence au sein du département d'histoire de l'Université d'Angers de formations sur le document reconnues nationalement (archivistique, bibliothéconomie). Des enseignants-chercheurs de ce département de l'Université participaient donc à cette formation PLC1.

L'intégration d'un parcours MEF Documentation au niveau du M1 et d'une spécialité MEF Documentation au niveau du M2 dans le master mention Histoire-Géographie-Document de l'Université d'Angers (très favorablement évaluée lors de la campagne d'habilitation de la vague B), a semblé la meilleure formule pour développer cette formation en permettant aux étudiants de suivre une deuxième année de formation à Angers.

2 - Indicateurs

Flux constatés

NB : Ne concernent que la formation PLC 1 Documentation :

Effectifs	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
PLC 1 Doc	13	14	11	12

Origines des étudiants (moyenne sur les trois dernières années) :

Par diplômes à l'entrée :

- . Licence générale : 68 %
- . Licence professionnelle : 9 %
- . Master 1 : 14 %
- . Master 2 professionnel : 9 %

NB : 9 % des étudiants ont obtenu dans le cursus le DUT journalisme et info- communication

Par disciplines :

- . Histoire : 33 %
- . Lettres : 28 %
- . Psychologie : 13 %
- . Métiers du livre : 12 %
- . Sc. Education : 9 %
- . Géographie : 5 %

NB : 27 % des étudiants entrants ont suivi dans leur cursus une option en lien avec le profil

Documentation

Flux attendus

- L'ouverture d'une deuxième année qui n'existait pas auparavant dans l'Académie et qui faisait se détourner un certain nombre d'étudiants vers d'autres préparations augure d'un recrutement supérieur aux années passées.

- Au vu des chiffres ci-dessus l'insertion de cette spécialité de master dans le master Histoire-Géographie-Document ne peut qu'être un élément favorable en ce qui concerne le recrutement.

- Des professionnels de la documentation qui connaissent déjà la spécificité des formations à Angers pourront vouloir obtenir la spécialité de M2 dans le cadre de la formation continue.

Effectifs	2010-2011		2011-2012	
	FI	FC	FI	FC
M1	21	1	22	1
M2	15	2	16	2

3 - Niveau d'exigence requis et cibles de la formation

La formation s'adresse à tout détenteur d'une licence générale ou licence professionnelle (pour cette dernière, une orientation métiers du livre ou documentation semble néanmoins fortement souhaitable), au titre des décrets du 8 avril 2002 et au titre du décret du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur.

Diplômes étrangers reconnus équivalents par les commissions compétentes de validation d'acquis de l'université d'Angers.

Dans le parcours de formation, les règles de progression correspondent à l'obtention de 60 ECTS après la licence, soit par validation directe d'une première année de master soit par l'attribution d'une équivalence par la commission compétente de validation d'acquis de l'université d'Angers.

Le mode de sélection des candidats pour l'entrée dans la spécialité de M2 "MEF Documentation" sera justifié par l'objectif de former des professionnels de haut niveau capables, d'une part, de traiter des collections de services documentaires (CDI ou autres) et de mettre en œuvre des projets documentaires permettant d'accueillir des publics diversifiés et de répondre à leurs besoins d'information, d'autre part, de former les élèves du secondaire à la maîtrise de l'information et de leur faire acquérir une culture informationnelle.

4 – Adossement à la recherche

- Laboratoires d'appui :

EA 2661 CREN : Centre de Recherche en Education, Université de Nantes

UMR 6258 CERHIO : Centre de Recherches Historiques de l'Ouest (Universités Angers, Le Mans, Rennes, Lorient) groupe ALMA : Archives, Livres, Manuscrits et Autres supports, Université d'Angers.

EA 2646 PPI : Processus de Pensée et Interventions, Université d'Angers

- préparation à la recherche
UE 14, 24 et 44 (voir tableau du IV)
- Travail de recherche
Mémoire de recherche en M1 et mémoire professionnel en M2.

II – Objectifs

1 – Objectifs de la formation (sur les 2 années)

La spécialité MEF Documentation vise la maîtrise de connaissances disciplinaires relatives aux métiers de l'information et à la construction de compétences d'enseignant documentaliste. Le métier visé par le concours auquel prépare la spécialité a cette particularité de réclamer une double expertise, celle de gestionnaire responsable d'un centre de documentation et d'information (CDI), et celle d'un enseignant capable de mettre en œuvre, de piloter et d'évaluer des situations d'enseignement-apprentissage dans ce centre qu'il organise comme un outil didactique.

Les évolutions rapides que connaissent aujourd'hui les technologies, les besoins et les usages documentaires font de l'entrée des élèves dans la société dite de l'information un enjeu d'insertion sociale, civique et professionnelle important. Les objectifs premiers de cette formation visent ainsi à permettre aux étudiants de construire une réflexion critique sur les enjeux de ces mutations documentaires, à développer une maîtrise technique des systèmes d'information et à acquérir les compétences didactiques favorisant les apprentissages documentaires des élèves du secondaire.

1.1. Connaissances et compétences à acquérir en documentation

Les contenus disciplinaires en documentation comprendront les connaissances relatives à la gestion des systèmes d'information, du document et des centres documentaires, incluant les bases de données et les techniques documentaires (description normalisée, indexation, référencement, analyse et langages documentaires). La formation abordera encore la dimension de politique documentaire liée à la fonction documentaire des établissements, articulant ses dimensions notionnelle, méthodologique et pratique (gestion des collections, veille informationnelle, accueil, accès et communication documentaire). Seront également étudiés les fondements scientifiques de l'information, du document et de la communication ainsi que le cadre juridique de l'information. Ces connaissances devront être présentées dans leurs aspects théoriques et pratiques, tout en ménageant des moments où elles seront mises en perspective dans le contexte scolaire d'un CDI d'EPL.

Les compétences visées sont les suivantes :

- Participer à la conception et au pilotage des orientations documentaires stratégiques du projet d'établissement, les traduire en objectifs et relayer et accompagner ces décisions ; participer à la démarche d'évaluation
- Travailler en équipe
- Définir une politique de développement des collections et la mettre en œuvre
- Constituer, traiter et organiser des ensembles documentaires et collections d'ouvrages sur tous supports
- Organiser le prêt et la communication sur place ou à distance des collections
- Constituer et mettre à jour des catalogues et portails documentaires
- Concevoir et utiliser les normes, thésaurus, listes d'autorités et classifications
- Sélectionner et utiliser les outils informatiques, les technologies de l'information et les logiciels employés dans les services documentaires
- Organiser le dispositif d'accueil des publics, renseigner et orienter les utilisateurs
- Développer les actions en direction des différents publics (élèves, enseignants)
- Définir les priorités de formation, préparer et animer des formations
- Mettre en valeur le CDI dans son environnement institutionnel et territorial
- Participer à l'ouverture culturelle de l'EPL
- Participer à des réseaux locaux ou nationaux
- Faire connaître les collections du CDI en participant à des expositions et des actions de valorisation ou d'information

1.2. Connaissances et compétences à acquérir en didactique

Les savoirs didactiques proprement dits seront précédés d'une introduction à la culture professionnelle des enseignants-documentalistes qui donnera à réfléchir sur l'origine et les représentations du métier, les missions, le référentiel-métier et le processus de professionnalisation. Afin de mieux appréhender les enjeux sociétaux et les déterminismes économiques et philosophiques dans lesquels s'inscrivent aujourd'hui les pratiques, les besoins documentaires et l'action de l'école en ce domaine, des connaissances sur la culture de l'information seront apportées dès le premier semestre. Donner à l'élève la maîtrise de l'information étant l'axe essentiel de la mission de l'enseignant documentaliste, l'étudiant doit connaître les gestes et les techniques de la pédagogie documentaire, savoir articuler la méthodologie de recherche d'information aux programmes scolaires pour construire des savoirs disciplinaires. Il doit également savoir tirer parti des ressources culturelles mises à la disposition des enseignements en nouant des partenariats pédagogiques et éducatifs avec le monde des arts, de la littérature, des techniques et des sciences. Mais l'action de l'enseignant documentaliste s'ouvre également à l'éducation aux médias et à la promotion du livre, documentaire et de fiction, et de la lecture sous ses différents supports. Enfin, les apports didactiques délivrés par la formation s'étofferont de connaissances sur le traitement cognitif de l'information par le sujet placé en activité de recherche et sur les différentes dimensions de la recherche contemporaine en didactique de l'information, à savoir l'élaboration des contenus à enseigner, l'analyse des difficultés des élèves et la mise en œuvre de situations d'enseignement-apprentissage.

Les compétences professionnelles visées pour l'enseignant-documentaliste s'inscrivent dans le cadre général donné par le « Cahier des charges » de la formation des maîtres (voir l'arrêté du 19-12-2006 paru dans *Le B.O.* n°4, 01-2007) :

- C1 : Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable
- C2 : Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer
- C3 : Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale
- C4 : Concevoir et mettre en œuvre son enseignement
- C5 : Organiser le travail de la classe (gestion des groupes et des conflits, organisation de l'espace classe...)
- C6 : Prendre en compte la diversité des élèves
- C7 : Evaluer les élèves
- C8 : Maîtriser les technologies de l'information et de la communication
- C9 : Travailler en équipes et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école
- C10 : Se former et innover

2 - Perspectives ouvertes

La formation reçue permettra aux titulaires du diplôme – qui n'auraient pas obtenu, ou ne souhaiteraient pas passer, le Capes de documentation – de gérer des services ou d'occuper des postes de cadres intermédiaires dans le domaine de la lecture publique ou de l'information scientifique et technique, dans un cadre public, privé ou associatif. :

- concours PLP2 Lettres-histoire
- concours de la fonction publique d'État ou territoriale dans le domaine des bibliothèques ou de la documentation (catégorie A ou B)
- documentaliste dans un service public ou privé de documentation (administrations, entreprises...)
- chargé de formation en documentation
- consultant en documentation dans un cabinet de conseil

NB Après le parcours de M1, les étudiants sont tout à fait aptes à postuler à l'entrée de la spécialité de M2 « Histoire et métiers des archives et des bibliothèques », parcours Métiers des Archives ou parcours Métiers des Bibliothèques.

III – Organisation pédagogique du cursus

1 - Equipe pédagogique

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	Qualité	Etablissement de rattachement ou entreprise	Equipe de rattachement	Secti on CNU
Ballarini	Ivana	Professeur-documentaliste	LGT J. Moulin, Angers	Gerico (Lille 3)	71°
Bertoldi	Sylvain	Directeur des services de documentation	Mairie d'Angers		
Brilland	Xavier	PRCE	IUFM Le Mans	CERHIO	22°
Brizay	François	Mcf, membre de la commission VAE	Université d'Angers	CERHIO	22°
Challet	Pascal	Professeur-documentaliste	EN Rectorat de Nantes		
De Villars	Isabelle	Documentaliste			
Denéchère	Yves	PU histoire	Université d'Angers	CERHIO	22°
Duplessis	Pascal	PRCE	IUFM Angers	CREN	70°
Ferrueruela	Marina	PRCE	IUFM La Roche-sur-Yon	CIVIIC	70°
Grailles	Bénédicte	MCF, conservatrice du patrimoine	Université d'Angers	CERHIO ALMA	22°
Le Deuff	Olivier	Docteur	ATER, Lyon	Préfics	71°
Lemarchant	Frédérique	Professeur-documentaliste	Lycée Ambroise Paré, Laval		
Lizée-Le Rendu	Carole	Prag	Université d'Angers	CERIEC	6°
Marcilloux	Patrice	MCF, conservateur du patrimoine	Université d'Angers	CERHIO ALMA	22°
Mis	Gérard	Professeur d'Informatique	IUFM Angers		
Neveu	Valérie	MCF, conservatrice bibliothèques	Université d'Angers	CERHIO ALMA	22°
Orange	Denise	MCF	IUFM Nantes	CREN	70°
Pacaud	Jean-Paul	Délégué Académique à l'Action Culturelle	IA Maine-et-Loire		
Roguet	Simon	Libraire jeunesse, membre de l'Association des Librairies Spécialisées jeunesse	Laval		
Sarrazin	Véronique	MCF, histoire du livre	Université d'Angers	CERHIO ALMA	22°
Séveno	Frédérique	PRCE	IUFM Nantes		
Uguen	Noël	Professeur-documentaliste	Lycée Quimper		

2 - Les stages

Les stages proposés chaque semestre aux étudiants permettront à ceux-ci de mettre en perspective les connaissances construites dans le cadre du master en leur offrant un contexte de réalisation et de réflexion. Dans le cadre d'une formation par alternance, ils servent d'appui à la construction des compétences professionnelles telles qu'elles sont définies par le « Cahier des charges » de la formation des maîtres (*cf. supra*). Chaque période de stage est pédagogiquement encadrée par des modules de préparation en amont, des séances d'accompagnement hebdomadaire comprenant analyses didactiques et analyses de pratiques professionnelles et, enfin, de séances de bilan et de synthèse préparant la rédaction d'un rapport à l'issue du stage.

Les stages sont organisés de manière progressive avec des objectifs spécifiques à chaque semestre correspondant à des natures particulières (découverte, observation, accompagné, en responsabilité).

Diversifier les formats (filé ou massé) permettra également d'atteindre des objectifs particuliers de la formation.

La durée totale des stages est de 9 semaines.

Chaque stage fait l'objet d'un rapport. Le stage en responsabilité (S4) sert d'appui au mémoire professionnel.

3 - Dispositif FOAD

Une plate-forme numérique de type *Moodle* sera utilisée pour permettre un travail collaboratif et favoriser le contact entre les étudiants et les enseignants.

4 - Modalités d'évaluation

Ecrits et oraux : Oui

Capitalisation des UE : Oui

Compensation semestrielle entre les UE : Oui

Compensation au sein des UE : Oui

Anonymat des copies : Oui

Deux sessions en M1, une seule en M2

Voir détails dans les tableaux du IV

NB le dispositif de contrôle des connaissances pourra être révisé en fonction de l'importance à donner aux différentes épreuves dans la perspective du concours.

5 – Evaluation de la formation

- Fiches d'évaluation des enseignements remplies par les étudiants

- conseil de formation

Un conseil de formation du département d'histoire se réunit une fois par semestre pour le niveau Master. Il est composé des responsables de formations et d'étudiants élus représentant chaque formation.

- Adaptation de la formation en fonction des évaluations indiquées ci-dessus.

IV – Contenus de la formation

M1 Parcours MEF Documentation

Semestre 1 - Programme

Unités d'enseignement	Matières (Intitulé des enseignements)	H/ étudi ant	CM	TD	TP	Coef	Ects
UE11 Savoirs fondamentaux disciplinaires		135				15	15
	EC 111 Culture de l'information	42	21	21		5	5
	EC 112 Gestion du document et des systèmes (initiation)	51	21	30		6	6
	EC 113 Méthodes bibliothéconomiques	21		21		2	2
	EC 114 Histoire du document	21	21			2	2
UE12 Savoirs didactiques et épistémologiques		45				7	7
	EC 121 Culture professionnelle du professeur documentaliste	45	21	24		7	7
UE13 Formation professionnelle		24				4	4
	EC 131 Savoirs généraux de l'enseignant	12	12			2	2

	EC 132 Ateliers d'analyse professionnelle	12 + stage filé d'un e sem.		12		2	2
UE14 Formation à et par la recherche		30				4	4
	EC 141 Initiation à la recherche en éducation et/ou à la gestion de l'information	15	3	12		2	2
	EC 142 Construction des sujets d'étude et de recherche	15		15		2	2
Total 1^{er} semestre Heures/étudiant		234	99	135			30
ETD		283.5					

Semestre 1 - Modalités d'évaluation

Unités d'enseignement et matières (intitulés des enseignements)	EC	Nature et durée examen	Nature et durée Examens DA (dispensés d'assiduité) 1 ^e session	Nature et durée Examens	coef	ECTS
		1 ^{ère} session		2e session		
UE11 Savoirs fondamentaux disciplinaires	EC111	CC	Pas de DA	Examen écrit	5	5
	EC112	CC	Pas de DA	Examen écrit	6	6
	EC113	CC	Pas de DA	Oral	2	2
	EC114	CC	Pas de DA	Examen écrit	2	2
UE12 Savoirs didactiques et épistémologiques	EC121	CC	Pas de DA	Oral	7	7
UE13 Formation professionnelle	EC131	CC	Pas de DA	Examen écrit	2	2
	EC132	Rapport de stage	Pas de DA	Rapport de stage	2	2
UE14 Formation à et par la recherche	EC141	CC	Pas de DA	Oral	2	2
	EC142	CC	Pas de DA	Oral	2	2
Total :						30 ECTS

Semestre 2 - Programme

Unités d'enseignement	Matières (Intitulé des enseignements)	H/étudiant	CM	TD	TP	Coef	Ects
UE21 Savoirs fondamentaux disciplinaires		66				6	6
	EC 211 Politique documentaire	45	24	21		4	4
	EC 212 Méthodologie de l'épreuve écrite n° 2	21	6	15		2	2
UE22 Savoirs didactiques et épistémologiques		114				12	12
	EC 221 Dimension culturelle et patrimoniale (bibliothèques et société)	54	30	24		6	6
	EC 222 Traitement cognitif de l'information	21	12	9		2	2

	EC 223 Articulation aux programmes des disciplines	18		18		2	2
	EC 224 Méthodologie de l'épreuve écrite n° 1	21	6	15		2	2
UE23 Formation professionnelle		42				4	4
	EC 231 Savoirs généraux de l'enseignant	30	18	12		2	2
	EC 232 Ateliers d'analyse professionnelle	12 + stage mas sé de 10 j.		12		2	2
UE24 Formation à et par la recherche		20				8	8
	EC 241 Séminaire	20		20		2	2
	EC 242 Mémoire de recherche					6	6
Total 2^{ème} semestre Heures/étudiant ETD		242	96	146			30
		290					

Semestre 2 - Modalités d'évaluation

Unités d'enseignement et matières (intitulés des enseignements)	EC	Nature et durée examen 1 ^{ère} session	Nature et durée Examens DA (dispensés d'assiduité) 1 ^e session	Nature et durée Examens 2 ^e session	coef	ECTS
UE21 Savoirs fondamentaux disciplinaires	EC211	CC	Pas de DA	Examen écrit	4	4
	EC212	CC	Pas de DA	Examen écrit	2	2
UE22 Savoirs didactiques et épistémologiques	EC221	CC	Pas de DA	Examen écrit	6	6
	EC222	CC	Pas de DA	Examen écrit	2	2
	EC223	CC	Pas de DA	Examen oral	2	2
	EC224	CC	Pas de DA	Examen écrit	2	2
UE23 Formation professionnelle	EC 231	CC	Pas de DA	Oral	2	2
	EC232	Rapport de stage	Pas de DA	Rapport de stage	2	2
UE24 Formation à et par la recherche	EC 242	CC	Pas de DA	Oral	2	2
	EC242	Mémoire écrit Oral de soutenance	Pas de DA	Oral de soutenance	6	6
Total :						30 ECTS

Spécialité de M2 MEF Documentation*Semestre 3 - Programme*

Unités d'enseignement	Matières (Intitulé des enseignements)	H/ étudi ant	CM	TD	TP	Coef	Ects
UE31 Savoirs fondamentaux disciplinaires		72				9	9
	EC 311 Epistémologie des sciences de l'information et de la communication	36	24	12		5	5
	EC 312 Aspects juridiques de l'information	15	6	9		2	2
	EC 313 Méthodologie de l'épreuve d'admissibilité n° 2	21	6	15		2	2
UE32 Savoirs didactiques et épistémologiques		102				12	12
	EC 321 Ouverture culturelle	42	21	21		4	4
	EC 322 Culture numérique et culture de l'information	18	9	9		2	2
	EC 323 Pédagogie documentaire	21	6	15		3	3
	EC 324 Méthodologie de l'épreuve d'admissibilité n° 1	21	6	15		3	3
UE33 Formation professionnelle		54				9	9
	EC 331 Savoirs généraux de l'enseignant	30	18	12		3	3
	EC 332 Ateliers d'analyse professionnelle	24 (12+ 12) + stag e mas sé de 5j. + stag e filé de 5 j.		24		6	6
Total 3^{ème} semestre		228	96	132			30
Heures/étudiant							
ETD		276					

Semestre 3 - Modalités d'évaluation

Unités d'enseignement et matières (intitulés des enseignements)	EC	Nature et durée examen 1 ^{ère} session	Nature et durée Examens DA 1 ^{ère} session	Pas de 2 ^e session	coef	ECTS
UE31 Savoirs fondamentaux disciplinaires	EC311	CC	Pas de DA		5	5
	EC312	CC	Pas de DA		2	2
	EC313	CC	Pas de DA		2	2
UE32 Savoirs didactiques et épistémologiques	EC321	CC	Pas de DA		4	4
	EC322	CC	Pas de DA		2	2
	EC323	CC	Pas de DA		3	3

	EC324	CC	Pas de DA		3	3
UE33 Formation professionnelle	EC331	CC	Pas de DA		3	3
	EC332	Deux rapports de stage	Pas de DA		6	6
				Total :		30 ECTS

Semestre 4 - Programme

Unités d'enseignement	Matières (Intitulé des enseignements)	H/ étudiant	CM	TD	TP	Coef	Ects
UE41 Savoirs fondamentaux disciplinaires		93				9	9
	EC 411 Gestion du document et des systèmes d'information (approfondissement)	51	12	39		5	5
	EC 412 Méthodologie de l'épreuve d'admission n° 4	42	12	30		4	4
UE42 Savoirs didactiques et épistémologiques		78				8	8
	EC 421 Didactique de l'information	36	24	12		4	4
	EC 422 Méthodologie de l'épreuve d'admission n°3	42	12	30		4	4
UE43 Savoirs généraux de l'enseignant		51				5	5
	EC 431 Savoirs généraux de l'enseignant	27	15	12		3	3
	EC 432 Ateliers d'analyse professionnelle	24 + stage en responsabilité de 4 sem.		24		2	2
UE44 Formation à la recherche et par la recherche		24				8	8
	EC 441 Séminaire de mémoire professionnel	24	3	21		8	8
Total 4^{ème} semestre		246	78	168			30
Heures/étudiant							
ETD		285					

Semestre 4 - Modalités d'évaluation

Unités d'enseignement et matières (intitulés des enseignements)	EC	Nature et durée examen 1 ^{ère} session	Nature et durée Examens DA (dispensés d'assiduité) 1 ^e session	Pas de 2 ^e session	coef	ECTS
UE41 Savoirs fondamentaux disciplinaires	EC411	CC	Pas de DA		5	5
	EC412	CC	Pas de DA		4	4
UE42 Savoirs didactiques et épistémologiques	EC421	CC	Pas de DA		4	4
	EC422	CC	Pas de DA		4	4
UE43 Savoirs généraux de l'enseignant	EC431	CC	Pas de DA		3	3
	EC432	Rapport de stage	Pas de DA		2	2
UE44 Formation à la recherche et par la recherche	EC441	Mémoire écrit Oral de soutenance	Pas de DA		8	8
				Total :		30 ECTS

7.4. MASTER MENTION LETTRES ET LANGUES, SPECIALITE METIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION – ESPAGNOL

CE DOCUMENT NE TIENT PAS COMPTE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS OU DE RECOMMANDATIONS.

UNIVERSITÉ D'ANGERS

DEMANDE D'HABILITATION À DÉLIVRER
UNE SPÉCIALITÉ DE MASTER

CAMPAGNE 2010

DOMAINE ARTS, LETTRES, LANGUES
MENTION LITTÉRATURES, LANGUES ET CIVILISATIONS : Université d'Angers et Université de Nantes

Responsable coordonnateur de la mention du master à l'Université d'Angers :

Nom, Prénom : LEPALUDIER Laurent	Qualité : Professeur (PR1, PEDR)
Section CNU (obligatoire): 11e	
Tél : 02 40 23 15 87	Fax : 02 41 72 12 00
Port : 06 30 18 36 86	e-mail : laurent.lepaludier@univ-angers.fr

SPÉCIALITÉ MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT PLC – ESPAGNOL

Responsable coordonnateur de la Spécialité Métiers de l'enseignement PLC-Espagnol :

Nom, Prénom : FISBACH Erich	Qualité : Professeur (PR2)
Section CNU (obligatoire): 14 ^{ème}	
Tél : 02 41 72 63 97	Fax :
Port : 06 10 83 13 14	e-mail : erich.fisbach@univ-angers.fr

Responsable de la Spécialité Métiers de l'enseignement PLC-Espagnol à l'Université de Nantes :

Nom, Prénom : GARNIER Françoise	Qualité : PRAG
Section CNU (obligatoire): 14 ^{ème}	
Tél : 02	Fax :
Port :	e-mail : Francoise.Garnier-Carver@univ-nantes.fr

Responsable coordonnateur de la Spécialité Métiers de l'Enseignement PLC-Espagnol à l'IUFM:

Nom, Prénom : LENOIR Pascal	Qualité : PRCE - Docteur
Section CNU (obligatoire): 14 ^{ème}	
Tél :	Fax :
Port :	e-mail :

I. OBJECTIFS DE LA FORMATION

- I.1. OBJECTIFS : CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

L'objectif principal est de former les futurs enseignants d'espagnol et de les préparer à leur métier.

Cette spécialité de Master répond à cinq principes majeurs :

- 6- La formation se fait dans le cadre d'une **spécialité professionnelle** qui permette au futur diplômé de s'insérer soit dans le cadre de l'enseignement en lycée et collège ou plus généralement dans toute structure d'enseignement de l'espagnol en France ou à l'étranger. Les stages mènent progressivement de l'observation à une pratique accompagnée visant l'autonomie (UE 2 ; UE 8 ; UE 13) exploitée par des « aller-retour » entre terrain et formation.
- 7- Il s'agit d'une formation par la **recherche**, ce qui implique l'apprentissage des méthodes de recherche (UE 1 ; UE 7) et la réalisation de travaux individuels de recherche. Un Travail Intermédiaire de Recherches (disciplinaire ou professionnel) pourra être demandé en M1 (UE 7) et un mémoire de recherche professionnelle sera exigé en fin de M2 (UE 14).
- 8- La formation professionnelle implique un adossement clair à la Didactique des Langues-Cultures, lié à une réflexion sur l'épistémologie de l'enseignement des langues (UE 2 ; UE 5 ; UE 8 ; UE 10), dans le but de l'acquisition des Compétences Professionnelles du Cahier des Charges (Cf. référentiel).
- 9- Le futur enseignant doit s'appuyer sur des connaissances et des compétences solides dans son **domaine disciplinaire**, la langue, les littératures et la civilisation des pays de langue espagnole (UE 3 ; UE 4 ; UE 6 ; UE 7).
- 10- La préparation des **concours de l'enseignement secondaire** sera prise en compte d'une manière générale et plus nettement en seconde année. La formation est progressive et permet des paliers d'orientation (semestre 1, semestre 2) ainsi que des formations pour des métiers d'enseignement diversifiés.

Connaissances et compétences

(N.B. Pour les compétences, voir le tableau des compétences du Référentiel ci-dessous)

Les compétences professionnelles des maîtres

(RLR : 438-5, MENS0603181A, BOEN n°, 4 janvier 2007, arrêté du 19/12/2006, JO 28/12/2006)

C1 : Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable

C2 : Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer

C3 : Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale

C4 : Concevoir et mettre en oeuvre son enseignement

C5 : Organiser le travail de la classe (gestion des groupes et des conflits, organisation de l'espace classe...)

C6 : Prendre en compte la diversité des élèves

C7 : Evaluer les élèves

C8 : Maîtriser les technologies de l'information et de la communication

C9 : Travailler en équipes et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école

C10 : Se former et innover

SEMESTRE 1

UE 1 – MÉTHODES ET OUTILS

Maîtriser les outils et méthodes de recherche et les outils informatiques.
Connaître les débouchés et les métiers de l'enseignement de l'espagnol.
Approfondir une LV2, ou le latin, ou le français, ou découvrir une langue étrangère.
Compétences : C1, C2, C8, C10

UE 2- DIDACTIQUE ET PROFESSIONALISATION

Etre capable d'enseigner / faire apprendre la langue-culture des pays de langue espagnole.
Connaître les méthodes d'enseignement des langues et leur histoire.
Connaître le système éducatif français et les systèmes des autres pays européens.
Observer des situations d'enseignement / apprentissage de l'espagnol et être capable de mobiliser ses connaissances dans ce domaine.
Comprendre le cadre scolaire, ses institutions, ses fonctionnements.
C1, C2, C4, C5, C6, C7, C9, C10

UE3- CULTURES

Maîtriser les principaux aspects des cultures du monde hispanique.
C3, C10

UE 4 – LANGUE

Etre capable de traduire des documents complexes (version et thème) de littérature et de civilisation et de justifier les choix de traduction.
Maîtriser l'espagnol à l'oral et être capable d'expliquer les différents phénomènes linguistiques.
C2, C3, C10

SEMESTRE 2

UE 5 - LE MÉTIER DE L'ENSEIGNANT EN LANGUE

Connaître les programmes de l'enseignement de l'espagnol en collège et en lycée.
Connaître les méthodes de l'enseignement de l'espagnol et être capable de créer des séquences d'enseignement en justifiant ses choix.
Connaître les rudiments de psychopédagogie et être capable de mobiliser des connaissances de sociologie sur des cas concrets.
C1, C2, C4, C5, C6, C7, C9, C10

UE 6- CULTURES

Maîtriser les principaux aspects des cultures du monde hispanique.
Maîtriser l'espagnol à l'oral et être capable d'expliquer les différents phénomènes linguistiques.
(Approfondissement de l'UE 3)
C2, C3

UE 7 - LANGUE

Etre capable de traduire des documents complexes de littérature et de civilisation et de justifier les choix de traduction.
Maîtriser les méthodes de recherche et être capable de produire un TIR soit professionnel en langue française, soit disciplinaire en espagnol.
C2, C3, C8, C10

UE 8- PRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Observer une classe d'espagnol et être capable de gérer des activités d'apprentissage en pratique accompagnée.
Approfondir la compréhension du cadre scolaire, de ses institutions, de ses fonctionnements.
Comprendre la place de l'enseignant en général et de l'enseignant d'espagnol dans l'équipe pédagogique d'un établissement.
C 1, C2, C4, C5 C6, C7, C8, C9, C10

SEMESTRE 3

UE 9 - CULTURES ET LANGUE

Etre capable d'analyser des documents iconographiques, de littérature et de civilisation.

Etre capable de traduire des documents complexes (version et thème) de littérature et de civilisation et de justifier les choix de traduction.

Maîtriser les concepts linguistiques.

C2, C3, C8, C10

UE 10- DIDACTIQUE ET PROFESSIONALISATION

Etre capable faire acquérir les savoirs et savoir-faire et faire pratiquer la langue espagnole.

Connaître les méthodes d'enseignement de l'espagnol et être capable de créer des séquences.

Connaître de manière approfondie les programmes d'espagnol au collège et au lycée.

Etre capable d'analyser et de présenter une synthèse de dossier pédagogique et de justifier ses choix.

C 2, C 3, C 4, C 5, C 6, C 7, C 8, C 10

UE 11- MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Maîtriser les méthodes de recherche en vue d'un mémoire.

Etre capable de communiquer et d'interagir dans un groupe.

C2, C3, C8, C10

SEMESTRE 4

UE 12- ANALYSE ET EXPLOITATION DE DOCUMENTS

Etre capable d'analyser et de présenter une synthèse de dossier en espagnol.

Etre capable d'analyser un dossier pédagogique et de justifier ses choix didactiques et pédagogiques en français.

Maîtriser l'espagnol à l'oral.

C2, C 3, C 4, C 5, C 6, C 7, C 9, C 10

UE 13 – PRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Etre capable de gérer une classe de manière autonome.

Etre capable d'argumenter les choix pédagogiques effectués en classe avec un esprit critique.

Approfondir la compréhension du cadre scolaire, de ses institutions, de ses fonctionnements.

Comprendre la place de l'enseignant en général et de l'enseignant d'espagnol dans l'équipe pédagogique d'un établissement.

C 1, C2, C4, C5 C6, C7, C8, C9, C10

UE 14 - MÉMOIRE

Maîtriser les méthodes de recherche et être capable de produire un mémoire professionnel en langue française.

C2, C 3, C 5, C 6, C 7, C 8, C 10

- I.2. MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation sera largement organisée pendant les sessions d'examen afin de favoriser les études des étudiants exerçant une activité professionnelle et des professionnels en formation continue. Certains séminaires seront évalués en contrôle continu.

Deux sessions d'examens semestriels avec sessions de rattrapage.

L'organisation semestrielle tiendra compte du calendrier imposé par les épreuves des concours de recrutement des enseignants de collège et de lycée.

- I.3. PERSPECTIVES DE POURSUITE D'ÉTUDES

Après le S1 :

- possibilité de rejoindre le S2 de la spécialité recherche « Cultures et critiques du texte » (Angers – Le Mans)
- possibilité de certaines équivalences du S1 « Métiers de la Traduction » (Angers)

Après le S2 :

- possibilité de certaines équivalences du S2 de la spécialité recherche « Cultures et critiques du texte » (Angers – Le Mans)
- possibilité de candidater à l'entrée en Master 2 de la spécialité « Métiers de la traduction » (Angers) ou d'obtenir des équivalences partielles.
- possibilité de candidater à l'entrée en Master 2 de la spécialité « Edition, édition multimédia et rédaction professionnelle » (Angers)
- possibilité de candidater à une spécialité de Master 2 en Sciences de l'éducation ou d'obtenir des équivalences partielles.

Après le M2 :

Doctorats en LLC espagnol envisageable après un M2 recherche ou en sciences de l'éducation (possibilités d'équivalences partielles des M2 de masters de recherche)

Etudiants internationaux

La formation est ouverte aux étudiants internationaux qui ne souhaitent pas se présenter aux concours français.

Le réseau des Universités partenaires pourra être mobilisé.

- I.4. INSERTION PROFESSIONNELLE

Préparation aux métiers de l'enseignement (concours de l'enseignement PLC)

Enseignement de l'espagnol à l'étranger pour étudiants français et internationaux

Formation continue des enseignants

Après orientation (au niveau du M1 ou du M2), métiers de la traduction

Après orientation (au niveau du M2), métiers de l'édition

Après orientation au niveau du M2, métiers de la recherche en espagnol ou en sciences de l'éducation

I.5 MOBILITE INTERNATIONALE

Les étudiants du master seront fortement encouragés à effectuer au moins un semestre de mobilité internationale au cours du cursus. Cette mobilité internationale pourra prendre plusieurs formes :

Participation aux programmes d'échange inter-universitaires :

- ERASMUS (Espagne)
- Accords bilatéraux universités Amérique latine
- Postes d'assistants (Espagne - Amérique latine)

Les étudiants ayant accompli leur mobilité internationale avant le M1 ou en M1 se verront accorder la validation partielle de leur année par une commission de validation qui examinera les demandes à partir des critères suivants:

- Participants aux programmes d'échange inter-universitaires: après validation du programme d'études et en fonction des résultats obtenus (validation par le jury du master), les UE 1, 3, 4 et 6 pourraient être validées (**proposition Angers**). Ou un semestre pourrait être validé (**proposition à débattre ???**).
- Etudiants ayant occupé des postes d'assistant : après examen d'un rapport d'activité professionnelle remis par l'étudiant et du rapport fourni par l'établissement scolaire où a exercé l'assistant, les UE 2, 5 et 8 pourraient être validées.

Tous ces étudiants auraient la possibilité de prendre une double inscription de M1, spécialité MEF-PLC espagnol et « Cultures et critiques du texte » (U. Angers, U. du Maine) **ou à en M1 ... (Université de Nantes)** avec une deuxième année d'inscription à leur retour en France. De cette façon ils pourraient obtenir l'année suivante les UE manquantes des deux spécialités dont un mémoire de recherche pour la spécialité « Cultures et critiques du texte » **ou...** Pour ceux qui sont engagés dans des programmes d'échange inter-universitaires, la validation de leur année dépendra de la possibilité d'accomplir le stage en mai ou juin.

A l'Université du Maine, une aide en ligne (plateforme TICE) sera fournie aux étudiants qui souhaitent obtenir le M1 MEF-PLC anglais en un an tout en accomplissant leur mobilité internationale.

II. POSITIONNEMENT DE LA FORMATION

La formation est une suite logique de la licence en espagnol.

Les Universités d'Angers et de Nantes offrent depuis de nombreuses années aux étudiants la possibilité de préparer **les concours du CAPES** externe et interne ainsi que de **l'agrégation externe et interne d'espagnol**. Il s'agit maintenant d'adapter la formation des futurs professeurs d'espagnol des collèges et des lycées aux nouvelles exigences.

La formation se situe ainsi dans le cadre du **domaine Arts, Lettres et Langues de l'Université d'Angers**.

Nantes à compléter.

- II.1. DANS L'OFFRE DE L'ÉTABLISSEMENT

II.1.1. UNIVERSITÉ D'ANGERS

À Angers, le domaine Arts, Lettres, Langues comporte deux mentions. D'une part, la mention Littératures, Langues et Civilisations et d'autre part la mention Didactique des langues, nouvelles technologies, politiques linguistiques éducatives, toutes deux en co-habilitation avec l'Université du Maine.

La **mention Littératures, Langues et Civilisations** comprend à Angers une spécialité recherche et trois spécialités professionnelles indiquées dans le tableau ci-dessous.

Recherche :

Cultures et critiques du texte (**co-habilité avec l'Université du Maine**)

Professionnelles :

- Edition, Edition multimédia et rédaction professionnelle
- Métiers de la traduction : traduction littéraire
- Métiers de la traduction : traduction professionnelle et spécialisée

La création d'une spécialité « Métiers de l'Enseignement – Professeur de Collège et de Lycée » s'intègre parfaitement dans l'ensemble de la mention. Nous avons l'expérience de la pratique de l'enseignement par la recherche, la structure et les ressources humaines pour pouvoir encadrer les recherches dans le domaine des études hispaniques puisqu'il existe un parcours Espagnol dans la spécialité « Cultures et critiques du texte ». L'encadrement de mémoires disciplinaires et la mise en place de séminaires de recherches, de formation à la méthodologie de la recherche ainsi que de l'adaptation du savoir scientifique (linguistique, littéraire, civilisationnel) sont dans nos compétences.

Par ailleurs, nous avons l'expérience des spécialités professionnelles de cette mention dans le champ de la traduction comme dans celui de l'édition. Nous connaissons donc les problématiques du lien avec la profession et de l'insertion professionnelle et nous avons développé des stratégies et des réseaux. Ces deux champs sont voisins de celui de l'enseignement et peuvent permettre des réorientations.

L'autre mention du domaine Arts, Lettres et Langues, intitulée **Didactique des Langues, nouvelles technologies, politiques linguistiques éducatives (co-habilité avec l'Université du Maine)** témoigne de la capacité des Universités d'Angers et du Maine à s'appuyer sur une équipe pédagogique compétente dans le domaine de la didactique, ainsi qu'en témoignent les spécialités de master indiqués dans le tableau ci-dessous :

Recherche :

- didactique et diffusion des langues
- enseignement des langues et technologies éducatives

Professionnelle:

- diffusion des langues
- métier des langues et environnements informatiques
- approches plurielles des langues et des cultures

L'apport de l'**IUFM** avec ses compétences et ressources en didactique de l'espagnol et un réseau bien établi de lieux de stage (collèges et lycées du bassin de recrutement) est un atout majeur dans la mise en place de cette formation aux métiers de l'enseignement.

I.1.2. UNIVERSITE DE NANTES

A compléter

II.2. DANS L'OFFRE DE L'ACADÉMIE et DANS LE P.R.E.S. « Université Nantes Angers Le Mans »

Les trois universités de l'académie offrent des possibilités importantes d'orientation et de poursuite d'études pour des hispanistes :

- Spécialité de master de recherche « Cultures et critiques du texte » (co-habilité Angers – Le Mans)
- Spécialité de master de recherche « Identités linguistiques, représentations nationales et transferts culturels » (Nantes)
- Spécialité de master professionnel « Langues et langages : parcours Didactique des langues étrangères » (Nantes)
- Spécialité de master professionnel « Métiers de la traduction » (Angers)

Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur « Université Nantes Angers Le Mans » a été officiellement créé au 31 décembre 2008 (JO du 1er janvier 2009). Ce PRES regroupe actuellement les trois universités de Nantes, d'Angers et du Mans et l'École Centrale de Nantes. Son siège est localisé à Nantes.

Le PRES « Université Nantes Angers Le Mans » est chargé de mener des projets ambitieux et de gérer la mise en commun des moyens que les établissements et organismes fondateurs et associés y consacreront. Il offre une meilleure lisibilité des forces d'enseignement supérieur et de recherche en région et fait émerger un pôle pluridisciplinaire d'excellence, attractif et visible dans la compétition internationale.

Le PRES « Université Nantes Angers Le Mans » met en place la formation doctorale et définit la politique de développement et de valorisation de ses activités de recherche.

Il va de soi que la création d'un PRES mobilise des moyens pour développer une cohérence et les complémentarités de l'offre d'enseignements liés à la recherche et particulièrement des spécialités de master. Un master MEF- PLC Espagnol y trouvera aisément sa place.

Nous prévoyons également la possibilité pour certains étudiants de poursuivre leur recherche en doctorat, notamment vers un doctorat en espagnol :

• Le laboratoire 3LAM, **Laboratoire Langues, littératures, linguistique des universités d'Angers et du Maine (UPRES EA 4335)**, compte 3 professeurs à Angers et 1 au Mans qui encadrent des thèses en littérature et civilisation hispaniques. Le laboratoire est pluridisciplinaire.

- **Nantes (à compléter).**

L'École Doctorale « Sociétés, Cultures et Echanges » qui regroupe les lettres, les langues et l'Histoire des Universités d'Angers (son siège), du Maine, de Nantes et de La Rochelle, permet de fournir un encadrement pédagogique et de recherche aux doctorants.

DESCRIPTION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

MASTER 1

Semestre 1 (30 ECTS)

UE1 - MÉTHODES ET OUTILS		48h + (18h) 8 ECTS	UE largement mutualisable
	Méthodologie de la recherche et T.I.R.	36h, 5 ECTS	Méthodologie : 24h Encadrement du Travail Intermédiaire de Recherche : 12h
	L'insertion professionnelle	6h, validation de présence	Information sur les métiers de l'enseignement, de la recherche, à l'étranger.
	TICE	6h, 1 ECTS	
	LV2 ou découverte d'une langue nouvelle, ou latin, ou langue française ou communication	(18h), 2 ECTS	Parcours selon les sites

UE2 - DIDACTIQUE ET PROFESSIONALISATION		66h + (30h) 10 ECTS	
	Didactique des langues	18h, 2 ECTS	
	Epistémologie de l'enseignement des langues étrangères	18h, 2 ECTS	Parcours selon les sites -Angers : Histoire des méthodes de l'enseignement Mutualisable Espagnol / Anglais
	Connaissance des systèmes éducatifs européens	18h, 2 ECTS	Le système français et les autres systèmes européens Mutualisable
	Initiation à l'enseignement : Stage filé Analyse des pratiques	(30h) 12h, 4 ECTS	

UE 3 CULTURES		60h, 6 ECTS	
	Littérature et civilisation	60h, 6 ECTS	

UE 4 LANGUE		72h, 6 ECTS	
	Traduction et traductologie	24h, 2 ECTS	
	Phonologie et linguistique	24h, 2 ECTS	
	Pratique orale	24h, 2 ECTS	Réception, production, interaction

TOTAL Semestre 1 : 246h + (48)

Semestre 2 (30 ECTS)

UE 5 - LE MÉTIER DE L'ENSEIGNANT EN LANGUE		54h 6 ECTS	
	Connaissance des programmes scolaires	18h, 2 ECTS	
	Didactique de l'espagnol	18h, 2 ECTS	
	Psychopédagogie	18h, 2 ECTS	Mutualisable

UE 6 – CULTURES		64h 7 ECTS	
	Littérature et civilisation	40h, 5 ECTS	
	Pratique orale	24h, 2 ECTS	Production en autonomie et interaction

UE 7 - LANGUE		56h, 8 ECTS	
	Traduction et linguistique	36h, 3 ECTS	
	T.I.R.	20h, 5 ECTS	T.I.R. disciplinaire ou professionnel avec suivi individuel

UE 8 - PRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT		48h + (60h) 9 ECTS	
	Initiation à l'activité de l'enseignement : Stage	(60h)	
	Préparation et encadrement individuel	30h 7 ECTS	
	Travailler en milieu scolaire	18h, 2 ECTS	Agir en fonctionnaire de l'Etat Mutualisable

Total Semestre 2 : 222 + (60)

TOTAL Master 1 : 468h + (108h de stage et LV2)

(Disciplinaire : 252h ; Didactique et professionnel : 216h ; Stages 90h ; LV 18h)

MASTER 2

- Semestre 3 (30 ECTS)

UE 9 – CULTURES ET LANGUE		108h 13 ECTS	
	Analyse du texte littéraire	24h, 3 ECTS	Préparation aux épreuves d'admissibilité
	Analyse du document de civilisation	24h, 3 ECTS	Préparation aux épreuves d'admissibilité
	Analyse du document iconographique	24h, 3 ECTS	Préparation aux épreuves d'admissibilité
	Traduction et traductologie	36h, 4 ECTS	Préparation aux épreuves d'admissibilité

UE - 10 - DIDACTIQUE ET PROFESSIONALISATION		60h 9 ECTS	
	Didactique de l'espagnol	18h, 2 ECTS	Préparation aux épreuves d'admissibilité
	Dossier pédagogique: analyse et synthèse	24h, 3 ECTS	Préparation aux épreuves d'admissibilité
	Connaissance des programmes	18h, 2 ECTS	Préparation aux épreuves d'admissibilité
	Stage d'observation (une semaine) + stage filé (4 jours)	2 ECTS	

UE 11 – MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE		42h 8 ECTS	
	Préparation du mémoire professionnel	42h 8 ECTS	Inclut l'accompagnement individuel du mémoire (12h) et travail personnel (30h ; Plan détaillé, bibliographie, début de rédaction)

- TOTAL Semestre 3 : 210h

Semestre 4 (30 ECTS)

UE 12– ANALYSE ET EXPLOITATION DE DOCUMENTS		102h 10 ECTS	
	Analyse et synthèse d'un dossier en langue espagnole	30h, 3 ECTS	Préparation aux épreuves d'admissibilité
	Exploitation pédagogique d'un dossier	42h, 4 ECTS	Préparation aux épreuves d'admissibilité Pratique raisonnée de la langue. En français
	Pratique orale	30h, 3 ECTS	Préparation aux épreuves d'admissibilité Langue espagnole

UE 13 - PRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT		30h + (108h) 10 ECTS	
	Stage de pratique accompagnée	(108h), 8 ECTS	
	Analyse des situations d'apprentissage et suivi de stage	30h, 2 ECTS	

UE14 - MÉMOIRE		70h 10 ECTS	
	Mémoire	70h*, 10 ECTS	*Travail personnel, suivi individualisé

TOTAL Semestre 4 : 202h + (108h)
TOTAL Master 2 (S 3 + S4) : 412h + (108h de stage)
(Disciplinaire: 138h; didactique et professionnel: 274h)

TOTAL Master 1 + Master 2 : 880h + (216h de stage et LV2)
(dont disciplinaire : 390h ; didactique et professionnel: 490h)
(Stages : 198h ; LV 18h)

Certaines UE ou certains cours sont mutualisables au niveau d'un site.

LABORATOIRE D'APPUI

IV.1 — 3 LAM (Laboratoire Langues, Littératures, Linguistiques, des Universités d'Angers et du Maine) - UPRES EA 4335

Caractéristiques : Laboratoire bi-localisé sur les Universités d'Angers et du Maine.

Deux co-directrices : Hélène AJI (11°), Université du Mans

Roselyne MOGIN-MARTIN (14°), Université d'Angers

Axe de recherche et thématique :

Thématique générale : **Les formes du renouvellement dans les arts et la société**

Thématique 1 : Responsable : Alain Riffaud

Les objets de la création, les lieux de l'innovation et les inscriptions du sujet

Sont rattachés à cette équipe 5 PR, 1PR associé, 10 MCF et 7 associés

Thématique 2 : Responsable : Erich Fisbach

Histoire, mémoire et création : entre fiction et réel.

Sont rattachés à cette équipe 7 PR, 13 MCF et 12 associés.

Outre leurs publications, les deux antennes du 3LAM organisent régulièrement des journées d'études, séminaires et colloques internationaux. Leurs membres sont également engagés dans divers réseaux : CPER Pays de Loire, IDA (Institut des Amériques)

Le laboratoire regroupe des chercheurs en allemand, anglais, espagnol et lettres à Angers et au Mans. Parmi les enseignants-chercheurs de l'axe 2 du laboratoire à l'Université d'Angers on compte 3 PR et 7 MCF en espagnol qui seront tous membres de l'équipe pédagogique du master.

Les deux thématiques du labo sont : « Les objets de la création, les lieux de l'innovation et les inscriptions du sujet » et « Histoire, mémoire et création, entre fiction et réel ».

L'innovation sera au cœur de la démarche de la formation : innovation pédagogique et didactique, innovation dans les savoirs disciplinaires que doivent acquérir les étudiants et dans leur mise en œuvre dans une démarche éducative, innovation professionnelle à travers une formation nouvelle qui doit contribuer à rénover le métier de l'enseignant. Nous souhaitons que le master ne soit pas simplement un lieu de mise en œuvre de ces innovations, mais un laboratoire permanent d'où émanera des idées novatrices constamment réévaluées à la lumière de la pratique sur le terrain et qui trouveront dans le Labo 3L.AM un lieu de réflexion et d'analyse.

La deuxième thématique permettra d'aborder la façon dont l'enseignement fait appel au récit dans sa double dimension de mémoire et de création. Elle permettra également d'intégrer une réflexion sur l'histoire de l'enseignement des langues et notamment de l'anglais dans une optique comparative et internationale.

Les synergies qui pourront se développer à travers les activités du labo entre chercheurs et praticiens, entre la recherche en littérature, linguistique et civilisation et celle en didactique des langues promettent d'être riches et fructueuses.

IV.2 — NANTES (à compléter)

IV.3 — ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET PROFESSIONNELS : Voir VI (Annexe 1)
FLUX ATTENDUS

V.1. EFFECTIFS

Sur la base des effectifs actuels en master (et en préparation CAPES), les flux suivants sont prévus :

V.1.1. UNIVERSITE D'ANGERS

M1 : 40 étudiants préparant les concours de recrutement + 10 places en formation continue et pour étudiants étrangers

M2 : 30 étudiants préparant les concours de recrutement + 10 places en formation continue et pour étudiants étrangers

Ces estimations tiennent compte du passage d'un système à l'autre : certains étudiants actuellement en M1 « Cultures et critiques du texte » (spécialité recherche), se réorienteront en M2 MEF-PLC espagnol en M2. Ils seront rejoints par les étudiants admissibles, mais non admis, au CAPES de cette année. A partir de 2010-2011, les effectifs en M2 seront constitués très majoritairement d'étudiants ayant obtenu le M1 de la nouvelle spécialité. La différence entre les effectifs en M1 et en M2 tient compte du fait qu'un bon nombre d'étudiants passent l'année du M1 à l'étranger (postes d'assistants, échanges ERASMUS, échanges bilatéraux avec l'Amérique latine...) Cette mobilité internationale sera fortement encouragée. Elle aura comme effet l'obtention du M1 (ainsi pour certains du M1 de la spécialité recherche) en deux ans.

V.1.2. UNIVERSITE DE NANTES

A COMPLETER

V.2. ORIGINES DES ÉTUDIANTS

ACCES EN MASTER 1

Un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de master (Licence LLCE d'espagnol)

Ou Validation des Acquis des Etudes

Ou Validation des Acquis Professionnels

Ou Validation d'Etudes pour des personnes venant d'Universités étrangères (en particulier les établissements partenaires)

Ou Formation tout au long de la vie

ANNEXE 1: EQUIPE PEDAGOGIQUE : ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET PROFESSIONNELS

UNIVERSITÉ D'ANGERS :

Membres de l'équipe pédagogique (UFR)

Nom, Prénom	Qualité	Etablissement de Rattachement ou entreprise	Equipe rattachement de	Section CNU
FISBACH Erich	professeur	Université d'Angers	3LAM	14
FRAILE Antoine	professeur	Université d'Angers	3LAM	14
MOGIN-MARTIN Roselyne	Professeur	Université d'Angers	3LAM	14
CAPLÁN Raúl	MCF	Université d'Angers	3LAM	14
CHEVALLIER María Dolores	MCF	Université d'Angers	3LAM	14
CONTAMINA Sandra	MCF	Université d'Angers	3LAM	14
DELGADO Aurora	MCF	Université d'Angers	3LAM	14
GOIJAT Hélène	MCF	Université d'Angers	3LAM	14
PERGOUX Catherine	MCF	Université d'Angers	3LAM	14
Recrutement MCF sur poste vacant	MCF	Université d'Angers	3LAM	14

Liste des formateurs pouvant intervenir sur l'ensemble des formations transversales PLC:

Nom	grade	Diplôme universitaire complémentaire	établissement
BOURSICOT Laurent	PRCE Hist-Géo		LP Paul Emile Victor – Avrillé (49)
DESTHOMAS Florence	PLP		LP Chevrollier - Angers
DORÉ Christophe	PRCE Sciences de l'Education		IUFM Angers
LENOIR Pascal	PRCE espagnol	Doctorat	IUFM Angers
NOSRÉE Maryse	CPE		Lycée Joachim du Bellay - Angers
CHAUVIGNÉ Céline	CPE		Lycée Ludovic Ménard,

			Trélazé
PULIDO Loïc	MCF		IUFM Angers
LAINÉ Aurélie	MCF		IUFM Angers
RICHARD Dominique	PREC		IUFM Angers

Liste des formateurs pouvant intervenir sur les formations disciplinaires et didactiques

AGUILAR Francisco LENOIR Pascal	PRCE	Lycée François Truffaut - Challans 85 PRCE à l'IUFM Pays de Loire	14
CHAUVIGNÉ Philippe	PRCE	Lycée Chevrollier - Angers 49	14
GODICHON Laurence	PRCE	Lycée Chevrollier - Angers 49	14
MAÎTRE Françoise	PRCE	retraîtée	14
MICHEL Martine	PRCE	Collège Châteauneuf sur Sarthe 49	14
MINGUEL Richard	PRCE	Collège La Venaiserie - St Barthélémy d'Anjou 49	

UNIVERSITE DE NANTES
A COMPLETER

N.B. Plusieurs enseignants-chercheurs ont une expérience d'enseignement en collège et en lycée.

VII. ANNEXE 2 : ANNEXE DESCRIPTIVE AU DIPLÔME (fiche à part)

VIII. ANNEXE 3 : FICHE RNCP (fiche à part)

7.5. MASTER MENTION HISTOIRE-GEOGRAPHIE-DOCUMENT, SPECIALITE METIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION – HISTOIRE GEOGRAPHIE

CE DOCUMENT NE TIENT PAS COMPTE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS OU DE RECOMMANDATIONS.

Spécialité de master

Métiers de l'Enseignement et de la Formation (MEF) :
Histoire-Géographie

**Co-habillée par l'Université d'Angers, l'Université du Maine
et l'Université de Nantes**

I – Positionnement de la formation

1 – Dans les masters existants

Au niveau M1 des masters existants est créé un parcours MEF PLC Histoire-Géographie.
Au niveau M2 des masters existants est créée une spécialité MEF PLC Histoire-Géographie.

→ A l'Université d'Angers, cette formation s'insère dans le master mention « Histoire-Géographie-Document » qui a été évalué très favorablement par l'AERES lors de la campagne d'habilitation de la vague B.

→ A l'Université du Maine, cette formation s'insère dans le master Sciences humaines et sociales, qui rassemble historiens et géographes.

→ A l'Université de Nantes, cette formation s'insère dans deux masters :

- Master mention « Géographie et aménagement des territoires » qui a été évalué très favorablement par l'AERES lors de la campagne d'habilitation.
- Master Recherche mention « Histoire et Histoire de l'Art » qui a été évalué très favorablement par l'AERES lors de la campagne d'habilitation.

Volume horaire global de la formation sur deux ans :

Nombre d'heures par étudiant : 1152 heures/étudiant (610 en M1 + 542 en M2)

Mise en place de tous les enseignements : 1390 heures EqTD, dont 160 heures mutualisées (enseignements communs aux autres formations PLC et aux autres parcours de master existants).

Des regroupements interdisciplinaires auront lieu dans le cadre de la formation professionnelle à l'UFM (sans qu'il s'agisse à proprement parler de mutualisation)

2 – Dans l'Académie

A la rentrée 2010, la formation sera ouverte à l'Université d'Angers, à l'Université du Maine et à l'Université de Nantes.

3 - Indicateurs

Flux constatés (académie de Nantes)

Effectifs	2007-2008	2008-2009	2009-2010
PLC1	132	135	123
PLC2	32	47	56

Flux attendus (académie)

Effectifs	2010-2011	2011-2012
M1 parcours MEF PLC Hist-Géo	130	130
M2 spécialité MEF PLC Hist-Géo	50	50

4 - Niveau d'exigence requis et cibles de la formation

La formation s'adresse à tout détenteur d'une licence générale en histoire, géographie ou histoire-géographie, au titre des décrets du 8 avril 2002 et au titre du décret du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur.

Elle est également ouverte aux étudiants détenteurs de diplômes étrangers reconnus équivalents par les commissions compétentes de validation d'acquis de l'université d'Angers, de l'université du Maine ou de l'Université de Nantes.

Dans le parcours de formation, les règles de progression correspondent à l'obtention de 60 ECTS après la licence, soit par validation directe d'une première année de master, soit par l'attribution d'une équivalence par la commission compétente de validation d'acquis de l'université d'Angers, de l'université du Maine ou de l'université de Nantes.

L'entrée dans la spécialité de M2 "MEF PLC histoire-géographie" sera sélective. Le mode de sélection des candidats est justifié par l'objectif de former des professionnels de haut niveau.

5 – Adossement à la recherche

- Laboratoires d'appui :

- UMR 6258 CERHIO : Centre de Recherches Historiques de l'Ouest (Universités d'Angers, du Maine, de Rennes 2 et de Lorient)
- UMR 6590 ESO : Espaces géographiques et sociétés (Universités du Maine, d'Angers, de Rennes 2, de Nantes et de Caen)
- UMR 6566 CReAAH : Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire, Université du Maine et de Rennes 1
- LHAM : Laboratoire d'Histoire et d'archéologie médiévales (équipe TRAME, Le Mans-Amiens)
- LEESA : Labo d'études environnementales des systèmes anthropisés (BQR), Université d'Angers
- EA 2661 CREN : Centre de Recherche en Education, Université de Nantes
- UMR 6590 ESO : Espaces géographiques et sociétés (Universités du Maine, d'Angers, de Rennes 2, de Nantes et de Caen)
- UMR 6554 LETG : Littoral, Environnement, Télédétection, Géomatique (Université de Nantes, de Bretagne Occidentale, Rennes II, Caen)
- EA 1163 CRHIA : Centre de Recherches en Histoire Internationale et Atlantique (Université de Nantes et La Rochelle)

- Préparation à la recherche en histoire ou en géographie :

UE du semestre 1 (100 h)

- Travaux de recherche :

Mémoire ou dossier de recherche en histoire ou en géographie en M1

Mémoire professionnel en M2

II – Objectifs

1 – Objectifs de la formation (sur les 2 années)

Ce master a trois objectifs :

- 1) La formation des futurs enseignants du second degré. Ce master vise donc la maîtrise des compétences disciplinaires et didactiques mais aussi la construction de l'ensemble des compétences de l'enseignant en collège et lycée.
- 2) La préparation au concours du CAPES. Outre la culture disciplinaire, l'enseignement dispensé dans ce cadre vise la maîtrise de la transposition didactique et une solide connaissance du système éducatif.
- 3) La formation à et par la recherche. Elle comportera notamment la rédaction d'un mémoire ou d'un dossier de recherche. Elle offrira aux futurs enseignants tous les outils nécessaires pour lire de manière critique et informée les travaux susceptibles d'éclairer leur pratique professionnelle.

2 - Perspectives ouvertes

Cette formation permet aux étudiants de préparer les concours d'enseignement de la filière générale dans les disciplines Histoire et Géographie (CAPES, CA PLP2 Lettres-histoire...). Elle permet aussi d'accéder aux métiers de la formation d'adultes, de la formation continue, du soutien scolaire, dans le cadre ou hors du cadre de l'éducation nationale.

Les étudiants pourront, à l'issue de leur année de Master 1 ou de Master 2, se réorienter s'ils le souhaitent dans un Master 2 recherche, en Histoire ou en Géographie. Ils pourront ainsi se diriger vers les métiers liés au patrimoine, au tourisme, et vers les concours de la fonction publique et territoriale.

III – Organisation pédagogique du cursus

1 - Equipes pédagogiques

1.1 – Université d'Angers

Responsable de la spécialité

Nom, Prénom : BOISSON Didier	Qualité : PU
Section CNU (obligatoire) : 22 ^e section	
Tél : 02-41-22-64-24	Fax : 02-41-22-64-19
Port : 06 74 41 75 36	e-mail : didier.boisson@univ-angers.fr

Equipe pédagogique

<i>HISTOIRE</i>					
Nom	Prénom	Qualité	Etablissement	Rattachement recherche	Section CNU
Bard	Christine	PU	Université d'Angers	UMR CERHIO Université d'Angers	22
Boisson	Didier	PU	''	''	22
Brizay	François	MC	''	''	22
Caffort	Michel	MC	''	''	22
Carrez-Maratray	Jean-Yves	PU	''	''	22
De Cevins	Marie-Madeleine	MC hdr	''	''	21
Denéchère	Yves	PU	''	''	22
Gaillard-Seux	Patricia	MC	''	''	21
Lignereux	Aurélien	MC	''	''	22
Matz	Jean-Michel	PU	''	''	21
Nassiet	Michel	PU	''	''	22
Parmentier-Morin	Edith	MC	''	''	21
Pierre	Eric	MC	''	''	22
Quincy-Lefebvre	Pascale	MC	''	''	22
Rousseau	Christophe	PRAG	''	''	
Sarrazin	Véronique	MC	''	''	22
Tonnerre	Noël-Yves	PU	''	''	21
Vincent	Marie-Bénédicte	MC	''	''	22
Blaudeau	Philippe	PR	''	''	21
Avignon	Carole	MC	''	''	21
<i>GEOGRAPHIE</i>					
Ballouche	Aziz	PU	Université d'Angers	LEESA Univ. Angers	23
Bioteau	Emmanuel	MC	''	UMR ESO-CARTA Université d'Angers	23
Djimet-Baboun	Armand	Professeur en CPGE	Lycée Mongazon		

El Hanani	Mustapha	MC	Université d'Angers	UMR ESO-CARTA Université d'Angers	23
Fache	Jacques	PR	"	"	23
Guillemot	Lionel	MC	"	"	23
Humeau	Jean-Baptiste	PU	"	"	23
Lajeunesse	Isabelle	MC	"	LEESA Univ. Angers	23
Maillet	Grégoire	MC	"	"	23
Pierre	Geneviève	MC	"	UMR ESO-CARTA Université d'Angers	23
Prugneau	Jerôme	PRAG	"	"	23
Soumagne	Jean	PU	"	"	23
Taibi	Nuscia	MC	"	"	23
Violier	Philippe	PU	"	"	23

1.2 – Université du Maine

Responsable de la spécialité

Nom, Prénom : BOURQUIN Laurent	Qualité : PU
Section CNU (obligatoire) : 22	
Tél : 02 43 83 31 64	Fax : 02 43 83 36 50
Port : 06 79 32 64 05	e-mail : laurent.bourquin@univ-lemans.fr

Equipe pédagogique

<i>HISTOIRE</i>					
Nom	Prénom	Qualité	Etablissement	Rattachement recherche	Section CNU
Allely	Annie	MC	Université du Maine	CRéAAH	21
Avon	Dominique	PU	"	CERHIO	22
Avram	Alexandre	PU	"	CRéAAH	21
Bertrand	Estelle	MC	"	CRéAAH	21
Baury	Ghislain	PRAG	"	CRéAAH	21
Bourquin	Laurent	PU	"	CERHIO	22
Corriol	Vincent	MC	"	CRéAAH	21
Daussy	Hugues	MC	"	CERHIO	22
Granger	Sylvie	MC	"	CERHIO	22
Guillemain	Hervé	MC	"	CERHIO	22
Jablonka	Ivan	MC	"	CERHIO	22
Johans	Emmanuel	MC	"	CRéAAH	21
Michon	Cédric	MC	"	CERHIO	22
Musset	Benoît	MC	"	CERHIO	22
Pitou	Frédérique	PU	"	CERHIO	22
Renoux	Annie	PU	"	LHAM	21
Soussignan	Rita	PU	"	CRéAAH	21
Strasser	Jean-Yves	MC	"	CRéAAH	21
Tison	Stéphane	MC	"	CERHIO	22
Vivier	Nadine	PU	"	CERHIO	22
<i>GEOGRAPHIE</i>					

ANDREU-BOUSSUT	Vincent	MC	Université du Maine	ESO-GREGUM Université du Maine	23
CHEVALIER	Jacques	PU	''	''	23
CORBONNOIS	Jeannine	PU	''	''	23
DJELLOULI	Yamina	PU	''	''	23
DODIER	Rodolphe	MC	''	''	23
EMELIANOFF	Cyria	MC	''	''	24
ERTUL	Servet	MC	''	''	19
FLAHEAUT	Erika	MC	''	''	19
FORTUNEL	Frédéric	MC	''	''	23
GASNIER	Arnaud	MC	''	''	23
LAURENT	François	MC	''	''	23
LEVEQUE	Pascale	MC	''	''	23
SALIN	Elodie	MC	''	''	23
TSAYEM DEMAZE	Moise	MC	''	''	23

1.4 – Université de Nantes

Responsable de la spécialité

Nom, Prénom : COMENTALE Bruno	Qualité : MC
Section CNU (obligatoire) : 23	
Tél : 02 40 14 13 15	Fax :
Port :	e-mail : bruno.comentale@univ-nantes.fr

Equipe pédagogique

<i>HISTOIRE</i>					
Nom	Prénom	Qualité	Etablissement	Rattachement recherche	Section CNU
ACERRA	Martine	PU	Nantes	CRHIA	22
BARRANDON	Nathalie	MC	''	CRHIA	21
BURON	Thierry	Assistant agrégé	''		22
CATALA	Michel	PU	''	CRHIA	22
COQUERY	Natacha	PU	''	CRHIA	22
CYGLER	Florent	MC	''		21
DROCOURT	Nicolas	MC	''	CRHIA	21
GIORGI-MIGNOT	Béatrice	MC	''		22
HURLET	Frédéric	PU	''	CRHIA	21
JALABERT	Laurent	MC HDR	''	CRHIA	22
JOLY	Bertrand	PU	''	CRHIA	22
JOSSERAND	Philippe	MC	''	CRHIA	21
LIGNEREUX	Yann	MC	''	CRHIA	22
MAZZOLI-GUINTARD	Christine	MC HDR	''	CRHIA	21
MENDES	Antonio	MC	''	CRHIA	22
MILANEZI	Silvia	PU	''	CRHIA	21
PEDARROS-PIMOUGUET	Isabelle	MC HDR	''	CRHIA	21
PERETZ	Pauline	MC	''	CRHIA	22

Point 7 – MASTERS METIERS DE L'ENSEIGNEMENT (documents adressés aux membres par mail uniquement)

PIEL	Thierry	MC	"	CRHIA	21
POMEYROLS	Catherine	MC	"		22
SALVAING	Bernard	PU	"	CRHIA	22
SARRAZIN	Jean-Luc	PU	"	CRHIA	21
SAUPIN	Guy	PU	"	CRHIA	22
SCHNAKENBOURG	Eric	MC	"	CRHIA	22
THIBAUD	Clément	MC	"	CRHIA	22
TOLAN	John	PU	"	CRHIA	21
WEBER	Jacques	PU	"	CRHIA	22
WILGAUX	Jérôme	MC	"		21
HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE					
BONNET	Alain	MC	"	CRHIA	22
BOULUD	Sylvie	MC	"	CRHIA	21
CHAZALON	Ludi	MC	"	CRHIA	21
FAUCHERRE	Nicolas	PU	"	CRHIA	21
GADY	Alexandre	PU	"	CRHIA	22
GUYODO	Jean-Noël	MC	"	CRHIA	21
HENIGFELD	Yves	MC	"	CRHIA	21
MONTEIL	Martial	MC	"	CRHIA	21
ROUSTEAU-CHAMBON	Hélène	MC	"	CRHIA	22

<i>GEOGRAPHIE</i>					
BARTHEL	Pierre-Arnaud	MC	Université de Nantes	ESO-Nantes	23
CHAUVEAU	Etienne	MC	"	Géolittomer (LETG)	23
COMENTALE	Bruno	MC	"	Géolittomer (LETG)	23
DEBAINE	Françoise	MC	"	Géolittomer (LETG)	23
FATTAL	Paul	PU	"	Géolittomer (LETG)	23
FRITSCH	Bernard	MC HDR	"	Droit et changement social UMR 3128 et IRSTV	23
GAILLARD	Stéphan	MC	"	Géolittomer (LETG)	23
GARAT	Isabelle	MC	"	ESO-Nantes	23
GUILLAUME	Jacques	PU	"	Géolittomer (LETG)	23
GUINEBERTEAU	Thierry	MC	"	Géolittomer (LETG)	23
GUIU	Claire	MC	"	ESO-Nantes	23
JOUSSEAUME	Valérie	MC	"	ESO-Nantes	23
MAANAN	Mohamed	MC	"	Géolittomer (LETG)	23
MADORE	François	PU	"	ESO-Nantes	23
MARGETIC	Christine	PU	"	ESO-Nantes	23
MERCIER	Denis	MC	"	Géolittomer (LETG)	23
POCCARD	Isabelle	MC	"	Géolittomer (LETG)	23
POTTIER	Patrick	MC	"	Géolittomer (LETG)	23
ROBIN	Marc	PU	"	Géolittomer (LETG)	23
SELLIER	Dominique	PU	"	Géolittomer (LETG)	23
TROUBOUL	Yves	PRAG	"		23
TROUILLET	Brice	MC	"	Géolittomer (LETG)	23
VERNICOS	Sophie	MC	"	ESO-Nantes	23

1.4 - Equipe pédagogique de l'UFM (Université de Nantes)

Nom	Prénom	Qualité	Titres	Rattachement recherche
-----	--------	---------	--------	------------------------

Béliard	Jérôme	PRAG HG		
Bodineau	Valérie	PRAG HG		
Bonetti	Philippe	PRAG HG		
Doussot	Sylvain	PRCE HG Qualifié 70 ^e	Docteur Sc Educ	CREN
Lahalle	Agnès	PRAG HG	Docteur H	CERHIO
Le Marec	Yannick	MCF 22 ^e	Docteur H	CREN
Le Ray	Philippe	PRAG G	Docteur G	
Mongella	Arnaud	PRCE HG		
Mulocher	Bernard	PRAG HG		
Richard	Nathalie	PRAG HG	Docteur H	
Vézier	Anne	MCF 70e	Docteur H	CREN
<i>FORMATION GÉNÉRALE</i>				
Bertrand	Nicole	CPE		
Chirouter	Edwige	PRCE	Docteur	
Doré	Christophe	PRAG		
Troger	Vincent	MCF 70e	Docteur H	CREN
Le Marec	Marie-France	PRAG		
Mole	Frédéric	MCF 70e	Docteur Sc Educ	CREN

2 - Stages

Les stages en établissement constituent un élément essentiel de la formation en alternance. Ils sont répartis sur les deux années et variés dans leur constitution (stage d'observation, stage de pratique accompagnée, filés ou massés, et au 4^e semestre un stage en responsabilité).

La durée totale des stages est de 9 à 11 semaines.

Les stages sont préparés et leurs contenus sont travaillés dans le cadre d'une UE particulière. Ils donnent matière à une analyse de pratique professionnelle, disciplinaire et didactique.

Chaque stage fait l'objet d'un rapport

3 - Modalités d'évaluation

Ecrits et oraux : Oui

Capitalisation des UE : Oui

Compensation semestrielle entre les UE : Oui

Compensation au sein des UE : Oui

Anonymat des copies : Oui

Deux sessions : Oui

NB le dispositif de contrôle des connaissances pourra être révisé en fonction du cadrage des différentes épreuves du concours PLC Histoire-Géographie dont certaines modalités ne sont pas connues lors du dépôt de la présente maquette – en particulier le renouvellement complet ou partiel des programmes chaque année.

5 – Evaluation de la formation

- Fiches d'évaluation des enseignements remplies par les étudiants.
- Réunions régulières des équipes pédagogiques

- Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement se réunit une fois par semestre, il est composé des responsables de la formation et d'étudiants élus représentant leurs pairs.

- Adaptation de la formation en fonction des évaluations indiquées ci-dessus.

IV – Contenus de la formation

**Semestre 1
220 h étudiant + stage**

	Matières	Durée étudiant (h)	CM	TD	ECTS
Recherche	Séminaire Initiation à la recherche Sciences auxiliaires de l'histoire et de la géographie Langue vivante	100			14
Préparation concours	- Épistémologie en histoire	80			8
	- Historiographie	15	15		2
	- Cartographie et document	25	25		2
	- Épistémologie en géographie	25	25		2
Enseignement professionnel et stage d'observation et de pratique accompagnée	UE Formation professionnelle	42+stage d'une semaine			8
	- *Savoirs à enseigner et à apprendre				
	- *Savoirs généraux de l'enseignant		15		
	- *Analyse des situations professionnelles et encadrement des stages		15		
				12	

*Ces 3 éléments correspondent aux Blocs 1,2 3 définis par l'IUFM et constituent des EC

Détail par site du bloc Recherche

. à l'Université d'Angers

- un enseignement commun de langues vivantes 24 h TD 2 ects

Pour les historiens :

- Formation méthodologique à la recherche

2 UE à choisir : 2 X 21

42 h TD 3 ects x 2

- Séminaire de recherche

un en Histoire ancienne et médiévale

ou un en histoire moderne et contemporaine

34 h TD 6 ects

Pour les géographes :

- Formation méthodologique à la recherche :
 - UE Formation à la recherche 16 h TD 2 ects
 - UE Géomatique 18 h TD 2 ects
 - UE Approches paysagères des territoires 21 h TD 2 ects
- Stage/projet tutoré 21 h TD 6 ects

. à l'Université du Maine

Pour les historiens comme pour les géographes :

- Un séminaire au choix (en histoire ou en géographie) 36 h CM6 ects
- Deux UE au choix parmi celles du parcours Recherche 24 h CM x 2 3 ects x 2
- Un enseignement commun de langues vivantes 24 h TD 2 ects

. à l'Université de Nantes

. en Master Histoire

- Une UEF Cours : 2 EC au choix parmi les 6 du parcours 36 h CM8 ects (4 +4)
- Une UEC Sciences annexes 20 h CM2 ects
- Une UEC Méthodologie-Recherche 18 H TD2 ects
- Une UEC Langue 24 h TD 2 ects

. en Master géographie

- Une UE Thèmes transversaux et regards croisés 72 h CM8 ects
- Une UEC filière Recherche (Tutorat/méthodologies de la recherche) 30 H TD4 ects
- Une UEF Langue 24 h TD 2 ects

Semestre 1 - Modalités d'évaluation

Unités d'enseignement et matières (intitulés des enseignements)	CC	Nature et durée Examens Assidus 1 ^e session	Nature et durée Examens DA (dispensés d'assiduité) 1 ^e session	Nature et durée Examens 2 ^e session	Coef	ECTS
Recherche	CC + soutenance	Selon chaque site (cf. ci-après)	Selon chaque site (cf. ci-après)	Oraux + soutenance	3	14
Préparation concours						8
Épistémologie hist.	CC	Écrits	Pas de DA	Oraux	1	2
Épistémologie géo	CC	Écrits	Pas de DA	Oraux	1	2
Historiographie	CC	Écrits	Pas de DA	Oraux	1	2
Cartographie	CC	Écrits	Pas de DA	Oraux	1	2
Enseignement professionnel et stage UE Formation professionnelle	CC (dont rapport de stage)		Pas de DA		1	8
						Total : 30 ECTS

Modalités d'évaluation du bloc Recherche (détail par site) :

Unités d'enseignement et matières (intitulés des enseignements)	CC	Nature et durée Examens Assidus 1 ^e session	Nature et durée Examens DA (dispensés d'assiduité) 1 ^e session	Nature et durée Examens 2 ^e session	Coef	ECTS
Recherche		Selon UE	Selon UE	Oraux + soutenance	3	14
NANTES						
Histoire						
UEC 2 Méthodo	CC					2
UEC 3 Langues	CC					2
UEF 1 cours		4 h		4 h		8
UEC 1 sc ann		2 h		2 h		2
Géographie			Pas de DA			
UEF 11 Thèmes transversaux et regards croisés		3 h		3 h		8
UEC 14b filière recherche						2
Tutorat/Méthodologies		3h		3 h		2
Langue	CC					2
	CC					2
LE MANS						
Histoire et géographie						
Séminaire						
UE Recherche 1	CC+					6
UE Recherche 2	Soutenance					
Langues	CC					3
	CC					3
	CC					2
ANGERS						
Histoire						
Séminaire						
UE Recherche 1	CC+					6
UE Recherche 2	Soutenance					
Langues	CC					3
	CC					3
Géographie	CC					2
Projet tutoré						
UE Recherche 1	CC+					6
UE Recherche 2	Soutenance					
UE Recherche 3	CC					2
Langues	CC					2
	CC					2
	CC					2

Semestre 2
390 h étudiant + stage

	Matières	Durée étudiant (h)	CM	TD	ECTS
Préparation concours	Une UE d'Histoire : histoire antique, médiévale, moderne et contemporaine	150	90	60	10
	Une UE de Géographie : géographie de la France, géographie thématique, géographie des territoires	150	90	60	10
Enseignements professionnels et stage de pratique accompagnée	UE 1 Didactique et recherche en éducation - *Savoirs à enseigner et à apprendre - *Séminaire de mémoire professionnel	90+stage 42	12	12	4
	UE 2 Savoirs et pratiques de l'enseignant - *Savoirs généraux de l'enseignant - *Analyse des situations professionnelles et encadrement des stages	48	12	12	6
			18		
				12	12
		Stage de 2 à 4 semaines			

*Correspond aux Blocs 1 et 4, puis Blocs 2 et 3

Semestre 2 - Modalités d'évaluation

Unités d'enseignement et matières (intitulés des enseignements)	CC	Nature et durée Examens Assidus 1 ^e session	Nature et durée Examens DA (dispensés d'assiduité) 1e session	Nature et durée Examens 2e session	Coef	ECTS
Préparation concours UE Histoire	CC		Pas de DA		2	10
UE Géographie	CC			Pas de seconde session	2	10
Enseignements professionnels et stage UE 1 Didactique et recherche en éducation	CC		Pas de DA		2	4
UE 2 Savoirs et pratiques de l'enseignant	CC dont rapport de stage		Pas de DA		2	6
						Total : 30 ECTS

Semestre 3
230 h étudiant + stages

	Matières	Durée étudiant (h)	CM	TD	ECTS
Préparation concours	Une UE d'Histoire : histoire antique, médiévale, moderne et contemporaine	75	25	50	10
	Une UE de Géographie : géographie de la France, géographie thématique, géographie des territoires	75	25	50	10
Enseignements professionnels et stages de pratique accompagnée	UE 1 Didactique et recherche en éducation	81+stage			4
	- *Savoirs à enseigner et à apprendre - *Séminaire de mémoire professionnel		39	12	
	UE 2 Savoirs et pratiques de l'enseignant	42	9		6
	- *Savoirs généraux de l'enseignant - *Analyse des situations professionnelles et encadrement des stages		18	12	
		2 semaines de stage	9	12	

*Idem

Semestre 3 - Modalités d'évaluation

Unités d'enseignement et matières (intitulés des enseignements)	CC	Nature et durée Examens Assidus 1 ^e session	Nature et durée Examens DA (dispensés d'assiduité) 1e session	Nature et durée Examens 2e session	Coef	ECTS
Préparation concours UE Histoire UE Géographie	CC		Pas de DA		1	10
	CC		Pas de DA	Pas de seconde session	1	10
Enseignements professionnels et stages UE 1 Didactique et recherche en éducation UE 2 Savoirs et pratiques de l'enseignant	CC		Pas de DA		1	4
	CC (dont rapport de stage)		Pas de DA		1	6
						Total : 30 ECTS

Semestre 4
312 h étudiant + stage

	Matières	Durée étudiant (h)	CM	TD	ECTS
Préparation oraux du concours	UE de préparation à la leçon (moitié disciplinaire, moitié didactique dans les deux disciplines)	90		90	7
	UE de préparation à l'épreuve sur dossier (elle intégrera aussi le volet « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable »)	90		90	7
Enseignements professionnels et stage en responsabilité		132+stage			16
	UE 1 Didactique et recherche en éducation - Savoirs à enseigner et à apprendre - Séminaire de mémoire professionnel	48	18	30	8
	UE 2 Savoirs généraux de l'enseignant	30		30	3
	UE 3 Analyse des situations professionnelles et encadrement des stages	54	12	30 12*	5

*12 h d'accompagnement de stage le mercredi après-midi (4x3h)

Semestre 4 - Modalités d'évaluation

Unités d'enseignement et matières (intitulés des enseignements)	CC	Nature et durée Examens Assidus 1 ^e session	Nature et durée Examens DA (dispensés d'assiduité) 1e session	Nature et durée Examens 2e session	Coef	ECTS
Préparation oraux du concours						
UE Leçon	CC		Pas de DA		2	7
UE ESD	CC		Pas de DA	Pas de seconde session	2	7
Enseignements professionnels et stage						16
UE 1 Didactique et recherche en éducation	CC + soutenance du mémoire		Pas de DA		2	8
UE 2 Savoirs généraux de l'enseignant	CC		Pas de DA		1	3
UE 3 Analyse des situations professionnelles et encadrement des stages	CC		Pas de DA		1	5
						Total : 30 ECTS

Total : 1152 h étudiant, dont

- Recherche 100 h (mutualisées avec le parcours Recherche)
- Préparation au concours 710 h (dont 90 h de didactique pour l'oral)
- Enseignements professionnels 342 h (+ 90 h de didactique)

7.6. MASTER MENTION LETTRES ET LANGUES, SPECIALITE METIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION –LETTRES MODERNES

CE DOCUMENT NE TIENT PAS COMPTE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS OU DE RECOMMANDATIONS.

UNIVERSITE DE NANTES, UNIVERSITE D'ANGERS, UNIVERSITE DU MAINE
DEMANDE DE CO-HABILITATION A DÉLIVRER
UNE SPECIALITE DE MASTER
CAMPAGNE 2010

DOMAINE : ARTS, LETTRES, LANGUES

MENTION : LETTRES ET LANGUES à Angers et Le Mans

MENTION : LETTRES ET PHILOSOPHIE à Nantes

SPECIALITE : METIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION : LETTRES MODERNES

SPECIALITE EN CO-HABILITATION : Université d'Angers, Université du Maine et Université de Nantes

MAQUETTE PRESENTEE PAR L'UNIVERSITE D'ANGERS

Responsable coordonnateur de la mention du master, à l'Université d'Angers :

Nom, Prénom : PINTO, ép. MATHIEU Elisabeth	Qualité : Professeur (PR2)
Section CNU (obligatoire): 9e	
Tél : 01 46 26 99 93	Fax :
Port : 06 13 40 77 22	e-mail : e.mathieu@univ-angers.fr

Responsable de la mention du master à l'Université du Maine :

Nom, Prénom : LAURENT Franck	Qualité : Professeur (PR2)
Section CNU (obligatoire): 9e	
Tél : 02 43 83 37 96 / 31 68	Fax :
Port : 06 80 66 50 00	e-mail : Franck.Laurent@univ-lemans.fr

Responsable de la mention du master à l'Université de Nantes:

Nom, Prénom : GARAPON Jean	Qualité : Professeur (PR)
Section CNU (obligatoire): 9e	
Tél : 02 51 77 19 74	Fax :
Port : 06 81 51 46 46	e-mail : jean.garapon@univ-nantes.fr

Responsable de la mention à l'IUFM:

Nom, Prénom : DAFFLON Rosine	Qualité : MCF
Section CNU (obligatoire):	
Tél :	Fax :

Port :

e-mail : rosinedafflon@orange.fr

SOMMAIRE DU DOSSIER

I. OBJECTIFS DE LA FORMATION

I.1. CONNAISSANCES ET COMPETENCES

I.2. MODALITES D'EVALUATION

I.3. PERSPECTIVES DE POURSUITE D'ETUDES

I.4. INSERTION PROFESSIONNELLE

I.5. EVALUATION DE LA FORMATION

II. POSITIONNEMENT DE LA FORMATION

II.1. DANS L'OFFRE DE L'ETABLISSEMENT

II.2. DANS L'OFFRE DE L'ACADEMIE

III . DESCRIPTION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

III.1 MASTER 1, SEMESTRE 1

III.2 MASTER 1, SEMESTRE 2

III.3 MASTER 2, SEMESTRE 3

III.4 MASTER 2, SEMESTRE 4

III.1 ANNEXE A LA DESCRIPTION DES ENSEIGNEMENTS. DETAILS CONCERNANT LES MODULES 3.

IV. LABORATOIRES D'APPUI

V. FLUX ATTENDUS

V.1. EFFECTIFS

V.2. ORIGINES DES ETUDIANTS

V.3. RAPPEL DES RESULTATS ANTERIEURS AU CAPES

VI- ANNEXE 1: EQUIPE PEDAGOGIQUE : ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET PROFESSIONNELS

VII. ANNEXE 2 : ANNEXE DESCRIPTIVE AU DIPLOME (fiche à part)

VIII. ANNEXE 3 : FICHE RNCP (fiche à part)

I. OBJECTIFS DE LA FORMATION

I.1. CONNAISSANCES ET COMPETENCES

L'objectif principal est de former les futurs enseignants de Lettres et de les préparer à leur métier.

Cette spécialité de Master répond à **cinq principes majeurs** :

- La formation se fait dans le cadre d'une **spécialité** professionnelle, à savoir celui de l'enseignement en lycée et collège ou plus généralement dans toute structure d'enseignement des Lettres en France ou à l'étranger. Les stages mènent progressivement de l'observation à une pratique accompagnée visant l'autonomie (modules 4 aux S1, S2, S3, S4) exploitée par des « aller-retour » entre terrain et formation.
- Il s'agit d'une formation par la **recherche**, ce qui implique l'apprentissage des méthodes de recherche (modules 3 aux S1, S2, S3, S4) et la réalisation de travaux individuels de recherche. Un mémoire de recherche (disciplinaire ou en éducation, au choix de l'étudiant) sera exigé en fin de M2 (module 3, S4) et un travail intermédiaire de recherche (disciplinaire ou professionnel) sera demandé en M1 (module 3, S2).
- La formation professionnelle implique un apprentissage de la **didactique** liée à une réflexion sur l'épistémologie de l'enseignement des Lettres (modules 2 aux S1, S2, S3, S4).
- Le futur enseignant doit s'appuyer sur des connaissances et des compétences solides dans son **domaine disciplinaire**, celui des **Lettres** (modules 1 aux S1, S2, S3, S4).
- La préparation des **concours de l'enseignement secondaire** sera prise en compte d'une manière générale et plus nettement en seconde année. La formation est progressive et permet des paliers d'orientation (semestre 1, semestre 2) ainsi que des formations pour des métiers d'enseignement diversifiés.

Connaissances et compétences

(N.B. Pour les compétences, voir le tableau des compétences du Référentiel ci-dessous)

Les compétences professionnelles des maîtres

(RLR : 438-5, MENS0603181A, BOEN n°, 4 janvier 2007, arrêté du 19/12/2006, JO 28/12/2006)

- C1 : Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable
- C2 : Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer
- C3 : Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale
- C4 : Concevoir et mettre en œuvre son enseignement
- C5 : Organiser le travail de la classe (gestion des groupes et des conflits, organisation de l'espace classe...)
- C6 : Prendre en compte la diversité des élèves
- C7 : Evaluer les élèves
- C8 : Maîtriser les technologies de l'information et de la communication
- C9 : Travailler en équipes et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école
- C10 : Se former et innover

SEMESTRE 1

MODULE 1 : FORMATION DISCIPLINAIRE

UE1 – LITTÉRATURE ET CULTURE

C3 : Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale
Approfondir sa connaissance des problématiques littéraires générales

UE2- CONNAISSANCE DE LA LANGUE

C2 : Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer.
Connaître la langue française et son histoire pour comprendre et enseigner des textes littéraires de toute époque ainsi que la grammaire française. Connaître la langue latine dont elle découle.
Compétences : C2, C3.

MODULE 2 : FORMATION DIDACTIQUE ET PROFESSIONNELLE

UE 3 : DIDACTIQUE ET EPISTEMOLOGIE DU FRANCAIS

UE 4 : FORMATION PROFESSIONNELLE GENERALE

UE 5 : ANALYSE DES SITUATIONS PROFESSIONNELLES

Etre capable de transmettre la culture française, sa littérature et sa langue.
Connaître les méthodes d'enseignement des Lettres et leur histoire.
Connaître le système éducatif français et les systèmes des autres pays européens.
Observer des situations d'enseignement du Français et être capable de mobiliser ses connaissances en ce domaine.
Comprendre le cadre scolaire, ses institutions, ses fonctionnements.
C1, C4, C5, C6, C7, C9, C10

MODULE 3 : RECHERCHE

UE 6 : METHODES ET OUTILS DE LA RECHERCHE

Maîtriser les méthodes de recherche en vue d'un mémoire.

Langue vivante étrangère. TICE.

UE 7 : SEMINAIRE DE RECHERCHE

Mutualisé avec les Masters Recherche des trois sites. A choisir parmi une liste fournie par l'Université, compatible avec la formation MEF.

UE 8 : SEMINAIRE DE RECHERCHE

Mutualisé avec les Masters Recherche des trois sites. A choisir parmi une liste fournie par l'Université, compatible avec la formation MEF.

Compétences C3, C4, C8, C10

MODULE 4 : STAGES

Observer une classe en cours de Français et être capable de gérer des activités d'enseignement en pratique accompagnée.

Approfondir la compréhension du cadre scolaire, de ses institutions, de ses fonctionnements.

Comprendre la place de l'enseignant de Français et de l'enseignant en général dans l'équipe pédagogique d'un établissement.

Compétences C1, C4, C5, C6

SEMESTRE 2

MODULE 1 : FORMATION DISCIPLINAIRE

UE9 – LITTÉRATURE ET CULTURE

C3 : Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale

Approfondir sa connaissance des problématiques littéraires générales
UE10- CONNAISSANCE DE LA LANGUE
C2 : Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer.
Connaître la langue française et son histoire pour comprendre et enseigner des textes littéraires de toute époque ainsi que la grammaire française. Connaître la langue latine dont elle découle.
Compétences : C2, C3.

MODULE 2 : FORMATION DIDACTIQUE ET PROFESSIONNELLE
UE 11 : DIDACTIQUE ET EPISTEMOLOGIE DU FRANCAIS
UE 12 : FORMATION PROFESSIONNELLE GENERALE
UE 13 : ANALYSE DES SITUATIONS PROFESSIONNELLES
Etre capable de transmettre la culture française, sa littérature et sa langue.
Connaître les méthodes d'enseignement des Lettres et leur histoire.
Connaître le système éducatif français et les systèmes des autres pays européens.
Observer des situations d'enseignement du Français et être capable de mobiliser ses connaissances en ce domaine.
Comprendre le cadre scolaire, ses institutions, ses fonctionnements.
C1, C4, C5, C6, C7, C9, C10

MODULE 3 : RECHERCHE
UE 14 : OUTILS DE LA RECHERCHE
Langue vivante étrangère. Préparation au TOEIC.
UE 15 : SEMINAIRE DE RECHERCHE
Mutualisé avec les Masters Recherche des trois sites. A choisir parmi une liste fournie par l'Université, compatible avec la formation MEF.
UE 16 : SEMINAIRE DE RECHERCHE
Mutualisé avec les Masters Recherche des trois sites. A choisir parmi une liste fournie par l'Université, compatible avec la formation MEF.
UE 17 : MEMOIRE DE RECHERCHE
Evaluation de la bibliographie, du plan détaillé, du début de rédaction.
Compétences C3, C4, C10

MODULE 4 : STAGES
Deux semaines massées de stage en pratique accompagnée.
Observer une classe en cours de Français et être capable de gérer des activités d'enseignement en pratique accompagnée.
Approfondir la compréhension du cadre scolaire, de ses institutions, de ses fonctionnements.
Comprendre la place de l'enseignant de Français et de l'enseignant en général dans l'équipe pédagogique d'un établissement.
Compétences C1, C4, C5, C6

SEMESTRE 3

MODULE 1 : FORMATION DISCIPLINAIRE
UE18 – LITTERATURE ET CULTURE
C3 : Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale
Préparation à l'épreuve 1 d'admissibilité : composition française.
UE19- CONNAISSANCE DE LA LANGUE
C2 : Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer.
Préparation à l'épreuve 2 d'admissibilité : langue française ancienne et moderne.
Connaître la langue française et son histoire pour comprendre et enseigner des textes littéraires de toute époque ainsi que la grammaire française. Connaître la langue latine dont elle découle.
Compétences : C2, C3.

MODULE 2 : FORMATION DIDACTIQUE ET PROFESSIONNELLE
UE 20 : DIDACTIQUE ET EPISTEMOLOGIE DES LETTRES
UE 21 : FORMATION PROFESSIONNELLE GENERALE
UE 22 : ANALYSE DES SITUATIONS PROFESSIONNELLES
Etre capable de transmettre les savoirs littéraires et linguistiques français.
Connaître les méthodes d'enseignement des Lettres et être capable de créer des séquences.
Connaître de manière approfondie les programmes de français au collège et au lycée.
Etre capable d'analyser et de présenter une synthèse de dossier pédagogique et de justifier ses choix.
C 2, C 3, C 4, C 5, C 6, C 7, C 8, C 10

MODULE 3 : RECHERCHE
UE 23 : Séminaire de recherche.

Mutualisé avec les Masters Recherche des trois sites. A choisir parmi une liste fournie par l'Université, compatible avec la formation MEF.

Compétences C3, C4, C10.

MODULE 4 : STAGES

Deux semaines de stage de pratique accompagnée, dont une massée et une filée.

Etre capable de gérer des activités d'enseignement en pratique accompagnée.

Compétences C1, C4, C5, C6.

SEMESTRE 4

MODULE 1 : FORMATION DISCIPLINAIRE

UE24 – LITTERATURE ET CULTURE

C3 : Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale

Préparation à l'épreuve 1 d'admission : leçon, explications de textes.

UE25- CONNAISSANCE DE LA LANGUE

C2 : Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer.

Préparation à l'épreuve 1 d'admission : grammaire.

Connaître la langue française et son histoire pour comprendre et enseigner des textes littéraires de toute époque ainsi que la grammaire française.

Compétences : C2, C3.

MODULE 2 : FORMATION DIDACTIQUE ET PROFESSIONNELLE

UE 26 : DIDACTIQUE ET EPISTEMOLOGIE DES LETTRES

Dont préparation à l'épreuve 2 d'admission.

UE 27 : FORMATION PROFESSIONNELLE GENERALE

UE 28 : ANALYSE DES SITUATIONS PROFESSIONNELLES

Etre capable de transmettre les savoirs littéraires et linguistiques français.

Connaître les méthodes d'enseignement des Lettres et être capable de créer des séquences.

Connaître de manière approfondie les programmes de français au collège et au lycée.

Etre capable d'analyser et de présenter une synthèse de dossier pédagogique et de justifier ses choix.

C 2, C 3, C 4, C 5, C 6, C 7, C 8, C 10

MODULE 3 : RECHERCHE

UE 29 : Séminaire de recherche.

Mutualisé avec les Masters Recherche des trois sites. A choisir parmi une liste fournie par l'Université, compatible avec la formation MEF.

UE 30 : Mémoire de recherche. Rédaction et soutenance.

Compétences C3, C4, C10.

MODULE 4 : STAGES

Stage en responsabilité de quatre semaines massées.

Etre capable de gérer une classe de manière autonome.

Etre capable d'argumenter les choix pédagogiques effectués en classe avec un esprit critique.

Approfondir la compréhension du cadre scolaire, de ses institutions, de ses fonctionnements.

Comprendre la place de l'enseignant de Lettres et de l'enseignant en général dans l'équipe pédagogique d'un établissement.

C 1, C2, C4, C5, C6, C7, C8, C9, C10

La certification C2i2E (<http://www2.c2i.education.fr/sections/c2i2e>) sera préparée au cours du semestre 4 sous la responsabilité des enseignants de l'IUFM des Pays de Loire.

I.2. MODALITES D'EVALUATION

S1 : Session d'examen

S2, S3, S4 : Contrôle continu intégral

L'évaluation en S1 sera organisée pendant une session d'examen afin de favoriser les études des inscrits exerçant une activité professionnelle ainsi que celles des professionnels en formation continue. A partir du S2 et jusqu'au S4 inclus, l'évaluation passera par un contrôle continu intégral, plus facile à adapter aux exigences d'une année de concours. Des dispositions spécifiques seront prises pour les étudiants dispensés d'assiduité.

L'organisation semestrielle tiendra compte du calendrier imposé par les épreuves des concours de recrutement des enseignants de collège et de lycée.

Compensation et modalités d'obtention du diplôme :

Les éléments constitutifs d'une UE se compensent entre eux ; de même, les UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire.

Chaque UE obtenue avec une note supérieure ou égale à 10/20 est validée. Une UE validée est acquise définitivement, ainsi que les crédits ECTS correspondants.

Le M1 est validé sur la base de la moyenne générale après compensation entre toutes les UE, stage compris.

Le M2 est validé sur la base d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 pour les UE hors stage de S4 et d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 pour l'UE de stage du S4.

Des mentions pourront être décernées à la fin du M2. Une moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 équivaut à une mention « Assez bien », une moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 équivaut à une mention « Bien », une moyenne générale égale ou supérieure à 16/20 équivaut à une mention « Très bien ».

La validation du M2 est assurée sur la base d'une seule session comme le prévoit l'arrêté Master du 25 avril 2002. Des dispositions particulières seront néanmoins mises en place pour les étudiants disposant de justifications d'absence recevables.

I.3. PERSPECTIVES DE POURSUITE D'ETUDES

Après le S1 :

- possibilité de rejoindre le S2 du Master spécialité recherche « Cultures et critiques du texte » (Angers – Le Mans)
- possibilité de rejoindre le S2 du Master mention Lettres et Philosophie, spécialité Littérature française et comparée (Nantes).
- possibilité de certaines équivalences du S1 « Métiers de la Traduction » (Angers)
- possibilité de rejoindre certains parcours du Master « Didactique des Langues – Didactique du français » (Angers-Le Mans)
- possibilité d'équivalences du S1 du Master spécialité « Littérature pour la jeunesse » (Le Mans – en EAD)
- possibilité de rejoindre le S2 du Master MEF spécialité EFTP (Enseignement et Formation Technologiques et Professionnels) en parcours Lettres, Langue et culture humaniste, en cas de compétences dans l'autre discipline (Nantes seulement).

Après le S2 :

- possibilité de certaines équivalences de S2 du Master spécialité recherche « Cultures et critiques du texte » (Angers – Le Mans)
- possibilité de candidater à l'entrée en M2 de la spécialité « Métiers de la traduction » (Angers) ou d'obtenir des équivalences partielles.
- possibilité de candidater à l'entrée en M2 de la spécialité « Edition, édition multimédia et rédaction professionnelle » (Angers)
- possibilité de candidater à une spécialité de Master 2 en Sciences de l'éducation ou d'obtenir des équivalences partielles.
- possibilité de candidater à l'entrée en M2 de la spécialité « Littérature pour la jeunesse » ou d'obtenir des équivalences partielles (Le Mans - en EAD).
- possibilité de candidater en M2 « Didactique des langues – Didactique du français », avec prise en compte des expériences professionnelles (Angers-Le Mans)
- possibilité de candidater au M2 Mention Lettres et Philosophie, spécialité Littérature française et comparée (Nantes).
- possibilité de rejoindre le S3 du Master MEF spécialité EFTP (Enseignement et Formation Technologiques et Professionnels) en parcours Lettres, Langue et culture humaniste, en cas de compétences dans l'autre discipline (Nantes seulement).
- En **S3**, équivalence possible avec le Master MEEF spécialité EFTP (Enseignement et Formation Technologiques et Professionnels) en parcours Lettres, Langue et culture humaniste si l'étudiant a passé l'écrit du concours PLP et y est admissible sans l'être à celui du CAPES (Nantes seulement).

Après le M2 :

Doctorats de LLC Lettres ou de sciences de l'éducation envisageables après un M2 recherche (possibilités d'équivalences partielles des M2 de masters de recherche).

Possibilité de se réinscrire en M2 Master MEF spécialité EFTP (Enseignement et Formation Technologiques et Professionnels) en parcours Lettres-Anglais ou Lettres-Histoire, en cas de compétences dans l'autre discipline (Nantes seulement).

Etudiants internationaux

La formation est ouverte aux étudiants internationaux qui ne souhaitent pas se présenter aux concours français.

Le réseau des Universités partenaires de l'université d'Angers et de l'université du Maine pourra être mobilisé (ex. Oxford Brookes University, Université d'Alger, Université de Farmington (Maine), Université de Sheffield, Université d'Athènes, Université de Leicester, Université de Wolverhampton, etc.)

Pour Nantes :

- Erasmus : accords avec les Universités de Londres (King's College), Birmingham, Cardiff, Cluj, Düsseldorf, Madrid, Jaen, Turku, Zürich
- Erasmus Mundus : un accord avec l'Argentine (en train d'être finalisé)
- Programmes ISEP (USA) et CREPUQ (Québec)
- Accords avec l'Université de Veracruz (Mexique)

Formation tout au long de la vie

Le master est proposé aux enseignants qui n'ont pas de master et souhaitent obtenir ce diplôme. Ceci sera facilité par la possibilité de dispense d'assiduité et par un examen des équivalences possibles (VA, VAP).

I.4. INSERTION PROFESSIONNELLE

Préparation aux métiers de l'enseignement (concours de l'enseignement PLC)

Enseignement du français à l'étranger pour étudiants français et internationaux (Ex. Algérie, Maroc, Tunisie – partenariats)

Formation continue des enseignants

Après orientation (au niveau du M1 ou du M2), métiers de la traduction

Après orientation (au niveau du M2), métiers de l'édition

Après orientation au niveau du M2, métiers de la recherche en Lettres ou en sciences de l'éducation

I.5. EVALUATION DE LA FORMATION

Evaluation par les étudiants et les enseignants

Une procédure d'évaluation des enseignements et des formations a été mise en place par les universités pour les Masters. Ses objectifs sont les suivants :

- Assurer la qualité de la formation et valoriser ainsi son image.
- Permettre une évolution maîtrisée de la formation.
- Renforcer le dialogue entre enseignants et étudiants
- Permettre à chaque enseignant de prendre connaissance de l'appréciation des étudiants sur les éléments pédagogiques de son enseignement, dans une perspective d'amélioration.

Expertise et pilotage de la formation

Une structure de pilotage va être mise en place, sous la forme d'un conseil de perfectionnement. En dehors des critères de réussite au concours, la pertinence de la formation aux métiers de l'enseignement sera évaluée tous les ans par ce conseil de perfectionnement, comprenant des étudiants et des enseignants de la formation.

Ce conseil aura force de proposition pédagogique pour faire évoluer la formation, en tenant compte des rapports d'évaluation, des évolutions du métier d'enseignant, des réformes des programmes etc.

Suivi des étudiants

Une procédure de suivi des étudiants sera mise en place par les responsables de la spécialité. Ils prêteront une attention toute particulière à l'insertion et au devenir des étudiants sortants non diplômés ou ayant échoué au concours.

II. POSITIONNEMENT DE LA FORMATION

La formation est une suite logique de la licence de Lettres préparée sur les trois sites.

Les Universités de Nantes, d'Angers et du Maine offrent depuis de nombreuses années aux étudiants la possibilité de préparer les concours du **CAPES** externe et interne et de **l'agrégation**. Il s'agit maintenant d'adapter la formation des futurs professeurs de Français des collèges et des lycées aux nouvelles exigences induites par la réforme de la Mastérisation des concours.

La formation se situe dans le cadre du **domaine Arts, Lettres, Langues**.

II.1. DANS L'OFFRE DE L'ETABLISSEMENT

II.1.1. UNIVERSITE D'ANGERS

L'Université d'Angers offre depuis de nombreuses années aux étudiants la possibilité de préparer **les concours du CAPES** ainsi que de **l'agrégation de Lettres modernes**. Il s'agit maintenant d'adapter la formation des futurs professeurs de lettres des collèges et des lycées aux nouvelles exigences.

La formation se situe dans le cadre du **domaine Arts, Lettres, Langues de l'Université d'Angers**. A Angers, le domaine Arts, Lettres, Langues comporte deux mentions. D'une part, la mention Lettres et Langues et d'autre part la mention Didactique des langues, toutes deux en co-habilitation avec l'Université du Maine.

La **mention Lettres et Langues** comprend à Angers une spécialité recherche et deux spécialités professionnelles indiquées dans le tableau ci-dessous.

Recherche :

Master « Cultures et critiques du texte en littératures, langues et civilisations » **(co-habilité avec l'Université du Maine)**

Professionnelles :

- Master Edition, Edition multimédia et rédaction professionnelle
- Master Métiers de la traduction

La création d'une spécialité « Métiers de l'Enseignement et de la formation : lettres modernes » s'intègre parfaitement dans l'ensemble de la mention. L'université d'Angers a une longue expérience de la préparation des concours de Lettres au CAPES et à l'agrégation et une équipe *ad hoc* déjà constituée. Nous avons parallèlement l'expérience de la pratique de l'enseignement par la recherche, la structure et les ressources humaines pour encadrer les recherches dans le domaine des études littéraires puisqu'il existe un parcours Lettres majoritaire dans la spécialité « Cultures et critiques du texte ». L'encadrement de mémoires disciplinaires et la possibilité de séminaires de recherches, de formation à la méthodologie de la recherche ainsi que de l'adaptation du savoir scientifique (linguistique, littéraire, culturel) sont dans nos compétences.

Par ailleurs, nous avons l'expérience des spécialités professionnelles de cette mention dans le champ de la traduction comme dans celui de l'édition et du multimédia. Nous connaissons donc les problématiques du lien avec la profession et de l'insertion professionnelle et avons développé des stratégies et des réseaux. Ces deux champs sont voisins de celui de l'enseignement et peuvent permettre des réorientations.

L'université d'Angers dispose d'un parcours Lettres classiques, et d'enseignants-chercheurs aptes à former des candidats au CAPES de Lettres classiques. La forte mutualisation du nouveau concours permet d'offrir, au sein du Master MEF, un parcours spécifique pour les Lettres classiques sans modification sensible de l'architecture générale de la présente maquette.

Le département de Lettres de l'université d'Angers a fusionné en 2009 avec celui de FLE (Français Langue Etrangère), qui apporte quatre nouvelles collègues compétentes en didactique du français et en sciences du langage.

II.1.2. UNIVERSITE DU MAINE

Cette nouvelle spécialité pourra s'adosser directement en amont au parcours « Métiers de l'enseignement » actuellement existant en L3 de Lettres modernes.

Pour sa partie formation disciplinaire et préparation disciplinaire aux concours de recrutement des enseignants du second degré, elle prendra le relais de l'actuelle préparation disciplinaire au CAPES de Lettres modernes (dont les taux de réussite sont régulièrement supérieurs à la moyenne nationale).

L'apport de l'IUFM avec ses compétences et ressources en didactique des Lettres et un réseau bien établi de tuteurs et de lieux de stage (collèges et lycées du bassin de recrutement) est un atout majeur dans la mise en place de cette formation aux métiers de l'enseignement. Au Mans, l'ouverture sur le campus depuis la rentrée 2009 du nouveau bâtiment accueillant l'IUFM, à proximité immédiate de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines, favorisera la collaboration étroite entre les collègues de l'UFR et ceux de l'IUFM.

La dimension Recherche de cette spécialité bénéficiera de son intégration au sein du Master Arts, Lettres et Langues de l'Université, mention Littératures, Langues et Civilisations (cohabilité avec l'université d'Angers en 2008) : des enseignements et des séminaires seront mutualisés avec la spécialité Recherche « Cultures et critiques du texte » de ce Master.

Elle bénéficiera aussi de la dimension Recherche de la spécialité « Littérature de jeunesse » de ce même Master.

L'encadrement des mémoires pourra être assuré par les Professeurs, Maîtres de conférences HDR et Maîtres de conférences intervenant dans cette spécialité, et couvrant un large champ disciplinaire (7^e, 8^e, 9^e et 10^e sections CNU).

Enfin deux spécialités professionnelles existantes entrent en synergie avec cette spécialité MEF PLC Lettres modernes (et aussi avec le futur Master MEF-PE) :

- La dimension professionnelle de la spécialité Littérature pour la jeunesse (spécialité de la mention Littératures, Langues et Civilisations du Master Arts, Lettres, Langues de l'Université du Maine).
- La spécialité professionnelle (Diffusion des langues, Métiers des langues et environnement informatique, Approches plurielles des langues et des cultures) de la mention Didactique des Langues, nouvelles technologies, politiques linguistiques éducatives (cohabilité avec l'Université d'Angers), du Master Arts, Lettres et Langues

II.1.3. UNIVERSITE DE NANTES

L'Université de Nantes propose également depuis de nombreuses années une solide formation préparant **les concours du CAPES** ainsi que de **l'agrégation de Lettres modernes**.

La formation est dispensée par les enseignants de l'UFR Lettres et Langues et ceux de l'IUFM de **l'Université de Nantes**.

A Nantes, le Master Lettres et Philosophie comporte trois mentions : la mention philosophie, la mention Lettres Modernes, la Mention Lettres classiques.

La création d'une spécialité « Métiers de l'Enseignement et de la formation : lettres modernes » s'intègre dans l'ensemble de la mention.

L'université de Nantes a une longue expérience de la préparation des concours de Lettres au CAPES et à l'agrégation (interne et externe) et obtient chaque année de très bons résultats, en termes de nombre d'admis au concours du Capes. L'encadrement de la partie didactique des lettres est assuré par le site de l'IUFM de Nantes.

Parallèlement, l'Université de Nantes dispose d'une forte structure au niveau de l'enseignement par la recherche qui s'appuie sur les axes de recherches du laboratoire TLI/ MMA. Nous encadrons chaque année un nombre important de mémoires disciplinaires tout en assurant des séminaires de recherches variés (poésie, roman, études théâtrales, études médiévales et renaissances, études métriques et stylistiques, littérature générale et comparée, littérature et arts).

Au sein de l'architecture générale du master MEF, les modules disciplinaires concernant Littérature et culture sont mutualisés avec le Master MEF de Lettres Classiques. Des passerelles sont donc aussi envisageables entre les deux masters, grâce à des équivalences.

L'UFR Lettres et Langues de Nantes propose également des masters en Sciences de l'éducation et en Information et Communication, ce qui rend possibles des réorientations.

II.2. DANS L'OFFRE DE L'ACADEMIE

Les trois universités de l'académie offrent des possibilités importantes d'orientation et de poursuite d'études pour les littéraires :

- Spécialité de master de recherche « Cultures et critiques du texte » (co-habilité Angers – Le Mans)
- Spécialité de master de recherche « La littérature et ses marges » (Nantes)
- Spécialité de master professionnel « Métiers de la traduction » (Angers)

Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur « Université Nantes Angers Le Mans » a mis en place la formation doctorale et définit la politique de développement et de valorisation de ses activités de recherche. **L'Ecole Doctorale « Sociétés, Cultures et Echanges »** qui regroupe les lettres, les langues et l'Histoire des Universités d'Angers (son siège), du Maine, de Nantes et de La Rochelle, permet de fournir un encadrement pédagogique et de recherche aux doctorants.

Dans ce cadre nous prévoyons également la possibilité pour certains étudiants de poursuivre leur recherche en doctorat, notamment vers un doctorat en Lettres, qu'il est possible de préparer dans les équipes de recherche ci-dessous :

Le **CERIEC, E.A. 922**, Centre d'Etudes et de Recherches sur Imaginaire, Ecritures et Cultures, est une unité de Recherche labellisée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il rassemble aujourd'hui à Angers : 20 EC (8 PR, 1 HDR, 8 MCF et 3 PREM), 4 docteurs (2 PRAG, 1 PRCE, 1 contractuel) et 15 chercheurs associés très actifs dans les publications et colloques (dont 9 PR étrangers). Il accueille également une vingtaine de doctorants en littérature française.

Le **3 L.AM, E.A. 4335**, Langues, Littérature et Linguistique des Universités d'Angers et du Maine, est une unité de recherche labellisée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il rassemble 35 enseignants-chercheurs, 15 enseignants-chercheurs associés et 33 doctorants. Laboratoire pluri-

disciplinaire, il regroupe des spécialistes des littératures des domaines francophone, anglophone, germanophone et hispanophone, des civilisationnistes, et des linguistes. Parmi eux, 6 Professeurs et 1 MCF HDR peuvent encadrer des doctorats en langue et littérature françaises.

Le laboratoire TLI/MMA : « Textes, Langages, Imaginaires / Marges Modernités Antiquités », (labellisé équipe d'Accueil EA 4276) rassemble 13 professeurs et 23 maîtres de conférence, plus de quarante doctorants (littérature française, langues et littératures latine et grecque).

Le CREN, Centre de recherche en éducation de Nantes, EA 2661, dirigé par le professeur Michel Fabre, qui est l'équipe de recherche du département des Sciences de l'éducation de l'université de Nantes et de l'IUFM des Pays de Loire. Il comprend 34 enseignants-chercheurs, dont 8 HDR.

Le LLING, EA 3827, dirigé par le professeur Hamida Demirdache, qui est le laboratoire de linguistique de l'université de Nantes.

III . DESCRIPTION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

III.1 MASTER 1, SEMESTRE 1 (30 ects)

Module 1 : Formation disciplinaire – 125 h (Nantes 132h) :

<p>UE 1 LITTERATURE ET CULTURE 60 h Angers-Le Mans 72h Nantes 6 ects</p>	<p><u>Université d'Angers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Problématiques littéraires générales, 40h • Histoire littéraire et culturelle, 10h • Classiques étrangers traduits, 10h <p><u>Université de Nantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Roman, 24h • Théâtre, 24h • Poésie, 24h <p><u>Université du Maine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Histoire littéraire et culturelle, 15 h • Questions de littérature générale, 10 h • Critique littéraire et sciences humaines, 10 h • Littérature mondiale, 10 h • Explications de textes, 15h
<p>UE 2 CONNAISSANCE DE LA LANGUE 65 h Angers-Le Mans 60h Nantes 6 ects</p>	<p><u>Université d'Angers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Langue médiévale et de la Renaissance (25h =20+5 Renaissance) • Langue classique et moderne ; stylistique (25h) • Langue latine (15h) <p>Etudiants de Lettres classiques à Angers : langue médiévale remplacée par Grec (20h).</p> <p><u>Université de Nantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Langue médiévale 24h • Langue classique et moderne 24h • Langue latine 12h <p><u>Université du Maine :</u></p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Grammaire et stylistique, 20 h • Français médiéval et histoire du français, 15 h • Linguistique française, 15 h • Langue latine, 15h
--	---

Module 2 : Formation didactique et professionnelle - 50 h :

<p>UE 3 DIDACTIQUE ET EPISTEMOLOGIE DU FRANÇAIS 1 30h 3 ects</p>	<p>Histoire et épistémologie de la discipline : approche historique de l'enseignement du français et de la littérature (12h) Transpositions didactiques 1 : programmes, manuels, séquences (18h ; Nantes 12h)</p>
<p>UE 4 SAVOIRS GENERAUX DE L'ENSEIGNANT 1 10 h 1 ects</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'École dans la société • Connaissance du système éducatif
<p>UE 5 ANALYSE DE L'ACTIVITE DES ELEVES ET DE L'ENSEIGNANT 1 10h 1 ects</p>	<p>Initiation à l'observation et à l'analyse des situations professionnelles d'enseignement-apprentissage.</p>

Module 3 : Recherche – 75 h (Nantes 76h) :

<p>UE 6 METHODES ET OUTILS 35 h 3 ects</p>	<p>- Méthodologie de la recherche en lettres (15h à Angers et au Mans, 12h à Nantes) - Langue Vivante étrangère (20h à Angers et au Mans, 24h à Nantes) ou langue ancienne (20h).</p>
<p>UE 7 SEMINAIRE DE RECHERCHE 1 20 h 4 ects</p>	<p>Mutualisé avec Master Recherche (A choisir par l'étudiant dans un des Masters Recherche du site, compatible avec la formation MEF Lettres modernes – voir liste en annexe) 4 ects</p>
<p>UE 8 SEMINAIRE DE RECHERCHE 2 20 h 4 ects</p>	<p>Mutualisé avec Master Recherche (A choisir par l'étudiant dans un des Masters Recherche du site, compatible avec la formation MEF Lettres modernes – voir liste en annexe) 4 ects</p>

Module 4 : Stages

<p>STAGE D'OBSERVATION ET DE PRATIQUE ACCOMPAGNEE 18h 2 ects</p>	<p>Stage d'observation et de pratique accompagnée, 18h pendant une semaine massée.</p>
---	--

Total S1 :

Universités d'Angers et du Maine : 250 h

(Disciplinaire 125h/ Professionnel : 50 h / Recherche : 75 h)

Université de Nantes : 264 h

(Disciplinaire 132h / Professionnel : 48h / Recherche 84h).

III.2 MASTER 1, SEMESTRE 2 (30 ects)

Module 1 : Formation disciplinaire – 105 h (Nantes 96h):

<p>UE 9 LITTERATURE ET CULTURE 50 h Angers-Le Mans 60h Nantes 6 ects</p>	<p><u>Universités de Nantes et d'Angers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Théories littéraires, courants critiques (Angers 20h ; Nantes 24h) • Littérature médiévale (Angers 10h ; Nantes 12h) • Explication de textes littéraires (Angers 20h ; Nantes 24h) <p><u>Université du Maine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Histoire littéraire et culturelle, 15h. • Littérature mondiale, 10h. • Arts et cinéma 10h. • Explications de textes littéraires, 15h.
<p>UE 10 CONNAISSANCE DE LA LANGUE 55 h Angers-Le Mans 36 h Nantes 5 ects</p>	<p><u>Université d'Angers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Langue médiévale, 20h. - Rhétorique et stylistique, 20h. - Langue latine, 15h. <p>Etudiants de Lettres classiques à Angers : langue médiévale remplacée par Grec (20h)</p> <p><u>Université de Nantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Langue médiévale, 18h. - Rhétorique et stylistique, 24h. <p><u>Université du Maine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Grammaire et stylistique, 10 h - Français médiéval et histoire du français, 15 h - Linguistique textuelle, 15 h - Langue latine, 15h

Module 2 : Formation didactique et professionnelle : 72 h

<p>UE 11 DIDACTIQUE ET EPISTEMOLOGIE DU FRANÇAIS 2 36 h 3 ects</p>	<p>Histoire et épistémologie de la discipline 2 : les lectures scolaires des textes littéraires (Angers, 18h) les lectures scolaires des textes littéraires, grammaire, orthographe (Le Mans 18h ; Nantes 12h) Transpositions didactiques 2 : genres, discours, textes au collège et au lycée (18h)</p>
<p>UE 12 SAVOIRS GENERAUX DE L'ENSEIGNANT 2 18 h 2 ects</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Éthique professionnelle et valeurs de l'école • Psychologie et sociologie de l'adolescent • Etude juridique du système éducatif et de ses acteurs
<p>UE 13 ANALYSE DE L'ACTIVITE DES ELEVES ET DE L'ENSEIGNANT 2 18 h 2 ects</p>	<p>Préparation du stage et analyse de séances.</p>

Module 3 : Recherche – 60 h (Nantes 72h):

<p>UE 14 OUTILS 20 h Angers- Le Mans 24h Nantes 2 ects</p>	<p><u>Universités de Nantes et d'Angers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Langue Vivante étrangère ou langue ancienne (Angers 20h ; Nantes, préparation au TOEIC, 24h). <p><u>Université du Maine :</u></p> <p>Langue vivante étrangère, 20 h</p>
<p>UE 15 SEMINAIRE DE</p>	<p>Mutualisé avec Master Recherche (A choisir par l'étudiant dans un des Masters Recherche du site, compatible avec la</p>

RECHERCHE 20 h Angers-Le Mans 24h Nantes 4 ects	formation MEF Lettres modernes – voir liste en annexe) 4 ects
UE 16 SEMINAIRE DE RECHERCHE 20 h Angers-Le Mans 24h Nantes 4 ects	Mutualisé avec Master Recherche (A choisir par l'étudiant dans un des Masters Recherche du site, compatible avec la formation MEF Lettres modernes – voir liste en annexe) 4 ects
UE 17 MEMOIRE	Mémoire de recherche (Bibliographie, plan détaillé, début de rédaction)

Module 4 : Stages

STAGE DE PRATIQUE ACCOMPAGNEE 36h 2 ects	Stage de deux semaines massées, en février.
---	---

Total S2 : Universités d'Angers et du Maine : 237 h (Disciplinaire 105 h / Professionnel : 72 h / Recherche : 60 h)

Université de Nantes : 240 h (Disciplinaire 96h/ Professionnel : 72 h / Recherche : 72h)

III.3 MASTER 2, SEMESTRE 3 (30 ects)

Module 1 : Formation disciplinaire – 110 h (Nantes 108h) ; avant les épreuves écrites) :

<p>UE 18 LITTÉRATURE ET CULTURE Angers 48h Nantes 36h Le Mans 60 h 6 ects</p>	<p><u>Université d'Angers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Composition française et explication de textes (préparation à l'épreuve 1 d'admissibilité), 30h • Grands auteurs classiques au programme du secondaire, 18h <p><u>Université de Nantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Composition française et explication de textes (préparation à l'épreuve 1 d'admissibilité), 36h <p><u>Université du Maine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Histoire littéraire et culturelle, 30 h • Questions de littérature générale, 20 h • Explications de textes, 10 h
<p>UE 19 CONNAISSANCE DE LA LANGUE Angers 62h Le Mans 50 h Nantes 72h 7 ects</p>	<p><u>Université d'Angers :</u> Préparation à l'épreuve 2 d'admissibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grammaire et stylistique 22h • Langue médiévale, 20h ou langue ancienne 1 pour étudiants en Lettres classiques. • Langue vivante ou langue ancienne 2 pour étudiants en Lettres classiques, 20h. <p><u>Université de Nantes :</u> Préparation à l'épreuve 2 d'admissibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grammaire et stylistique, 24h • Langue médiévale, 24h • Langue vivante ou ancienne, 24h <p><u>Université du Maine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Grammaire et stylistique, 30 h • Français médiéval et histoire de la langue, 20 h

Module 2 : Formation didactique et professionnelle - 110 h :

<p>UE 20 DIDACTIQUE ET EPISTEMOLOGIE DU FRANÇAIS 3 80 h Nantes 60h 7 ects</p>	<p>Histoire et épistémologie de la discipline : argumentation, oral, image, étude de la langue (20h) Didactique de l'écriture au collège et au lycée : modalités, démarches, évaluations (15h) Préparation à l'épreuve sur dossier 1 méthodologie (15h) Ateliers didactiques 1 (30h)</p>
<p>UE 21 LES SAVOIRS GENERAUX DE L'ENSEIGNANT 3 20 h 3 ects</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etude de la diversité des élèves et des dispositifs pédagogiques (types de difficultés, stratégies d'aide, diversification, interdisciplinarité) 2. La gestion des relations partenariales (relations aux parents, partenariat santé, justice, culture) 3. La gestion des situations difficiles (autorité et procédures disciplinaires)
<p>UE 22 ANALYSE DE L'ACTIVITE DES ELEVES ET DE L'ENSEIGNANT 3 10 h 1 ects</p>	<p>Préparation du stage et analyses de séances (travail des élèves, écrit et oral pour apprendre).</p>

Module 3 : Recherche – 20 h (Nantes 24h):

<p>UE 23 SEMINAIRE DE RECHERCHE 20 h Angers-Le Mans 24h Nantes 4 ects</p>	<p>Mutualisé avec Master Recherche (A choisir par l'étudiant dans un des Masters Recherche du site, compatible avec la formation MEF Lettres modernes – voir liste en annexe)</p>
---	--

Module 4 : Stages

<p>STAGE DE PRATIQUE ACCOMPAGNEE 36h 2 ects</p>	<p>Une semaine de stage massé après l'écrit du concours et avant Noël. Une semaine de stage filé après le 15 novembre et avant Noël.</p>
--	---

Total S3 : Universités d'Angers et du Mans : 240 h (Disciplinaire 110 / Professionnel : 110 h / Recherche : 20 h)

Université de Nantes : 222 h (Disciplinaire 108 / Professionnel 90 h / Recherche 24h)

III.4 MASTER 2, SEMESTRE 4 (30 ects)

Module 1 : Formation disciplinaire – 60 h (avril à juin) :

<p>UE 24 LITTERATURE ET CULTURE 45 h Angers-Le Mans 48 h Nantes 4 ects</p>	<p><u>Université d'Angers :</u> Préparation à l'épreuve 1 d'admission : <ul style="list-style-type: none"> • Explications de textes, 20h • Colles explications de textes, 25h <u>Université de Nantes :</u> Préparation à l'épreuve 1 d'admission : <ul style="list-style-type: none"> • Explications de textes, 24h • Colles explications de textes, 24h <u>Université du Maine :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Explications de textes, 45 h, 6 ects </p>
<p>UE 25 CONNAISSANCE DE LA LANGUE Angers-Le Mans 15 h Nantes 12h 1 ects</p>	<p><u>Université d'Angers :</u> Préparation à l'épreuve 1 d'admission : <ul style="list-style-type: none"> • Grammaire et stylistique 15h <u>Université de Nantes :</u> Préparation à l'épreuve 1 d'admission : <ul style="list-style-type: none"> • Grammaire et stylistique 12h <u>Université du Maine :</u> Questions de grammaire, 15 h</p>

Module 2 : Formation didactique et professionnelle - 130 h :

<p>UE 26 DIDACTIQUE ET EPISTEMOLOGIE DU FRANÇAIS 4 60h 4 ects</p>	<p>Préparation à l'épreuve sur dossier 2 d'admission : méthodologie et entraînements (36h) Ateliers didactiques 2 (24h)</p>
<p>UE 27 SAVOIRS GENERAUX DE L'ENSEIGNANT 4 40h 3 ects</p>	<p>- Préparation aux questions professionnelles de l'épreuve orale (Éthique et responsabilité) - Analyses plurielles : gestion des classes et des conflits scolaires</p>
<p>UE 28</p>	<p>Préparation du stage et analyses des pratiques (ateliers)</p>

ANALYSE DE L'ACTIVITE DES ELEVES ET DE L'ENSEIGNANT 4 30h 2 ects	
---	--

Module 3 : Recherche – 20 h :

UE 29 SEMINAIRE DE RECHERCHE 20 h Angers-Le Mans 24h Nantes 4 ects	Mutualisé avec Master Recherche (A choisir par l'étudiant dans un des Masters Recherche du site, compatible avec la formation MEF Lettres modernes – voir liste en annexe) 4 ects
UE 30 MEMOIRE DE RECHERCHE 6 ects	Mémoire de recherche (Rédaction et soutenance)

Module 4 : Stages

STAGE EN RESPONSABILITE 72h 6 ects	Stage en responsabilité pendant quatre semaines massées, entre les vacances d'hiver et celles de printemps.
---	---

Total S4 : Universités d'Angers et du Maine : 210 h (Disciplinaire : 60 h / Professionnel : 130 h / Recherche : 20 h)

Université de Nantes : 214 h (Disciplinaire 60 h / Professionnel : 130 h / Recherche 24 h)

VOLUME HORAIRE TOTAL DU MASTER (M1 + M2) = 937h (Angers, Le Mans), 940h (Nantes).

N.B. : Ce volume s'entend en heures étudiants et n'inclut pas les stages décrits ci-dessus. Il respecte le volume horaire voté par les C.A. des trois universités, à savoir 950h hors stages.

III.5 ANNEXE A LA DESCRIPTION DES ENSEIGNEMENTS. DETAILS CONCERNANT LES MODULES 3. LISTE, SUR LES TROIS SITES UNIVERSITAIRES, DES SEMINAIRES DE MASTER RECHERCHE PROPOSES AU CHOIX DES FUTURS ETUDIANTS DE MASTER MEF-PLC DANS LE CADRE DES MODULES 3

Université de Nantes :

Semestre 1

UEC 72- Etudes du roman

UEC 73- Etudes théâtrales

UEC 74- Etude de la poésie

UEC 75- Etudes médiévales

UEC 77- Littérature comparée

UEC 78- Littérature générale

UEC 79- Formes littéraires en Europe

Semestre 2

UEC 82- Etudes du roman

UEC 83- Etudes théâtrales

UEC 84- Etude de la poésie

UEC 85- Etudes médiévales

UEC 87- Littérature comparée

UEC 88- Littérature générale

UEC 89- Formes littéraires en Europe

Semestre 3 (UE de 20h)

UEF 31 -Etablissement des textes et interprétation

UEF 32 -Théorie littéraire : la modernité critique à l'épreuve des textes

UEF 33 – Texte et paratexte

Semestre 4 (UE de 24h)
UEC 41 Histoire, mythes et mémoires
UEC 42 Formes poétiques et interprétation
UEC 43 Théâtres officiels et non officiels
UEC 44 Ecriture et réécriture

Université d'Angers :

N.B. : les séminaires ci-dessous ont une durée de 10h. Les étudiants devront donc choisir DEUX séminaires pour l'UE7 du module 3 et DEUX séminaires pour l'UE8 du même module.

Semestre 1
UE3 Thèmes et genres littéraires de l'Antiquité grecque
UE3 Thèmes et genres littéraires de l'Antiquité latine
UE3 Thèmes et genres littéraires du Moyen Age
UE3 Littérature des XVIIe et XVIIIe siècles
UE3 Approches linguistiques des textes
UE3 Littérature du XIXe siècle.
Semestre 2
UE5 Formes du lyrisme
UE5 Littérature comparée
UE5 Histoire du théâtre
UE5 Littérature du XXe siècle
Semestre 3
UE8 Représentations et réalités dans l'Antiquité et le Moyen Age
UE8 Mythes et intertextes
UE8 Critique génétique
Semestre 4
UE10 Ecriture et Histoire
UE10 Roman et société
UE10 Les écritures du moi
UE10 Presse et critique

Université du Maine :

Des séminaires disciplinaires-Lettres au choix dans la spécialité « Cultures et critiques du texte, en littératures, langues et civilisations » du Master Recherche.

IV. LABORATOIRES D'APPUI

IV.1. 3L.AM (Université d'Angers et Université du Maine)

Laboratoire Langues, Littératures, Linguistiques, des Universités d'Angers et du Maine. (UPRES EA 4335)

Caractéristiques : Laboratoire bi-localisé sur les Universités d'Angers et du Maine.

Deux co-directrices : Hélène Aji (PR2, 11°), U. du Maine

Roselyne Mogin-Martin (PR1, 14°), U. d'Angers

Axe de recherche et thématique : Thématique générale :

Les formes du renouvellement dans les arts et la société

- Thématique 1 : Responsable : Alain Riffaud (MCF HDR 9°, U. du Maine)

Les objets de la création, les lieux de l'innovation et les inscriptions du sujet

Sont rattachés à cette équipe 5 PR, 1PR associé, 10 MCF et 7 associés.

-Thématique 2 : Responsable : Erich Fisbach (PR2, 14°, U. d'Angers)

Histoire, mémoire et création : entre fiction et réel.

Sont rattachés à cette équipe 7 PR, 13 MCF et 12 associés.

Outre les publications de ses chercheurs, le 3L.AM organise régulièrement sur ses deux sites des journées Doctorants, des journées d'études, des séminaires et colloques internationaux. Il est également engagé dans divers réseaux et programmes de recherche interdisciplinaires et inter-sites, en particulier dans le CPER LLSHS Pays de la Loire (partenaire principal dans deux projets régionaux déposés cette année (« Dynamiques Citoyennes en Europe » et « Actualités du Mythe »), et dans un projet qui sera déposé en 2011 (« Texte-Image »).

14 EC peuvent encadrer des mémoires de Master en langue et littérature françaises. 6 Professeurs et 1 MCF HDR peuvent encadrer des doctorats en langue et littérature françaises.

IV.2. CERIEC, E.A. 922, Université d'Angers

Le CERIEC est une unité de Recherche labellisée « Equipe d'Accueil » (EA 922) par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il rassemble une vingtaine d'enseignants-chercheurs de l'Université d'Angers, près d'une dizaine de chercheurs de différents statuts (MCF et professeurs d'une autre université, ATER, Prag et Prce docteurs, docteurs associés) et des enseignants chercheurs étrangers associés. Il accueille également une vingtaine de doctorants.

Directrice du CERIEC (jusqu'en avril 2010) : Mme le professeur Arlette Bouloumié.

L'axe central du CERIEC est le suivant : **Imaginaire, écritures et culture**. Il se décline en projets, parmi lesquels, pour le prochain Contrat quadriennal :

Le projet scientifique « **Écritures du sacré** » retenu par le Conseil Scientifique de l'Université d'Angers, sur quatre ans (2009-2013), dirigé par Élisabeth Pinto-Mathieu.

Développement de l'exploitation des **fonds d'archives littéraires** de la Bibliothèque Universitaire ainsi que de la Bibliothèque Municipale d'Angers (J. Gracq, M. Tournier, H. Bazin, les Pavie, O. Mirbeau, D. Sallenave, A. Dhôtel, ...). Ceci rejoint un des axes de recherches, sur « mémoire, patrimoine », proposé par le PRES UNAM.

Les champs de recherche du CERIEC sont les suivants :

- Mythe et imaginaire
- Ecriture et histoire
- Histoire de la pensée
- Ecritures du sacré

IV.3. TLI/MMA Université de Nantes

Le laboratoire TLI/MMA : « **Textes, Langages, Imaginaires / Marges Modernités Antiquités** », (labellisé équipe d'Accueil EA 4276) **rassemble** 13 professeurs et 23 maîtres de conférence, plus de quarante doctorants (littérature française, langues et littératures latine et grecque).

TLI développe un programme de recherche autour de la notion de « **marge littéraire** ». Cette thématique se décline autour de six axes :

- [Axe 1 : Littérature médiévale](#), dirigé par E. Gaucher
- [Axe 2 : Mémoires d'Ancien Régime](#), dirigé par J. Garapon
- [Axe 3 : Théâtre des marges](#), dirigé par F. Rubellin
- [Axe 4 : Frontières et Marges](#) (Littérature comparée), dirigé par A.-M. Boyer et C. Lombez
- [Axe 5 : Aux marges du roman moderne](#), dirigé par Ph. Forest :
- [Axe 6 : Modernité de l'Antique](#), dirigé par P. Maréchaux

TLI/MMA est animé par la volonté d'articuler étroitement les enseignements du Master, le travail des doctorants et la recherche du laboratoire. Cette articulation s'opère au niveau des cours du M1 et du M2 et des séminaires de recherche auxquels les étudiants sont invités à contribuer).

IV. 4. CREN Université de Nantes

Le **Centre de Recherche en Education de Nantes** (CREN) est une équipe d'accueil, EA 2661, dirigée par le professeur Michel Fabre. Il rassemble 34 enseignants chercheurs dont 8 HDR. Le CREN appartient au réseau SEGO (Sciences de l'Education du Grand Ouest) et est tête du réseau d'OPEN (Observatoire des Pratiques Enseignantes). L'équipe est structurée autour de trois axes :

Axe A : Analyse des pratiques et de l'activité des enseignants et des formateurs en situation. Marguerite Altet (PR) et Isabelle Vinatier (MCF)

Axe B : Politiques, acteurs et valeurs de l'éducation.

Professeurs Yves Dutercq et Michel Fabre.

Axe C : Problématisation et construction de savoirs : approches didactiques et cliniques.

Professeurs Christian Orange et Martine Lani-Bayle.

IV. 5. LLING Université de Nantes

Le **LLING, EA 3827**, est le laboratoire de linguistique de l'université de Nantes. Il est dirigé par le professeur Hamida Demirdache. Ses activités couvrent presque tous les champs de la recherche en linguistique (phonétique, phonologie, morphologie, syntaxe, sémantique, pragmatique, acquisition et

psycholinguistique). Les recherches conduites ont pour objectif de caractériser la capacité humaine de langage, i.e. de modéliser les représentations et les mécanismes impliqués dans la production, la compréhension et la perception du langage, à partir de différents types de données empiriques et de niveaux d'analyse de ces données.

IV.4. ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET PROFESSIONNELS : voir VI. Annexe 1.

V. FLUX ATTENDUS

V.1. EFFECTIFS

Sur la base des effectifs actuels en master (et en préparation CAPES), les flux suivants sont prévus :

V.1.1. UNIVERSITE D'ANGERS

M1 : 50 étudiants préparant les concours de recrutement + 10 places en formation continue et pour étudiants étrangers

M2 : 40 étudiants préparant les concours de recrutement + 10 places en formation continue et pour étudiants étrangers

V.1.2. UNIVERSITE DU MAINE

M1 : 20 étudiants préparant les concours de recrutement + 10 en formation continue et étudiants étrangers

M2 : 15 étudiants préparant les concours de recrutement + 5 en formation continue et étudiants étrangers

V.1.3. UNIVERSITE DE NANTES

M1 : 80 étudiants préparant les concours de recrutement + 10 places en formation continue et pour étudiants étrangers

M2 : 50 étudiants préparant les concours de recrutement + 10 places en formation continue et pour étudiants étrangers

V.2. ORIGINES DES ETUDIANTS

ACCES EN MASTER 1

Un diplôme national conférant le grade de la Licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de master (Licences de Lettres modernes ou classiques)

Un M1 ou M2 Recherche compatible avec le master MEF-PLC Lettres (possibilité d'équivalence totale ou partielle du volet recherche du MEF)

Ou Validation des Acquis des Etudes

Ou Validation des Acquis

Ou Validation d'Etudes pour des personnes venant d'Universités étrangères. (en particulier des établissements partenaires)

Ou Formation tout au long de la vie

ACCES EN MASTER 2

N.B. : Cet accès n'est pas un accès de droit mais dépend de la décision d'un jury.

Etudiants possédant une maîtrise ou un master 1 de Lettres ou un Master 1 MEF-PLC Lettres.

Ou Validation des Acquis des Etudes

Ou Validation des Acquis

Ou Validation d'Etudes pour des personnes venant d'Universités étrangères. (en particulier des établissements partenaires)

Ou Formation tout au long de la vie

V.3. RAPPEL DES RESULTATS ANTERIEURS AU CAPES

CAPES EXTERNE DE LETTRES MODERNES

SITE DU MANS (2000-2009)

Nombre d'inscrits, admissibles et admis

	2000	2001	2002	2003	2004
inscrits à la prépa	29	21	11	14	16
admissibles	9	11	9	11	12
admis	5	8	7	7	4

	2005	2006	2007	2008	2009
inscrits à la prépa	28	20	19	17	14
admissibles	24	14	17	9	11
admis	11	6	7	6	1

Pourcentage d'admissibles et d'admis parmi les candidats présents aux épreuves qui ont préparé le concours au Mans.

	2000	2001	2002	2003	2004
admissibles	31	52,4	81,8	78,6	75
admis	17,2	38	63,6	50	25

	2005	2006	2007	2008	2009
admissibles	85,7 %	70 %	89,5 %	53 %	78,6 %
admis	39,3 %	30 %	36,8 %	35,3 %	7 %

Classements :

2006 : un candidat classé 172^e, un autre 201^e (sur 980)

2008 : un candidat classé 157^e, un autre 160 (sur 750)

2009 : un candidat classé 197^e (sur 750)

FRANCE ENTIERE

Pourcentage d'admissibles et d'admis rapport au nombre de présents à toutes les épreuves.

	2000	2001	2002	2003	2004
Admissibles				58,9	57,95
Admis	16,9	21	30,37	31,3	28,83

	2005	2006	2007	2008
admissibles	65 %	60,2 %	62,5 %	53,3 %
admis	34,6%	27 %	28 %	23,4 %

VI- ANNEXE 1: EQUIPE PEDAGOGIQUE : ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET PROFESSIONNELS

UNIVERSITE D'ANGERS

Membres de l'équipe pédagogique (UFR)

Nom, Prénom	Qualité	Etablissement de Rattachement ou entreprise	Equipe rattachement	de	Section CNU
BOULOUMIE Arlette	PR	Université d'Angers	CERIEC		9e
DUFIEF Anne-Simone	PR	Université d'Angers	CERIEC		9e
HERMETET Anne-Rachel	PR	Université d'Angers	CERIEC		10e

PINTO-MATHIEU Elisabeth	PR	Université d'Angers	CERIEC	9e
BERNON-BRULEY Pauline	MCF	Université d'Angers	CERIEC	9 ^e
COLOT Blandine	MCF	Université d'Angers	CERIEC	8e
Remplaçant(e) de COURANT Daniel	MCF	Université d'Angers	CERIEC	9e
GOURMELEN Laurent	MCF	Université d'Angers	CERIEC	8e
LE NAN Frédérique	MCF HDR	Université d'Angers	CERIEC	9e
TRIVISANI-MOREAU Isabelle	MCF	Université d'Angers	CERIEC	9e
TEYSSANDIER Laurence	PRAG Docteur	Université d'Angers	CERIEC	9e

Liste des formateurs pouvant intervenir sur l'ensemble des formations transversales PLC (modules 2 et 4) :

Nom	grade	Diplôme universitaire complémentaire	établissement
BOURSICOT Laurent	PRCE Hist-Géo		LP Paul Emile Victor – Avrillé (49)
DESTHOMAS Florence	PLP		LP Chevrollier – Angers
DORÉ Christophe	PRCE Sciences de l'Education		IUFM Angers
LENOIR Pascal	PRCE espagnol	Doctorat	IUFM Angers
NOSRÉE Maryse	CPE		Lycée Joachim du Bellay – Angers
CHAUVIGNÉ Céline	CPE		Lycée Ludovic Ménard, Trélazé
PULIDO Loïc	MCF		IUFM Angers
LAINÉ Aurélie	MCF		IUFM Angers
RICHARD Dominique	PREC		IUFM Angers

Liste des formateurs pouvant intervenir dans les formations didactiques (modules 2, 4) :

Nom	grade	Diplôme universitaire complémentaire	discipline	établissement
ADAM John	PRCE		Maths	Collège Californie – Angers 49
AGUILAR Francisco	PRCE		Espagnol	Lycée François Truffaut – Challans 85
BANES Françoise	PRCE		Documentation	IUFM Nantes 44
BELLAND Laurent	CPE			Lycée André Malraux – Allonnes 72
BERTRAND Nicole	CPE	DEA		Collège Vercé – Château du Loir 72
BIDAULT Jean-François	PRCE		Anglais	Tps partagé IUFM et Lycée J. du Bellay – Angers 49
BONETTI Philippe	PRCE		Hist-Géo	Collège Jules Ferry – Montaignu 85
BOURREAU Florence	PRCE		Lettres	Collège François Villon – Les Ponts de Cé 49
BROCHARD			Comédienne	NTA Angers
CENTIEU Monique	PRCE		Maths	Collège Val d'Oudon – Le Lion d'Angers 49
CHALLET Pascal	PRCE		Documentation	Rectorat Nantes 44
CHAUVIGNÉ Philippe	PRCE		Espagnol	Lycée Chevrollier – Angers 49
CHESNAY Gérard	CPE			LP Gaston Lesnard – Laval 53
COLAS-BUZARÉ Jocelyne	PRAG		Lettres	Lycée Bergson – Angers 49
D'ESPINOSE Nathalie	PRCE		Documentation	Lycée Jeanne d'Arc – Angers 49

Point 7 – MASTERS METIERS DE L'ENSEIGNEMENT (documents adressés aux membres par mail uniquement)

DAFFLON Rosine	MCF		Lettres	IUFM Angers 49
DANARD Isabelle	PRCE		Maths	Collège Jean Zay – Avrillé 49
DANARD Yannick	PRCE		Maths	Collège Jean Rostand – Trélazé 49
DUPLESSIS Pascal	PRCE	Master	Documentation	IUFM Angers 49
ÉVAIN Olivier	PRCE		Maths	Collège Californie – Angers 49
FONTAINE Sylvie	PRAG		Lettres	IUFM Angers 49
GAGNERIE Bruno	PRAG		Maths	Lycée David d'Angers – Angers 49
GARTNER Annie	PRAG		Allemand	Lycée Alcide d'Orbigny – Bouaye 44
GAUDIN Luc	PRCE		Maths	Lycée Jean Bodin – Les Ponts de Cé 49
GENTIL Christian	PRAG		SES	Lycée Guist'Hau – Nantes 44
GIRARD Annie	PRAG		Lettres	Retraitée
GIRAUDON Francis	PRCE		Maths	Collège Condorcet – St Philbert de Gd Lieu 44
GIRAULT Hervé	PRAG	Doctorat	Musique	IUFM Angers 49
GODICHON Laurence	PRCE		Espagnol	Lycée Chevrollier – Angers 49
GRIMAUD Jean-François	PRCE		Documentation	Collège St Joseph – La Pommeraye 49
GRISAUD Christian	Directeur			CIO Sablé sur Sarthe 72
GRISAUD Marie-Hélène	Chargée d'Etudes		Documentation	CRDP Nantes 44
JUTEAU Erik	Principal			Collège Le Galinet – Blain 44
KELHETTER Alain	PRCE	Maîtrise	Maths	Responsable IUFM Angers 49
KERVISION Claudine	PRCE		Anglais	Lycée la Colinière – Nantes 44
LABARRE Jacques	PRCE		TICE	Tps partagé IUFM Nantes et CRDP Nantes 44
LABEEUW Françoise	PRCE		Lettres	IUFM La Roche sur Yon 85
LANÉELLE Xavière	MCF		SES	IUFM Angers 49
LE BIHAN Marcel	PRCE		Lettres	Retraité
LEMARCHAND Frédérique	PRCE		Documentation	Lycée Ambroise Paré – Laval 53
MAITRE Françoise	PRCE		Espagnol	Retraitée
MARTINA Claudine	PRAG		Anglais	Collège Rabelais – Angers 49
MICHEL Martine	PRCE		Espagnol	Collège Châteauneuf sur Sarthe 49
MINGUEL Richard	PRCE		Espagnol	Collège La Venaiserie – St Barthélémy d'Anjou 49
MIS Gérard	PRCE		Techno/TICE	IUFM Angers 49
MOREAU Clotilde	CPE			Lycée La Colinière – Nantes 44
MULLER Marie-Paule	PRCE	DEA	Anglais	IUFM Angers 49
NARIOO Marie-Josée	PRCE		histoire-géographie	IUFM La Roche sur Yon 85
NEVEU Valérie	MCF			Université d'Angers 49
ORANGE Denise	MCF		SVT	IUFM Nantes 44
OUDIN Nathalie	CPE			Collège La Madeleine – Le Mans 72
PINSON Olivier	PRCE		Maths	Lycée Renoir – Angers 49
PLARD Jeannine	PRCE		Lettres	Collège Jean Rostand – Trélazé 49

RETAILLEAU Brigitte	?			CEFRAS St Sébastien sur Loire 44
ROCHE Johann	PRAG		Anglais	Lycée Bergson – Angers 49
ROGUET Simon	Librairie			Librairie M'Lire – Laval 53
ROULIN Olivier	PRCE		Anglais	Lycée Lavoisier – Mayenne 53
ROUX Jean-Baptiste	PRCE		Lettres	Collège François Grudé – Connerré 72
TOUCHARD Claude	CPE			Collège Jean Mermoz – Nozay 44
VENDÉ Céline	PRAG		Allemand	Collège St Exupéry – Belleville sur Vie 85
VILLERET Olivier	MCF		Physique-Chimie	IUFM Angers 49

UNIVERSITE DU MAINE

Membres de l'équipe pédagogique (UFR)

Nom, Prénom	Qualité	Etablissement de Rattachement ou entreprise	Equipe rattachement de	Section CNU
BARBAUD Alain	MCF	Université du Maine	3 L.AM	8 ^e
BLANCHARD Joël	PR	Université du Maine	3 L.AM	9 ^e
COLTIER Danielle	MCF	Université du Maine	3 L.AM	7 ^e
FERON Corinne	MCF	Université du Maine	3 L.AM	9 ^e
LABARRE Sylvie	MCF	Université du Maine	3 L.AM	8 ^e
LAURENT Franck	PR	Université du Maine	3 L.AM	9 ^e
LOJKINE Patricia	PR	Université du Maine	3 L.AM	9 ^e
LUZZATI Daniel	PR	Université du Maine	LIUM	7 ^e
MIR-SAMII Reza	MCF	Université du Maine	3 L.AM	7 ^e
OUVRY-VIAL Brigitte	PR	Université du Maine	3 L.AM	9 ^e
PRINCE Nathalie	MCF	Université du Maine	3 L.AM	9 ^e 10 ^e
RIFFAUD Alain	MCF HDR	Université du Maine	3 L.AM	9 ^e
SERVOISE Sylvie	MCF	Université du Maine	3 L.AM	9 ^e 10 ^e
??? (recrutement en juin 2010)	MCF	Université du Maine	3 L.AM	9 ^e

Liste des professionnels

Liste des formateurs pouvant intervenir sur l'ensemble des formations transversales PLC (blocs 2 et 4) :

Nom	grade	Diplôme universitaire complémentaire	établissement
Séjourné Arnauld	MCF		IUFM Le Mans
Lledo Gérard	PRCE	Formateur déchargé 2h !!	Lycée Touchard Le Mans
Coupée Didier	PRCE	Formateur déchargé CPE	Collège Changé
Foubert Guillaume	PRCE	Formateur déchargé 2h	Lycée Sud Le Mans
Chirouter Edwige	PRCE	Doctorat	
Trassart Véronique	PRCE	Maîtrise	IUFM Le Mans
Brillant Xavier	PRCE	DEA	IUFM Le Mans
Vannier Marie-Paule	MCF		IUFM Le Mans
Pierrisnard Christine	MCF		IUFM Le Mans
Lacroix Florence	MCF		IUFM Le Mans
Mole Frédéric	MCF		IUFM Le Mans
Jamet Jean-Claude	PREC		IUFM Le Mans
Moisy dominique	PREC		IUFM Le Mans

**Liste des formateurs pouvant intervenir sur les formations disciplinaires et didactiques PLC
Lettres (modules 2, 3, 4) :**

Nom	grade	Diplôme universitaire complémentaire	discipline	établissement
Louis Catherine	PRCE		Lettres	IUFM Le Mans
Bussienne Elisabeth	PRAG	Maîtrise	Lettres	IUFM Le Mans
Jay Jean-Bernard	PRCE	Docteur	Lettres	IUFM Le Mans
Hubert Bruno	PRCE	Doctorant	Lettres	IUFM Le Mans

UNIVERSITE DE NANTES

Nom, Prénom	Qualité	Etablissement de Rattachement ou entreprise	Equipe rattachement de	Section CNU
ANSEL Yves	PR	Université de Nantes	TLI/MMA	9e
BERTHIER Patrick	PR	Université de Nantes	TLI/MMA	9e
BLAIN Marie	MCF HDR	Université de Nantes	TLI/MMA	9e
BOYER Alain-Michel	PR	Université de Nantes	TLI/MMA	10e
CLAUDEL Paul-André	MCF	Université de Nantes	TLI/MMA	10e
CORREARD Nicolas	MCF	Université de Nantes	TLI/MMA	10e
DOMINGUEZ Véronique	MCF	Université de Nantes	TLI/MMA	9e
FOREST Philippe	PR	Université de Nantes	TLI/MMA	9e
GARAPON Jean	PR	Université de Nantes	TLI/MMA	9e
GAUCHER-REMOND Elisabeth	PR	Université de Nantes	TLI/MMA	9e
GLON Thierry	MCF	Université de Nantes	TLI/MMA	9e
GLON-SANSON Line	PRAG	Université de Nantes		11e
GOEURY Julien	MCF	Université de Nantes	TLI/MMA	9e
KLIEBENSTEIN Georges	MCF	Université de Nantes	TLI/MMA	9e
LABARTHE Judith	MCF	Université de Nantes	TLI/MMA	10e
LIGIER-DEGAUQUE Isabelle	MCF	Université de Nantes	TLI/MMA	9 ^e et 18e
LOMBEZ Christine	PR	Université de Nantes	TLI/MMA	10e
LOISELEUR Aurélie	MCF	Université de Nantes	TLI/MMA	9e
PARIS Claire	PRAG	Université de Nantes		11e
PEYRACHE-LEBORGNE Dominique	MCF HDR	Université de Nantes	TLI/MMA	10e
POSTEL Philippe	MCF	Université de Nantes	TLI/MMA	10e
RUBELLIN Françoise	PR	Université de Nantes	TLI/MMA	9e
TETTAMANZI Régis	PR	Université de Nantes	TLI/MMA	9e
STENGER Gerhardt	MCF HDR	Université de Nantes	TLI/MMA	9e
TEULADE Anne	MCF	Université de Nantes	TLI/MMA	10e
ZONZA Christian	MCF	Université de Nantes	TLI/MMA	9e

N.B. : Plusieurs enseignants-chercheurs, PRAG ou PRCE ont une expérience d'enseignement en collège et en lycée.

EQUIPE PEDAGOGIQUE IUFM

MASTER MEF PLC Lettres modernes NANTES (Module 2)

Nom	grade	Diplôme universitaire complémentaire	établissement
Claquin Françoise	PRAG Lettres modernes	DEA de linguistique générale et appliquée	IUFM
Dordain Martine	PRCE Lettres modernes	DEA Sciences du langage	IUFM

Point 7 – MASTERS METIERS DE L'ENSEIGNEMENT (documents adressés aux membres par mail uniquement)

Huchet Catherine	PRCE Lettres modernes		IUFM
Lagache Françoise	PRAG Lettres modernes		IUFM
Brassel Domenica	PRAG Lettres modernes		IUFM
Schmehl Annette	MC	70 ^{ème} section	IUFM
De Beaudrap Anne-Raymonde	MC	HDR 9 ^{ème} section	IUFM
Benoit Jean-Pierre	MC	Doctorat- HDR 70 ^{ème} section	Université de Nantes
Guillot Christelle	PRCE Lettres modernes		Collège Jacques Brel (Guérande)
Haye Marie	PRCE Lettres modernes		Collège Aristide Briand (Nantes)

Le Marec Marie-France	PRAG	DEA de droit social et mouvements sociaux contemporains	IUFM
Feunteun Patrick	MC	16 ^{ème} section	IUFM
Tupin Frédéric	PU	70 ^{ème} section	IUFM
Perez Marie-Thérèse	MC	70 ^{ème}	IUFM

VII. ANNEXE 2 : ANNEXE DESCRIPTIVE AU DIPLÔME (fiche à part)

VIII. ANNEXE 3 : FICHE RNCP (fiche à part)

7.7. MASTER, MENTION: MATHÉMATIQUES ET APPLICATIONS, SPECIALITE: METIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION – MATHÉMATIQUES

CE DOCUMENT NE TIENT PAS COMPTE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS OU DE RECOMMANDATIONS.

UFR: Sciences Domaine: STS

Mention: Mathématiques et Applications

Spécialité: Métiers de l'Enseignement

1. Présentation des objectifs de la formation sur les deux années du master (connaissances et compétences à acquérir)

- Le master mention Mathématiques et Applications spécialité Métiers de l'enseignement vise à donner une formation initiale approfondie en mathématiques.
- Le master vise, outre la maîtrise de connaissances disciplinaires, la construction de compétences d'enseignant de lycée et collège et de formateurs dans cette discipline telles qu'elle sont notamment définies dans l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006 (MENS0603181A), publié au JO du 28 décembre 2006 (RLR : 438-5, BOEN n°, 4 janvier 2007)..

Niveau d'exigence requis et cibles du master Mathématiques et Applications spécialité Métiers de l'Enseignement

4. Etudiants titulaires d'une licence de mathématiques.
 5. Professionnels souhaitant une remise à niveau de leurs connaissances dans un but de promotion professionnelle ou de reconversion professionnelle vers les métiers de l'enseignement ou de la formation, sur dossier (validation des acquis de l'expérience niveau Licence)
 6. Etudiants d'autres filières, sur dossier (niveau Licence).
- Le M2, comme le M1, est ouvert sur dossier à tout étudiant souhaitant une reconversion professionnelle.

Débouchés professionnels possibles du master

- Cette formation prépare les étudiants qui concourent au CAPES externe de Mathématiques.
- Cette formation permet également d'accéder aux métiers de formateur dans les filières d'enseignement général dans les organismes tels que les centres d'apprentissage des Chambres des métiers et de l'industrie, les AFPA, les GRETA.

Poursuites d'études ou réorientation

Les poursuites d'études et réorientations sont envisagées localement selon les modalités décrites dans le septième paragraphe. Vers les masters disciplinaires existants elles se feront sur dossier.

2. Positionnement de la formation dans l'offre de l'établissement, dans l'offre de l'académie

Contexte

La mention « Mathématiques et Applications » se décline actuellement dans les universités d'Angers, du Maine et de Nantes sous la forme d'un master co-habilité entre Angers et Nantes, proposant une spécialité recherche (« Mathématiques Fondamentales et Applications », MFA) et une spécialité professionnelle (« Master Mathématiques et Ingénierie », MIM) et d'un master de l'université du Maine (spécialité

mathématiques pour l'assurance et la finance).

Les universités d'Angers et de Nantes ont chacune une préparation à l'agrégation externe de mathématiques.

Par ailleurs chacune des trois universités proposait jusqu'à présent une préparation au CAPES externe de mathématiques d'un volume horaire de trois cent soixante heures disciplinaires auxquelles s'ajoutaient une formation professionnelle encadrée par l'IUFM des Pays de la Loire, les stagiaires étant ensuite formés dans l'académie des Pays de la Loire.

Positionnement

Dans les trois universités (Nantes, Angers, Le Mans), l'offre de licence de mathématiques est accompagnée de la mise en place de parcours de pré-professionnalisation aux métiers de l'enseignement.

Dans la continuité, une formation professionnelle et diplômante « Métiers de l'Enseignement » est soumise à l'habilitation sous la forme d'une spécialité co-habilitée pour les trois universités de l'académie et intégrée dans les diplômes de master disciplinaires existants en mathématiques.

Cette nouvelle spécialité vise à donner une formation approfondie pour les métiers de l'enseignement des mathématiques en lycée et collège à travers la maîtrise des connaissances de base disciplinaires et la construction des compétences attendues d'un enseignant de mathématiques.

Des parcours spécifiques sont créés en première année des masters et s'appuient en partie sur les parcours existants dans chaque université.

Pilotage de la formation

Un conseil de spécialité est institué qui réunit les responsables et co-responsables de la spécialité. Ce conseil veille à la conformité des enseignements à la maquette, à leur cohérence académique et propose des améliorations

Il s'appuie notamment sur une évaluation faite par les étudiants et par les enseignants.

L'IUFM dispose d'une structure d'aide aux étudiants en grande difficulté qui peut se mettre à la disposition des étudiants de ce master.

Relations internationales

Au cours de ces dernières années, l'IUFM a su développer des relations avec des universités européennes ou nord américaines. Il a également construit des collaborations avec des systèmes éducatifs dans différents pays. Ce potentiel, enrichi par les partenariats des trois universités concernées, permet de donner au master une véritable ouverture internationale (échanges, stages à l'étranger, préparation à la certification DNL).(voir tableau en annexe)

7. Description sommaire des unités d'enseignement et des parcours

Les modules se répartissent entre cinq cents heures d'enseignement disciplinaire, trois cents heures d'enseignement professionnel et cent cinquante heures de préparation au concours du CAPES externe de mathématiques : les parties disciplinaires et professionnelles occupent le volume horaire usuel de huit cents heures d'un master professionnel et la partie préparation au concours occupe le volume supplémentaire alloué à un master enseignement, soit un total de neuf cent cinquante heures.

Les enseignements disciplinaires visent à consolider et renforcer les connaissances nécessaires au futur enseignant de mathématiques. Ils forment une partie indispensable pour la préparation des épreuves de concours ; c'est pourquoi certains de ces modules sont associés à la préparation au concours.

Les enseignements professionnels incluent une formation au TICE, une formation à l'épistémologie et à la didactique, une formation transversale aux métiers de l'enseignement ainsi qu'une formation à la recherche en mathématiques et/ou en éducation.

Le détail des unités d'enseignement apparaît pour chaque université en annexe.

A cela s'ajoutent une mise en œuvre de la certification C2i niveau 2 enseignement ainsi que des stages dont

la gestion est effectuée par l'IUFM en partenariat avec le rectorat avec lequel une convention est en cours de rédaction. Le calendrier des stages impose les contraintes suivantes dans le découpage de l'emploi du temps :

- en S2 : un stage massé d'observation est prévu deux semaines avant les vacances scolaires d'hiver du deuxième semestre (Février - Mars) ;
- en S3 : un stage en pratique accompagnée d'une semaine est prévu après les épreuves écrites du concours. La période précédant ces épreuves sera entièrement dédiée à la préparation disciplinaire des épreuves écrites, mis à part trois heures de préparation au stage, tandis que la période après le stage sera consacrée à la formation professionnelle pendant laquelle l'étudiant prolongera son stage à raison d'une journée par semaine;
- en S4 : un stage massé en responsabilité de quatre semaines entre les vacances d'hiver et les vacances de printemps sera accompagné d'ateliers d'analyse de situations professionnelles. La période précédant ce stage sera dédiée à la formation professionnelle et à la recherche, tandis que la période suivant le stage sera consacrée à la préparation aux épreuves orales du concours pour les étudiants admissibles ainsi que pour les étudiants non-admissibles, étant entendu que cette préparation participe à la formation professionnelle.

Structure générale

La spécialité enseignement est organisée en 5 parties principales en relations les unes avec les autres, notamment par l'intermédiaire du travail effectué dans les stages

Bloc 1, « savoirs à enseigner et à apprendre »

Ce bloc vise à la fois à faire acquérir aux étudiants les savoirs disciplinaires indispensables pour leur enseignement et les connaissances épistémologiques et compétences didactiques correspondantes. La question des TICE y est travaillée. Ce bloc peut ainsi contribuer à la validation du C2i2e. Ce bloc prépare également aux épreuves écrites et au premier oral du concours.

Intervention d'universitaires, de formateurs et de professionnels de l'enseignement et de l'entreprise.

Le travail de ce bloc se fait en relation étroite avec les stages

Acquisition des compétences C2, C3, C4, C6, C7, C8, C9, C10 du référentiel (voir ci-dessous)

Bloc 2, « savoirs généraux de l'enseignant »

Il s'agit :

- de donner aux étudiants une connaissance approfondie du système éducatif
- de les doter de connaissances de sciences humaines et sociales (philosophie, psychologie, droit, sciences de l'éducation) concernant les enjeux fondamentaux de la profession, de l'orientation et la difficulté scolaire et de les rendre capables de les utiliser pour analyser les situations éducatives.
- De préparer les deux oraux du concours

Intervention d'universitaires, de formateurs et de professionnels de l'enseignement.

Le travail de ce bloc se fait en relation étroite avec les stages

Acquisition des compétences C1, C5, C6, C7, C9, C10

Bloc 3, « analyse de l'activité de l'enseignant et des élèves »

Il s'agit de doter les étudiants d'outils d'analyse de l'activité enseignante (dont les pratiques de l'étudiant en stage) et de l'activité des élèves, de les rendre capables de telles analyses et, plus largement, d'analyses de situations de travail.

Intervention de professionnels de l'enseignement et de la formation, spécialistes des didactiques et de la formation professionnelle des enseignants.

Acquisition des compétences C1, C3, C4, C5, C6, C7, C9, C10

Bloc 4, « Formation à et par la recherche »

Les enseignements des différents blocs mettent les étudiants en contact avec les résultats les plus récents de la recherche en didactique, en histoire des sciences et en éducation notamment par des conférences.

Les étudiants suivent par ailleurs une formation à et par la recherche, de façon à les rendre capables d'utiliser de façon critique les résultats de la recherche et de poursuivre éventuellement en doctorat. La recherche à laquelle ils sont formés et le mémoire qu'ils produisent (1 mémoire sur les deux ans, avec écrit intermédiaire important en fin de M1) correspondent à des recherches de natures diverses sur l'enseignement, l'apprentissage et l'histoire de la discipline ou, plus largement, sur le système éducatif. Cette formation à la recherche et le suivi du mémoire se fait au sein d'équipes plurielles : enseignants-chercheurs de laboratoires et formateurs d'enseignants.

Acquisition des compétences C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8, C10

Stages
<p>Les stages, parties essentielles de la formation par alternance, sont articulés avec les autres blocs de la formation : formations disciplinaires et didactiques (bloc 1), formations générales (bloc 2), analyse de l'activité des enseignants et des élèves (bloc 3), formation à et par la recherche (bloc 4). Ils impliquent donc l'ensemble des enseignants du master. Ils sont encadrés sur le terrain par des enseignants de lycées et collèges, conseillers pédagogiques tuteurs, et donnent lieu à des visites des enseignants intervenant dans les différents blocs. Plusieurs types de stages sont nécessaires, ils seront mis en place en partenariat avec le rectorat : stages d'observation, stages de pratique accompagnée, stage en responsabilité (pédagogique ou de pleine responsabilité selon les possibilités offertes par l'employeur).</p> <p>Acquisition de toutes les compétences de C1 à C10.</p>

Les compétences professionnelles des maîtres
(RLR : 438-5, MENS0603181A, BOEN n°, 4 janvier 2007, arrêté du 19/12/2006, JO 28/12/2006)
C1 : Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable
C2 : Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer
C3 : Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale
C4 : Concevoir et mettre en œuvre son enseignement
C5 : Organiser le travail de la classe (gestion des groupes et des conflits, organisation de l'espace classe...)
C6 : Prendre en compte la diversité des élèves
C7 : Evaluer les élèves
C8 : Maîtriser les technologies de l'information et de la communication
C9 : Travailler en équipes et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école
C10 : Se former et innover

Le découpage par blocs est précisé pour chacune des universités dans les tableaux suivants :

Angers	Bloc 1	Bloc 1 bis	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4+stage	Total
S1	246h (27 ECTS)	24h (3 ECTS)				270h (30 ECTS)
S2	152h (15 ECTS)	24h (3 ECTS)	20h (1 ECTS)	24h (4 ECTS)	24h (7 ECTS)	248h (30 ECTS)
S3	150h (18 ECTS)	24h (3 ECTS)	24h (3 ECTS)	24h (2 ECTS)	6h (4 ECTS)	228h (30 ECTS)
S4	80h (10 ECTS)	64h (7 ECTS)	36h (4 ECTS)	24h (3 ECTS)	6h (6 ECTS)	210h (30 ECTS)
Total bloc	632h	136h	80h	72h	36h	956h

Le Mans	Bloc 1	Bloc 1 bis	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4+stage	Total
S1	250h (25 ECTS)	50h (5 ECTS)				300h (30 ECTS)
S2	220h (22 ECTS)	30h (3 ECTS)	30h (3 ECTS)		20h (2 ECTS)	300h (30 ECTS)
S3	100h (15 ECTS)	20h (4 ECTS)	20h (4 ECTS)	20h (4 ECTS)	15h (3 ECTS)	175h (30 ECTS)
S4	60h (9 ECTS)	50h (7 ECTS)	20h (3 ECTS)	30h (4 ECTS)	15h (7 ECTS)	175h (30 ECTS)
Total bloc	630h	150h	70h	50h	50h	950h

Nantes	Bloc 1	Bloc 1 bis	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4+stage	Total
S1	216h (27 ECTS)	20h (3 ECTS)				236h (30 ECTS)
S2	154h (14 ECTS)	50h (5 ECTS)	12h (1 ECTS)	24h (2 ECTS)	20h (6 ECTS)	270h (30 ECTS)
S3	120h (18 ECTS)	36h (3 ECTS)	24h (3 ECTS)	24h (2 ECTS)	15h (4 ECTS)	219h (30 ECTS)
S4	80h (8 ECTS)	65h (7 ECTS)	44h (4 ECTS)	21h (3 ECTS)	15h (8 ECTS)	225h (30 ECTS)
Total bloc	570h	181h	80h	69h	50h	950h

4. Composition de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est constituée des enseignants -chercheurs et professionnels – des équipes actuelles de la formation de préparation au CAPES Externe de Mathématiques proposée jusqu'à présent par chacune des universités, de la formation IUFM, du centre François Viète ainsi que du M1 du master « Mathématiques et Applications » dans lequel s'associe la nouvelle spécialité (tableau en annexe).

Les intervenants extérieurs participeront aux modules professionnels, notamment ceux dédiés aux exposés de leçons, et aux formations aux activités de l'enseignant.

Responsables locaux :

- Angers : François Ducrot, Alain Kelhetter, Hélène Maynadier-Gervais
- Le Mans : Gérard Leloup, Christine Choquet
- Nantes : Jacques Barbe, Anne Denmat, Laurent Piriou

(renvoi en annexes pour plus de détails)

5. Laboratoires d'appui (adossés recherche) et réalité de l'implication des enseignants-chercheurs dans la production scientifique

En mathématiques: la Fédération de Recherche Mathématiques Pays de Loire FR n° 2962 qui regroupe les laboratoires de mathématiques labélisés de la région des Pays de la Loire:

- [Angers] Le Laboratoire Angevin de Recherche en Mathématiques (UMR n° 6093 – LAREMA)
- [Le Mans] Le Laboratoire Manceau des Mathématiques (EA n° 3263 – LMM)
- [Nantes] Le Laboratoire de Mathématiques Jean Leray (UMR n° 6629 – LMJL)

La production scientifique de la fédération de mathématiques au cours de la période 2002-2006 compte 460 publications (dont 433 dans des revues à comité de lecture), 91 prépublications déposées sur HAL/Arxiv, 182 conférences invitées, 31 thèses et 7 habilitations soutenues. Depuis 2004 deux membres sont nommés à l'Institut universitaire de France dont l'un est médaillé de bronze du CNRS, et une chaire d'excellence ANR a été attribuée à un professeur nouvellement recruté.

En sciences de l'éducation:

- [Nantes] Le Centre de Recherche en Education de Nantes (EA n° 2661 – CREN)

En histoire des sciences:

- [Nantes] Le Centre François Viète (EA n° 1161)

6. Flux attendus (effectifs ; origine des étudiants)

Le flux attendu correspond aux effectifs actuels des différentes formations de préparation au CAPES Externe de mathématiques, soit environ 20 étudiants au Mans, 25 à Angers et 45 à Nantes.

Les étudiants proviennent dans une proportion d'environ deux tiers des différentes licences de mathématiques des trois universités ; le tiers restant résulte soit d'une réorientation professionnelle soit d'une mobilité géographique. On observe un taux de redoublement important parmi les étudiants échouant la première fois au concours: ceux-ci tentent alors une nouvelle fois le concours ainsi que le concours PLP.

Résultats académiques du concours CAPES externe de mathématiques:

	Nantes	Angers	Le Mans	Résultats nationaux
2003	23,3 %	20 %	25 %	27 %
2004	22,4 %	25,5 %	12,5 %	23,9 %
2005	45,3 %	58,5 %	37,5 %	32,2 %
2006	34,6 %	38,9 %	22,2 %	23,9 %
2007	31,5 %	38,7 %	42,1 %	24,6 %
2008	37,5 %	38,9 %	6,7 %	23,3 %
2009	38,3 %	35,5 %	17,6 %	25,5 %

Angers

Détail des enseignements

M1

Les enseignements disciplinaires de M1 sont pour partie mutualisés avec les parcours « mathématiques fondamentales et applications » (MFA) et « Ingénierie mathématique » (MIM). Les modules mutualisés ont un volume de 54h, pour permettre la compatibilité avec les parcours MFA et MIM. La colonne HM regroupe les heures hors maquette.

Semestre 1

N°	Intitulé	H/étud		CM	TD	HM	ECTS	Validation	Mutualisation	
1	Analyse hilbertienne, transformation de Fourier, séries de Fourier	54		27	27		6	Examen	MFA-MIM	
2	Algèbre approfondie (algèbre linéaire, polynômes symétriques, groupes SO(2), SO(3), arithmétique)	54		27	27		6	Examen	MFA	
3	Analyse numérique	54		27	27		6	Examen	MFA-MIM	
4	Analyse réelle et équations différentielles	54		27	27		6	Examen	-	
5	Géométrie I	54	30	15	15		3	6	CC	-
	Savoirs fondamentaux didactiques		24		24		3		CC	-
	Total S1	270		123	147		30			

Semestre 2

N°	Intitulé	H/étud		CM	TD	HM	ECTS	Validation	Mutualisation	
6	Courbes et surfaces	54		27	27		6	Examen	MFA	
7	Combinatoire, probabilités discrètes, statistique élémentaire	54		27	27		6	CC	-	
8	Didactique des mathématiques	54	24		24		3	6	CC	-

Point 7 – MASTERS METIERS DE L'ENSEIGNEMENT (documents adressés aux membres par mail uniquement)

	Géométrie II		30	15	15		3		CC	-
9	Initiation à la recherche (TER) et histoire des sciences	24		12	12	36 (**)	7		Mémoire et CC	MFA
10	Savoirs généraux de l'enseignant	20			20		1		CC	-
	Stages en observation et pratique accompagnée 2 semaines					36*	2	5	rapport	
	Analyse de l'activité des élèves et de l'enseignant	24			24		2		CC	
	Entraînement aux problèmes	18		18				-	-	
	Total S2	248	99	149			30			

(*) : 2 heures ETD d'encadrement par étudiant

(**) : 5 heures d'encadrement par étudiant

M2

Tous les enseignements de M2 sont spécifiques à la spécialité MEF. Du fait de la structure particulière de cette année, imposée par le calendrier du concours, toutes les évaluations ont lieu sous forme de contrôle continu intégral.

Semestre 3

N°	Intitulé	H/étud	CM	TD	HM	ECTS	Validation
11	Préparation à l'écrit en analyse	50	25	25		6	CC
12	Préparation à l'écrit en algèbre	50	25	25		6	CC
13	Préparation à l'écrit en géométrie + oral	50	25	25		6	CC
14	Savoirs fondamentaux didactiques	24	12	12		3	6 CC
	Savoirs généraux de l'enseignant	24	12	12		3	
15	Stage pratique accompagnée 1 semaine				18 (*)	2	6 CC mémoire
	Analyse de l'activité de l'élève et de l'enseignant	24	12	12		2	
	Formation à et par la recherche	6		6	15 (*)	2	
	Total S3	228	111	117		30	

(*) : 2 heures d'encadrement par étudiant

Semestre 4

N°	Intitulé	H/étud	CM	TD	HM	ECTS	Validation	
16	Préparation à la première épreuve d'oral - analyse probabilités	40	20	20		5	CC	
17	Préparation à la première épreuve d'oral - algèbre géométrie	40	20	20		5	CC	
18	Didactique des mathématiques, préparation à l'épreuve sur dossier	64	20	44		7	CC	
19	Stage en responsabilité 4 semaines	6		6	72(**)	6	Rapport	
20	Savoirs généraux de l'enseignant - Préparation à l'oral 2	60	36	36		4	7	CC
	Analyse de l'activité des élèves et de l'enseignant		24	24		3		CC
C2I	Préparation C2I niveau 2				6			
Total S4		210	60	150		30		

(**) : 5 heures d'encadrement par étudiant

Passerelles et possibilités de réorientation :

A la fin du S1, possibilité de choix entre les parcours MEF et MFA

Accès sur dossier en M2 MFA, soit à la fin du M1 (avec le choix d'un TER adéquat), soit à la fin du M2.

A la fin du S3, en cas de non admissibilité au CAPES, possibilité de reprendre le M1 MIM en S2

A la fin du M1, possibilité de réorientation vers le master « professorat des écoles ».

Équipe pédagogique

Nom	grade	Diplôme universitaire	établissement
CHAUVIGNÉ Céline	CPE		Lycée Ludovic Ménard
DENKOWSKA Sophie	PR	Doctorat	IUFM Angers
DU BOIS Philippe	PR	Doctorat d'état	Université d'Angers
DUCROT François	MC	Doctorat	Université d'Angers
EL AMRANI Mohammed	MC	Doctorat	Université d'Angers
GAGNERIE Bruno	PRAG	Agrégation	Lycée David d'Angers
GARBIT Rodolphe	MC	Doctorat	Université d'Angers
GRANGER Jean-Michel	PR	Doctorat d'état	Université d'Angers
KELHETTER Alain	PRAG	Agrégation	IUFM Angers

LAINÉ Aurélie	MC	Doctorat	IUFM Angers
LANDREAU Bernard	MC	HDR	Université d'Angers
LOEB Jean-Jacques	PR	Doctorat d'état	Université d'Angers
MAYNADIER-GERVAIS Hélène	MC	Doctorat	Université d'Angers
MONNIER Jean-Philippe	MC	HDR	Université d'Angers
NAIE Daniel	MC	HDR	Université d'Angers
NOSRÉE Maryse	CPE		Lycée Joachim du Bellay
PULIDO Loïc	MC	Doctorat	IUFM Angers
VIENNE	MC	Doctorat	Université d'Angers

2. Le Mans

Détail des enseignements :

Formation du Semestre 1 : 190 h disciplinaires, 60 h préparation concours et 50h MEFTotal : 30ECTS soit 300h

Modules disciplinaires (en commun avec le master MAF) Probabilités I (4ects, 20h cours, 20h TD)

Statistiques I (6ects, 20h cours, 25h TD , 10h TP)

Analyse fonctionnelle et applications pour les EDP (5ects, 20h cours, 23h TD, 12h TP) Programmation en VBA (4ects, 20h cours, 20h TP)

Modules de préparation au concours

Analyse (3ects, 30h TD)

Algèbre et géométrie (3ects, 30h TD)

Modules MEF

Bloc 1 bis

Savoirs didactiques, histoire des mathématiques, épistémologie de la discipline (5ects, 50h TD) Anglais facultatif (20h)

Formation du Semestre 2 : 150h disciplinaire, 70 h préparation concours et 80h MEFTotal : 30ECTS soit 300h

Modules disciplinaires (en commun avec le master MAF) Probabilités II (3ects, 15h cours, 15h TD)

Statistiques II (3ects, 10h cours, 10h TD , 10h TP)

Analyse des données (6ects, 15h cours, 20h TD, 25h TP) Optimisation (3ects, 15h cours, 15h TD)

Modules de préparation au concours

Analyse (4ects, 40h TD)

Algèbre et géométrie (3ects, 30h TD)

Modules MEF

Bloc 1 bis, savoirs didactiques (3ects, 30h TD)

Point 7 – MASTERS METIERS DE L'ENSEIGNEMENT (documents adressés aux membres par mail uniquement)

Bloc 2, savoirs professionnels (adossé au stage) (3ects, 30h TD dont 10h de suivi de stage)

Bloc 4, savoirs liés à la recherche (2ects, 20h TD)

Stage de deux semaines minimum, à partir du mois d'avril.

Formation du Semestre 3 : 100h disciplinaire et 80h MEF Total : 30ECTS soit 250h

Modules disciplinaires

Analyse (6ects, 40h TD)

Algèbre géométrie (6ects, 40h TD)

Modules de préparation au concours

Analyse (2ects, 10h TD)

Algèbre et géométrie (1ects, 10h TD)

Modules MEF

Bloc 1 bis – savoirs didactiques, épistémologie (4ects, 20h TD)

Bloc 2 – savoirs professionnels (4ects, 20h TD)

Bloc 3 – Analyse de situations (3ects, 20h TD dont 10h de suivi de stage)

Bloc 4 - Savoirs liés à la recherche (1ects, 15h TD)

Stage d'une semaine au mois de novembre

Puis stage filé dans la même classe que le stage précédent : une journée par semaine jusqu'à la fin du S3 (pendant 4 ou 5 semaines)

Formation du Semestre 4 : 60h disciplinaire et 110h MEF Modules disciplinaires

Préparation à l'oral 1 (9ects, 60h TD)

Modules MEF

Bloc 1 bis (7ects, 50h TD)

Bloc 2 (3ects, 20h TD)

Bloc 3 (4ects, 30h TD)

Bloc 4 (2ects, 15h TD)

Stage (5ects)

Passerelles et possibilités de réorientation :

Passerelle semestre1/semestre2 : Les étudiants engagés en S1 dans l'une des spécialités du master peuvent s'orienter en S2 vers l'autre spécialité, après étude du dossier.

Réorientation à l'issue du S3 enseignement : A la fin du S3 enseignement, les étudiants peuvent intégrer le S2 Mathématiques Appliquées.

Réorientation à l'issue du S4 enseignement, après étude du dossier : A la fin du S4 enseignement, les étudiants peuvent intégrer le S3 Mathématiques Appliquées.

Contacts :

Service scolarité

UFR Sciences et Techniques du Mans

Avenue Olivier Messiaen

72085 Le Mans cedex 9

Téléphone : 02 43 83 32 06 (et 32 07)

Courriel :

Lien web : <http://www.univ-lemans.fr/sciences>

UFR Sciences et Techniques – Service Sclolarité

- Responsables formation :

Christine CHOQUET

Courriel : (christine.choquet@univ-nantes.fr)

Gérard LELOUP

Courriel : (Gérard.Leloup@univ-lemans.fr)

3. Nantes

Détail des enseignements

- M1

En première année, le premier semestre est mutualisé avec le parcours recherche du master MFA tandis que le deuxième semestre est constitué d'un nouveau parcours orientant vers la spécialité enseignement qui se distingue d'un parcours parallèle orientant vers la spécialité recherche . Le module d'histoire des sciences du deuxième semestre est mutualisé avec les parcours enseignement des master de Physique-Chimie et de Sciences de la Vie et de la Terre.

N° / intitulé de l'U.E. (1)	N° Sem	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique			Total H encadrés	Hors Maquette	Evaluation	Nb d'ECTS
		CM	TD	TP				
UE111/Algèbre	S1	32	40		72		Examen	9
UE112/Analyse	S1	32	40		72		Examen	9
UE113/Calcul différentiel et Géométrie	S1	32	40		72		Examen	9
UE114/Histoire des Mathématiques	S1	10	10		20		Examen	3
TOTAL SEMESTRE S1		106	130		236			30
UE211/Analyse	S2	26	28		54		Examen	6
UE212/Géométrie	S2	26	28		54		Examen	6
UE213/Algèbre et Probabilité	S2	22	24		46		Examen	4
UE214/ Epistémologie et histoire des sciences	S2	8	16		24		Examen	2
UE215/Savoirs fondamentaux didactiques	S2	12	24		36		Examen	3
UE221/Savoirs généraux de l'enseignant	S2	4	8		12		Examen	1
UE231/Analyse de l'activité des élèves et de l'enseignant	S2	3	21		24		CC	2
UE241/Formation à et par la recherche : TER	S2		20		20	36 ¹	Rapport	4
UE251/Stage	S2					63 ²	Rapport	2
C2I Préparation à la certification niveau 2	S2					6		
TOTAL SEMESTRE S2		101	169		270			30

- M2

En deuxième année la spécialité enseignement contient une partie de préparation au concours : qui consiste en des séances d'entraînements aux épreuves :

- le module de préparation aux épreuves d'admissibilité sera constitué de devoirs surveillés qui donneront lieu à des corrections détaillées et compléments de cours et qui seront utilisés pour l'évaluation par contrôles continus de ce module ;

¹ 5 HTD encadrement par étudiant

² 2 HTD encadrement par étudiant

- les modules de préparation aux épreuves d'admission seront constitués de séances d'entraînement aux épreuves orales et complétées par des rappels de cours ; ces séances participeront à l'évaluation par contrôles continus.

Cette partie est complétée par des modules disciplinaires ou professionnels qui, d'une part, participeront également à la préparation de ces épreuves et qui, d'autre part, s'attacheront à finaliser la formation professionnelle sanctionnée par le diplôme de master.

N° / intitulé de l'U.E. (1)	N° Sem	Nb d'heures encadrées par mode pédagogique			Total H encadrées	Hors Maquette	Evaluation	Nb d'ECTS
		CM	TD	TP				
UE311/Analyse ³	S3	12	18		30		CC	5
UE312/Géométrie ³	S3	12	18		30		CC	5
UE313/Algèbre et Probabilité ³	S3	12	18		30		CC	5
UE314/Préparation aux épreuves d'admissibilité ³	S3	16	14		30		CC	3
UE315/Savoirs fondamentaux didactiques	S3	6	24	6	36		CC	3
UE321/Savoirs généraux de l'enseignant	S3		24		24		CC	3
UE331/ Analyse de l'activité des élèves et de l'enseignant	S3			24	24		CC	2
Formation à et par la recherche	S3			15	15	() ²	Soutenance	2
UE351/ Stage	S3					36 ²	Rapport	2
TOTAL SEMESTRE S3		58	116	45	219			30
UE411/ Préparation à la première épreuve d'admission : leçons ⁴	S4	16	64		80		CC	8
UE412/ Préparation à la seconde épreuve d'admission : dossiers ⁴	S4	8	32		40		CC	4
UE413/ Savoirs fondamentaux didactiques			25		25		CC	3
UE421/Savoirs généraux de l'enseignant	S4		44		44		CC	4
UE431/Analyse de l'activité des élèves et de l'enseignant	S4		9	12	21		CC	3
UE441/Formation à et par la recherche	S4			15	15		Soutenance	2
UE451/Stage en milieu professionnel	S4					72 ¹	Rapport	6
C2I enseignement	S4					6		
TOTAL SEMESTRE S4		24	174	27	225			30

Aux modules disciplinaires et professionnels s'ajoutent des stages à chaque semestre afin de permettre une immersion progressive dans le métier d'enseignant. D'une observation générale d'un établissement, puis d'une classe en S2, l'étudiant passera à la prise en pleine responsabilité d'une classe en S4, après avoir suivi un stage de pratique accompagné en S3.

Passerelles et possibilités de réorientation :

- A la fin du S1 : choix d'un des deux parcours recherche et enseignement.
- En S2, possibilité de suivre un stage sous forme de TER en vue d'une réorientation sur dossier vers la spécialité « Mathématiques Fondamentales et Applications » ou vers le master portant la mention « Histoire des Sciences et des Techniques ».
- A la fin du S3, possibilité de passerelle vers le M1 MIM en S2

³ Préparation aux épreuves d'admissibilités du concours du CAPES externe

⁴ Préparation aux épreuves d'admission du concours du CAPES externe

- Réorientation vers le parcours « Mathématiques et culture scientifique » de la spécialité « EFPT » du Master portant la mention « MEEF », sur dossier pour préparer le concours PLP « Mathématiques et Sciences Physiques ».
- En S2 ou S4 réorientation vers le S3 du Master « Professorat des Ecoles ».
- Sur dossier en fin de Master, poursuite d'études vers le M2 de la spécialité « Mathématiques Fondamentales et Applications » ou vers le M2 du Master portant la mention « Histoire des Sciences et des Techniques ».

Statistiques de la formation actuelle (Université de Nantes)

Statistiques pour la formation de l'université de Nantes concernant le nombre d'inscrits, de présents et de reçus au concours du CAPES externe de mathématiques (les pourcentages rapportent le nombre de reçus pour cent présents aux deux épreuves écrites) :

Année	Inscrits	Présents	Admissibles	Reçus	Formation	National
2009	47	45	28	16	36 %	25,5 %
2008	47	45	31	18	40 %	23,3 %
2007	57	55	40	18	33 %	24,6 %
2006	57	41	27	10	24 %	23,9 %
2005	50	42	26	24	57 %	32,2 %
2004	57	48	21	10	21 %	23,9 %
2003	66	54	28	15	28 %	27 %

Équipe pédagogique

formateur	grade		Etablissement d'exercice
Jacques Barbe	PRAG	Agrégation de mathématiques, Docteur en mathématiques	UFR Sciences
Evelyne Barbin	PU	HDR Histoire des sciences (mathématiques)	UFR Sciences
Anne Denmat	PRAG	Agrégation de mathématiques, Master en sciences de l'éducation	IUFM
Laurent Piriou	MC	Docteur en mathématiques	UFR Sciences
François Nicoleau	MC	Agrégation de mathématiques, HDR	UFR Sciences
Nathalie Burguin-Gleize	PRAG	Agrégation de mathématiques	UFR Sciences
Jean-Marc Patin	PRAG	Agrégation de mathématiques, directeur de l'IREM	UFR Sciences
Jean-Luc Le Bigot	PRAG	Agrégation de mathématiques	IUFM, Université de Nantes
Jean-Pierre Faucou	PRAG	Agrégation de mathématiques	Lycée Jules Verne, Nantes
Patrick Mear	PRAG	Agrégation de mathématiques	Lycée Vial, Nantes
Hélène Leroux Mercier	PRCE	CAPES de mathématiques	IUFM, Université de Nantes
Vincent Troger	MCF		IUFM, Université de Nantes
Frédéric Tupin	PU	HDR sciences de l'éducation	IUFM, Université de Nantes
Patrick Feunteun	MCF		IUFM, Université de Nantes
Thérèse Perez-Roux	MCF		IUFM, Université de Nantes
Guy Lavrilleux	PRCE		Collège Georges de la Tour Nantes
Jean-Martial Fouilloux	PRAG		Lycée Gabriel Guisthau
Valérie Lieppe	PRCE		Collège Bellestre Bouaye
Michel Béthys	PRCE		Collège La Colinière Nantes
Marie-France Le Marec	PRAG	DEA de droit social et mouvements sociaux contemporains	IUFM, Université de Nantes

**PARTENAIRES INTERNATIONAUX de L'UFM UNIVERSITE DE NANTES
2009/2010**

Universités partenaires :

Pays	Nom	implantation
Canada	Université de Regina	Saskatchewan
USA	Université de Farmington	Etat du Maine
USA	Université de Philadelphie	Pennsylvanie
Cuba	ISP Matanzas	Matanzas
Allemagne	Pädagogische Hochschule	Heidelberg
Allemagne	Hochschule Vechta	Vechta
Autriche	Pädagogische Akademie	Linz
Belgique	Haute école Blaise Pascal	Bastogne
Espagne	Université de Castilla	Albacete
Espagne	Universidad de Extremadura Rectorado	Caceres
Espagne	Faculté de sciences de l'éducation	Cordoba
Espagne	Universidad de Jaen	Jaen
Espagne	Universidad de Santiago de Compostela	Lugo
Espagne	Escuela Universitaria de Educacion	Palencia
Espagne	Université de Séville	Séville
Italie	SSIS Université de Florence	Florence
Italie	Université Ca Foscari Di	Venise
Luxembourg	ISERP	Lux Walferd
Portugal	Instituto Politecnico de Coimbra	Coimbra
République Tchèque	Univerzita Karlova	Prague
République Tchèque	Univerzita Hradec Kralove	Kralove
Royaume-Uni	Université de Durham	Durham
Royaume-Uni	Université de Plymouth	Plymouth
Royaume-Uni	Université d'Exeter	Exeter
Royaume Uni	Oxford Brookes University, Westminster Institute of Education	Oxford

Ecoles partenaires :

Continent	implantation
Afrique	Afrique du Sud, Bénin, Ghana, Cameroun (2 écoles), Guinée Equatoriale Congo, Togo (2 écoles), Burkina Faso, Guinée Conakry, Sénégal (5 écoles) Maroc
Amérique	Equateur (2 écoles) Mexique (2 écoles)
Océanie	Polynésie Française (3 écoles)
Europe	Géorgie Royaume-Uni (46 écoles)

Etablissements du second degré partenaires :

Pays	implantation
Afrique du Sud	Johannesbourg
Equateur	Quito
Espagne	Jaen (2 lycées), Mancha Real (2 lycées), Cordoba
Royaume-Uni	Wiveliscombe, Yeovil, Wantage Oxfordshire, Tring Oxfordshire Oxford (3 lycées)

7.8. MASTER MENTION CHIMIE, SPECIALITE METIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION – PHYSIQUE - CHIMIE et MASTER MENTION PHYSIQUE, SPECIALITE METIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION – PHYSIQUE - CHIMIE

CAMPAGNE D'HABILITATION 2010

Universités : ANGERS, LE MANS, NANTES

**MASTERS Mention *Chimie* et Mention *Physique (EEA)*
*habilités en 2008***

**Nouvelle spécialité demandée en 2010
*"Métiers de l'Enseignement et de la Formation : Physique – Chimie, MEFFC"***

Cohabilitations : *Université d'Angers*
Université du Maine (Le Mans)
Université de Nantes

- Au niveau de l'académie des Pays de la Loire, dans le cadre de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants du second degré, la spécialité de Master MEFFC ouverts aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement est demandée en cohabilitation entre les universités d'Angers, du Mans et de Nantes. Concrètement, la spécialité a été élaborée en concertation entre les enseignants chercheurs de Physique et de Chimie des trois universités ligériennes de l'académie, y compris ceux de l'IUFM des Pays de la Loire. L'architecture de formation académique retenue est celle d'une spécialité orientée vers l'enseignement adossée aux masters disciplinaires existants mention physique (Université d'Angers et du Maine), mention physique-EEA (Université de Nantes) et mention chimie de chacune des 3 universités.
- La diversité et la richesse de chacun des parcours et spécialités des masters mention physique, physique-EEA et mention chimie des trois universités, permettent des débouchés variés et complémentaires sur les trois sites, offrant ainsi de réelles possibilités de réorientation en cours de cursus sur chaque site et à l'échelle de l'académie.
- Nous présentons dans ce document, uniquement le parcours et la spécialité MEFFC qui seront inscrits à la fois dans le master disciplinaire mention physique, physique-EEA et le master disciplinaire mention chimie déjà habilités lors de la campagne 2008 pour chacune des trois universités de l'académie.

Domaine : **Sciences - Technologie - Santé (STS)**

Mention : **Chimie**

Mention : **Physique**

Mention : **Physique-EEA**

Spécialité : **Métiers de l'Enseignement et de la Formation : Physique - Chimie**

Université d'Angers :

Responsable de la mention chimie : **MERCIER Nicolas (Pr)**

UFR Sciences, Angers

Tél. : 02.41.73.53.72

Portable: 06.09.86.31.37

Fax : 02.41.73.54.05

mél. : nicolas.mercier@univ-angers.fr

Responsable de la mention physique : **GINDRE Denis (MCF)**

UFR Sciences, Angers

Tél. : 02.41.73.52.28

Portable: 06.07.36.83.71

Fax : 02.41.73.53.32

mél. : denis.gindre@univ-angers.fr

Responsable de la spécialité :

Sébastien SOURISSEAU (PrAg)

UFR Sciences, Angers

Tél. : 02 41 73 53 72 mél. : sebastien.sourisseau@univ-angers.fr

Responsables du parcours :

David ROUSSEAU (MCF)

UFR Sciences, Angers

Tél. : 02 41 22 65 11 mél. : david.rousseau@univ-angers.fr

Olivier VILLERET (MCF)

IUFM, Nantes

Tél. : 06 80 99 19 14 mél. : olivier.villeret@univ-nantes.fr

Université du Maine :

Responsable de la mention physique : Pascal RUELLO (Pr physique)

Université du Maine, Le Mans

Tél. : 02 43 83 32 68 mél. : pascal.ruello@univ-lemans.fr

Responsable de la mention chimie : Christophe CHASSENIEUX (Pr chimie)

Université du Maine, Le Mans

Tél. : 02 43 83 39 12 mél. : chritophe.chassenieux@univ-lemans.fr

Responsables de la spécialité :

Alain GIBAU (Pr)

UFR Sciences, Le Mans

Tél. : 02 43 83 32 62 mél. : Alain.Gibaud@univ-lemans.fr

Pierre JOLIVE, PrAg

UFR Sciences, Le Mans

Tél. : 02 43 83 35 87 mél. : Pierre.Jolive@univ-lemans.fr

Responsables du parcours :

Joëlle GUERY

UFR Sciences, Le Mans

Tél. : 02 43 83 35 90 mél. : joelle.guery@univ-lemans.fr

Bernard Petit

IUFM, Nantes

Tél. : mél. : Bernard.Petit@univ-nantes.fr

Université de Nantes :

Responsable de la mention Chimie : Michel EVAÏN (Pr)

IMN, UFR Sciences et Techniques, Nantes

Tél. : 02 40 37 39 23 Portable: 06 79 55 87 94

Fax : 02 40 37 39 95 mél. : Michel.Evain@univ-nantes.fr

Responsable de la mention Physique & EEA : Ahmed Rahmani (MCF)

Subatech, UFR Sciences et Techniques, Nantes

mél. : ahmed.rahmani@univ-nantes.fr

Responsable de la spécialité :

Yasmine Filali (PrAg, 31^{ème} section)

UFR Sciences et Techniques, Nantes

Tél. : 02 40 37 64 11 mél. : Yasmine.Filali@cnrs-imm.fr

Responsables du parcours :

Dominique Averty (MCF, 28^{ème} section)

UFR Sciences et Techniques, Nantes

Tél. : 02 51 12 55 41 mél. : Dominique.Averty@univ-nantes.fr

Philippe Briaud (MCF 63^{ème})
IUFM, Nantes

Tél. : 02 40 16 30 32 mél. : Philippe.Briaud@univ-nantes.fr

Sommaire :

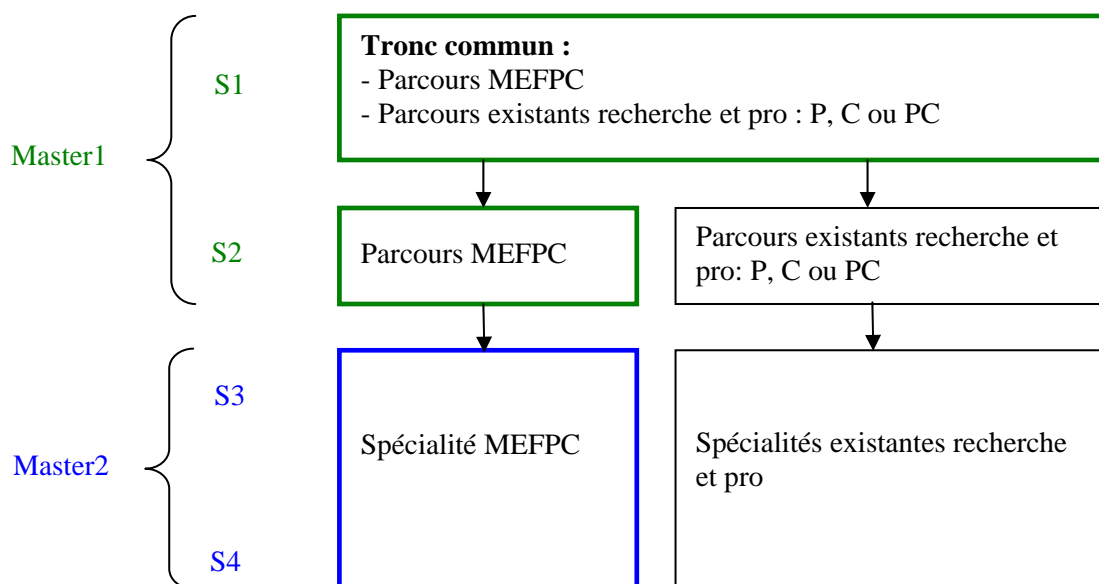
1 – Architecture académique	4
2 - Objectifs de formation	5
3 - Modalités de recrutement. Statistiques	6
4 - Insertion professionnelle et poursuites d'étude	7
5 - Orientation, réorientations et passerelles	7
6 - Equipe pédagogique	7
7 – Unités d'enseignement	8
8 - Préparation aux épreuves des concours	9
9 - Stages	10
10 - Modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes	10
11 - Certifications / International	11
12 - Adossement à la recherche / Laboratoires d'appui	12
13 - Spécificités pédagogiques	12
14 – Evaluation de la formation	13

Annexes :

- 1 : *Equipes pédagogiques*
- 2 : *CV des Equipes Pédagogiques (statut, qualifications, recherche, etc.)*
- 3 : *Fiche RNCP*
- 4 : *Annexe Descriptive, dite Supplément au Diplôme*
- 5 : *Laboratoires d'appui*

1 – Architecture académique

- L'architecture de formation académique retenue est celle d'une spécialité orientée vers l'enseignement adossée aux parcours de M1 disciplinaires existants mention physique et mention chimie de chacune des trois universités. L'architecture globale est une architecture en « Y inversé ».
- En effet, le semestre 1 des parcours de M1 de la formation MEFPC est défini comme un semestre d'orientation ; dans chacune des trois universités de l'académie, il est mutualisé avec les parcours de M1 existants. A l'issue du S1, les étudiants choisissent le parcours MEFPC ou un parcours déjà existant parmi l'offre de formation de chaque université. L'architecture se décline suivant le modèle suivant :



- Les parcours de M1 existants présentent dans chaque université des architectures et des fonctionnements spécifiques liés à leurs débouchés professionnels différents. Cependant, une concertation entre les trois universités a permis de dégager une forte concordance concernant à la fois la structure et le contenu du parcours M1 MEFPC.
- La spécialité de M2 MEFPC, cohabilitée à l'échelle académique, présente rigoureusement la même structure et surtout décline sur les trois sites les mêmes aspects en termes d'objectifs de formation et d'insertion, de modalités de recrutement, de passerelles, de réorientations, et de formation professionnelle (paragraphe 2 à 8).
- Compte tenu du caractère bi-disciplinaire de la formation et d'un accord préalable entre les trois universités, cette formation de master comporte 1125h de présentiel, hors stages, équitablement réparties sur les 2 années.
- La préparation effective et graduelle aux métiers de l'enseignement et de la formation est basée sur un principe d'alternance entre le milieu professionnel et l'établissement d'enseignement supérieur, une alternance qui s'articule sur les 4 semestres. Des stages avec une mise en responsabilité progressive sont mis en place du semestre 1 au semestre 4 pour permettre aux futurs enseignants d'être confrontés à la réalité de leur futur métier. Les stages sont systématiquement associés à une préparation, un accompagnement et une exploitation en lien avec les modules d'analyse des situations professionnelles et la formation professionnelle générale (paragraphe 9).
- Des modalités de contrôle des connaissances ont été établies à l'échelle académique (paragraphe 10).
- A plus grande échelle, divers partenariats internationaux déjà mis en place dans les formations précédentes (préparation au CAPES et année de titularisation) sont maintenus et développés (paragraphe 11).
- Du fait de son architecture, le master enseignement profite d'un adossement à une ou des équipes de recherche reconnues. L'initiation à la recherche et la transposition didactique de la démarche de recherche vers l'enseignement par des méthodes pédagogiques comme la méthode d'investigation est prévue au M1 avec la réalisation d'un travail de mémoire individuel ou collectif (paragraphe 12).

2 - Objectifs de formation

La formation MEFPC (M1 et M2) s'articule dans une continuité pédagogique autour des points suivants :

- **La maîtrise de connaissances scientifiques en physique et en chimie permet aux étudiants d'acquérir une culture solide dans ces deux disciplines.** Le premier semestre du M1 assure la cohérence et la continuité de la formation disciplinaire entre les niveaux L et M et vise à donner une formation initiale scientifique ambitieuse qui permet aux étudiants d'aborder ces disciplines sous des angles complémentaires. Cette prise de recul disciplinaire est indispensable pour enseigner ces savoirs avec compétence au sein notamment d'un établissement d'enseignement secondaire.
- **La formation professionnelle se veut de plus en plus importante dans le cursus.** Dès le semestre 1, des modules spécifiques permettent une première orientation de l'étudiant en fonction de son projet professionnel. A l'issue du S1, l'étudiant choisit soit le parcours recherche-pro, soit le parcours MEFPC. Des possibilités de réorientation sont proposées à différents niveaux (paragraphe 5). Au delà du S1, l'ensemble du dispositif de formation est orienté vers la professionnalisation (paragraphe 7). La formation professionnelle s'appuie sur de la formation dans les domaines de la didactique des disciplines, de l'épistémologie et de l'histoire de ces disciplines et sur des stages en M1 et en M2.
- **La préparation des stages** et les retours d'expérience permettront aux étudiants d'être formés aux compétences professionnelles du métier (maîtrise des éléments clés favorisant la réussite des élèves, difficultés d'apprentissage, prise en compte de la diversité et de l'interculturalité...).
- **La formation MEFPC est une formation à et par la recherche**, donnant aux étudiants les outils pour suivre et se tenir au courant, tout au long de leur carrière, des évolutions dans les domaines de la didactique des disciplines, de l'épistémologie et de l'histoire de ces disciplines ou de l'une des disciplines physique ou chimie.
- **La préparation plus spécifique aux épreuves CAPES – CAFEP en vue d'une réussite aux concours** est prise en compte dans la formation. Les épreuves de Capes évaluant les capacités professionnelles des candidats, leur préparation s'inscrit comme partie intégrante de la formation professionnelle.

En conclusion, la formation MEFPC a pour objectifs de former les futurs enseignants aux **dix compétences** (arrêté du 19 décembre 2006, B.O. n° 1 du 4 janvier 2007-) pour lesquelles la formation initiale des enseignants doit permettre d'assurer une maîtrise suffisante :

- 1- agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ;
- 2- maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer ;
- 3- maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale ;
- 4- concevoir et mettre en œuvre son enseignement ;
- 5- organiser le travail de la classe ;
- 6- prendre en compte la diversité des élèves ;
- 7- évaluer les élèves ;
- 8 - maîtriser les technologies de l'information et de la communication ;
- 9- travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école ;
- 10- se former et innover.

Sont aussi associées, des compétences en relation avec la formation à la recherche :

- maîtriser des techniques de base de l'expérimentation en laboratoire ;
- être capable d'organiser son travail à partir d'un protocole expérimental ;
- faire preuve de capacité d'abstraction ;
- adopter une approche pluridisciplinaire ;
- utiliser des logiciels d'acquisition et d'analyse de données ;
- produire des rapports et présentations orales de synthèses scientifiques.

3 - Modalités de recrutement. Statistiques.

Parcours (M1) MEFPC

- Le parcours MEFPC du M1 est ouvert de droit aux titulaires des licences mention Physique ou mention Chimie, parcours Physique-Chimie, et des licences mention Physique-Chimie, parcours Physique-Chimie.
- Pour les étudiants provenant d'autres filières et/ou parcours, l'admission en première année doit être agréée par une commission de validation d'études après avis des responsables du parcours.
- Pour les étudiants étrangers, une commission d'équivalence se prononcera à partir des dossiers des candidats.
- Le parcours M1 MEFPC est accessible, sur dossier, à des professionnels souhaitant une remise à niveau de leurs connaissances dans un but de promotion professionnelle ou de reconversion professionnelle vers les métiers de l'enseignement et de la formation (validation par une commission de validation des acquis, VAE).
- A titre exceptionnel et en fonction de la spécialité et la qualité de leurs dossiers, les étudiants titulaires d'une licence professionnelle peuvent être admis dans la formation. Un jury d'admission examinera toute dérogation ou validation des acquis.

Effectif attendu (parcours M1 MEFPC)

	- 40-50 -
Recrutement régional	- 40-45 -
Recrutement national	- 0-5 -
Recrutement international	- -

Spécialité (M2) MEFPC

- L'admission en M2 est validée par une commission de recrutement; elle se fait sur l'analyse de la qualité du dossier (notes, motivations, recommandations), éventuellement complétée par un entretien.
- Les étudiants ayant validé l'année M1 MEFPC, des universités d'Angers, du Maine et de Nantes, ont accès de droit au M2 spécialité MEFPC.
- Pour les étudiants d'autres filières (titulaires au minimum d'un M1 ou d'un titre ou diplôme équivalents), l'admission en M2 doit être agréée par une commission de validation d'études après avis des responsables de la spécialité.
- Pour les étudiants étrangers, une commission d'équivalence se prononcera à partir des dossiers des candidats.
- La spécialité M2 MEFPC est accessible, sur dossier, à des professionnels souhaitant une remise à niveau de leurs connaissances dans un but de promotion professionnelle ou de reconversion professionnelle vers les métiers de l'enseignement et de la formation (validation par une commission de validation des acquis, VAE).

Effectif attendu (spécialité MEFPC)

	- 40-50 -
Recrutement régional	- 40-45 -
Recrutement national	- 0-5 -
Recrutement international	- -

- La conservation attendue du flux d'étudiants entre le M1 MEFPC et le M2 MEFPC s'explique par le recrutement national au niveau du M2 et les possibles redoublements en M1.

Statistiques

- Les statistiques académiques sur le nombre d'inscrits, de présents et de reçus au concours CAPES et CAFEP (Sciences physiques) sont résumées dans les tableaux suivants.

	Inscrits	Présents	Admissibles	% admissibles	Admis	% Admis académie (sur Nb présents)	% Admis académie	% Admis nationaux
2009	42	40	36	90	20	50	48	26
2008	46	41	31	76	17	41	37	21
2007	71	66	49	74,2	23	35	32	21
2006	58	54	32	60	18	33	31	18
2005	65	54	37	68	28	52	43	25

4 - Insertion professionnelle et poursuite d'étude

- La spécialité MEFPC proposée permet aux étudiants d'acquérir l'ensemble des compétences indispensables à un futur enseignant (définies au BO n°22 du 29/05/1997) ou formateur dans les disciplines Physique et Chimie.
- La formation permet en particulier de préparer les concours de recrutement d'enseignants (CAPES et CAFEP) des filières d'enseignement général au sein des collèges et des lycées. **Un débouché privilégié est donc le métier d'enseignant de physique et de chimie dans l'enseignement secondaire ou post-baccalauréat (BTS, etc.).**
- Le taux de validation de stage durant l'année de fonctionnaire stagiaire (PLC2) des étudiants formés sur l'académie est de 98% (calcul fait sur l'ensemble des cinq dernières années). Ainsi, les futurs étudiants des formations MEFPC de l'académie des Pays de la Loire profiteront d'une expertise de longue date en matière de formation des maîtres validée par de bon taux de réussite aux concours (CAPES et CAFEP) et à la titularisation.
- Titulaires du master spécialité MEFPC, formés à et par la recherche, les étudiants ont la possibilité de poursuivre leur études avec une **formation doctorale** dans les filières Sciences de l'Education, Epistémologie et Histoire des Sciences ou éventuellement disciplinaires (physique ou chimie).
- La formation permet aussi de se présenter à d'autres concours de l'enseignement (CAPESA, CAPLP2, Agrégation...), **d'accéder aux métiers de formateur**, au sens plus général du terme, dans les organismes tels que les centres d'apprentissage des Chambres des métiers et de l'industrie, les AFPA et les GRETA, aux métiers d'animateur scientifique dans les associations ou les musées à caractère scientifique, aux métiers de journalistes scientifiques.

5 - Orientation, réorientations et passerelles

- Les parcours des différentes licences des trois universités incluent d'ores et déjà au niveau L2 et L3 des UE de pré-professionnalisation**, découvertes des activités pédagogiques, permettant une première approche des métiers de l'enseignement.
- Avec sa structure en "Y inversé" et son premier semestre d'orientation**, les S1 des parcours M1 de la formation MEFPC des trois universités permettent, sous différentes formes, une découverte plus approfondie des métiers de l'enseignement (stages, modules "Savoirs fondamentaux didactiques", "Ecole et université dans la société - Connaissance du système" & "Analyse de l'activité des élèves et de l'enseignant"...). Cette découverte, très générale, est adaptée aussi bien aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement dans le secondaire qu'aux étudiants souhaitant poursuivre dans une voie recherche dans le supérieur.
- Passerelle S1/S2** : à l'issue du S1, les étudiants du parcours MEFPC peuvent se réorienter en S2 vers certains parcours existants recherche-pro.

- **Passerelle S1/S2** : à l'issue du S1, les étudiants des autres parcours existants peuvent se réorienter vers le parcours S2 MEFPC après décision de la commission de validation d'étude.
- **Passerelle S3/retour S2 du M1 recherche** : à l'issue du S3 du M2 MEFPC, les étudiants décidant de se reconvertir dans la recherche disciplinaire ou de se tourner vers une autre professionnalisation peuvent choisir de reprendre la branche recherche - Pro à partir du S2 de M1 pour intégrer ensuite divers M2 Recherche-Pro.

6 - Equipe pédagogique

- L'équipe pédagogique, dans chaque université, est constituée principalement des enseignants, des enseignants chercheurs et des professionnels de la formation, des équipes actuelles des masters, de la préparation aux concours CAPES-CAFEP et de la formation en deuxième année IUFM PLC2 (voir annexes).
- La coordination de l'équipe pédagogique de la formation MEFPC est assurée, dans chaque université, par les responsables de parcours et de la spécialité. Une attention toute particulière est apportée à la cohérence entre les enseignements scientifiques et professionnels. Des modules seront assurés par un binôme d'enseignants, l'un développant l'aspect fondamental et l'autre l'aspect didactique (voir paragraphe 7 – modules disciplinaires professionnalisants).

7 – Unités d'enseignement

- La formation académique comprend différents modules d'apprentissage, tant au niveau des connaissances que des compétences, répartis en trois blocs distincts :
 - disciplinaires fondamentaux (20 %) ;
 - disciplinaires professionnalisants (52 %) ;
 - professionnels généraux (28 %).
- **Modules disciplinaires fondamentaux** : Ces modules, mutualisés avec les parcours existants recherche et pro, assurent à l'étudiant l'accès à des connaissances disciplinaires de haut niveau en Physique et Chimie (50%-50%).
- **Modules disciplinaires professionnalisants** : Ces modules, propres à la formation MEFPC, permettent d'approfondir conjointement et de façon cohérente les connaissances disciplinaires et les compétences professionnelles de transmission de ces connaissances, ces deux aspects parallèles étant indispensables pour un futur enseignant ou formateur. Ainsi, l'étude de certains champs disciplinaires sera l'occasion de travailler de nombreux aspects professionnels tels que la méthodologie, la pédagogie, etc. Des séances de travaux pratiques de Physique et Chimie basées sur des expériences réalisables en collège et lycée permettront à l'étudiant d'approfondir l'interprétation disciplinaire des manipulations, tout en réfléchissant à sa mise en place pratique en classe (rédaction d'un protocole, d'un compte rendu et de son évaluation). De façon complémentaire, ces modules permettront aux étudiants de se préparer aux différentes épreuves inscrites aux concours.
- **Modules professionnels généraux** : Ces modules, à forte implication professionnalisante, se développent sur les thèmes suivants : savoirs généraux de l'enseignant, épistémologie et histoire des sciences, connaissance du système éducatif, analyse des situations d'apprentissage, gestion de classe et des conflits, formation à et par la recherche (projet tutoré, mémoire pro et recherche...). Par ailleurs, ces modules s'appuient sur la préparation et le retour sur expérience des stages.

Organisation du parcours M1 MEFPC

- Comme annoncé en introduction, l'architecture du parcours M1 s'appuie sur les parcours existants et est donc **différente pour les trois universités**. Cependant, une harmonisation à l'échelle académique assure pour les trois parcours une concordance des pourcentages horaires affectés à chacun des trois blocs (disciplinaires fondamentaux, disciplinaires professionnalisants et professionnels généraux).

		Angers		Le Mans		Nantes	
S1	Disciplinaire Fondamental	218 h	77%	220 h	80%	244 h	85%
	Disciplinaire Professionnalisant	0 h	0%	0 h	0%	0 h	0%
	Professionnel Général	64 h	23%	54 h	20%	44 h	15%
S2	Disciplinaire Fondamental	0 h	0%	0 h	0%	0 h	0%
	Disciplinaire Professionnalisant	184 h	65%	192 h	66%	178 h	64%
	Professionnel Général	99 h	35%	99 h	34%	99 h	36%

- Le volume horaire total par étudiant du parcours M1 est de 565h en présentiel. A cela se rajoutent 50 à 60h de stage (au maximum 5 semaines selon les sites).

Organisation de la spécialité M2 MEFPC

- L'architecture de la spécialité MEFCP, détaillée ci-dessous, est commune aux trois universités.

Semestre 3

	Nom de l'unité d'enseignement	Nombre d'heure par étudiant	ECTS
UE1	Disciplinaire professionnalisant : Physique I	105	11
UE2	Disciplinaire professionnalisant : Chimie I	105	11
UE3	Formation professionnelle générale I	60	6
UE4	Stage en milieu professionnel (2 semaines)		2
TOTAL		270	30

Semestre 4

	Nom de l'unité d'enseignement	Nombre d'heure par étudiant	ECTS
UE1	Disciplinaire professionnalisant : Physique II	95	8
UE2	Disciplinaire professionnalisant : Chimie II	95	8
UE3	Formation professionnelle générale II	100	6
UE4	Stage en milieu professionnel (4 semaines)		8
TOTAL		290	30

- Le volume horaire total par étudiant de la spécialité M2 est de 560 h en présentiel. A cela se rajoutent 6 semaines maximum de stage ainsi que la certification C2I2E.
- La répartition en pourcentage horaire des enseignements du M2 sur les trois blocs est donnée ci-dessous :

		Angers, Le Mans, Nantes	
S3	Disciplinaire Fondamental	0 h	0%
	Disciplinaire Professionnalisant	210 h	78%
	Professionnel Général	60 h	22%
S4	Disciplinaire Fondamental	0 h	0%
	Disciplinaire Professionnalisant	190 h	66%
	Professionnel Général	100 h	34%

Progressivité de la formation

- Le pourcentage de chacun des modules évolue du S1 au S4, de façon à assurer une progressivité de la formation.
- En S1, une part importante est laissée aux modules disciplinaires fondamentaux pour assurer à l'étudiant l'assimilation de connaissances disciplinaires ambitieuses en Physique et en Chimie.

- En S2 et S3, une part importante est laissée aux modules disciplinaires professionnels de façon à faciliter la préparation aux concours et à entamer largement la formation professionnelle.
- En S4, les modules professionnels généraux (100h) et les stages (4 semaines) atteignent un fort pourcentage, de façon à préparer l'étudiant à son entrée professionnelle.
- Le volume horaire total par étudiant sur les deux ans de la formation MEFPC est de 1125 h en présentiel.
- La formation à et par la recherche s'effectue à travers d'un mémoire de recherche et/ou professionnel s'appuyant sur les stages de S2 et S3, donnant lieu à une soutenance en fin de S3 ou S4. Des modules d'initiation à la recherche (en S1 ou S2) prépareront les étudiants à ce travail. Par ailleurs, le stage de S4 donne lieu à un mémoire de recherche et/ou professionnel, consistant éventuellement à un enrichissement du mémoire précédent.

8 - Préparation aux épreuves des concours

- La préparation aux épreuves d'admissibilité et d'admission aux concours de l'enseignement est un des objectifs de la formation qui se développera tout au long des semestres, de S2 à S4.

Epreuves du 1^{er} groupe

- La préparation aux épreuves d'admissibilité aux concours de l'enseignement débutera dès le S2 et se prolongera de façon plus intensive en S3. Des épreuves de concours blancs sont prévues, tant pour familiariser les étudiants aux épreuves de longues durées des concours que pour les évaluer et assurer un suivi constant de leur apprentissage. La préparation aux épreuves écrites intégrera principalement des questions disciplinaires ainsi que des questions d'épistémologie et d'histoire des sciences, conformément au programme récemment édité.

Epreuves du 2nd groupe

- La préparation aux épreuves d'admission fait l'objet d'un travail constant dès le S2. L'accent est mis sur un travail oral de présentation et de communication par les étudiants (exposé, soutenance...). La préparation se prolonge et s'intensifie au S4. Plusieurs modules sont dédiés de façon spécifique à chaque épreuve ou parties d'épreuve (préparation aux EOD, préparation aux montages, préparation à l'épreuve « Agir en fonctionnaire de l'Etat... »). La plupart de ces modules seront encadrés par des binômes d'enseignants (universitaire et IUFM) pour que tous les aspects des épreuves puissent être commentés.

9 - Stages

- Conformément aux textes ministériels, des stages progressifs sont mis en place pour permettre aux futurs enseignants d'être confrontés à la réalité de leur futur métier.
- Plusieurs périodes de mise en stage ont été programmées :
 - un stage de 6 demi – journées dans les établissements permettront aux étudiants de connaître le système éducatif et de rencontrer les acteurs de l'école au premier semestre de M1 (parcours spécifiques de universités d'Angers et du Maine) ;
 - un stage de 3-4 semaines de pratique accompagnée au mois de février du second semestre de M1 ;
 - un stage de deux semaines de pratique accompagnée après les épreuves écrites en S3 de l'année de M2 ;
 - un stage de 4 semaines de préférence en responsabilité ou éventuellement de pratique accompagnée (selon les possibilités offertes), à partir du mois de mars du M2.
- Les stages de pratique accompagnée ont prioritairement pour vocation de servir d'appui à la construction des compétences professionnelles telles qu'elles sont définies dans le cahier des charges

de la formation des maîtres. Ils ont pour objectif une prise en charge progressive de séquences d'enseignement sous la responsabilité des professeurs conseillers pédagogiques et des formateurs.

- Dans la mesure du possible, le stage au S3 et S4 se fera dans le même établissement. De même, sur l'ensemble des années M1 et M2, des stages complémentaires en collège et en lycée seront recherchés.
- Les stages sont encadrés sur le terrain par des enseignants du second degré. Une convention avec le rectorat de l'académie de Nantes sur la gestion des stages est en cours d'élaboration. Il s'agit de concilier les propositions ministérielles avec les exigences d'une formation par alternance.
- La mise en stage s'inscrit dans le cadre d'une formation par alternance. Elle est donc encadrée, d'une part par des modules de préparation à l'observation des pratiques en classe et à la préparation de séance d'enseignement - apprentissage et, d'autre part, par des modules d'exploitation des stages comprenant des analyses didactique de séances menées et des analyses de pratiques professionnelles vécues ou observées dans les classes.
- Des visites de stage seront effectuées par les enseignants impliqués dans le master.
- Le mémoire analysera des situations d'enseignement - apprentissage vécues ou observées en s'appuyant sur des travaux de recherche en sciences de l'éducation ou en histoire des sciences.
- Le stage de S4 pourra se dérouler au sein d'un laboratoire de recherche après acceptation des responsables de formation.

10 - Modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes

- Toutes les précisions utiles sur le déroulement, par semestre, du contrôle des connaissances et des aptitudes sont données ci-dessous. Il est à noter qu'à partir du S2, spécifique au parcours MEFPC, le contrôle des connaissances et des aptitudes est en contrôle continu intégral, pour assurer un suivi régulier de l'évolution des compétences des étudiants.

Première année

- Semestre 1 : Le contrôle des connaissances et des aptitudes en S1, commun aux parcours MEFPC et M1 Recherche-Pro existants, est assuré par des contrôles continus et des examens, spécifiques aux parcours existants dans chaque université.
- Semestre 2 : Le contrôle des connaissances et des aptitudes en S2, est assuré par des contrôles continus, dont une évaluation des travaux pratiques et des évaluations orales pour les parties disciplinaires et professionnalisantes (mode d'évaluation indispensable pour rendre compte des compétences orales des étudiants de la formation). Le stage et la formation à et par la recherche sont évalués par un travail écrit (mémoire ou rapport) et par une soutenance orale.
- La compensation entre les éléments constitutifs des unités d'enseignement ainsi qu'entre les UE se fait sans note éliminatoire.
- Chaque UE obtenue avec une note supérieure ou égale à 10 sur 20 est validée. Une UE validée est acquise définitivement ainsi que les crédits ECTS correspondants.
- La première année de Master (M1) est validée sur la base de la moyenne générale en première ou en deuxième session (compensation entre toutes les UE, stage compris).
- Pour un M1 validé, un grade de Maîtrise, parcours Métiers de l'Enseignement et de la Formation : Physique - Chimie peut être délivré si l'étudiant en fait la demande.

Seconde année

- Semestre 3 : Le contrôle des connaissances et des aptitudes en S3 est assuré par des contrôles continus, en partie guidés vers l'objectif des épreuves écrites du concours, par une évaluation des

travaux pratiques d'approfondissements disciplinaires et par un mémoire de stage (mémoire de recherche et/ou professionnel).

- Semestre 4 : Le contrôle des connaissances et des aptitudes en S4 est assuré principalement par des contrôles continus (évaluations écrites, évaluations orales, évaluations de travaux pratiques...), en partie guidés vers l'objectif des épreuves orales du concours. Le stage est évalué par un travail écrit (mémoire de recherche et/ou professionnel) et par une soutenance orale.
- La compensation entre les éléments constitutifs des unités d'enseignement ainsi qu'entre les UE (hors UE de stage de S4) se fait sans note éliminatoire.
- Chaque UE obtenue avec une note supérieure ou égale à 10 sur 20 est validée. Une UE validée est acquise définitivement ainsi que les crédits ECTS correspondants.
- La seconde année de Master (M2) est validée sur la base d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 pour les UE hors stage de S4 et d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 pour l'UE de stage de S4.
- Le stage est examiné à partir de la note attribuée par le responsable de stage, de la note donnée pour le rapport de stage et de celle donnée pour la soutenance orale.
- La validation du M2 est assurée sur la base d'une seule session, comme le prévoit l'arrêté master du 25 avril 2002. Des dispositions particulières seront néanmoins mises en place pour les étudiants disposant de justifications d'absence recevables.
- Le redoublement en S2 sera soumis à l'acceptation des responsables de spécialité.

11 - Certifications / International

C2I : La certification C2I2E (<http://www2.c2i.education.fr/sections/c2i2e>) sera préparée au cours du semestre S4 par des travaux personnels encadrés déposés sur le site intranet par les étudiants. Des compétences spécifiques aux sciences expérimentales en lien avec les dispositifs numériques d'acquisition seront développées dans le cadre des enseignements disciplinaires professionnalisant. La gestion de bases de données, de réseau ou la maintenance informatique incombent souvent aux professeurs de sciences au sein des établissements. Des compléments de formation seront également proposés sur ce volet.

Langue :

- L'enseignement d'anglais est orienté vers un apprentissage de l'anglais scientifique et professionnel.
- La préparation à la formation DNL (Discipline Non Linguistique) est assurée pendant l'apprentissage de la langue et au cours des stages en établissements avec des classes européennes (ou d'un stage éventuel à l'étranger). La certification sera acquise pendant l'année de fonctionnaire stagiaire ou après titularisation.
- Divers partenariats internationaux déjà mis en place dans les formations précédentes (préparation au CAPES et année de titularisation) seront maintenus et développés :
 - échanges croisés franco-anglais Oxford (Angleterre)
 - partenariat avec le lycée français de Johannesburg (Afrique du Sud)
 - partenariat avec l'Université du Maine (USA)
 - partenariat avec l'université de Regina Saskatchewan (Canada)

12 - Adossement à la recherche / Laboratoires d'appui

- Les parcours initiaux des étudiants accueillis dans la formation peuvent être relativement diversifiés. La formation proposée visant une plurivalence nécessaire pour les débouchés dans le domaine de l'enseignement, de la formation ou de l'insertion en entreprise, **l'initiation à la recherche peut**

donc se concevoir sur l'une des disciplines scientifiques (physique ou chimie) de la formation mais **elle peut aussi venir judicieusement conforter la professionnalisation en initiant un projet de recherche dans les domaines de l'Education ou de l'Epistémologie**. Prenant appui sur les liens tissés entre les différentes unités d'enseignement et leurs apports scientifiques (didactique disciplinaire, sociologie, sciences de l'éducation), les étudiants se voient proposer des travaux d'étude et de recherche (principalement en S2) adossés aux différents axes de recherche des laboratoires de l'université d'Angers, du Maine et de Nantes (liste en annexe). Dans leur projet, les étudiants sont suivis par des intervenants des différents laboratoires d'appuis et guidés par le biais d'enseignements spécifiques (Formation à et par la recherche), en relation avec les autres UE de la formation.

- Un mémoire à finalité professionnelle, lié aux métiers auxquels le master les prépare, et une soutenance évaluent les compétences acquises. Cette formation à et par la recherche vise à développer des capacités d'analyse critique des résultats de la recherche pour une éventuelle poursuite en doctorat.

13 - Spécificités pédagogiques

- L'enseignement de modules scientifiques est assuré par deux formateurs, l'un spécialiste de la discipline, l'autre de la formation professionnelle. Comme il a déjà été mentionné, ces binômes d'enseignants aident les étudiants à approfondir conjointement et de façon cohérente les connaissances disciplinaires et les compétences de transmission de ces connaissances. A titre d'exemple, des modules de préparations aux oraux et montages sont mis en place en S4. Des présentations orales et des séances de travaux pratiques sont conjointement approfondies d'un point de vue disciplinaire et didactique. Les connaissances scientifiques relatives à ces exposés sont testées, enrichies, remises dans un contexte scientifique plus large. Par ailleurs, les manipulations font l'objet d'un questionnement didactique (positionnement du TP dans le programme, aptitudes testées, difficultés, consignes de sécurités à respecter, proposition d'un compte rendu à soumettre à d'hypothétiques élèves...). Un double compte rendu, disciplinaire et didactique, est évalué par les deux enseignants.
- Des modules de formation professionnels généraux seront communs entre des master métiers de l'enseignement de différentes disciplines pour permettre aux étudiants d'acquérir une culture commune de l'évaluation, de l'interdisciplinarité et de l'orientation des élèves et se familiariser avec les conseils de classe. Des journées ou demi-journées communes seront banalisées à cet effet.
- Un module d'intégration par une remise à niveau des étudiants provenant d'autres masters disciplinaires M1 ou d'une voie professionnelle est proposé à l'entrée du M2 (30h).

14 – Evaluation de la formation

Evaluations par les étudiants et les enseignants

- Une procédure d'évaluation des enseignements et des formations a été mise en place par les universités pour les masters. Les objectifs de cette procédure sont les suivants :
 - assurer la qualité de la formation et ainsi valoriser son image
 - permettre une évolution maîtrisée de la formation
 - renforcer le dialogue enseignant-étudiant
 - permettre à chaque enseignant de prendre connaissance de l'appréciation des étudiants sur les éléments pédagogiques de son enseignement, dans une perspective d'amélioration
 - pérenniser la dynamique de l'équipe pédagogique.

Expertise et pilotage de la formation

- Une structure de pilotage type « conseil de perfectionnement » va être mise en place. En dehors des critères de réussite au concours, la pertinence de la formation aux métiers de l'enseignement sera

régulièrement évaluée (tous les ans) par ce conseil de perfectionnement comprenant des étudiants, des enseignants de la formation et des professionnels extérieurs à la formation.

- Ce conseil sera force de proposition pédagogique en terme d'évolutions de la formation afin de tenir compte des rapports d'évaluation, des évolutions du métier d'enseignant, des évolutions des méthodes pédagogiques utilisées au Collège et Lycée, des modifications de programmes de concours, des reformes des programmes des Collèges et Lycées, etc...

Suivi des étudiants

- Une procédure de suivi des étudiants est mise en place par les responsables de la spécialité. Une attention particulière sera accordée à l'insertion et au devenir des étudiants sortants non diplômés et/ou en échec au concours.

7.9. MASTER MENTION STRATEGIE ECONOMIQUE, SPECIALITE METIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION - SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

CE DOCUMENT NE TIENT PAS COMPTE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS OU DE RECOMMANDATIONS.

UNIVERSITE D'ANGERS
DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER
UNE SPECIALITE DE MASTER

CAMPAGNE 2010

DOMAINE : Droit, Economie, Gestion

MENTION : Stratégie économique

SPECIALITE : Métiers de l'Enseignement et de la Formation : sciences économiques et sociales

Responsable coordonnateur de la mention du master, à l'Université d'Angers :

Nom, Prénom : BAULANT, Camille	Qualité : Professeur
Section CNU (obligatoire): 5	
Tél : 02 41 96 21	Fax :
Port :	E-mail : Camille.baulant@univ-angers.fr

Co-Responsable de la spécialité du master – Université d'Angers

Nom, Prénom : DANIEL, Christophe	Qualité : MCF
Section CNU (obligatoire): 5	
Tél : 02 41 96 21	Fax :
Port :	e-mail : christophe.daniel@univ-angers.fr

Co-Responsable de la spécialité du master – Université d'Angers

Nom, Prénom : FAVREAU, Michèle	Qualité : MCF
Section CNU (obligatoire): 5	
Tél : 02 41 96 21	Fax :
Port :	e-mail : michele.favreau@univ-angers.fr

Co-Responsable de la spécialité du master – IUFM/Université de Nantes, site Angers

Nom, Prénom : LANEELLE, Xavière	Qualité : MCF
Section CNU (obligatoire): 70	
Tél :	Fax :

Port :	e-mail :
--------	----------

Composante responsable (organisatrice) :	UFR Droit, Economie, Gestion	
Composante(s) associée(s) :		
Site(s) de formation :	UFR Droit, Economie, Gestion	
Domaine(s) de formation concerné(s) :	Sciences humaines et sociales	<input type="checkbox"/>
	Arts, Lettres, Langues	<input type="checkbox"/>
	Droit - Economie – Gestion	<input checked="" type="checkbox"/>
	Sciences, Technologies, Santé	<input type="checkbox"/>
Intitulé de la mention : (s'il s'agit d'une mention existante, voir l'arrêté d'habilitation du 16/09/2008)	Stratégie Economique	
Voie (finalité) :	Professionnelle	<input type="checkbox"/>
	Recherche	<input type="checkbox"/>
	Professionnelle / Recherche	<input checked="" type="checkbox"/>
Partenariat international :	Non	
	Oui	Si oui, établissement(s) partenaire(s) :
Habilitation conjointe :	Non	
	Oui	Si oui, établissement(s) partenaire(s) :
Responsable de la mention :	Nom :	BAULANT
	Prénom :	Camille
	Qualité :	PR
	CNU :	05
	Mèl :	Camille.baulant@univ-angers.fr
	Tél. :	02 41 96 21
Secteur disciplinaire principal : (voir la liste en annexe)	Secteur DGES	
	Secteur SISE	33

Composition de l'équipe d'encadrement :

- Christophe DANIEL, Maître de Conférences en sciences économiques, Université d'Angers.
Courriel : christophe.daniel@univ-angers.fr - Tel : 02 41 96 21
- Michèle FAVREAU, Maître de Conférences en sciences économiques, Université d'Angers.
Courriel : michele.favreau@univ-angers.fr Tél. : 02 41 96 21
- Xavière LANEELLE, Maître de Conférences en sociologie, IUFM/Université de Nantes, site Angers

Courriel :

I – Positionnement de la formation

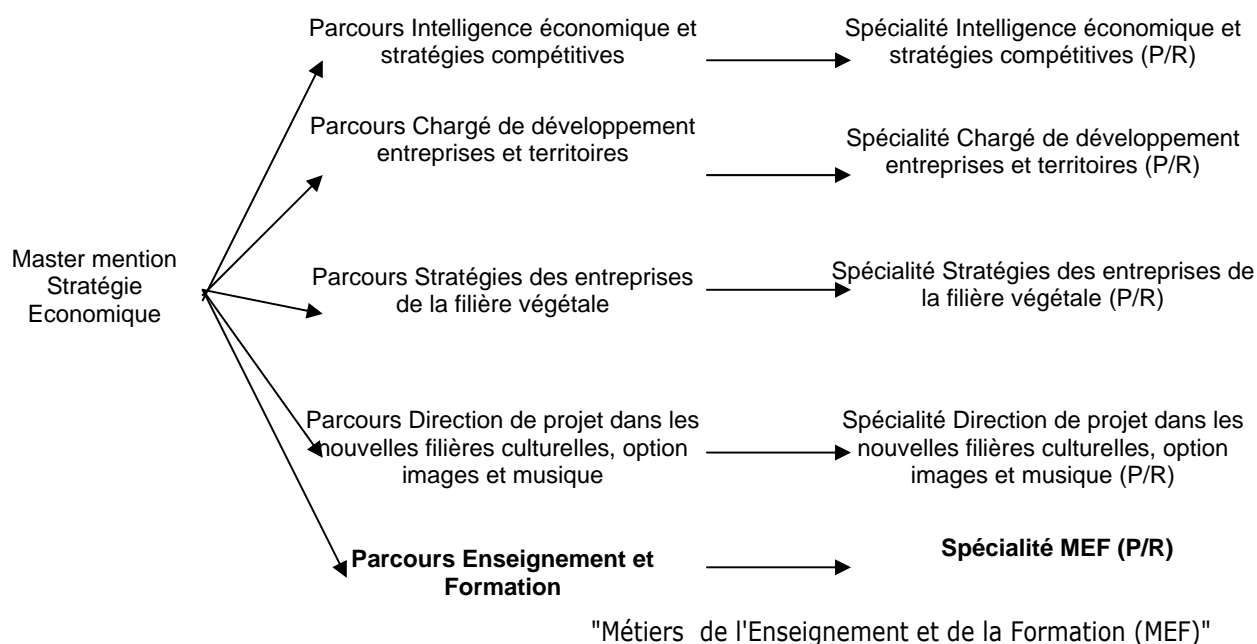
1.1 La poursuite d'un partenariat Université d'Angers-IUFM

Jusqu'à présent, une formation PLC1 en sciences économiques et sociales était assurée par l'IUFM des Pays-de-la-Loire, pour l'ensemble de l'académie, sur le site d'Angers. Des enseignants-chercheurs du département d'économie de l'Université d'Angers participaient à cette formation dans le cadre de conférences thématiques.

L'intégration d'un parcours Enseignement et Formation au niveau du M1 et d'une spécialité Métiers de l'Enseignement et de la Formation (MEF) au niveau du M2 dans le master mention Stratégie économique de l'Université d'Angers (évaluée A lors de la campagne d'habilitation de la vague B), a semblé la formule la plus appropriée pour répondre à deux objectifs : assurer une formation en sciences économiques et en sciences sociales et offrir aux étudiants la possibilité de se préparer aux métiers de l'enseignement et de la formation.

1.2- Un élargissement de l'offre de formation

Présentation de la nouvelle offre de formation :



A la différence des quatre autres parcours de la mention adossés aux quatre spécialités professionnelles de Master 2, le parcours Enseignement et Formation et la spécialité Métiers de l'Enseignement et de la Formation qui lui est associé, visent à former des économistes généralistes qui, tout en préparant les concours, vont se professionnaliser sur des thématiques articulées à celles du laboratoire de rattachement, le GRANEM.

Cette orientation sera assurée par la formation à et par la recherche disciplinaire, en particulier méthodologique, dès le semestre 3 puis se prolongera au cours du semestre 4 par une sensibilisation, dans le cadre de conférences disciplinaires, à l'état d'avancement de la discipline privilégiant les axes de recherche du laboratoire et leurs déclinaisons thématiques à l'échelle mondiale, nationale et régionale.

1.3- Positionnement académique de la formation

	% Admissibles / Présents			TAUX DE SUCCES		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006
IUFM - CAEN	43%	27%	20%	14%	18%	10%
IUFM - NANTES	22%	33%	22%	22%	25%	11%
IUFM - ORLEANS			0%			0%
IUFM - POITIERS	0%	13%	0%	0%	0%	0%
IUFM - RENNES	27%	25%	36%	20%	21%	21%
IUFM - ROUEN	6%	17%	28%	0%	0%	11%

Source : MEN (tableau simplifié)

	% Admis au niveau national	% Admis au CAPES externe*	CAPES	Autres concours
2007	7,95%	5,26%	1 admis au CAPES 3 admis au CAPES interne	1 INSEE 1 CAPET Eco-Gestion
2008	9,88%	25%	3 admis au CAPES 1 au CAPESA + 1 au CAFEP	

Source : Rapport du jury 2008 et IUFM des Pays de la Loire

* Présents aux épreuves

Etudiants non inscrits mais ayant repassé le CAPES (3^e tentative) : 1/an environ

Etudiants non inscrits ayant passé le CRPE : 1 ou 2/an environ

1.4- Indicateurs

Flux constatés :

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nb Postes	92	63	67	67	72	72
PLC1	26	21	19	12	6	5
PLC2	10	9	8	5	4	5

Flux attendus :

Effectifs	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	FI	FC	FI	FC	FI	FC
A l'entrée	10	1	10	1	12	1

Origine des étudiants par diplôme à l'entrée

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Licence	41 %	53 %	55%	36 %	8 %	20%
Maîtrise/M1	41 %	21 %	45 %	0 %	15 %	0%
DEA/DESS/M2	18 %	26 %	0 %	64 %	77 %	80%

Origine des étudiants par disciplines

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Sciences économiques	59 %	68 %	45 %	43 %	46 %	0%
Sociologie	12 %	16 %	36 %	50 %	23 %	0%
AES	12 %	5 %	0 %	0 %	0 %	40%
Autres (Droit, Gestion, Ecole de commerce, IEP)	17 %	11 %	19 %	7 %	31 %	60%

1.5- Niveau d'exigence requis et cibles de la formation

- **Flux d'entrée en M1:**

La formation est ouverte aux titulaires d'une licence en Sciences économiques, en Sociologie, en AES, en Mass, ainsi qu'aux titulaires de diplômes étrangers reconnus équivalents par les commissions compétentes de validation d'acquit de l'université d'Angers.

Mesures transitoires

Pour les candidats présents aux épreuves d'admissibilité, pourront bénéficier, selon l'évaluation de leur parcours par les commissions d'équivalence de l'université d'Angers, d'une validation partielle du M1 SE parcours Enseignement et Formation.

- **Flux d'entrée en M2:**

Titulaires d'un M1 et en particulier M1 SE, parcours Enseignement et Formation, candidats dans le cadre d'une VAE ou d'une VAP sous réserve de l'acceptation de leur dossier par les commissions compétentes de validation d'acquit de l'université d'Angers.

Mesures transitoires :

Les candidats admissibles aux concours 2010 pourront s'inscrire en M2 en septembre 2010 sans avoir à justifier d'un M1.

Les candidats présents aux épreuves, titulaires d'un M1, mais non admissibles, pourront s'inscrire en M2 en septembre 2010.

1.6- Adossement à la recherche

- **Laboratoires d'appui :**

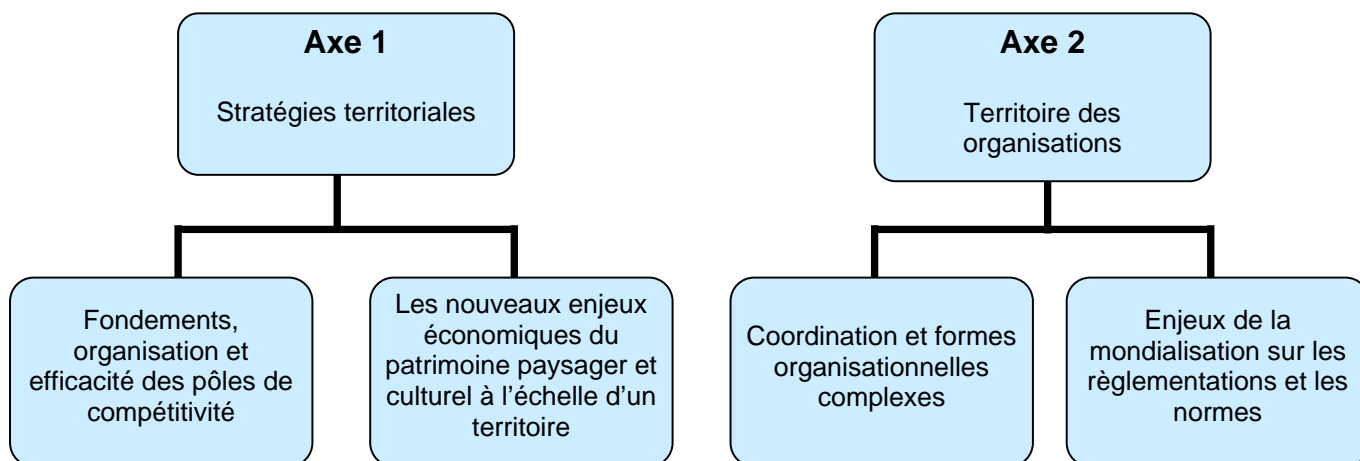
- **EA 2661 CREN** : Centre de Recherche en Education, Université de Nantes
- **UMR MA N°49 GRANEM** : Groupe de Recherche ANgevin en Economie et Management, Université d'Angers.

- **Formation à et par la recherche :**

- **1 UE par semestre tout au long du cursus**
- **Travail de recherche**

La formation à et par la recherche portera en M1 sur une initiation à la recherche en éducation articulant la méthodologie de recherche, les stages professionnels et la rédaction d'écrits à dimension professionnelle : dossiers de synthèses, dissertations, rapports de stages, journal de bord, mémoires professionnels.

Elle sera complétée en M2, par une initiation à la recherche disciplinaire associant synthèse bibliographique et travaux de recherche sur les thématiques de spécialisation des laboratoires. Articulée aux conférences disciplinaires consacrées à l'état d'avancement de la discipline, elle offrira une ouverture indispensable à la préparation des concours et permettra une éventuelle poursuite de cursus en doctorat. Elle donnera lieu à la rédaction de mémoire de recherche.



II – Objectifs

2.1 Objectifs pédagogiques et scientifiques

1. Associer l'acquisition de savoirs disciplinaires en économie, en sociologie, en sciences sociales et de compétences didactiques et professionnelles.
2. Associer les apprentissages académiques, la méthodologie et les pratiques de la recherche, et les expériences professionnelles à travers le PPP et les stages.
3. Offrir aux étudiants la possibilité de présenter les concours de l'enseignement secondaire (CAPES SES) tout en préparant un Master Professionnel ou un Master Recherche conduisant aux métiers de la formation.
4. Permettre la validation d'une certification en langue (TOEIC) et d'une formation aux techniques de l'information et de la communication, (Certification C2i2e).
5. Sensibiliser et préparer à la diversité des pratiques de formation en proposant au semestre 4 du M2 le choix entre deux options, une option Formation Initiale préparant à l'enseignement présentiel auprès de lycéen et une option Formation et innovation, préparant pour et par l'enseignement à distance et visant un public plus large (salariés, stagiaires de la formation continue, étudiants handicapés, étudiants étrangers, étudiants éloignés géographiquement, sportifs de haut niveau ...).
6. Former aux techniques de l'évaluation et à la conduite de projet.

2.2 Compétences visées

Les compétences visées sont celles de cadres spécialisés dans la gestion de l'information, des connaissances et des compétences :

- Participer à l'élaboration des programmes de formation et aux orientations dans le cadre de la politique d'action définie par l'établissement.
- Sélectionner, analyser, interpréter, mettre en cohérence et synthétiser les informations disponibles.
- Concevoir, définir et élaborer un contenu pédagogique.
- Transmettre des savoirs et savoirs faire inscrits dans une progression pédagogique au moyen de techniques éducatives appropriées et adaptés à des publics divers.
- Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs opérationnels et en suivre les évolutions ;

- Elaborer des rapports, notes de synthèse et présenter les résultats ;
- Evaluer les résultats pour adapter les contenus et en assurer le suivi.
- Connaître l'environnement socio-économique et les pratiques professionnelles du marché et leurs évolutions.
- Innover, faire preuve de créativité et d'anticipation pour concevoir et formuler des propositions en termes humains, matériels et financiers.
- Diffuser de l'information auprès des publics et assurer leur valorisation.
- Participer à des réseaux nationaux et locaux et entretenir des relations professionnelles avec l'environnement institutionnel et professionnel.

Concernant plus spécifiquement les métiers de l'enseignement auprès de scolaire, l'arrêté du 19 décembre 2006 portant cahier des charges de la formation des maîtres, fixe dix compétences :

- agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ;
- maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer ;
- maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale ;
- concevoir et mettre en œuvre son enseignement ;
- organiser le travail de la classe ;
- prendre en compte la diversité des élèves ;
- évaluer les élèves ;
- maîtriser les technologies de l'information et de la communication ;
- travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école ;
- se former et innover.

2.3. Débouchés professionnels

8. Secteurs professionnels :

Enseignement et Formation :

- Fonction Publique d'Etat : Ministères de l'Education, de l'Agriculture (Lycées Agricoles, Maisons Familiales Rurales...), GIP, EPNA.
- Fonction Publique Territoriale et Chambres consulaires : l'Observatoire régional emploi formation (OREF), Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation (CARIF), Centre de Formations des Apprentis (CFA)
- Organismes de formation divers du secteur privé et associatif.

Administration :

- Fonction publique d'Etat : concours administratifs catégorie A (attaché d'administration centrale, attachés des services extérieurs des administrations....)
- Fonction publique territoriale : concours administratif catégorie A (attaché territorial),

- **Métiers visés :**

Métiers de l'enseignement et de la formation : professeur de Sciences économiques et Sociales (enseignement général, technique, agricole, professionnel) assistant de formation, coordinateur/formateur CFA, MFR, et autres organismes de formation ou disposant d'un service de formation.

Métiers d'administration : cadre responsable de la mise en œuvre de la politique des pouvoirs publics : attaché/cadre d'administration centrale, attaché/cadre des services extérieurs de l'administration, chargé de mission, attaché/ cadre territorial.

Métiers du conseil, de l'analyse et du développement

Chargé d'étude entreprise, (chargé de planification, chargé de recherche, chef de projet, chef de service étude)

Chargé de mission d'évaluation et chargé de conduite de projets (chef de projet, chargés de mission communication – concertation-coordination autour d'un projet, d'un dispositif ou d'une politique)

Chef de projet évaluation et chargés de mission d'évaluation des politiques publiques

2.4. Passerelles :

A l'issue du M1 SE parcours Enseignement et Formation, possibilité d'accéder, sous réserve de l'acceptation de leur dossier, aux différents M2 de la mention SE (voir supra)

A l'issue du M2, pour les candidats déjà titulaires du M2, option formation initiale, ayant échoué aux concours, possibilité de s'inscrire, soit comme auditeur libre, soit dans le cadre d'un D.U., à l'option Formation et innovation.

La création d'un DU Formation et innovation bénéficiant d'enseignements mutualisés avec le M2 et privilégiant l'enseignement à distance devrait permettre d'accueillir les étudiants souhaitant présenter de nouveau les concours tout en élargissant leurs possibilités d'insertion professionnelle.

III – Organisation pédagogique du cursus

3.1 - Equipe pédagogique

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Etablissement de rattachement</i>	<i>Equipe de rattachement</i>	<i>Section CNU</i>
ABECASSIS	Philippe	MCF	Université d'Angers	EconomiX	05
APPERRE	Muriel	MCF	Université d'Angers	Granem	05
BAULANT	Camille	PR	Université d'Angers	Granem	05
BERTRAND	Nicole	CPE	Collège Vercé- Château du Loir - 72		
BLONDEL	Serge	PR	Université d'Angers	Granem	05
COMPAIRE	Philippe	MCF	Université d'Angers	Granem	05
DANIEL	Christophe	MCF	Université d'Angers	Granem	05
DEBENEST	Jean	PR	Université d'Angers	Granem	05
DORE	Christophe	PRAG	IUFM/Univ de Nantes		
FAVREAU	Michèle	MCF	Université d'Angers	Granem	05
GENTIL	Christian	PRAG	Lycée Guist'hau Nantes et IUFM/Univ de Nantes		
GRANGE	Philippe	PRAG	Lycée Savary de Mauléon, Les Sables d'Olonne		
HARLE	Isabelle	MCF	IUFM/Univ de Nantes	CREN	70
HULSMAN	Guido	PR	Université d'Angers	Granem	05

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Etablissement de rattachement</i>	<i>Equipe de rattachement</i>	<i>Section CNU</i>
LANEELLE	Xavière	MCF	IUFM/Univ de Nantes	CREN	70
LE GALL	Philippe	PR	Université d'Angers	Granem	05
LE ROUX-RIGAMONTI	Isabelle	MCF	Université d'Angers	Granem	05
MENARD	Isabelle	PRAG	Université d'Angers		
NABAT	Alain	PRCE	IUFM/Univ de Nantes		
PULIDO	Loïc	MCF	UFM/Univ de Nantes	CREN	70
RIMBERT	Franck	PRAG	Lycée Guist'hau - Nantes		
SAGOT-DUVAUROUX	Dominique	PR	Université d'Angers	Granem	05
SEJOURNE	Bruno	MCF	Université d'Angers	Granem	05
SEVI	Benoit	MCF	Université d'Angers	Granem	05
TOUBAL	Farid	PR	Université d'Angers		05
VANDERGUTH	Pascal	PRCE	Lycée Victor Hugo – Château Gonthier		

Intervenants professionnels :

Compte tenu de la spécialité du master, les enseignants du second degré peuvent être considérés comme des intervenants professionnels.

Volume des enseignements dispensés par des intervenants professionnels	
En heures	300h
En pourcentage du volume total des heures d'enseignement	48 %

3.2 - Les stages :

Cadrage des stages :

Les stages sont organisés de manière progressive et proposés à chacun des semestres dans le cadre du Projet Personnel et Professionnel de l'étudiant. Leur volume, leur nature (stage d'immersion en milieu professionnel, stage d'observation, stage de pratique accompagnée, stage en responsabilité), leur format (filés ou massés) répondent aux objectifs spécifiques de la formation et varient selon les semestres.

S1 : stage d'immersion en milieu professionnel : 2 semaines filées.

S2 ; stage d'observation : 2 semaines massées, en février, avant les vacances scolaires.

S3, stage de pratique accompagnée : 1 semaine massée entre le 1 et le 15 novembre, 1 semaine filée après le 15 novembre.

S4, stage en responsabilité massés : 4 semaines de février à Pâques

Organisation des stages :

L'organisation des stages en milieu scolaire repose sur une collaboration avec le rectorat et les inspections académiques dont la gestion pourra être assurée par un guichet unique dans le cadre d'une convention.

L'organisation et la gestion des stages en milieu professionnel, en particulier pour l'option Formation et Innovation sera assurée par l'université en partenariat avec les structures d'accueil des secteurs publics et privés.

Objectif et suivi des stages :

Ces stages doivent permettre aux étudiants de mettre en perspective les connaissances acquises dans le cadre du master en leur offrant un contexte de réalisation et de réflexion.

Dans le cadre d'une formation par alternance, ils servent d'appui à la construction des compétences professionnelles visées par la formation. (*cf. supra*).

Chaque période de stage est pédagogiquement encadrée par des modules de préparation en amont, des séances d'accompagnement hebdomadaire comprenant analyses didactiques et analyses de pratiques professionnelles et enfin, des séances de bilan et de synthèse préparant à la rédaction d'un rapport et d'une soutenance orale à l'issue du stage. Cet encadrement est assurée à la fois par un tuteur de la structure d'accueil et les formateurs de l'UE.

3.3 -Autres modalités pédagogiques

Certifications préparées :

- **Langues vivantes**

L'enseignement de langues étrangères, mutualisé en M1, vise à valider le niveau C1 (normes de certification européenne) par l'obtention du TOEIC à l'issue du semestre 2 ou du semestre 4.

- **Technologie de l'information et de la communication.**

Une formation aux techniques de l'information et de la communication est assurée de manière transversale dans le cadre de différents modules didactiques et vise à l'obtention de la certification C2ie au semestre 4.

Favorisant le travail collaboratif et l'apprentissage de l'enseignement à distance, cette formation prépare également les étudiants choisissant l'option Formation et innovation à suivre le cours Formation et compétitivité économique dispensé sous cette forme. Cette possibilité offre une gestion modulaire de la formation permettant de préparer simultanément les concours. Dans cette perspective, un partenariat avec l'Université à distance de l'UQAM – TELUQ - au Québec est envisagé.

En outre, le développement de l'enseignement à distance (EAD) devrait permettre d'accueillir un public plus large : salariés, stagiaires de la formation continue, étudiants handicapés, étudiants étrangers, étudiants éloignés géographiquement, sportifs de haut niveau ...

Mobilité internationale :

Dans le cadre des accords Erasmus, les étudiants inscrits dans la mention Stratégie Economique, ont la possibilité de passer un semestre de M2 à l'étranger ou deux semestres de M1 dans les universités suivantes :

- Passau (Allemagne),
- Castello de la Palma, Madrid, Valencia (Espagne),
- Helsinki (Finlande),
- Debrecen et Szegedi (Hongrie),
- Torun (Pologne),
- Istanbul (Turquie).

3.4 - Modalités d'évaluation

Règles de validation et de compensation

Validation des quatre semestres, de 30 ECTS chacun. Les notes à l'intérieur d'un semestre se compensent. Les notes des deux semestres d'une année se compensent.

Nature des épreuves :

Les enseignements des différents semestres font l'objet d'épreuves écrites et orales suivant l'appréciation de l'enseignant responsable.

Règles liées aux sessions d'examens

Le contrôle continu est prévu pour tous les enseignements. Des modalités particulières pourront être envisagées pour les dispensés d'assiduité.

Voir détails dans les tableaux du IV

NB le dispositif de contrôle des connaissances pourra être révisé en fonction de l'importance à donner aux différentes épreuves dans la perspective du concours.

3.5 – Evaluation de la formation

Fiches d'évaluation des enseignements remplies par les étudiants

Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement du département d'économie se réunit une fois par semestre, il est composé des responsables de formations et d'étudiants élus représentant chaque formation.

Adaptation de la formation en fonction des évaluations indiquées ci-dessus.

IV – Contenu de la formation

SEMESTRE 1		CM	TD	ECTS	
UE 1 - Disciplinaire	173 h	138 h	35 h		
Disciplinaire 1	95 h	60 h	35 h	10	
Fondamentaux en économie		36 h			Ecrit/Oral
Entraînements aux épreuves écrites d'économie			10 h		cc
Fondamentaux en sociologie		24 h			Ecrit/Oral
Entraînements aux épreuves écrites de sociologie			10 h		cc
<i>Langue : Anglais</i>			15 h		cc
Disciplinaire 2	78 h	78 h		10	
<i>Politique européenne</i>		18 h			Ecrit/Oral
<i>Economie sociale et solidaire</i>		18 h			Ecrit/Oral
<i>Economie internationale</i>		18 h			Ecrit/Oral
Epistémologie et histoire de la science économique ¹		12h			Ecrit/Oral
Epistémologie et histoire de la sociologie ¹		12h			Ecrit/Oral
UE 2 - Professionnalisation	48 h		48h	8	
Savoirs généraux de l'enseignant					
L'école dans la société d'hier à aujourd'hui : récurrence des débats et nouvelles problématiques	12 h		12h	2	cc
Analyse de l'activité de l'enseignant et des élèves					

Initiation à l'observation et à l'analyse de situations professionnelles	12 h		12h	2	cc
Formation à et par la recherche					
Initiation à la recherche en éducation	12 h		12h	2	Ecrit
Savoirs fondamentaux didactiques					
Des savoirs à enseigner : problématisation et transposition didactique	12 h		12h	2	cc
UE 3- Projet personnel et professionnel					
Stage d'observation en milieu scolaire (2 sem filées)				2	
TOTAL SEMESTRE 1 - 221 h + stage					
	221 h	138 h	83 h	30	
<i>Enseignements mutualisés M1 SE</i>					
	<i>69 h</i>	<i>54 h</i>	<i>15 h</i>		

SEMESTRE 2		CM	TD	ECTS	
UE 1 - Disciplinaire	146 h	92 h	54 h	16	
Disciplinaire 1	73 h	46 h	27 h	8	
<i>Développement durable</i>		18 h			Ecrit/Oral
<i>Financement de l'économie</i>		18 h			Ecrit/Oral
Entraînements aux épreuves écrites d'économie			12 h		cc
Techniques quantitatives		10h	15 h		cc
Disciplinaire 2	73 h	46 h	27 h	8	
Sociologie		36 h			Ecrit
Entraînements aux épreuves écrites de sociologie			12 h		cc
<i>Langue : Anglais (Préparation TOEIC)</i>		10h	15 h		cc
UE 2 - Professionnalisation	102 h		102 h	12	
Savoirs généraux de l'enseignant				4	
Connaissance du Système éducatif	12 h		12 h		cc
Psychologie de l'adolescent et théories de l'apprentissage	12 h		12 h		cc
Les valeurs de l'école, l'éthique professionnelle	12 h		12 h		cc
Analyse de l'activité de l'enseignant et des élèves				3	
Apports théoriques, outils d'analyse et analyses de situation d'apprentissage	18 h		18 h		cc
Formation à et par la recherche				3	
Initiation à la recherche en éducation	24 h		24 h		cc
Construction des sujets d'études et de recherche	12 h		12 h		cc
Savoirs fondamentaux didactiques				2	
Des savoirs à enseigner: problématisation et transposition didactique	12 h		12 h		cc
UE 3 - Projet Personnel et Professionnel				2	
Stage en milieu scolaire (2 semaines massées)					Ecrit/Oral
TOTAL SEMESTRE 2: 248 h + stage	248 h	92 h	156 h	30	
TOTAL M1 (S1 + S2) 469 h + stage	469 h	230 h	239 h	60	
<i>Enseignements mutualisés M1 SE Sem 1</i>	<i>69 h</i>	<i>54 h</i>	<i>15 h</i>		
<i>Enseignements mutualisés M1 SE Sem 2</i>	<i>61 h</i>	<i>46 h</i>	<i>15 h</i>		
<i>Enseignements mutualisés M1 SE</i>	<i>130 h</i>	<i>100 h</i>	<i>30 h</i>		

SEMESTRE 3		CM	TD	ECTS	
UE 1 - Disciplinaire	189 h	94 h	95 h	20	
Disciplinaire 1	103 h	58 h	45 h	10	
Micro-économie: stratégies et comportements des entreprises et des ménages		12 h			Ecrit/Oral
Environnement macro-économique		12 h			Ecrit/Oral
Entraînements aux épreuves écrites d'économie		12 h	20 h		cc
Epistémologie et histoire de la science économique 2		12h			Ecrit/Oral
Entraînements aux épreuves écrites d'épistémologie/ histoire de la science économique			10 h		cc
Techniques quantitatives		10h	15 h		cc
Disciplinaire 2	86 h	36 h	50 h	10	
Sociologie		24 h			Ecrit
Entraînements aux épreuves écrites de sociologie			20 h		cc
Epistémologie et histoire de la sociologie2		12h			Ecrit
Entraînements aux épreuves écrites d'épistémologie/ histoire de la sociologie			10 h		cc
Langue : Anglais			20 h		cc
UE 2 - Professionnalisation	60 h		60 h	7	
Savoirs généraux de l'enseignant				4	
Découverte de la diversité des élèves et des dispositifs pédagogiques	12 h		12 h		cc
Analyse plurielle: gestion de la classe et des conflits (1)	12 h		12 h		cc
Analyse de l'activité de l'enseignant et des élèves				1	
Analyses de situations d'apprentissage: activités de l'enseignant et de l'élève (1)	12 h		12 h		cc
Savoirs fondamentaux didactiques				2	
Des savoirs à enseigner : problématisation et transposition didactique	24 h		24 h		cc
UE 3 - Projet Personnel et Professionnel	24 h			3	
Formation à et par la recherche				2	
Initiation à la recherche disciplinaire		24 h			Ecrit
Stage				1	
Stage de pratique accompagnée (1 semaine massée + 1 semaine filée)					Ecrit/Oral
TOTAL SEMESTRE 3 273 h + stage	273 h	118 h	155 h	30	

SEMESTRE 4		CM	TD	ECTS		
Option	UE 1 - Disciplinaire	100 h	68 h	32 h	10	
Formation	Outils informatiques appliquées à l'enseignement de sciences économiques et sociales		20 h			cc
Initiale	Langue : Anglais			20 h		cc
	Conférences disciplinaires	24 h				
	Economie - Préparation épreuve orale 1	12 h	6 h			Oral
	Sociologie - Préparation épreuve orale 1	12 h	6 h			Oral
	UE 2 - Professionnalisation	96 h		96h	6	
	Savoirs généraux de l'enseignant				4	
	Préparation à l'épreuve d'entretien avec le jury	24 h		24h		Oral
	Analyse plurielle: gestion de la classe et des conflits (2)	12 h		12h		Oral
	Connaissance du système éducatif	12 h		12h		
	Formation transversale	24h		24h		cc
	Analyse de l'activité de l'enseignant et des élèves				2	
	Analyses de situations d'apprentissage: activités de l'enseignant et de l'élève (2)	24 h		24h		cc
	UE 3 - Projet personnel et professionnel	12 h			14	
	Formation à et par la recherche				2	
	Initiation à la recherche disciplinaire		12 h			Ecrit
	Stage				12	
	Stage de pratique accompagnée en responsabilité (4 semaines)					Ecrit/ Oral
	TOTAL SEMESTRE 4 : 208 h + stage	208 h	80 h	128 h	30	
Option	UE 1 - Disciplinaire	109 h	89 h	20 h	10	
	Outils informatiques appliquées à l'enseignement de sciences économiques et sociales		20 h			cc
Formation et innovation EAD	Langue : Anglais			20 h		cc
	Conférences disciplinaires	24 h				
	Formation et compétitivité économique (*)	45 h				Ecrit
	UE 2 - Formation à et par la recherche	48 h			8	
	Initiation à la recherche disciplinaire		48 h			Ecrit
	UE 3- STAGE (3 à 5 mois)				12	
	Mémoire- Soutenance					Ecrit/ Oral
	TOTAL SEMESTRE 4: 157 h + stage	157 h	137 h	20 h	30	
	TOTAL M2 (S3 + S4) - Option Formation initiale 481 h + stage					
	TOTAL M2 (S3 + S4) - Option Formation et innovation 430 h + stage					

(*) Deux possibilités sont envisagées :

Enseignement à distance assuré par l'Université d'Angers

Enseignement à distance assuré en partenariat avec la Télé-Université de Montréal (TELUQ-UQAM)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

29 avril 2010

Point 8 ENSEIGNEMENTS ET VIE ÉTUDIANTE

Avis favorable du CEVU du 28 avril 2010.

8.1. Convention relative au master conjoint, mention « Didactique des langues » spécialité : Ecole et plurilinguisme entre l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes et l'Université d'Angers (UFR Lettres).	1
8.2. Convention de double diplôme Master PFPEM avec L'Université Nicolas Copernic de Toruń	4
8.3. Renouvellement de l'habilitation de la Capacité d'Addictologie Clinique (UFR Médecine)	7
8.4. Changement de dénomination du DIU Alcool et Société (UFR médecine)	15
8.5. Demande de Création du D.U. Réorientation vers la pratique de la Médecine Générale (UFR Médecine)	25
8.6. Projet de CFA inter-universitaire	38



8.1. CONVENTION RELATIVE AU MASTER CONJOINT, MENTION « DIDACTIQUE DES LANGUES » SPÉCIALITÉ : ECOLE ET PLURILINGUISME ENTRE L'UNIVERSITÉ NATIONALE ET CAPODISTRIENNE D'ATHÈNES ET L'UNIVERSITÉ D'ANGERS (UFR LETTRES).

Avis favorable du CEVU du 28 avril 2010.

Le Conseil d'Administration approuve la convention relative au master conjoint, mention « Didactique des langues » spécialité : Ecole et plurilinguisme entre l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes et l'Université d'Angers (UFR Lettres).

**CONVENTION RELATIVE A LA DELIVRANCE
DE DIPLÔMES EN PARTENARIAT INTERNATIONAL**

Entre

**l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes
Faculté des Lettres
Département Français
30, Panepistimiou Street, 106 79 Athènes
à Athènes (Grèce)
Représentée par son Président, Monsieur Démosthène ASIMAKOPOULOS**

Et

**L'Université d'Angers,
UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines,
Département FLE
40 rue de Rennes – BP 73532 – 49035 Angers Cedex 01
à Angers (France)
Représentée par son Président, Monsieur Daniel MARTINA**

Vu l'accord cadre conclu entre l'Université d'Angers et l'Université d'Athènes, daté du ... et vu les législations en vigueur en France et en Grèce concernant la diplomation en partenariat international et vu l'habilitation des deux ministères,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Dans le cadre de l'internationalisation de l'éducation en Europe, la diversité culturelle et linguistique fait apparaître un nouveau public scolaire. Le master franco-hellénique souhaite proposer une formation qui sensibilise les acteurs du monde éducatif à cette diversité.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de réalisation et les dispositions financières relatives au master :

Dénomination nationale : Master conjoint, Mention « **Didactique des langues** »

Spécialité : **Ecole et plurilinguisme**

Parcours : **Enseignants de langue en Europe : formation à la diversité linguistique et culturelle des publics scolaires**

Ce Master est habilité pour la période 2008-2011 à l'Université d'Angers par arrêté du ministère en charge de l'Enseignement Supérieur.

La formation en double diplôme ouvrira en septembre 2010.

Article 2 : sélection

Chaque établissement recrutera les étudiants selon les critères de sélection tels qu'ils sont validés par ses instances propres. Les candidats peuvent être titulaires, dans les domaines liés à l'enseignement des langues, cultures et civilisations, d'un Master 1, ou d'un diplôme de niveau équivalent (L4 grec par exemple), ou encore d'une validation d'acquis ou d'expérience professionnelle, selon les modalités générales existantes dans chaque établissement.

Il peut être demandé aux étudiants de justifier d'un niveau C1 en français.

Le nombre d'étudiants admis à suivre la formation est fixé à un maximum de 10 étudiants par université.

Article 3 : contenus et modalités d'obtention du diplôme

Les contenus de la formation et les modalités d'obtention du diplôme sont conformes aux habilitations délivrées par les ministères grecs et français.

Le diplôme Master « Didactique des langues » sanctionnant les études suivies à la Faculté des Lettres de l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes et à l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines de l'Université d'Angers est délivré en commun par les deux universités signataires de la présente convention. L'obtention du diplôme permet l'inscription en thèse en France, en Grèce ou en co-tutelle, sous réserve de l'acceptation d'un directeur de recherche.

Article 4 : organisation pédagogique du cursus

Le programme s'articule sur 2 semestres : le premier semestre se déroule à l'Université d'Angers et le deuxième à l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes (avec possibilité de prolongation de 1 ou 2 semestres pour achever le stage et / ou le mémoire), ce qui nécessite la réinscription de l'étudiant pour l'année de soutenance.

Le programme se compose de cours, de conférences, de stages et de la rédaction d'un mémoire (voir annexe pédagogique).

La langue de travail du Master est le français (mis à part les cours d'apprentissage du grec et le(s) stage(s)-atelier(s) théâtre).

Chaque université partenaire s'efforce de soutenir la mobilité de ses étudiants, en s'appuyant sur les dispositifs d'échanges européens disponibles et en s'assurant des concours complémentaires en tant que de besoin.

Durant leur séjour à l'étranger dans le cadre de cette mobilité, les étudiants des deux universités jouissent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes obligations que les étudiants de l'université d'accueil.

Chaque université s'engage à fournir à l'université partenaire un relevé des notes obtenues par les étudiants dans le cadre de cette mobilité.

Article 5 : organisation des stages

Le stage est d'une durée minimum de 250 heures, tous travaux compris. Il se subdivise en deux ou trois séjours dans des institutions différentes (établissements d'enseignement, de formation d'enseignants, inspections académiques...) permettant aux étudiants de développer des activités conformes aux buts de la formation, en France, en Grèce ou dans un autre pays.

Article 6 : mémoire

Le mémoire est un travail de recherche scientifique, d'un format de 80 pages maximum (hors annexes). Il implique la collecte et le traitement de données. Il doit être réalisé sous la direction d'un des enseignants de la formation. Il donne lieu à une soutenance orale en français devant un jury franco-grec, composé de 3 personnes, le directeur de recherche, le président du jury et un membre nommé par le président. La soutenance peut se faire en France ou en Grèce.

Article 7 : accueil et séjour des étudiants

Chaque établissement s'engage à faciliter l'accueil des étudiants en les accompagnant dans leur intégration universitaire et, le cas échéant, la recherche de stages.

L'université d'accueil s'engage à assurer la mise à disposition d'un logement en résidence universitaire.

Article 8 : déplacement des enseignants et suivi pédagogique

Dans le budget prévisionnel de la partie grecque du projet, une ligne budgétaire d'une somme de 3000 euros par an est dédiée au séjour des enseignants d'Angers en déplacement à Athènes.

L'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines de l'Université d'Angers a mis en place un secrétariat pour gérer l'organisation des examens du côté français de la formation. Elle prendra en charge les frais de transport aérien pour les missions de session de jury à raison de deux déplacements par an maximum.

Article 9 : les conditions d'inscription

Les étudiants s'inscrivent dans les deux universités ; l'université d'accueil ne perçoit aucun droit d'inscription de la part des étudiants qu'elle reçoit dans le cadre de cette mobilité.

Article 10 : durée de la convention et dénonciation

La présente convention est établie pour la durée d'habilitation ministérielle française (2008-2011) et pourra faire l'objet d'un renouvellement à la fin de cette période par la rédaction d'une nouvelle convention. Elle entrera en vigueur à la rentrée 2010-2011.

En cas de difficultés dans l'application de la convention, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable.

Toute modification des termes de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties.

La présente convention pourra être dénoncée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard trois mois avant la fin de l'année universitaire en cours.

Fait à Angers, en deux exemplaires originaux.

Date : Angers, le
Athènes, le

Pour l'Université d'Angers

Pour l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes)

Le Président : Daniel MARTINA

Démosthène ASIMAKOPOULOS

8.2. CONVENTION DE DOUBLE DIPLÔME MASTER PFPEM AVEC L'UNIVERSITÉ NICOLAS COPERNIC DE TORUŃ

Avis favorable du CEVU du 28 avril 2010.

CONVENTION RELATIVE A LA DELIVRANCE DE DIPLÔMES EN PARTENARIAT INTERNATIONAL

Entre

**L'Université d'Angers,
UFR Droit, Economie et Gestion
à Angers (France)**

Et

**L'Université Nicolas Copernic de Toruń
Département de Sciences économiques et de Gestion
à Toruń (Pologne)**

Les Parties citées ci-dessus s'engagent, par le présent accord, sur les points suivants :

1. Objet de l'accord

1.1. L'objet de l'accord est la réalisation d'un programme de quatre semestres d'études de niveau Master dans le domaine de la Gestion intitulé PFPEM (Programme Franco-Polonais d'Etudes de niveau Master en Sciences de Gestion), qui a été élaboré en commun par les deux Parties de l'accord et accepté par les conseils compétents dans chacune des universités.

1.2. Les étudiants qui ont satisfait aux exigences du programme définis dans le présent accord se verront décerner deux diplômes :

1) Le diplôme de Master en Gestion (spécialité Gestion des Affaires) délivré par l'Université Nicolas Copernic de Toruń,

2) Le diplôme de Master en Droit, Economie et Gestion à finalité professionnelle, Mention Management – Spécialité Management International/Management International des Ressources Humaines, délivré par l'Université d'Angers.

2. Coordonnateurs du programme

2.1. Le PFPEM (en polonais, PFPSM) est réalisé par :

- L'UFR Droit, Economie et Gestion de l'Université d'Angers,
- Les Département de Sciences Economiques et Gestion de l'Université Nicolas Copernic de Toruń.

2.2. Les coordinateurs du PFPEM pour l'Université d'Angers sont :

- Madame Catherine Deffains-Crapsky, Maître de Conférences,
- Madame Dominique Peyrat-Guillard, Maître de Conférences.

Le coordinateur du PFPEM pour l'Université de Toruń est :

- Madame Aldona Glinska-Nawieś, Professeur de l'UMK.

2.3. Le PFPEM est conforme aux exigences d'obtention de diplôme et de déroulement des études en vigueur dans la République Française et dans la République Polonaise. La formation dispensée par le PFPEM est réalisée conformément au cursus établi par les Parties de quatre semestres d'études et au programme d'enseignement faisant partie de l'annexe 1 du présent accord.

3. Organisation et déroulement du programme

3.1. Le PFPEM commence en l'année académique 2010-2011.

3.2. Tous les participants au PFPEM (étudiants français et polonais) assisteront aux cours prévus dans le programme de la première année de Master au Département de Sciences Economiques et de Gestion à l'Université Nicolas Copernic de Toruń. Les cours prévus dans le programme de la deuxième année d'études seront suivis à l'UFR Droit, Economie et Gestion de l'Université d'Angers.

3.3. Les Parties s'engagent à garantir aux étudiants les cours définis dans le programme d'études.

3.4. Les cours et l'évaluation des compétences des étudiants (la notation, les examens) auront lieu en langue anglaise. Le mémoire de Master peut être préparé en anglais ou en français ou en polonais. La soutenance de mémoire s'effectue dans la langue qui a été utilisée pour préparer le mémoire.

3.5. Les connaissances et les compétences des étudiants sont notées en accord avec le barème d'évaluation en vigueur dans l'établissement dans lequel l'étudiant suit les cours et en tenant compte du système de crédits ECTS. Les notes attribuées sont ajustées au barème d'évaluation en vigueur dans l'établissement partenaire, conformément à l'annexe 2 du présent accord.

3.6. Les Parties valident par consultation mutuelle les acquis et les résultats obtenus dans l'établissement partenaire pour le passage de la 1^{ère} année de Master à la 2^{ème} année de Master et pour l'obtention du diplôme.

3.7. La sélection des candidats au PFPEM est effectuée séparément par chacune des Parties, conformément aux principes en vigueur dans les établissements de recrutement.

3.8. Chacune des Parties sélectionne pour le PFPEM dix candidats dans une année académique, soit un total minimum de 20 étudiants. Cependant pour l'année académique 2010-2011, l'effectif minimum sera de 15 étudiants.

3.9. Pendant toute la période de formation, les participants au PFPEM sont inscrits dans les deux universités ; ils sont soumis au règlement de l'établissement dans lequel ils suivent leurs cours.

3.10. Les conditions d'obtention des deux diplômes cités dans le point 1.2. du présent accord, sont :

1. la réalisation de ce qui a été prévu dans le plan des études et dans le programme d'enseignement du domaine de formation et la réussite des examens obligatoires,

2. la réalisation d'un stage pratique prévu dans le cursus d'études, suivi soit d'un rapport sur un thème choisi dans le domaine de la gestion, soit la présentation d'un mémoire de Master et sa soutenance, ainsi que

3. l'obtention des 120 crédits ECTS.

3.11. La thématique des mémoires de Master/rapport de stage, décrits au point 3.10.2. de cet accord, est soumise à l'approbation des deux parties. La tutelle scientifique dans le processus d'élaboration du mémoire/rapport est assurée communément par les Parties.

Pour les étudiants de l'Université Nicolas Copernic de Torun, la présentation du mémoire de Master ainsi que sa soutenance ont lieu à l'Université Nicolas Copernic de Torun, conformément aux principes en vigueur dans l'établissement.

Pour les étudiants de l'université d'Angers, le stage et sa soutenance, mentionnés au point 3.10.2. de cet accord, sont validés par l'Université d'Angers, conformément aux principes en vigueur dans l'établissement.

3.12. Les Parties s'engagent à un échange régulier d'information et de documents concernant la réalisation du PFPEM, en particulier à la transmission de documentation sur le déroulement des études ainsi qu'à la consultation réciproque concernant toutes les activités didactiques et les questions d'organisation liées à la réalisation du programme.

4. Conditions financières

4.1. Les étudiants acquittent les droits d'inscription dans l'Université d'origine, conformément aux règles en vigueur. Ils sont exonérés des droits d'inscription dans l'établissement d'accueil.

4.2. Les étudiants couvrent par leurs propres moyens les frais de voyage, d'hébergement, de l'assurance santé obligatoire, ainsi que les autres frais liés au séjour dans l'établissement partenaire.

4.3. Les Parties s'engagent à apporter une aide technique aux étudiants dans leur recherche de logement.

4.4. L'Université d'accueil assure aux participants du PFPEM les mêmes conditions d'accès aux ressources bibliothécaires, aux centres de documentations, etc.

5. Modifications, résiliations, litiges

5.1. Cette convention de double diplôme en partenariat international prend effet à la signature des deux parties, et entrera en vigueur à compter de la rentrée universitaire 2010-2011, pour la durée de l'habilitation des masters mentionnés. Le renouvellement dépendra d'une nouvelle habilitation.

5.2. Cette convention peut être modifiée par voie d'avenant signé par chacune des parties. Les éventuels cas litigieux qui s'opposeraient à la réalisation du présent accord seront résolus à l'amiable par les Parties.

5.3. L'accord présent a été établi en langues polonaise et française en quatre exemplaires, soit deux pour chaque Partie.

5.4. Toute la correspondance concernant la réalisation du PFPEM sera envoyée par les Parties à l'adresse :

Uniwersytet Mikołaja Kopernika Ul. Gagarina 11 87-100 Toruń POLOGNE	Université d'Angers Direction des Relations internationales 40 rue de Rennes BP 73532 49035 ANGERS Cedex 01 FRANCE
---	--

Fait à Toruń, le

Monsieur Andrzej Radzimiński
Recteur de l'Université Nicolas Copernic

Fait à Angers, le

Monsieur Daniel MARTINA
Président de l'université d'Angers

8.3. RENOUELEMENT DE L'HABILITATION DE LA CAPACITÉ D'ADDICTOLOGIE CLINIQUE (UFR MÉDECINE)

Avis favorable du CEVU du 28 avril 2010.

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER

LA CAPACITE DE MEDECINE

D'ADDICTOLOGIE CLINIQUE

I - UNIVERSITE : ANGERS

FACULTE DE MEDECINE

DEMANDE CONJOINTE AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES :	ENSEIGNEMENT EN COLLABORATION AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES :
ANGERS	
NANTES	

II - AVIS :

- du ou des conseils des U.F.R. : favorable en date du 17/03/2010
- du président d'université
- du conseil des études et de la vie universitaire
- du conseil d'administration.

III - NOM ET QUALIFICATION DU COORDONNATEUR DE L'ENSEIGNEMENT :

Madame le Professeur Dominique PENNEAU-FONTBONNE PU-PH,

ADRESSE : Faculté de médecine d'Angers
Rue Haute de Reculée – 49045 ANGERS Cedex
N° de téléphone : 02.41.73.58.05
N° de fax : 02.41.73.58.81
E. mail : dopenneau@chu-angers.fr
Centre Hospitalier Universitaire – Médecine E
Addictions, pathologies professionnelles et psychosociales
49033 Angers Cedex 9
N° de Téléphone : 02 41 35 34 85
N° de Fax : 02 41 35 34 48
E. mail : dopenneau@chu-angers.fr

IV - JUSTIFICATION DE LA DEMANDE

1°) L'accueil et le traitement des Addictions existe au CHU d'Angers en Médecine et Chirurgie Obstétrique (service de Médecine E – unité d'Alcoologie puis Addictologie) depuis 1978 (Mme Veil – Ministre de la Santé) avec 35 lits identifiés depuis 2000 avec la création de l'équipe ELSA, puis depuis 2005 une restructuration avec :

- 20 lits de sevrage simple et sevrage complexe
- 8 lits d'addictologie de crise
- 20 lits de pathologies professionnelles et psychosociales, psychopathologies intriquées... dont 12 lits de suicidants et 12 lits d'aval du S.A.A.U
- 4 places d'hôpital de jour.
- Avec environ 3000 consultations et plus de 1000 entrées ou venues

- Dans le plan 2007-2011 : agrément du service d'Addictologie en niveau II et III (sevrage simple, complexe, enseignement et recherche)

2°) Le diplôme d'alcoologie créé en 1985, (premier D.U. de l'inter région Ouest) a été transformé en 1989 en capacité d'Alcoologie puis Capacité d'Addictologie Clinique, inter universitaire Angers-Nantes, associé à un DIU Alcool et Société, drogue et Société transformé en DIU Addictologie (Angers-Nantes) et en lien avec un DIU de Tabacologie et Sevrage Tabagique et un DIU de Toxicologie Clinique.

Le coordonnateur de l'enseignement participe à l'enseignement du DESC National d'Addictologie Clinique avec accueil pendant l'internat et le post-internat, des candidats au sein du Service d'Addictologie du CHU (Médecine E).

Concernant les professionnels de la santé non médicaux, compte tenu des objectifs communs d'une pratique pluridisciplinaire dans le cadre des réseaux ville-hôpital, et de la filière de soins, l'enseignement des DIU « Addictions et Société », comportent une grande partie théorique de « tronc commun » (90 heures) sur les substances psycho actives et leurs effets (alcool, tabac, drogues illicites, médicaments, dopage, ...) et addictions comportementales (jeux, achats compulsifs, addictions alimentaires, cyberaddictions, addictions au travail, au sport, ...). Cependant sont réalisées des interventions plus spécifiques pour les médecins de la capacité, avec un suivi méthodologique personnalisé.

3°) La région des Pays de la Loire, depuis près de 20 ans, a soutenu l'alcoologie, puis l'addictologie, en tant que priorité régionale fondée sur les constats chiffrés (Observatoire Régional de la Santé), priorité de Santé Publique, fixée par la loi de 2004 et pour le Plan Addiction 2007-2011 et le Plan MILDT 2008-2012 et priorité du PRSP (Plan Régional de Santé Publique, et priorité retenue enfin par la Conférence Régionale de Santé. Le coordonnateur de l'Addictologie de l'Université d'Angers est membre du bureau et co-animateur de la Commission Régionale d'Addiction.

V - NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE :

De 15 à 25 candidats à Angers et à Nantes.

VI- MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES :

1. EXAMEN PROBATOIRE PRÉALABLE À L'INSCRIPTION :

1.1 CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Entretien motivationnel et épreuve écrite de 1h30 Peuvent être admis à s'inscrire en vue de la capacité, les titulaires d'un diplôme de médecin permettant l'exercice dans le pays d'obtention ou dans le d'origine des candidats, ainsi que les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté Economique Européenne, dès lors qu'ils ont accompli et validé la totalité de leurs études médicales et qu'ils ont 3 ans d'activité professionnelle.

Pour certains étudiants, une inscription à titre exceptionnel est possible. Pour pouvoir poursuivre leur scolarité, ils devront avoir soutenu leur thèse de médecine et obtenu leur qualification avant le 31 décembre de l'année au cours de laquelle ils se sont inscrits en capacités.

1.2 EXAMEN PROBATOIRE :

- Entretien motivationnel

- Epreuve écrite de 1h30 comprenant 2 questions (anonyme)

2. MODALITÉS DE VALIDATION DES ENSEIGNEMENTS :

L'assiduité aux enseignements (nécessaire à l'interactivité, aux échanges sur la pratique) est requise pour tous les participants.

La capacité d'Addictologie sera délivrée après une évaluation à la fin de chaque année sous la forme d'une épreuve écrite anonyme de 1h30 portant sur le contenu de l'enseignement. Elle comportera 2 questions :

- L'une ayant trait aux aspects cliniques, épidémiologiques, biologiques et psychopathologiques des conduites addictives.
- L'autre à leur approche thérapeutique.

Chacune de ces questions est affectée au coefficient 1.

Il y a deux sessions d'examen par an : l'une en juin, la seconde étant programmée en octobre en cas d'absence pour cause de « force majeure ».

Une note au moins égale à 6 est exigée pour chaque épreuve.

3. SOUTENANCE DU MÉMOIRE DE FIN DE CAPACITÉ :

Rédaction et soutenance de mémoire de fin d'études, comportant un rapport de stage sur la pratique et un travail de réflexion personnelle bibliographique et théorique, s'appuyant sur les stages et sur la clinique.

La soutenance orale, publique s'appuie sur le mémoire, le document global ne sera pas inférieur à 30 pages et sera adressé 1 mois avant la soutenance aux responsables de l'enseignement. Un support de type publication est encouragé.

4. MODALITE DE VALIDATION DES STAGES :

80 demi journées dont obligatoirement :

20 demi journées en service d'addictologie agréée de niveau II et III, soit 10 demi journées par an, au minimum, dans le cas d'une validation de 60 demi journées de pratique de l'addictologie dans une autre structure (ex : SSR d'addictologie, csapa, réseau territorial d'addictologie, centre hospitalier spécialisé, secteur spécialisé de prévention ou d'insertion,...).

5. COMMISSION PEDAGOGIQUE :

ANGERS

Professeur Dominique PENNEAU-FONTBONNE (P.U)

Docteur Corinne DANO (P.H.)

Docteur Natacha LACAVE-OBERTIE (P.H.)

Madame Pascaline ERNOUL (Psychologue CHU)

Docteur Anne BARBE-HERY (Psychiatre)

NANTES

Professeur Jean-Luc VENISSE (P.U.)

Docteur Paul RABILLET

Docteur Yves LECLAIRE (Addictologue)

Madame TAMALET (Psychologue)

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

VOLUME HORAIRE PRESENTIEL 110H

(+ 40 H)

**CAPACITE D'ADDICTOLOGIE -
ANGERS - NANTES**

PROGRAMME 1^{ère} ANNEE

I – POLE INTER-ADDICTIF

Le concept de conduites addictives : Historique – définitions Abord psychopathologique et implication au niveau des soins	Pr J.L. VENISSE Dr A. CHASSEVENT
Approches cognitivo-comportementales des addictions	Dr Y. LE CLAIRE
Approches psychanalytiques des addictions	Dr P. RABILLER - Ph DECAN
Abord neuro-biologique et comorbidités psychiatriques des addictions	Dr LAQUEILLE (Paris)
- addictions et comorbidités psychiatriques (14 h 00 – 16 h 00)	Dr C. VIGNEAU - Dr M. BRONNEC
- hypothèses biologiques et données pharmacologiques sur la dépendance (16 h 30 – 18 h 30)	
Approches familiales en addictologie	Dr A. FOUILLEUL-MIALON M. S. BONNET
Approche de la prévention primaire en addictologie (au travers d'exemples (14 h 00 – 16 h 00) Centre de ressource et outils en préventions des addictologies (16 h 30 – 18 h 30)	Dr P. LAMOUR
L'addictologie de liaison : principes et modalités	Dr A. CHASSEVENT
- les outils de repérage précoce	Mme A. PATRON
- la place du travailleur social	
Introduction	Dr C. VIGNEAU
- Aspects législatifs (CEIP, base SINTES) - Pharmacologie des traitements de substitution	
- Conditions de la rencontre – problèmes de vocabulaire situations cliniques (vidéo)	Dr M. GUILLOU
- Evolution des modes de consommation	

Point 8 – ENSEIGNEMENTS ET VIE ÉTUDIANTE

- les produits
- leurs effets

Complications somatiques des toxicomanies	Dr E. BILLAUD ou Dr POINT Dr J. GOURNAY
Le toxicomane et la loi Problèmes spécifiques et abord des usagers de drogues incarcérés	Dr B. LE GEAY - C. DUPUY
Evolution du système de soin français en toxicomanie Prise en charge médico-sociale en CSST (futur CSAPA) et accompagnement en CAARUD (Association LE TRIANGLE)	M. D. BERNIER
Le travail en réseau avec le toxicomane	Dr GUILLET
Aspects psychopathologiques et institutionnels	Dr VEDEILHIE (Rennes)
Place et modalités des traitements de substitution (sans la pharmacologie)	Dr GUILLET
Problèmes spécifiques aux consommations de cannabis <ul style="list-style-type: none">- toxicité du cannabis abord des jeunes consommateurs et de leur entourage- articulation avec la tabacologie	Dr P. CHAUVIN Dr BORGAT (UCT)
III – POLE TABACOLOGIE	Pr. T. URBAN

Données générales et épidémiologiques
Complications somatiques tabagiques

Abord thérapeutique de la dépendance tabagique

Dr M.F. PEAN

IV – LES AUTRES ADDICTIONS SANS DROGUE

Sport et addictions – les conduites dopantes Aspects règlementaires et liés aux produits	Dr S. PRETAGUT B. GUERINEAU
Le jeu pathologique Addictions à Internet hors jeux vidéo Addictions aux jeux vidéos	Dr M. BRONNEC Dr J. GAUTIER Dr B. ROCHER
Les addictions <i>sectaires</i> Les addictions sexuelles et affectives)	Dr O. DURETETE Dr F.X. POUDAT
Les addictions et conditions de travail	Dr C. DANO
Addictions au travail	Dr M.P. GUIHO-BAILLY (Cholet)
Les conduites anorexiques boulimiques	Pr J.L. VENISSE

**CAPACITE D'ADDICTOLOGIE
(ANGERS - NANTES)**

PROGRAMME 2ème ANNEE

Le concept des conduites addictives Historique-définitions/alcoolodépendance Evolution des consommations et des risques Epidémiologie	Pr PENNEAU-FONTBONNE Médecin du travail –Addictologue Interniste CHU ANGERS
Comportements : l'intérêt des concepts d'usage en addictologie"usage nocif, dépendance" Les modèles explicatifs	Dr N. LACAVE-OBERTI Addictologue Hépatologue CHU ANGERS
<u>Le cerveau</u> , l'alcool et autres substances psychoactives : les neuromédiateurs Les effets membranaires... Pharmacologie de la dépendance, de l'addiction. Applications - traitements	Dr DANO Addictologue CHU ANGERS
<u>Toxicologie clinique</u> : - Toxicologie aiguë des alcools Interactions toxiques et médicamenteuses <u>Physiopathologie</u> : - Equilibre électrolytique - Régulation thermique	Dr HARRY Toxicologue CAP CHU ANGERS
- Complications neurologiques centrale et périphériques de l'alcool et des poly consommations - Addictions et personnes âgées	Dr J. BARRE Neuro-gérontologue
Que peut la psychanalyse pour les conduites addictives (module1)	M. M. ZERBIB Psychanalyste
Les complications hépatiques de l'alcool et des poly consommations (ex : solvants..)	Dr LACAVE-OBERTI Hépatologue
Les complications digestives de l'alcool autres qu'hépatiques	Dr E. CESBRON Hépto-gastro-entérologue
Adolescence et Addictions (Alcool...) comorbidités psychiatriques et addictions	Damien DENES Psychiatre-addictologue
Addictions et travail Addictions au travail	Pr PENNEAU-FONTBONNE Médecin du travail-addictologue Dr C. DANO - Addictologue
Lutte contre l'exclusion, insertion et Addictologie	JP. ZOLOTAREFF Psychothérapeute-addictologue
Que peut la psychanalyse pour les conduites addictives (module 2)	Mme P. ERNOUL Psychologue
- Dépistage et prise en charge en médecine générale - Rôles respectifs du Médecin généraliste et des Centres d'alcoologie - La relation d'aide	Dr KIRITZE-TOPOR Addictologue Dr J.Y. GAIGNARD Addictologue
Les ivresses simples et pathologiques Présentation et historique ELSA ELSA aux urgences	Dr C. DANO Addictologue – Equipe ELSA

Point 8 – ENSEIGNEMENTS ET VIE ÉTUDIANTE

Indications de l'hospitalisation pour sevrage et situations de crise Accueil en milieu hospitalier Les modalités du sevrage (conférence de consensus)	
Tabac chez les consommateurs abusifs d'alcool et de cannabis	Pr URBAN -Pneumologue Dr GUILLAUMIN – Tabacologue Mme B. MAINGOT - ECLAT
Alcool-dépendance et handicap Etat des connaissances sur le BACOFLENE	Dr K. CHAUVIN Addictologue
Alcool et grossesse Fœtopathies alcooliques La femme, l'enfant, l'alcool et autres addictions	Dr SARFATI Dr YARKO
Adolescence et Addictologie	Dr Y. GERVAIS
Les classifications actuelles de l'alcoolisation	Dr GUIBERT
Le déni : quels sens ?	Dr PELTIER-PICARD Addictologue
Remarques sur la notion d'addiction : histoire, sens et usages (Approche philosophique) (cours commun avec les 18 étudiants DU Ethique)	M. MOUILLIE Philosophe
HO- HDT – Rôle du CHS Hospitalisation libre, de jour, rôle des CMP des CATTP	Dr BARBE-HAIRY Psychiatre
Programme Phare : Discussion	Mme M. LAMBERT - Psychologue ou Dr PELTIER - Addictologue
Les politiques de Santé Le Plan National Addictions Le Programme Régional de Santé – SROS III – PMT2 Le GRSP – La conférence Régionale de Santé	Dr HISTACE Médecin inspecteur de santé publique
Rôle de la justice, de la police : de la répression à la prévention Réinsertion, rôle du SPIP et des JAP	Mme E. CASTEL
Que peut la psychanalyse pour les conduites addictives (module 3)	Mme P. ERNOUL Psychologue M. Marc ZERBIB Psychanalyste
Système cardio-vasculaire et alcoolisation	Dr LEGRAND-FERNANDEZ Cardiologue – CHU Angers
Les hémopathies induites par l'alcool	Dr GARDEMBAS
Les cancers induits par l'alcool, le tabac, le cannabis	Dr CAPITAN
Les mouvements d'anciens buveurs : présentation	Représentants des mouvements Dr C. DANO ou Dr E. PELTIER-PICARD - Addictologues
Les Thérapies cognitives et Comportementales et Addictions 1ère partie	Drs LECLAIRE et RÉOCREUX
Les Thérapies cognitives et Comportementales et Addictions 2 ^{ème} partie	Drs LECLAIRE et RÉOCREUX
L'alcoolisation et son traitement - deux paradoxes	Dr MARQUIS
Rôles respectifs du médecin généraliste et des CSAPA	Dr GAIGNARD
Pathologies ostéoarticulaire, musculo-tendineuse	Dr LEVASSEUR

Point 8 – ENSEIGNEMENTS ET VIE ÉTUDIANTE

Ostéoporose et alcool	Addictologue
Approche familiale et systémique	Mme M. LAMBERT Psychologue
Approche individuelle et collective	Mme FEDERKEIL Dr D. LEMATELOT
Les centres de soins de suite et de réadaptation ; le projet de soins	La Membrolles sur Choisille (37) Dr YARKO Le Chillou- Louroux-Béconnais (72)
Indications, méthodes	La Bréhonnière (53)) Dr LE BLEVEC
Visite du site	Bouguenais (44) Dr LECLAIRE

Accidentologie – sécurité routière	Dr DECATOIRE
La traumatologie	Dr MYLONAS
Les accidents	
L’aptitude à la conduite en médecine du travail	
Les statistiques et la prévention routière	
La charte – le plan réagir – la belvie - l’implication des professionnels	
Approche Multidisciplinaire	
Alcool et civilisations	Sociologue ou historien (à voir)

8.4. CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DU DIU ALCOOL ET SOCIÉTÉ (UFR MÉDECINE)

Avis favorable du CEVU du 28 avril 2010.

DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE « ADDICTOLOGIE ET ALCOOLOGIE » EX « ALCOOL ET SOCIÉTÉ »

RENOUVELLEMENT AVEC MODIFICATIONS

UFR de rattachement : Faculté de Médecine d'Angers ; Université d'Angers

Enseignant responsable : Professeur Dominique PENNEAU-FONTBONNE (PU-PH)

UFR participantes et responsable local : Angers - Pr. Dominique PENNEAU-FONTBONNE
Nantes - Pr. Jean-Luc VENISSE

Avis du Conseil d'UFR	<input checked="" type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable	En date du 17 mars 2010
Avis du CEVU	<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable	En date du
Avis du CA	<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable	En date du

Avis des rapporteurs observations :	
rapporteurs	Cadre réservé aux enseignants

Enseignant responsable	Nom : Pr. Dominique PENNEAU-FONTBONNE	Statut : PU-PH Téléphone : 02 41 35 34 85 E-mail : dopenneau@chu-angers.fr	
	UFR de rattachement : Faculté de Médecine d'Angers Rue Haute de Reculée 49045 ANGERS CEDEX	Département Formation Médicale continue : téléphone : 02 41 73 58 05 Fax : 02 41 73 58 38 E-mail : bruno.poutord@univ-angers.fr	
Niveau	<input type="checkbox"/> pré-universitaire <input type="checkbox"/> 1 ^{er} cycle <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} cycle <input checked="" type="checkbox"/> 3 ^{ème} cycle		
Public(s) concerné(s)	<input type="checkbox"/> formation initiale <input type="checkbox"/> poursuite d'études <input checked="" type="checkbox"/> formation continue		
Objectifs Généraux	<p>Approfondir l'étude des conduites addictives en les envisageant dans leur complexité et leur contexte, et permettre aux différents professionnels non médecins concernés au titre des soins ou de la prévention, de parfaire leurs compétences.</p> <p>A noter que dans le schéma général des formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'enseignement est très peu abordé en formation initiale ; - seule une Capacité d'Addictologie Clinique pour les médecins diplômés existe ; - le DIU "Addictologie-Alcoologie" est mis en place conjointement à Nantes et à Angers et est étroitement associé aux enseignements de la Capacité, commune aux deux Universités. Cependant les enseignements respectent les spécificités des professionnels concernés.* <p><i>*C'est ainsi que la Capacité "d'Addictologie Clinique" (1 année d'enseignements en Toxicomanies, Tabacologie et autres addictions et 1 année d'enseignements en Alcoologie-Addictologie consécutives) est délivrée selon une réglementation nationale aux personnes possédant le titre de Docteur en Médecine, et que les Diplômes Inter-Universitaires "Addictions et Société" (1 année d'enseignements) et "Addictologie Alcoologie" (1 année d'enseignements) sont délivrés aux personnes possédant un diplôme professionnel d'Etat de niveau Bac+2 minimum (infirmiers, psychologues, éducateurs, assistants sociaux...).</i></p> <p><i>De ce fait, et compte tenu d'une part, d'enseignements ayant des objectifs communs, et d'autre part, de l'intérêt qu'il y a à constituer un groupe avec des publics professionnels différents, les stagiaires de chaque DIU suivent, pour 90 H le programme de l'année de Capacité concernée, auquel s'ajoutent quelques enseignements plus adaptés, un suivi méthodologique particulier (notamment pour le mémoire), et l'introduction d'un stage pratique dans le Service d'Addictologie du CHU, agréé.</i></p> <p><i>La nécessité de former aussi bien les médecins que les autres professionnels actifs en matière de soin et de prévention, est reconnue nationalement et la plupart des Universités ont mis en place cet enseignement, sanctionné par une Capacité et/ou par un Diplôme d'Université.</i></p> <p>Les enseignements développés sont spécifiques et constituent un complément à la formation initiale et à la pratique des professionnels de la santé, de l'éducation et de l'action sociale confrontés au titre des soins ou de la prévention, aux problèmes des conduites à risque, devant leur permettre de mieux maîtriser leur rôle.</p>		
Objectifs Spécifiques			

	<i>Ces enseignements ont pour objectif l'acquisition d'une vision globale de tout ce qui contribue aux dépendances, avec à la fois une approche médicale et une approche sciences humaines, l'éclairage sur les comportements étant primordiale dans le champ concerné.</i>			
Capacité d'accueil :	15 personnes			
Conditions d'inscription	Diplômes exigés pour un accès de droit : Diplôme professionnel d'Etat de niveau BAC + 2 minimum Conditions supplémentaires éventuelles : <i>(dont expérience)</i> Modalités particulières : Une validation des acquis personnels, pédagogiques et professionnels pourra être étudiée pour les candidats n'ayant pas les pré-requis nécessaires.			
Durée totale de la formation : 1 an	Cours Théoriques : 110 h	Stage : Minimum 10 demi-journées	Autre(s)	
Production d'un mémoire Oui <input checked="" type="checkbox"/> (de 30 pages minimum) Non <input type="checkbox"/>				
Droits d'inscription : - droits spécifiques : étudiants : 360,00 € individuels : 482,00 € entreprises : 865,00 € + droits universitaires en vigueur dans l'établissement + médecine préventive (soit 175.57 € pour l'année universitaire 2009-2010) Les étudiants admis à suivre cette formation sont régulièrement inscrits à l'Université d'Angers et y acquittent les droits de scolarité fixés chaque année par arrêté inter ministériel et le droit de médecine préventive.				
Organisation détaillée des enseignements, programme, volume horaire, stages.... (annexe 1)				
Modalités de contrôle des connaissances	Assiduité aux cours Les épreuves sont les suivantes : . Une épreuve écrite d'1 H 30 notée sur 20. . Production d'un mémoire et d'un rapport de stage(s) qui seront rendus sous même reliure. Ils donneront lieu à soutenance devant le jury et la note sera donnée sur 20. Le Diplôme Inter-Universitaire sera délivré aux stagiaires ayant obtenu la moyenne à chacune des épreuves, avec note éliminatoire inférieure à 6. Le DIU est délivré par le Président de l'Université sous le sceau et au nom de l'Université d'Angers.			
Noms, statut, Discipline et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation Professeur D. PENNEAU-FONTBONNE (PU/PH) Docteur C. DANO (PH) Addictologie – CHU ANGERS (annexe 2)				
Evaluation financière : (annexe 3)				
Date de mise en place : 1985				

A) CALENDRIER DE LA FORMATION

- Date limite de préinscription : Juin
- Date limite d'inscription : 15 octobre

Date de début de l'enseignement : début novembre

B) PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT

**UNIVERSITE D'ANGERS
Faculté de Médecine**

*Annexe 1
ORGANISATION des ENSEIGNEMENTS*

110 heures

Cours les jeudis de 14h à 18h30 à la Faculté de Médecine d'Angers
Rue haute de Reculée 49045 ANGERS Cedex

Le concept des conduites addictives Historique-définitions/alcoolodépendance Evolution des consommations et des risques Epidémiologie	Pr PENNEAU-FONTBONNE -Addictologue Médecin du travail Interniste CHU ANGERS
Comportements : l'intérêt des concepts d'usage en addictologie" usage nocif, dépendance" Les modèles explicatifs	Dr N. LACAVE-OBERTI Addictologue Hépatologue CHU ANGERS
<u>Le cerveau</u> , l'alcool et autres substances psychoactives : les neuromédiateurs Les effets membranaires... Pharmacologie de la dépendance, de l'addiction. Applications - traitements	Dr DANO Addictologue CHU ANGERS
<u>Toxicologie clinique</u> : - Toxicologie aiguë des alcools Interactions toxiques et médicamenteuses <u>Physiopathologie</u> : - Equilibre électrolytique - Régulation thermique	Dr HARRY Toxicologue CAP CHU ANGERS
- Complications neurologiques centrale et périphériques de l'alcool et des poly consommations - Addictions et personnes âgées	Dr J. BARRE Neuro-gérontologue
Que peut la psychanalyse pour les conduites addictives (module1)	M. M. ZERBIB Psychanalyste
Les complications hépatiques de l'alcool et des poly consommations (ex : solvants..)	Dr LACAVE-OBERTI Addictologue Hépatologue
Les complications digestives de l'alcool autres qu'hépatiques	Dr E. CESBRON Hépatogastro-entérologue
Adolescence et Addictions (Alcool...) comorbidités psychiatriques et addictions	Damien DENES Psychiatre-addictologue
Addictions et travail	Pr PENNEAU-FONTBONNE

Point 8 – ENSEIGNEMENTS ET VIE ÉTUDIANTE

Addictions au travail	Médecin du travail-addictologue Dr C. DANO - Addictologue
Lutte contre l'exclusion, insertion et Addictologie	JP. ZOLOTAREFF Psychothérapeute-addictologue
Que peut la psychanalyse pour les conduites addictives (module 2)	Mme P. ERNOUL Psychologue
- Dépistage et prise en charge en médecine générale - Rôles respectifs du Médecin généraliste et des Centres d'alcoologie. Addictologie : CSAPA (49) - La relation d'aide	Dr KIRITZE-TOPOR Addictologue Dr J.Y. GAINARD Addictologue
Les ivresses "simples" et "pathologiques" Présentation et historique ELSA ELSA aux urgences Indications de l'hospitalisation pour sevrage et situations de crise Accueil en milieu hospitalier Les modalités du sevrage (conférence de consensus)	Dr C. DANO Addictologue Equipe ELSA
Tabac chez les consommateurs abusifs d'alcool et de cannabis	Pr URBAN -Pneumologue Dr GUILLAUMIN – Tabacologue Mme B. MAINGOT - ECLAT
Alcoolo-dépendance et handicap Etat des connaissances sur le BACOFLENE	Dr K. CHAUVIN Addictologue
Alcool et grossesse Polyconsommations Fœtopathies alcooliques La femme, l'enfant, l'alcool et autres addictions	Dr SARFATI Gynécologue Dr YARKO Psychiatre
Adolescence et Addictologie	Dr Y. GERVAIS
Les classifications actuelles de l'alcoolisation	Dr GUIBERT Psychiatre
Le déni : quels sens ?	Dr PELTIER-PICARD Addictologue
Remarques sur la notion d'addiction : histoire, sens et usages (Approche philosophique) (cours commun avec les 18 étudiants DU Ethique)	M. MOUILLIE Philosophe
HO- HDT – Rôle du CHS Hospitalisation libre, de jour, rôle des CMP des CATTP	Dr BARBE-HAIRY Psychiatre
Programme Phare : Discussion	Mme M. LAMBERT - Psychologue ou Dr PELTIER - Addictologue
Les politiques de Santé Le Plan National Addictions Le Programme Régional de Santé – SROS III – PMT2 Le GRSP – La conférence Régionale de Santé	Dr HISTACE Médecin inspecteur de santé publique DASS 49
Rôle de la justice, de la police : de la répression à la prévention Réinsertion, rôle du SPIP et des JAP	Mme E. CASTEL

Point 8 – ENSEIGNEMENTS ET VIE ÉTUDIANTE

Que peut la psychanalyse pour les conduites addictives (module 3)	Mme P. ERNOUL Psychologue M. Marc ZERBIB Psychanalyste
Système cardio-vasculaire et alcoolisation	Dr LEGRAND-FERNANDEZ Cardiologue – CHU Angers
Les hémopathies induites par l'alcool	Dr GARDEMBAS hématalogue
Les cancers induits par l'alcool, le tabac, le cannabis	Dr CAPITAN Oncologue
Les mouvements d'entraide et associations néphalistes : présentation	Représentants des mouvements Dr C. DANO ou Dr E. PELTIER- PICARD - Addictologues

Les Thérapies cognitives et Comportementales et Addictions 1ère partie	Dr LECLAIRE Alcoologue
--	------------------------

Les Thérapies cognitives et Comportementales et Addictions 2 ^{ème} partie	Dr LECLAIRE Alcoologue
--	------------------------

Les Addictions et leur traitement	Dr MARQUIS Psychiatre
Rôles respectifs du médecin généraliste et des CSAPA	Dr GAINARD Alcoologue
Pathologies ostéoarticulaire, musculo-tendineuse Ostéoporose et alcool	Dr LEVASSEUR Rhumatologue

Approche familiale et systémique Approche individuelle et collective	Mme M. LAMBERT Psychologue M. FEDERKEIL CSAPA49 Dr D. LEMATELOT CSAPA 49
---	--

Les centres de soins de suite et de réadaptation ; le projet de soins	La Membrolles sur Choisille (37) Dr YARKO Le Chillon- Louroux-Béconnais (49)
Indications, méthodes	La Bréhonnière (53) Dr LE BLEVEC
Visite du site	La Baronnais Bouguenais (44) Dr LECLAIRE

Accidentologie – sécurité routière La traumatologie Les accidents L'aptitude à la conduite en médecine du travail Les statistiques et la prévention routière La charte – le plan réagir – la belvie - l'implication des professionnels Approche Multidisciplinaire	Dr DECATOIRE Médecin du travail Dr MYLONAS Réanimateur
Alcool et civilisations	Sociologue ou historien

UNIVERSITE D'ANGERS
Faculté de Médecine
 Annexe 2
 FICHE " ENSEIGNANTS "

DIU : Addictologie-Alcoologie

Coordonnateur local : Pr Dominique PENNEAU-FONTBONNE
 Coordonnateurs de l'enseignement et commission pédagogique :
 Professeur Dominique PENNEAU-FONTBONNE (PU-PH) Angers
 Professeur Jean-Luc VENISSE (PU-PH) Nantes
 Dr Corinne DANO (PH) Angers
 Dr Paule RABILLER (PH) Nantes
 Dr Natacha LACAVE-OBERTI (PH) Angers
 Dr Yves LECLAIRE
 DR Jean-Yves GAINARD
 Mme Pascaline ERNOUL

Noms et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation		
Pr PENNEAU-FONTBONNE Dominique	dopenneau@chu-angers.fr	Médecin du travail-Addictologue
Dr LACAVE-OBERTI Natacha	Nalacaveoberti@chu-angers.fr	Hépatologue
Dr DANO Corinne	codano@chu-angers.fr	Addictologue
Dr PELE Maryse	m.pele@santé-travail.net	Service de santé au travail 49
BRETAUDEAU Marie	dequigne_marie@hotmail.com	Toxicologue
BOELS David	daboels@chu-angers.fr	Toxicologue
Dr BARRE J	jebarre@chu-angers.fr	Neuro-gérontologue
M. ZERBIB Marc	marc.zerbib@gmail.com	Psychanaliste
Dr CESBRON Elodie	elmetiviercesbron@chu-angers.fr	Hépto-gastro-entérologue
Dr DENES Damien	dadenes@chu-angers.fr	Psychiatre-addictologue
M. ZOLOTAREFF Jean-Paul	jpzolo@wanadoo.fr	Psychologue-addictologue
Mme ERNOUL Pascaline	paernoul@chu-angers.fr	Psychologue-addictologue
Dr KIRITZE-TOPOR	kiritopo@club-internet.fr	Addictologue
Dr GAINARD Jean-Yves	centre.alcoologie.angers@wanadoo.fr	Addictologue
Equipe ELSA	SoDelanzac@chu-angers.fr	
Pr URBAN Thierry	thurban@chu-angers.fr	Pneumologue
Dr GUILLAUMIN	CIguillaumin@chu-angers.fr	Tabacologue
Mme MAINGOT	BeMaingot@chu-angers.fr	ECLAT
Dr CHAUVIN Karine	kachauvin@chu-angers.fr	Addictologue
Dr SARFATI	r.sarfati@chu-poitiers.fr	Gynécologue-obstétricien
Dr YARKO	accueil.admissions@chls.fr	Psychiatre
Dr GERVAIS Yves	ysgs@wanadoo.fr	Psychothérapeute
Dr GUIBERT	s.guibert@ch-poitiers.fr	Psychiatre-Alcoologue
M. MOUILLIE Jean-Marc	jean-marc.mouillie@univ-angers.fr	Philosophe
Dr BARBE-HAIRY	barbefamily@wanadoo.fr	Psychiatre
Mme LAMBERT M	malambert@chu-angers.fr	Psychologue
Dr HISTACE	dominique.histace@sante.gouv.fr	Médecin Inspecteur de Santé Pub
Mme CASTEL Emilie	emilie.castel@justice.fr	Ministère de la Justice
Dr LEGRAND-FERNANDEZ	msfernandez-legrand@chu-angers.fr	Cardiologue au chu
Dr GARDEMBAS	magardembas@chu-angers.fr	Hématologue chu
Dr CAPITAN	o.capitain@unimedia.fr	Oncologue
Dr LECLAIRE	yvesleclair@labaronnais.asso.fr	Médecin Addictologue
Dr MARQUIS	paul.marquis3@wanadoo.fr	Psychiatre
Dr LEVASSEUR	relevasseur@chu-angers.fr	Rhumatologue
M. FEDERKEIL	f.federkeil.aaatf@orange.fr	CSAPA 49
MME LEMATELOT	d.lematlot.aaatf@orange.fr	CSAPA 49
Dr LE BLEVEC	yleblevec.breho@orange.fr	Addictologue
Dr DECATOIRE	mp.mirence@sante-travail.net	Médecin du Travail
Dr MYLONAS	jemylonas@chu-angers.fr	Urgentiste-réanimateur

UNIVERSITE D'ANGERS
Faculté de Médecine
 Annexe 3
 FICHE DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

D.I.U. : Addictologie-Alcoologie

NATURE de DEPENSES	MONTANTS	OBSERVATIONS
FRAIS DE PERSONNELS		
Enseignants titulaires		
Heures TD		
Charges		
Service statutaire		
Intervenants vacataires		
Heures TD	3256,00 €	80 heures à 40,70 €
Charges	1302,40 €	40% de charges
Prestations sur facture		
Personnels IATOS Titulaires		
Heures supplémentaires		
Services statutaires		
Charges		
Vacataires non enseignants		
Heures		
Charges		
	4558,40 €	
FRAIS PEDAGOGIQUES		
Fournitures		
Achats d'ouvrages	100,00 €	
Reprographie		
Frais divers		
	100,00 €	
FRAIS DE DEPLACEMENTS		
Déplacements de personnels	300,00 €	
Déplacements de stagiaires		
Frais divers		
	300,00 €	
FRAIS GENERAUX		
Affranchissement et téléphone		
Publicité		
Provisions pour amortissements		
Provisions pour risques		
Frais divers		
Autres (Précisez)		
Reversement à la Composante	1487,52 €	30 %
TOTAL 1	4958,40 €	
TOTAL 2 Dépense prévisionnelle totale	6445,92 €	
Coût de la formation (total 2)	6445,92 €	
Effectif	Moyenne de 12 étudiants dont 2 tarifs « étudiant », 7 « individuel », 3 « entreprise »	
Droit d'inscription proposé	Etudiant : 360,00 € - Individuel : 482,00€ - Entreprise : 865,00	
Recettes prévisionnelles	6689,00 €	

Faculté de Médecine

Annexe 4
FICHE PÉDAGOGIQUE
D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

D.I.U. : Addictologie-Alcoologie

(Proposer une fiche d'évaluation à remettre aux participants en fin de formation)

FICHE D'ÉVALUATION
(à remplir par les étudiants)

**DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE
D'ADDICTOLOGIE-ALCOOLOGIE**

1 – PRATIQUE PÉDAGOGIQUE

La préparation à ce DIU vous apparaît-elle, dans son ensemble

Très positive *Positive* *Insuffisant* *Très insuffisante*

Le nombre d'heures dévolu au DIU vous semble-t-il

Suffisant *Insuffisant*

Les supports pédagogiques (ouvrages de référence, photocopiés, tirages) sont-ils

Suffisants ***Insuffisants*** ***Trop lourds***

Avez-vous rencontré des problèmes pédagogiques ? *Oui* *Non*

Si oui lesquels :

Quelles améliorations pourraient être apportées ?

2 – RELATIONS AVEC LES INTERVENANTS

L'animation vous semble-t-elle

Suffisante ***Insuffisante*** ***Trop technique***

La ponctualité vous semble-t-elle

Très satisfaisante ***Satisfaisante*** ***Peu satisfaisante***

La qualité de vos relations avec les intervenants a-t-elle été

Très satisfaisante

Satisfaisante

Peu satisfaisante

Quelles améliorations pourraient être apportées ?

3 – ORGANISATION GENERALE

Rencontrez-vous des difficultés sur le plan administratif ?

Oui

Non

Si oui lesquelles :

L'organisation générale (informations, planning, etc.) vous semble-t-elle

Très satisfaisante

Satisfaisante

Peu satisfaisante

Quelles améliorations pourraient être apportées ?

4 – AUTRES OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS

8.5. DEMANDE DE CRÉATION DU D.U. RÉORIENTATION VERS LA PRATIQUE DE LA MÉDECINE GÉNÉRALE (UFR MÉDECINE)

Avis favorable du CEVU du 28 avril 2010.

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ
« RÉORIENTATION VERS LA PRATIQUE
DE LA MÉDECINE GÉNÉRALE »

CRÉATION

UFR de rattachement : Faculté de Médecine d'Angers ; Université d'Angers

Enseignant responsable : Pr François GARNIER, Professeur Associé en Médecine Générale

Avis du Conseil d'UFR	<input checked="" type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable	En date du 17/02/2010
Avis du CEVU	<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable	En date du 28/04/2010
Avis du CA	<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable	En date du 29/04/2010

Avis des rapporteurs observations :	
rapporteurs	Cadre réservé aux enseignants

Enseignant responsable	Nom : Professeur François GARNIER Département de Médecine Générale Faculté de Médecine Rue Haute de Reculée 49045 ANGERS CEDEX	Statut : Professeur Associé en Médecine Générale Téléphone : 0610737556 E-mail : fgarnier006@cegetel.rss.fr	
	UFR de rattachement : Faculté de Médecine d'Angers Rue Haute de Reculée 49045 ANGERS CEDEX	Département de Formation Médicale continue : téléphone : 02 41 73 59 44 Fax : 02 41 73 58 38 E-mail : nathalie.menar@univ-angers.fr	
Niveau	<input type="checkbox"/> pré-universitaire <input type="checkbox"/> 1 ^{er} cycle <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} cycle <input checked="" type="checkbox"/> 3 ^{ème} cycle		
Public(s) concerné(s)	<input type="checkbox"/> formation initiale <input type="checkbox"/> poursuite d'études <input checked="" type="checkbox"/> formation continue		
Contexte	De nombreux médecins ont terminé leurs études de médecine générale et ont acquis la qualification en médecine générale, puis, se sont orientés vers des pratiques professionnelles différentes. Ils ont ainsi travaillé plusieurs années dans des secteurs administratifs, industriels, dans des structures de sécurité sociale ou d'assurances. Parfois, ils ont poursuivi un activité soignante différente de la médecine générale. D'autres ont, pour des raisons personnelles, cessé toute activité professionnelle.		
Objectifs Généraux	Ils sont ainsi amenés à solliciter leur réinscription à l'Ordre des Médecins pour reprendre un exercice de médecine générale ambulatoire. Cette démarche se place parfois dans le cadre de plans de licenciement pour raison économique		
Objectifs Spécifiques	Les Départements de Médecine Générale sont ainsi régulièrement interpellés pour fournir à ces médecins une formation complémentaire leur permettant d'actualiser leurs compétences professionnelles afin d'exercer ensuite, dans les meilleures conditions possibles, en médecine générale.		
	Re-certifier les compétences à l'exercice de la médecine générale des médecins qui souhaitent intégrer ou réintégrer l'exercice ambulatoire.		
	1 – Faire un bilan théorique et pratique des compétences du candidat 2 – Cibler les enseignements théoriques parmi ceux proposés par le département de médecine générale 3 – Placer le candidat dans les conditions d'exercice avec supervision directe puis indirecte 4 – Evaluer de façon formative le candidat au regard des onze compétences de la médecine générale		
Originalité	Angers est la 4 ^{ème} université à proposer cette formation		
Capacité d'accueil :	5 par an au maximum		

Conditions d'inscription	1- Doctorat en médecine avec qualification en médecine générale 2- une lettre de motivation 3- une attestation du conseil de l'ordre des médecins précisant la situation administrative par rapport à l'exercice de la médecine générale 4- un Curriculum Vitae 5- un entretien préalable avec 2 enseignants de médecine générale Au vu de ce dossier de candidature, le conseil pédagogique du diplôme autorise le candidat à s'inscrire à ce diplôme.			
Durée totale de la formation : 1 an minimum / 3 ans maximum 1010 heures	Cours Théoriques : 100 heures	Stage : 880 heures	Autre(s) : Tutorat : 30 heures	
Production d'un mémoire Oui <input checked="" type="checkbox"/> (de 30 pages minimum) Non <input type="checkbox"/>				
Droits d'inscription : - droits spécifiques : <i>individuels / entreprises : 4 800 €</i> + droits universitaires en vigueur dans l'établissement + médecine préventive (soit 175.57 € pour l'année universitaire 2009-2010) Les étudiants admis à suivre cette formation sont régulièrement inscrits à l'Université d'Angers et y acquittent les droits de scolarité fixés chaque année par arrêté inter ministériel et le droit de médecine préventive.				
Organisation détaillée des enseignements, programme, volume horaire, stages.... <i>(annexe 1)</i>				
Modalités de contrôle des connaissances	Le Jury est désigné par le comité pédagogique du diplôme. Il est composé de trois enseignants de Médecine Générale Chacun des modules fait l'objet d'une validation spécifique qui fait l'objet d'un compte-rendu écrit qui est joint au portfolio de l'étudiant. A l'issue de chacun de ses stages ambulatoires, le maître de stage responsable remplit un avis de validation qu'il transmet au Directeur du Département de Médecine Générale. Sous réserve de la validation de chacun des modules, la validation du diplôme est prononcée à l'issue d'un examen oral final comportant : <ul style="list-style-type: none"> - la présentation par le stagiaire du portfolio de ses travaux personnels (analyses de consultations, comptes-rendus des formations, notes de lecture, avis de validation de ses stages, etc.) - la soutenance du mémoire (10 minutes de présentation et 20 minutes de discussion) Cette présentation sera notée sur 10 pour le document écrit et sur 10 pour l'expression orale Pour être admis, le stagiaire doit obtenir une note supérieure ou égale à 10 sur 20. Le diplôme d'université est délivré par le président de l'université d'Angers sous le sceau et au nom de l'Université d'Angers.			
Noms, statut, Discipline et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation <i>(annexe 2)</i>				
Evaluation financière : <i>(annexe 3)</i>				
Date de mise en place : septembre 2010				

UNIVERSITE D'ANGERS
Faculté de Médecine

Annexe 1
ORGANISATION des ENSEIGNEMENTS

D.U. Réorientation vers la pratique de la Médecine Générale

Durée de la formation

Le D.U. « Réorientation vers la pratique de la médecine générale » se déroule sur un an. Il est organisé par un comité pédagogique composé des responsables du département de médecine générale de la Faculté de Médecine d'Angers. La validation de l'ensemble des modules peut se faire sur une période maximale de trois ans. Dans ce cas, les candidats devront chaque année s'acquitter des frais universitaires du diplôme pour l'année en cours et des frais pédagogiques inhérents aux modules pour lesquels ils se seront inscrits.

Modalités d'organisation

Il est organisé sous forme de cinq modules indépendants supervisés par un tuteur. Le tuteur est un médecin généraliste enseignant maître de stage agréé par la faculté de médecine et désigné par le responsable pédagogique du diplôme.

Le stagiaire bénéficie d'un bilan de compétences effectué par un Enseignant responsable du DMG (le Directeur du Département de Médecine Générale ou le coordonnateur de DES de MG si le directeur n'est pas médecin généraliste) et d'un cursus de formation personnalisé, d'un volume horaire total de **mille dix heures** réparties comme suit :

- Cent heures d'enseignement comportant
 - soixante heures d'enseignements théoriques définies parmi les enseignements de médecine générale organisés par le Département de Médecine Générale
 - quarante heures de travaux personnels.
- Huit cent quatre vingt heures de stage en milieu ambulatoire chez un maître de stage en médecine générale agréé par la Faculté de Médecine à raison de
 - quatre vingt heures (10*8) pour le module 1
 - trois cent vingt (40*8) pour le module 3
 - quatre cent quatre vingt (60*8) pour le module 4
- Trente heures d'entretiens tutoraux

Module 1	Bilan de compétences
Module 2	Enseignement théorique
Module 3	Stages pratiques de niveau 1
Module 4	Stages pratiques de niveau 2
Module 5	Certification

Chacun de ces modules comporte des modalités spécifiques d'inscription et de validation.

Le stagiaire établit au fur et à mesure un portfolio de ses apprentissages et travaux personnels.

Module 1 : Bilan de compétences

Il comprend :

- une phase d'analyse décontextualisée d'une journée avec un responsable pédagogique du D.U. Chaque DMG utilisera pour cela les outils d'évaluation qu'il aura développé dans le cadre du DES de médecine générale (Listes de compétences en médecine générale, Test de concordance de script, référentiel métier de la médecine générale, examens cliniques objectifs structurés, etc.)
- un stage en cabinet de médecine générale de dix journées chez un maître de stage agréé par la Faculté de Médecine. Au cours de ce stage, le candidat devra analyser chacune des rencontres de soins auxquelles il assistera, afin de définir, avec son maître de stage, ses besoins de formation (sémiologie, diagnostic, prise en charge, relation médecin patient, organisation et gestion de cabinet)
- un entretien sur la base des évaluations des deux premières phases qui se conclut par la rédaction par le responsable du D.U. d'un bilan de compétences. Ce bilan comprendra la liste des compétences

acquises, celles des compétences de médecine générale qui restent à acquérir et un programme de formation complémentaire qui serviront de base à la définition des objectifs des modules 2, 3 et 4.

Module 2 : Enseignement théorique

Ce module comporte cent heures d'apprentissage théorique de la médecine générale :

- Soixante heures d'enseignement définies par le tuteur dans les enseignements organisés par le DMG à l'intention des internes de médecine générale ou dans les actions professionnelles de FMC destinées aux médecins généralistes
- Quarante heures de travail personnel (notes de lecture, rédaction de récits cliniques en situation authentique, synthèses bibliographiques, rédaction d'un mémoire dont la nature sera déterminée par le responsable pédagogique du diplôme)

L'évaluation de ce module est faite par le tuteur sur la présentation des traces d'apprentissage et des attestations de présence aux enseignements.

Enseignements théoriques du DES (Module A) de Médecine Générale de la faculté de médecine d'Angers :

Les journées en italiques et précédées d'un astérisque sont ouvertes en priorité aux internes ayant effectué le stage chez le praticien.

Le cadre de l'exercice professionnel A1 à A3

*A1

◆ *Le remplacement (8h45-12h30) (Dr Casabianca et Me Dubus)*

*L'intérêt d'effectuer des remplacements
Les conditions et les modalités
La fiscalité et la comptabilité du remplaçant*

◆ *Les structures professionnelles (14h-17h) (Dr Lacomère et Dr Dalibard)*

1. *La convention médicale*
2. *Les syndicats*
3. *L'ordre des médecins*
4. *La couverture sociale du généraliste*

A2

◆ *La place des médecins généralistes dans le système (8h45-12h30) (Pr. Huez)*

- *La permanence des soins*
- *Les changements sociologiques et leurs conséquences*

◆ *La Sécurité Sociale et la médecine générale (13h30-17h30) (Dr Neveux et Dr Cavin)*

- *La place de la sécurité sociale dans l'exercice du généraliste*
- *Le rôle et la place du médecin conseil*
- *La cotation des actes*
- *Les formulaires*

A3

◆ *Les conditions juridiques d'exercice (8h45-12h) (Dr Fouché et Me Dubus)*

- *Les différents modes d'exercice : intérêt et limites*
- *La société d'exercice en commun*

◆ *La gestion, la fiscalité, l'installation (14h-17h30) (Dr Fouché et Me Dubus)*

- *Les obligations comptables et fiscales : comment s'organiser ?*
- *Les salariés du cabinet médical*

La Santé publique et la prévention A4 à A8 + A22

A4

◆ *Les Addictions (drogues illicites) (8h45-12h ; 13h30-17h30) (Pr. Garnier et Dr Yana)*

- *Le médecin généraliste et les addictions*
- *Les théories et les représentations de la dépendance*
- *Les produits*
- *L'individu toxicomane*
- *Les cadres de la prise en charge. La substitution. Les*

réseaux.

A5

◆ *Les addictions (alcool/tabac) (8h45-12h ; 13h30-17h30) (Dr Gagnard, Dr Dano/Dr Gentil)*

- *Le médecin généraliste, le tabac, l'alcool*
- *Les cadres de prise en charge. Les réseaux.*
- *Le buveur excessif. Les symptômes, les stratégies, la relation avec ces patients.*
-

A6

◆ *Les dépistages (8h45-12h ; 13h30-17h30) (Pr. Paré)*

- *Les dépistages en médecine générale*
- *Les champs de dépistages, les critères, les références*

A7

◆ *Le médecin généraliste et la prévention en pédiatrie. (8h45-12h ; 13h30-17h30) (Dr de Casabianca et Dr C. Bellanger)*

- *Les soins courants du nourrisson et les recommandations préventives*
- *Les dépistages sensoriels*
- *Le repérage des difficultés de la relation parents-enfants*
- *La prescription d'orthophonie*
- *La gestion du doute de maltraitance*

A8

◆ *La prévention du risque cardio-vasculaire (8h45-12h ; 13h30-17h30) (Pr. Baron et Dr Connan)*

- *Les facteurs de risque*
- *La modification des comportements*
- *La prise en charge des facteurs de risque par le patient*
- *La problématique du patient versus la problématique du médecin*
- *Les outils d'une bonne communication*

A22

◆ *Santé et précarité (8h45-12h ; 13h30-17h30) (Dr Cognard et Dr Baudry)*

La pratique professionnelle A9 à A17

*A9

◆ *Le dossier médical (8h45-12h ; 13h30-17h30) (Dr Neveux et Dr Guérin)*

- *Les objectifs de constitution du dossier en médecine générale, centrés sur la prévention*
- *La place de l'évaluation dans la pratique*
- *Les concepts, les règles éthiques du dossier médical*
- *La prospective : le DMG*

A10

◆ *La sexualité (8h45-12h ; 13h30-17h30) (Pr. Garnier et Dr Yana)*

Point 8 – ENSEIGNEMENTS ET VIE ÉTUDIANTE

- Parler de la sexualité
- L'impuissance
- La frigidité

A11

Le couple en souffrance : IVG, infertilité, violence (8h45-12h ; 13h30-17h30) (Dr Cognard et Dr Aspee)

- Abord de la stérilité par le MG
- Demande d'IVG
- Prise en charge des violences conjugales
- Prise en charge d'une femme violée

***A12**

Qu'est-ce que l'enfant a à nous dire ? (8h45-12h ; 13h30-17h30) (Pr. Baron et Dr Masson, avec des intervenants extérieurs: orthophonistes, équipe du SASSAD)

- *Les problèmes du langage*
- *Les troubles de l'attention*
- *À propos de la maladie et la mort*

***A13**

Continuer à se former en médecine générale (8h45-12h ; 13h30-17h30) (Dr W. Bellanger et Dr Fouché)

- *La cadre légal*
- *Le travail en groupe de pairs*
- *La formation continue et l'éthique*
- *La recherche sur internet*

A14

Les handicaps, et le travail en médecine générale (8h45-12h ; 13h30-17h30) (Dr Bouton et Dr C. Bellanger)

- Définitions et conséquences
- Rôles du médecin-conseil, du médecin du travail, du médecin de la COTOREP
- Les interfaces avec le médecin généraliste
- Le patient avec son environnement.

***A15**

Le suivi des malades chroniques (8h45-12h ; 13h30-17h30) (Dr Cailliez, Pr. Huez et Pr. Paré)

- *Les particularités du suivi*
- *L'éducation des patients*
- *Le travail en réseau*

A16

La nutrition (8h45-12h ; 13h30-17h30) (Dr Cailliez)

- Le repérage des troubles du comportement alimentaire
- Les grands équilibres de l'alimentation
- Le conseil diététique

A17

L'adolescent à risque (8h45-12h ; 13h30-17h30) (Pr. Garnier et Dr Yana ou Pr. Baron et Dr W. Bellanger)

Gériatrie A18 à A19

***A18**

La personne âgée et les soins primaires 1 (8h45-12h ; 13h30-17h30) (Dr Chambelland et Dr Neveur)

- *Évaluer la dépendance. Objectifs et limites. Les critères de dépendance.*
- *Le maintien à domicile. Les structures d'aide.*
- *Le travail en réseau.*
- *La coordination des soins.*

***A19**

La personne âgée et les soins primaires 2 (8h45-12h ; 13h30-17h30) (Dr Chambelland et Dr Neveur)

- *De la désorientation à la démence. Définitions. Prise en charge de la désorientation. L'abord du sujet dément. Les aides.*
- *Prévenir au 4^e âge. Justifications. Le respect du patient. Quoi et comment prévenir.*
- *Prescrire les médicaments aux personnes âgées.*

Repères d'éthique professionnelle A20 à

A21

A20

Les implications morales de la décision médicale (8h45-12h ; 13h30-17h30) (Pr. Baron, Pr. Dubin)

- *L'éthique au quotidien : différentes situations*
- *Le médecin face à sa propre morale*
- *Respecter le patient.*

A21

La responsabilité médicale, le secret (8h45-12h ; 13h30-17h30) (Dr Lacomère)

- *Les enjeux du secret médical*
- *La responsabilité en médecine générale*
- *La conduite à tenir devant un sinistre*
- *La prévention des situations pré-contentieuses*

Module 3 : Stages pratiques de niveau 1

Ce module consiste en un stage de quarante journées dont le contenu sera défini à l'issue du bilan de compétence par le responsable pédagogique et le tuteur. Il se déroulera principalement en cabinet de médecine générale auprès d'un médecin agréé par la faculté, mais également en stages courts « hors-cabinet » en fonction des besoins. Un contrat de stage sera conclu entre le stagiaire, le maître de stage et le Département de Médecine Générale. Le stage se déroulera en trois phases : phase d'observation, phase semi-active sous le regard du maître de stage, phase d'autonomie en consultation seul avec supervision différée immédiate.

Le maître de stage délivrera un avis de validation de ce stage précisant en particulier la capacité du candidat à bénéficier d'une licence de remplacement.

À l'issue de ce stage, le responsable pédagogique du diplôme délivrera une attestation de capacité à exercer en remplacement ou demandera au stagiaire d'effectuer un nouveau module de stage pratique de niveau 1.

Module 4 : Stages pratiques de niveau 2

Ce module est ouvert aux stagiaires qui auront validé les modules 1 et 3. Il consistera en la supervision indirecte par le tuteur désigné de soixante journées de remplacements effectués par le stagiaire dans le cadre de remplacements ordinaires. Ces remplacements pourront se dérouler sur avis du tuteur chez un médecin agréé par la faculté de médecine.

La supervision indirecte se fera lors de rencontres tutoriales mensuelles. Un compte rendu écrit de ces rencontres sera réalisé par tuteur et contresignées par le stagiaire.

La validation de ce module se fera sur la présentation des comptes-rendus de tutorat et sur un avis de validation rédigé par le tuteur.

Module 5 : Certification.

Ce module est ouvert aux stagiaires qui auront validé les quatre modules précédents. Il consiste en un accompagnement dans la constitution d'un dossier de recertification en médecine générale. Il débouche sur un examen oral d'une heure devant un jury de médecine générale.

Le jury comportera trois enseignants de médecine générale désignés par le comité pédagogique du diplôme.

UNIVERSITE D'ANGERS**Faculté de Médecine**

Annexe 2

FICHE " ENSEIGNANTS "

D.U. Réorientation vers la pratique de la Médecine Générale

Coordonnateur de l'enseignement : Pr François GARNIER

Comité pédagogique : Dr Céline BARON, Dr Eric CAILLIEZ, Pr François GARNIER, Pr Jean-François HUEZ, Pr François PARÉ

Noms, coordonnées et statut des enseignants ou professionnels participant à la formation			
Pr F. Garnier	Médecin libéral à Arnage (72)	Pr Associé Médecine Générale Maître de stage 3 ^{ème} cycle SASPAS Enseignements 3 ^{ème} cycle	
Pr J-F. Huez	Médecin libéral à Trélazé (49)	Pr Associé Médecine Générale Maître de stage 2 ^{ème} cycle Maître de stage 3 ^{ème} cycle SASPAS Enseignements 3 ^{ème} cycle	
Pr F. Paré	Médecin libéral à Château du Loir (72)	Pr Associé Médecine Générale Maître de stage 3 ^{ème} cycle SASPAS Enseignements 3 ^{ème} cycle	
Pr C. Baron	Médecin libéral à Angers (49)	Maître de conférence associé Médecine Générale Maître de stage 2 ^{ème} cycle Maître de stage 3 ^{ème} cycle SASPAS Enseignements 2 ^{ème} et 3 ^{ème} cycle	
Dr E. Caillez	Médecin libéral à Allonnes (72)	Maître de conférence associé Médecine Générale Maître de stage 3 ^{ème} cycle SASPAS Enseignements 3 ^{ème} cycle	
Dr C. Bouton	Médecin libéral à Renazé (53)	Chef de clinique Médecine Générale	
Dr C. De Casabianca	Médecin libéral à Angers (49)	Maître de stage 3 ^{ème} cycle SASPAS Enseignements 3 ^{ème} cycle	
Dr J-L. Lacomère	Médecin libéral au Mans (72)	Maître de stage 3 ^{ème} cycle Enseignements 3 ^{ème} cycle Tutorat 3 ^{ème} cycle	
Dr A. Neveur	Médecin libéral à St Germain sur moine (49)	Maître de stage 3 ^{ème} cycle SASPAS Enseignements 3 ^{ème} cycle	
Dr L. Fouché	Médecin libéral à Seiches sur le loir (49)	Maître de stage 2 ^{ème} cycle Maître de stage 3 ^{ème} cycle SASPAS Enseignements 3 ^{ème} cycle	
Dr J-Y. Gaignard	Médecin au centre d'Addictologie d'Angers (49)	Enseignements 3 ^{ème} cycle	
Dr C. Masson Bellanger	Médecin libéral à Angers (49)	Maître de stage 2 ^{ème} cycle Enseignements 3 ^{ème} cycle	
Dr D. Chambelland	Médecin libéral à Angers (49)	Maître de stage 3 ^{ème} cycle SASPAS Enseignements 3 ^{ème} cycle	
Dr S. Cognard Er Rhaimini	Médecin libéral à Avrillé (49)	Enseignements 3 ^{ème} cycle	
Maître M Dubus	Fiducial Expertise à Angers (49)	Intervenant cours 3 ^{ème} cycle	
Dr C. Dano	PH Médecine E Chu Angers (49)	Enseignements 3 ^{ème} cycle	
Dr A. Gentil	Médecin Attaché UCT Département de pneumologie du CHU d'Angers (49)	Enseignements 3 ^{ème} cycle	
Dr L. Connan	Médecin libéral à St Sylvain d'Anjou (49)	Maître de stage 3 ^{ème} cycle SASPAS Enseignements 3 ^{ème} cycle	
Dr J. Foucat	Médecin libéral à Mulsane (72)	Maître de stage 3 ^{ème} cycle SASPAS Enseignements 3 ^{ème} cycle	

UNIVERSITE D'ANGERS
Faculté de Médecine
Annexe 3
FICHE DÉPENSES PRÉVISIONNELLES
D.U. Réorientation vers la pratique de la Médecine Générale

Plan de financement de la formation par stagiaire :

NATURE de DEPENSES	MONTANTS	OBSERVATIONS
FRAIS DE PERSONNELS		
Enseignement théorique		
Heures TD non rémunérées	Coût 0	60 heures d'enseignements théoriques dans le cadre des études de 3 ^{ème} cycle des études spécialisées en médecine générale (DES)
Enseignement tutorial		
Heures TD rémunérées (encadrement tutorial 30 heures)	30*40.70 = 1221	
Charges	1221*40/100 = 488.40	
Total Tutorat	1221+488.40 = 1709.40 €	
Enseignement pratique		
Honoraires de stage (50 jours) *	40*40.70 = 1628 €	* Sur les 50 jours de stage pratique effectués chez le maître de stage, 40 jours seront rémunérés sur la base de 40.70 € par jour (équivalence des honoraires perçus par les maîtres de stage de 2 ^{ème} et 3 ^{ème} cycle des études de médecine générale)
Charges	1628*40/100 = 651.20 €	
Total honoraires stages	2279.20 €	
	3988.60 €	
FRAIS PEDAGOGIQUES		
Fournitures	150	
	150	
FRAIS DE DEPLACEMENTS		
Déplacements de personnels	150	
	150	
Autres (Précisez)		
Frais de gestion	500	
TOTAL Dépense prévisionnelle totale	4788.60	
Droit spécifique proposé (auxquels s'ajoutent les droits universitaires et de médecine préventive en vigueur, soit 175.57 € au titre de 2009-2010)		Module 1 : 700 Module 2 : 200 Module 3 : 2200 Module 4 : 600 Module 5 : 1100 Total : 4 800 €
Recettes prévisionnelles		4 800 € par stagiaire

UNIVERSITE D'ANGERS
Faculté de Médecine
Annexe 4
MODÈLE DE CONTRAT DE STAGE

D.U. Réorientation vers la pratique de la Médecine Générale

MODÈLE DE CONTRAT DE STAGE

Contrat de remplacement en stage de réorientation vers l'activité de médecine générale (module 3 du D.U. de réorientation vers la pratique de médecine générale)

Le candidat au D.U. étant médecin thésé, inscrit régulièrement à l'Ordre des Médecins, il ne peut être considéré comme l'est un interne de médecine générale. De ce fait, il est établi un contrat « de remplacement » adapté à cette situation pédagogique, afin de permettre l'exercice simultané dans le temps de deux praticiens inscrits à l'Ordre des Médecins, sans que cette situation soit considérée comme un « assistantat ».

Entre

le Docteur XX (indiquer les qualités et numéro d'inscription au Tableau) exerçant à (adresse professionnelle),
Maître de Stage agréé auprès de la faculté de Médecine d'Angers
d'une part

Et

le Docteur YY (indiquer les qualités, adresse)
d'autre part

PRÉAMBULE

Face à l'obligation déontologique qui est la sienne d'assurer la mise à jour de ses connaissances conformément à l'article 11 du code de déontologie médicale, le Dr YY a contacté le Dr XX pour l'accueillir en stage lors de son activité professionnelle habituelle dans le but d'exercer des actes en autonomie supervisée par ce dernier.

Pour permettre le bon déroulement de ce stage, le Dr XX... met à la disposition du Dr YY son cabinet de consultation, sis à (adresse professionnelle) et son secrétariat.

Le Docteur YY assume de ce fait toutes les obligations inscrites dans le code de déontologie. Il ne peut aliéner son indépendance professionnelle sous quelque forme que ce soit.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er

Le Dr XX accueille le Dr YY en stage au cours de ses consultations. Les patients devront être avertis, de la présence d'un médecin stagiaire et notamment lors de toute demande de visite à domicile ou de rendez-vous au cabinet médical et peuvent refuser sa présence.

Lors de ce stage, le Dr YY pourra assister aux consultations de façon passive ou y participer en semi-autonomie ou en autonomie selon la décision du Dr XX et avec l'accord explicite du patient. Il s'engage à donner, à tout malade faisant appel à lui, des soins consciencieux et attentifs dans le respect des dispositions du code de déontologie.

Article 2

Le présent contrat de remplacement est prévu pour une période de ... mois (ou jours) s'étendant du ... au ... compris. Il peut y être mi fin à tout moment par l'une ou l'autre partie.

Article 3

Pendant la durée du présent contrat et pour les besoins de son exécution, le Dr YY aura l'usage des locaux professionnels, installations et appareils que le Dr XX met à sa disposition. Il en fera usage en bon père de famille. Compte tenu du caractère par nature provisoire de l'activité du stagiaire, celui-ci s'interdit toute modification des lieux ou de leur destination.

Article 4

Le Dr YY travaillera sous la supervision du Dr XX et pourra effectuer les actes dont le Dr XX a la maîtrise. Ce dernier s'assurera personnellement pour l'accueil d'un stagiaire à ses frais, auprès d'une compagnie notoirement solvable. Il devra apporter la preuve de cette assurance avant le début du stage. Le Dr YY devra pour sa part s'assurer à ses frais, auprès d'une compagnie notoirement solvable, en responsabilité professionnelle personnelle pour les actes qu'il sera amené à pratiquer dans le cadre de ce stage. Il devra apporter la preuve de cette assurance avant le début du stage.

Article 5

Le Dr YY utilisera conformément à la Convention nationale les ordonnances ainsi que les feuilles de soins et imprimés pré-identifiés au nom du Dr XX dans son activité relative aux seuls patients du Dr XX. En outre, il devra faire mention de son identification personnelle sur les ordonnances, feuilles de soins et imprimés réglementaires qu'il sera amené à remplir.

Article 6

Les honoraires perçus par le Dr YY seront intégralement reversés au Dr XX.

Article 7

Conformément aux dispositions de l'article R.4127-66 du code de la santé publique (article 66 du code de déontologie médicale), le stage terminé, le Dr YY cessera toute activité s'y rapportant et transmettra les informations nécessaires à la continuité des soins.

Article 8

Si, au terme du stage prévu au présent contrat, le Dr YY a travaillé avec le Dr XX pendant une période de trois mois consécutifs ou non, il ne pourra, sauf accord écrit du Dr XX, s'installer pendant une durée de deux ans dans un poste où il pourrait entrer en concurrence directe avec lui ou éventuellement ses associés (préciser ici commune, arrondissement, distance ...).

Article 9 : Conciliation

Tous les litiges ou différends relatifs notamment à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résolution du présent contrat, seront soumis avant tout recours à une conciliation confiée au Conseil départemental de l'Ordre des médecins, en application de l'article R.4127-56 du code de la santé publique (article 56 du code de déontologie médicale).

Article 10 : Arbitrage

En cas d'échec de la conciliation, les litiges ou différends relatifs à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résolution du présent contrat, seront soumis à l'arbitrage conformément au règlement d'arbitrage de la Chambre nationale d'Arbitrage des médecins.

• 1^{ère} option :

Dès à présent, les parties conviennent de soumettre leur litige à un arbitre unique.

Le tribunal arbitral statuera avec les pouvoirs d'amiable compositeur.

Les parties peuvent faire appel de la sentence arbitrale.

• 2^{ème} option :

Dès à présent, les parties conviennent de soumettre leur litige à trois arbitres désignés selon les modalités définies à l'article 4 du règlement d'arbitrage de la Chambre nationale d'Arbitrage des médecins.

Le tribunal arbitral statuera avec les pouvoirs d'amiable compositeur.

Les parties renoncent à la possibilité de faire appel.

Le siège de la Chambre nationale d'Arbitrage des médecins est fixé à PARIS 8^{ème}, 180 Boulevard Haussmann.

Article 11

Les parties affirment sur l'honneur n'avoir passé aucune contre-lettre ou avenant relatif au présent contrat qui ne soit soumis au Conseil départemental.

Article 12

Conformément aux dispositions des articles R.4127-65 et 91 du code de la santé publique (articles 65 et 91 du code de déontologie médicale), ce contrat sera communiqué au Conseil départemental de l'Ordre avant le début du remplacement.

Son renouvellement sera soumis à ces mêmes dispositions.

Fait en trois exemplaires (dont un pour le Conseil départemental)

le

Docteur XX

Docteur YY

UNIVERSITE D'ANGERS
Faculté de Médecine
Annexe 5
CONVENTION

D.U. Réorientation vers la pratique de la Médecine Générale

CONVENTION

Fixant les modalités de stage des médecins inscrits au D.U. de réorientation vers la pratique de médecine générale, auprès d'un Maître de Stage

ENTRE

Le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine d'Angers représenté par Monsieur le Professeur Jean-Paul SAINT ANDRÉ Doyen de la Faculté de Médecine,

ET

le Docteur -----

en vue de l'accueil d'un médecin stagiaire au D.U. de réorientation vers la pratique de médecine générale en stage chez le praticien généraliste.

VU la liste des Maîtres de stage habilités par le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine d'Angers,

VU l'inscription du stagiaire au D.U. sus cité, organisé par l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine d'Angers.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le Maître de stage accueillera le stagiaire. Le stage se déroule du ----- au -----

Article 2 :

A l'issue du stage du module 1, le stagiaire devra avoir identifié ses besoins de formation dans le cadre du bilan de compétences.

A l'issue du stage du module 3, le stagiaire devra avoir acquis les compétences relevant des activités normalement maîtrisées par le maître de stage, en rapport avec le bilan de compétences établi dans le module 1 par le responsable pédagogique du diplôme.

Article 3 :

Les obligations de présence du stagiaire seront établies en commun entre lui et le maître de stage. Le stagiaire disposera de l'équivalent de deux demi-journées d'autorisation d'absence hebdomadaires afin de disposer du temps nécessaire à ses travaux personnels.

Article 4 :

Pendant toute la durée du stage, le stagiaire sera placé sous l'autorité du Maître de stage.

Article 5:

Le stagiaire agira en toutes circonstances dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment du code de déontologie médicale et des conventions médicales.

Article 6 :

Le Maître de stage doit avoir obligatoirement une assurance responsabilité professionnelle. Il doit signaler à son assurance leur qualité de Maîtres de stage.

Article 7 :

Le stagiaire justifie être titulaire d'une assurance responsabilité professionnelle qui couvre :

- les dommages qu'il peut causer au patient du Maître de stage ;
- les dommages qu'il peut causer au Maître de stage dans le cadre du stage.

Article 8 :

A l'issue de la procédure de choix, une annexe à la présente convention informera le Maître de Stage du nom du stagiaire qu'il recevra.

Article 9 :

Le stagiaire pourra effectuer des stages limités dans le temps dans d'autres structures telles (liste non exhaustive) PMI, Services d'urgence (pompiers, SOS médecins), médecine du travail, CPAM.

Une convention spécifique sera établie entre l'UFR et ces structures.

Une convocation sera adressée au stagiaire pour lui préciser les modalités.

Des objectifs pédagogiques seront proposés dans le cadre de ces stages et leur réalisation fera l'objet d'une évaluation.

Article 10 :

A l'issue du stage, le Maître de stage, remplira une appréciation incluse dans la fiche de validation sur le déroulement du stage aux fins de sa validation.

Article 11 :

Le Maître de stage est agréé pour une période de trois ans

Article 12 :

Le stagiaire prendra connaissance de cette convention par l'intermédiaire d'une annexe qu'il signera et à laquelle il joindra son attestation d'assurance. Il remettra une copie de cette annexe au maître de stage en début de stage.

Article 13 :

La présente convention s'applique du ----- au -----

Fait à -----, le----

Le Doyen
de la Faculté de Médecine,

Le Maître de Stage agréé,
(Date – cachet – signature)

Le Directeur du département
de Médecine Générale

8.6. PROJET DE CFA INTER-UNIVERSITAIRE

Avis favorable du CEVU du 28 avril 2010.

CE DOCUMENT NE TIENT PAS COMPTE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS

Projet de C.F.A. Inter Universitaire

*Document de travail
Mars 2010*



Projet de C.F.A. Inter Universitaire

*Document de travail
Avril 2010*

*Université d'Angers
Université du Maine
Université de Nantes*

Table des matières

I- L'apprentissage à l'Université	3
II- L'alternance dans les formations universitaires ligériennes	3
2.1- L'environnement du CFA Inter Universitaire : le CFA Inter IUT	3
2.2- Développement depuis 2006.....	3
2.3- Les choix pédagogiques.....	4
2.4- Situation financière.....	5
III – Projet de développement de l'apprentissage dans les trois universités	6
3.1 - Constat.....	6
3.2 - Missions du CFA inter Universitaire	6
3.3 - Organisation proposée	6
3.3.1. Structure	7
3.3.2. Mode de gouvernance : Les Conseils de Perfectionnement et les Comités de liaison	9
3.3.3. Composition des Conseils	9
3.3.4. Résultats aux examens, ruptures et insertion	10
3.4 - Axes de développement.....	10
Annexes	12

I- L'apprentissage à l'Université

L'apprentissage s'est fortement développé dans les cursus de formation universitaire, du niveau Bac+2 à Bac+5. Il permet de préparer des diplômes de haut niveau dans plusieurs filières. La majorité des universités françaises proposent aujourd'hui aux étudiants la possibilité d'acquérir un diplôme d'ingénieur, une licence professionnelle ou un master professionnel par la voie de l'apprentissage. Les diplômes de l'enseignement supérieur accessibles via l'apprentissage, représentent actuellement plus de 13% des formations préparées, contre à peine 6% il y a dix ans. Les universités ligériennes se sont également mises en marche sur cette question, et souhaitent se structurer en Centre de Formation d'Apprentis Inter Universitaire des Pays de la Loire.

II- L'alternance dans les formations universitaires ligériennes

2.1- L'environnement du CFA Inter Universitaire : le CFA Inter IUT

L'apprentissage à l'Université de Nantes a démarré en 1997 à l'IUT de Saint-Nazaire par une formation au DUT « GIM » (Génie Industriel et Maintenance) en un an, suivie en 1998 d'une année conduisant au DUT « OGP » (Organisation et Génie de la Production, actuellement QLIO) à l'IUT de Nantes.

Dans la phase de démarrage, la structure administrative proposée était celle d'UFA (Unité de Formation par Apprentissage) rattachée à un CFA hors murs de l'AIDA qui hébergeait les formations nouvelles en phase de démarrage.

Au 1^{er} Janvier 2000, les IUT de Nantes et de Saint-Nazaire se sont détachés de l'AIDA pour se regrouper au sein d'un seul CFA : le CFA Inter IUT de l'Université de Nantes.

Avec 32 apprentis en 2000, le CFA Inter IUT propose 9 formations, compte 155 apprentis fin 2006. Les effectifs ont donc augmenté de 384% en 6 ans.

Aujourd'hui, le CFA accueille, gère et coordonne les formations par apprentissage mises en œuvre dans les IUT d'Angers, de Nantes, de la Roche Sur Yon, de Saint-Nazaire et de Laval auxquelles s'est ajouté un Master 2^{ème} année (MIAGE) à l'UFR de Sciences et Technologies de l'Université de Nantes à la rentrée 2009.

2.2- Développement depuis 2006

Depuis sa création, le CFA inter IUT a vu ses effectifs augmenter régulièrement, par l'ouverture de nouvelles formations. A la rentrée 2005, le CFA comptait 5 DUT et une licence professionnelle : un DUT QLIO en 1 an, un DUT GIM en un an, un DUT GEII en un an, un DUT Techniques de commercialisation en 1 an et un DUT T.C. en 2 ans, et enfin une licence professionnelle commerce grande distribution (DISTECH). En fin de formation, l'effectif était de 105 apprentis.

En Septembre 2006, l'IUT de Laval rejoint le CFA et propose un DUT SRC (Services – Réseaux – Communications) et une licence professionnelle CRSPM (Conception et Réalisation de Solutions et

Produits Multimédias). La licence professionnelle Gestion de la Production Industrielle est également accessible par la voie de l'apprentissage.

En septembre 2008, la licence professionnelle Conception et Transformation des Elastomères a rejoint le CFA.

Le CFA accueille désormais deux nouvelles formations : une licence professionnelle Editions multi support orientation jeunesse, et une deuxième année de Master : Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises. Le CFA propose ainsi aujourd'hui **12 formations** réparties en 13 groupes, soit : 6 DUT, 5 licences professionnelles et une année de Master 2^{ème} année. Soit :

Université de Nantes :

IUT de Nantes :

DUT GEII en 1 an (Année Post Premier Cycle)

DUT QLIO en 1 an (Année Post Premier Cycle)

Licence Professionnelle Qualité & Logistique Industrielle

Licence Professionnelle Conception et Transformation des Elastomères

UFR Sciences et Techniques :

Master 2 MIAGE

IUT de Saint Nazaire :

DUT Techniques de Commercialisation en 1 an (Année Post Premier Cycle)

DUT GIM en 1 an (Année Post Premier Cycle)

DUT Techniques de Commercialisation en 2 années

IUT de La Roche Sur Yon :

Licence Professionnelle Editions multi support orientation jeunesse

Université du Maine :

IUT de Laval :

DUT SRC en 1 an (Année Post Premier Cycle)

Licence Professionnelle Conception et Réalisation de Supports Multi Médias

Université d'Angers :

IUT d'Angers :

Licence Professionnelle DISTECH

2.3- Les choix pédagogiques

Le développement du CFA s'est fait progressivement, dans un souci de maîtriser les effectifs et de préserver la qualité d'encadrement des apprentis. Deux visites en entreprise par le tuteur pédagogique sont obligatoires, souvent trois visites sur l'année sont pratiquées. Une réunion de rentrée rassemble les tuteurs industriels, les tuteurs pédagogiques et les apprentis. Le principal objectif est d'échanger sur l'objectif de l'année, nos attentes vis à vis des entreprises et des apprentis. Chaque apprenti a une réelle mission en entreprise, définie en début d'année par l'entreprise, et validée par le tuteur pédagogique. Ce projet est mené tout au long de l'année et constitue un fil conducteur. Cette modalité pédagogique permet rapidement à l'étudiant d'être considéré comme un salarié de l'entreprise susceptible d'y introduire de l'innovation.

Les projets de formations proposés s'inscriront dans ce même schéma.

2.4- Situation financière

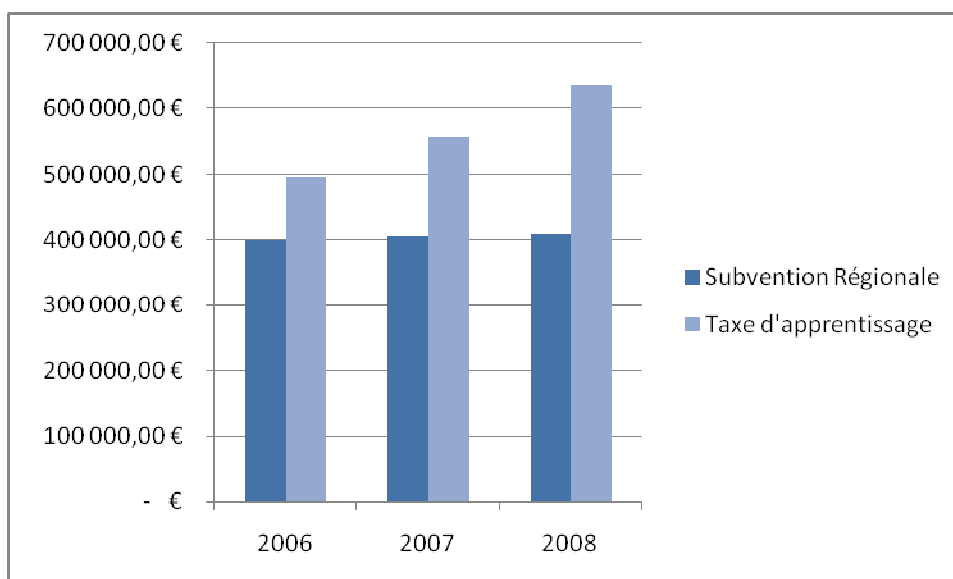
Le fonctionnement des formations ouvertes au C.F.A. s'est jusqu'à présent appuyé sur les équipements appartenant à chacun des IUT. A ce jour, il paraît nécessaire de réaliser certains équipements, afin de suivre les évolutions technologiques.

Depuis 2006, nous constatons en effet un bilan positif, excepté en 2007.

La participation des entreprises au titre de la Taxe d'apprentissage augmente régulièrement depuis la création du CFA Inter IUT.

		2006	2007	2008
RECETTES	Subvention Régionale	399 565,20 €	405 000,00 €	410 316,00 €
	Taxe d'apprentissage	495 399,45 €	558 043,92 €	636 622,90 €
	Autres produits (Etat, ...)	109 000,00 €	151 000,00 €	150 000,00 €
	Report	190 378,06 €		
	Subvention Equipement pédagogique		13 024,00 €	
	TOTAL :	1 194 342,71 €	1 127 067,92 €	1 196 938,90 €
DEPENSES	Frais administratifs	50 000,00 €	66 524,97 €	70 257,63 €
	Charges globales	1 028 028,98 €	1 076 710,45 €	1 046 240,71 €
	Equipement Nantes		26 048,88 €	
	TOTAL :	1 078 028,98 €	1 169 284,30 €	1 116 498,34 €
	Résultat	116 313,73 €	- 42 216,38 €	80 440,56 €

Evolution de la Taxe d'apprentissage



III – Projet de développement de l'apprentissage dans les trois universités

3.1 - Constat

Depuis plus d'une quarantaine d'années, l'université a mis en place des filières et des diplômes qui s'inscrivent dans une logique de **professionnalisation**, et ce à tous les niveaux, du DUT au doctorat en passant par le Master et la licence professionnelle. Actuellement, plus d'un étudiant sur deux est engagé dans un cursus menant directement à un métier hors enseignement. Toutes les universités ont pour objectif **l'insertion professionnelle**, objectif désormais renforcé par la loi LRU du 10 Août 2007 qui a ajouté aux missions traditionnelles de service public de l'enseignement supérieur, celle de « l'orientation et de l'insertion professionnelle ».

Les trois universités des Pays de la Loire souhaitent conjuguer ce souci de professionnalisation et d'insertion professionnelle à celui du **développement de leur offre de formation par la voie de l'apprentissage**, notamment au niveau L3 et tout particulièrement au **niveau Master**, qui représente un niveau non encore développé sur le territoire. La création d'un CFA Inter Universitaire permettra ainsi de renforcer la cohérence et de développer l'offre déjà proposée au CFA Inter IUT.

3.2 - Missions du CFA inter Universitaire

Les principales missions du CFA seront de:

- mettre en œuvre les formations et leur suivi,
- valider les projets d'ouverture de nouvelles formations,
- veiller au respect de la pédagogie de l'alternance,
- gérer les aspects administratifs et juridiques du contrat d'apprentissage,
- harmoniser les pratiques et les fédérer autour de valeurs et d'outils communs,
- mobiliser les financements tels que la taxe d'apprentissage

Et d'analyser les besoins avec les professions et les entreprises concernées.

Le CFA Inter Universitaire s'appuiera sur le savoir-faire du CFA Inter IUT actuel, sur le plan administratif, financier et pédagogique. La convention de création reprend les articles ¹R6232-1 et R6232-2 du code du travail.

3.3 - Organisation proposée

L'**organisme gestionnaire** ² du CFA Inter Universitaire est une des trois Universités des Pays de la Loire, désignée pour une période donnée. Cet organisme gestionnaire applique les règles de comptabilité, d'engagement de dépenses, de recrutements propres aux établissements publics. L'organigramme proposé est assez simple : les différents sites de formation sont des **UFA (unité de formation par apprentissage)**³. Une convention devra lier chaque UFA au CFA.(Articles R6232-22, R6232-2, R6232-24 et D6232-25 du code du travail).

¹ Annexe p3 : demande de convention

² Il est envisageable d'ouvrir à terme ce CFA à d'autres établissements des Pays de La Loire ; l'organisme gestionnaire pourrait alors devenir le PRES UNAM

³ Annexe p6 : unités de formation par apprentissage

Pour la durée de la convention, nous proposons que ***l'organisme gestionnaire soit l'Université de Nantes***, dans la mesure où ceci représente une volonté conjointe des trois universités.

3.3.1. Structure

- 1- L'organigramme du CFA en « centres éclatés » a comme objectif de préserver l'indépendance de chaque UFA. Cependant, un **renforcement de la structure administrative** actuelle du CFA est nécessaire, afin de permettre le développement du CFA Inter Universitaire. Pour fonctionner et se développer, la structure administrative initiale du CFA pourra être constituée des postes suivants :
 - a. directeur, nommé par le Président de l'organisme gestionnaire
 - b. responsable administratif (un poste catégorie A)
 - c. responsable financier (un poste catégorie A)
 - d. secrétariat. (un poste)
- 2- Le CFA Inter Universitaire doit écrire son **Règlement Intérieur**. Il mettra en exergue le sens et les valeurs de l'apprentissage, il engagera, par leurs signatures, les UFA à respecter ce sens et ces valeurs. Le règlement intérieur détaillera également tous les aspects pratiques communs (modalités d'organisation financière, paiement des crédits sur memorandum de factures justifiées par des copies de pièces comptables).
- 3- Ce règlement intérieur doit explicitement être signé/approuvé par l'instance décisionnelle de l'organisme gestionnaire. et du Conseil de Perfectionnement, après consultation des deux autres Universités.
- 4- Ce règlement intérieur sera complété par des **Conventions particulières entre le CFA et chaque UFA**, reprenant tous les éléments évoqués aux articles L632-8, R6232-23, R6232-24 , D6232-25 du code du travail. Cette convention doit explicitement évoquer la hiérarchie existant entre le CFA et les UFA, de façon à ce que la cascade des responsabilités soit claire et non équivoque. Les UFA et le CFA ne peuvent pas être au même plan. Aussi, les conventions doivent faire apparaître deux volets :
 - une relation de client/fournisseur entre le CFA et l'UFA (le CFA a le pouvoir de fixer les contraintes collectives à tous les UFA)
 - une concertation régulière entre tous les directeurs de UFA et les responsables du CFA pour adapter la politique de celui-ci .

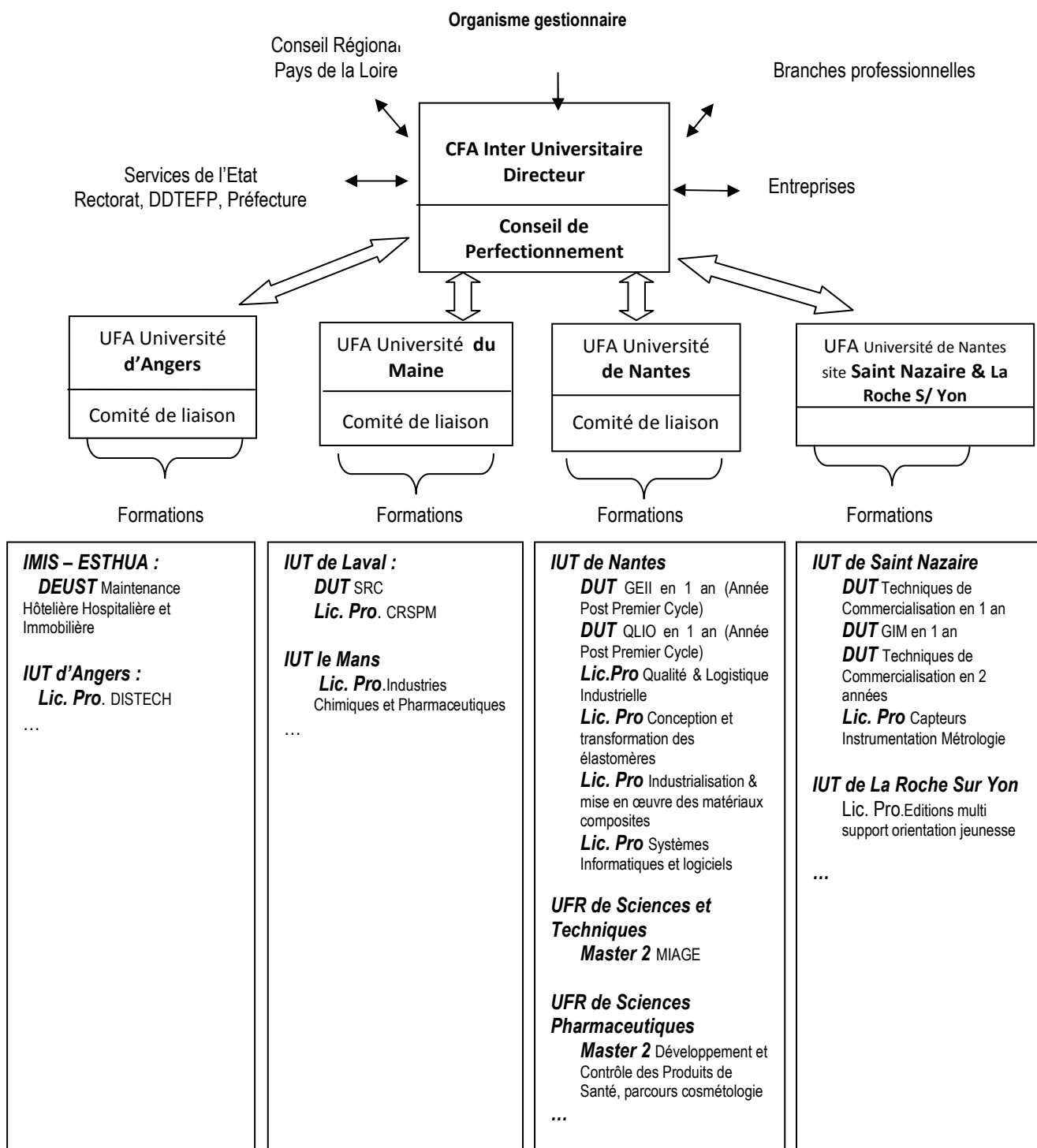
La convention détermine notamment :

- Le recrutement et les effectifs des apprentis à former
- Les personnels, locaux et équipements destinés à la formation
- Les diplômes préparés
- Le rythme d'alternance et les durées respectives de l'enseignement dans l'établissement et de la formation en entreprise, ainsi que les modalités de coordination entre l'établissement, le centre de formation d'apprentis et les entreprises
- Les orientations générales de l'unité de formation par apprentissage, l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé
- Les moyens de financement. L'attribution de la dotation de fonctionnement pour chaque formation, sera calculée selon les bases des maquettes pédagogiques des formations (nombre d'heures TD de chaque formation), et du nombre d'apprentis. Elle couvrira les charges pédagogiques (personnel enseignant, administratif et technique

au prorata du nombre d'apprentis), les frais de fonctionnement de chaque formation (frais pédagogiques, déplacements, promotion) et la mise à disposition de locaux.

5- Structure proposée en 2010

Nous proposons en 2010 la constitution de 4 UFA. Le CFA proposera l'ouverture de nouvelles UFA (et éventuellement la fermeture) en fonction de l'évolution du nombre et de la cartographie des formations. Cette structure doit rester ouverte et adaptée aux exigences de fonctionnement du CFA et des sites de formation. Le directeur de chaque UFA est un des directeurs des établissements associés.



3.3.2. Mode de gouvernance : Les Conseils de Perfectionnement et les Comités de liaison

- Chaque site de formation réunit son comité de liaison 2 à 3 fois par an (sorte de « Conseil d'UFA »). Ce comité de liaison est chargé de suivre le fonctionnement de l'UFA. Il réalise la coordination pédagogique du site de formation et prépare les informations pour le Conseil de Perfectionnement. Ce comité de liaison est sous la responsabilité du Directeur de l'établissement qui met en œuvre la formation.
- Le CFA organise 3 fois par an un Conseil de Perfectionnement réunissant ses membres. Le premier conseil est consacré au **bilan de la rentrée**, effectifs, point sur les relations avec les entreprises, **présentation du budget** année n+1, questions générales du début d'année (politique de communication, point financier, ...)(octobre). Le deuxième est consacré à la présentation du **compte de résultats**, aux projets à développer et en cours, situation dans chaque UFA (avril). Le dernier classe les **demandes d'ouverture** de formations par apprentissage et présente un bilan de l'année universitaire (début juillet)
- Le directeur du CFA (représenté éventuellement par le coordonnateur pédagogique) sera membre « de droit » des Conseils d'UFA.

D'autres modalités pratiques peuvent être préférées. Mais l'enjeu est de créer un lieu bien défini où les **entreprises**, les **apprentis** et les **formateurs** pourront débattre efficacement des sujets communs les impliquant pour améliorer la formation.

Quelles que soient les modalités pratiques choisies, **elles seront consignées dans le règlement intérieur du CFA**, document fondateur des principes de fonctionnement et d'animation de l'alternance et du dialogue entre les parties prenantes.

3.3.3. Composition des Conseils

Conseil de Perfectionnement :⁴

Nous proposons la composition suivante :

- Le directeur du CFA
- Deux représentants de l'organisme gestionnaire du centre
- Le directeur (ou un représentant) de chaque UFA
- Un représentant élu des personnels enseignants
- **Un** représentant élu des apprentis
- Un représentant élu des personnels du centre (autre qu'apprenti et enseignant)
- **5** représentants des organisations professionnelles d'employeurs (CGPME, MEDEF, UPA, Confédération Française de Commerce)
- **5** représentants des organisations professionnelles de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, Sud solidaires, Unsa)

Soit un total de 20 membres en 2010. La composition de ce conseil de perfectionnement est bien évidemment appelée à être modifiée à terme, en fonction de l'évolution du CFA.

⁴ Articles L6232-3, R6233-31, R6233-33 , R6233-34, R6233-40, du Code du travail

NB :

- Les modalités d'élection des représentants apprentis, enseignant et IATOS seront décrites dans le règlement intérieur du CFA
- **Le conseil de perfectionnement peut faire appel, pour participer à certains de ses travaux, à titre consultatif et pour une durée limitée, à des personnes qualifiées en raison de leur expérience pédagogique et professionnelle.**

Comité de liaison

Le comité de liaison s'assure de la conformité du fonctionnement de l'unité de formation par apprentissage aux stipulations de la convention, notamment aux orientations générales mentionnées au 5° de l'article [D. 6232-25](#).⁵

Le comité de liaison comprend, en nombre égal, des représentants désignés par le conseil de perfectionnement du centre de formation d'apprentis et des représentants désignés par le conseil d'administration de l'établissement ou de l'instance délibérante en tenant lieu. Ils sont désignés parmi les personnels enseignants de l'unité, pour une durée déterminée par la convention conclue entre le centre et l'établissement.

3.3.4. Résultats aux examens, ruptures et insertion

Toutes les UFA devront **transmettre les résultats de l'enquête d'insertion** pour permettre au CFA de dresser le tableau global des résultats sur plusieurs années et pour toutes les formations. Ce tableau doit être suivi chaque année par le Conseil de perfectionnement et les responsables de formation afin, au regard des évolutions du marché du travail, de **faire évoluer les programmes** et les **modalités pédagogiques**.

Les mêmes instances se préoccupent des stratégies à mettre en place pour optimiser les **taux d'insertion**.

De même, toutes les UFA comptabiliseront et suivront précisément les **ruptures de contrats** d'apprentissage. Il s'agit d'un indicateur capital et les UFA doivent se doter, là encore, d'une stratégie pour éviter, anticiper, rattraper les ruptures (en proposant notamment aux jeunes de les aider à trouver une autre entreprise)

De façon globale, chaque UFA et le CFA devra s'astreindre à **suivre** avec précision les **effectifs**, les **ruptures**, les **taux de réussite**, les **taux d'insertion**.

3.4 - Axes de développement

L'un des points forts du futur CFA Inter Universitaire est de s'appuyer sur le CFA Inter IUT, présent sur 4 départements de la Région des Pays de La Loire (44, 85, 53, 49) et justifiant d'une expérience reconnue dans l'enseignement supérieur professionnalisant dont la relation emploi formation s'inscrit dans des partenariats forts avec les milieux professionnels.

Pour assurer la mise en place et le développement du CFA Inter Universitaire, plusieurs orientations sont proposées :

⁵ Articles R6233-46, R6233-47, R6233-49 du Code du travail

1 – Atteindre une **taille significative** de manière à légitimer la place des Universités dans le dispositif régional d'apprentissage et ce, afin

- D'offrir une bonne visibilité de l'offre de formation supérieure universitaire sur la région des Pays de la Loire et d'en permettre le développement et la maîtrise
- D'assurer une optimisation des moyens de gestion du CFA
- De finaliser le maillage complet du territoire ligérien, en intégrant des formations des trois universités, sur des thèmes complémentaires.

2 – Proposer un **spectre large et attractif de formations universitaires**

- Le CFA Inter Universitaire s'attachera à adapter ses filières existantes à l'évolution des métiers et de leurs débouchés réels, tout en veillant à l'attractivité des cursus proposés.
- Les filières proposées par apprentissage seront en adéquation avec les secteurs d'activité en développement sur le territoire ligérien.
- Cinq pôles se dégagent : l'industrie, les services, le BTP, la Santé et le Végétal.

3 – Proposer des **filières de formation**

- Les formations actuellement ouvertes par la voie de l'apprentissage proposent aux apprentis des filières de formation. Le CFA Inter Universitaire veillera à renforcer cet effet filière, de manière à proposer une offre cohérente et lisible sur le territoire ligérien.

4 – **Personnaliser les parcours**

- Les enseignements modularisés rendront possible l'individualisation des parcours proposés : le CFA veillera particulièrement à mettre en place un dispositif de positionnement permettant de proposer à l'apprenti un parcours adapté.

5 – **Adapter l'offre de formation à la demande des entreprises.**

Dans la mesure où les Licences professionnelles et les Master à finalité professionnelle également ont été créés pour satisfaire des besoins clairement exprimés par les entreprises, le conseil de perfectionnement veillera particulièrement à vérifier l'adéquation des demandes de formations par apprentissage aux besoins territoriaux.

6 – Favoriser la **mobilité des apprentis**, en favorisant les échanges (proposition de voyages d'études thématiques en Europe, mobilité aussi des enseignants en choisissant de réaliser certains cours en anglais, activer nos réseaux de partenariats avec des universités étrangères pour réaliser des échanges, ...)

7 – Fédérer les réalisations des trois universités dans le domaine du **développement durable** au sein du CFA Inter Universitaire (citons par exemple la mise en place de l'agenda 21 à l'Université de Nantes cette année) afin de tenter de prendre en compte toutes les questions soulevées par la volonté de penser l'avenir au présent. Cela implique une véritable dynamique permettant d'insuffler le changement, dynamique déjà à l'œuvre dans chacune des trois universités. Ainsi, certaines actions de fond sont déjà lancées, comme la généralisation du tri des déchets ou le passage au commerce équitable dans les distributeurs. La pédagogie aussi est à l'honneur avec les premières esquisses d'une transversalité des enseignements (journées thématiques s'adressant aux étudiants de Master 2 sur ces questions de développement durable). On peut encore citer des projets étudiants significatifs (lors des Trophées de la communication, l'université d'Angers a également été récompensée dans la catégorie «Meilleure action de communication environnementale» pour le plan de communication mis en place à l'occasion de la semaine du développement durable 2009 » ...).

Annexes

Extraits du Code du Travail

Dispositions générales	13
Organismes gestionnaires d'un CFA	15
Demande de convention	16
Contenu et conclusion de la convention	17
Unités de formation par apprentissage	18
Comité de liaison	20
Conseil de perfectionnement	21
Budget	24
Subventions	25

Dispositions générales

Article L6211-1

L'apprentissage concourt aux objectifs éducatifs de la nation.

Il a pour objet de donner à des jeunes travailleurs, ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles.

Article L6211-2

L'apprentissage est une forme d'éducation alternée associant :

- 1° Une formation dans une ou plusieurs entreprises, fondée sur l'exercice d'une ou plusieurs activités professionnelles en relation directe avec la qualification objet du contrat entre l'apprenti et l'employeur ;
- 2° Des enseignements dispensés pendant le temps de travail dans un centre de formation d'apprentis ou une section d'apprentissage.

Article L6211-3

Le développement de l'apprentissage fait l'objet de contrats d'objectifs et de moyens conclus entre :

- 1° L'Etat ;
- 2° La région ;
- 3° Les chambres consulaires ;
- 4° Une ou plusieurs organisations représentatives d'employeurs et de salariés.

D'autres parties peuvent également être associées à ces contrats.

Article L6211-4

Les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et les chambres d'agriculture exercent leurs attributions en matière d'apprentissage dans le cadre du présent livre.

Article L6211-5

Le contenu des relations conventionnelles qui lient l'employeur, l'apprenti et la ou les entreprises d'un Etat membre de la Communauté européenne susceptibles d'accueillir temporairement l'apprenti est fixé par décret en Conseil d'Etat.

Article R6232-1

Créé par [Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. \(V\)](#)

La demande de conclusion d'une convention de création d'un centre de formation d'apprentis, prévue à l'article [L. 6232-1](#), et le projet de convention qui y fait suite sont soumis soit au Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie lorsque la convention est conclue par l'Etat, soit au comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle intéressé lorsque la convention est conclue par la région.

Ces instances émettent leur avis en tenant compte :

- 1° Des besoins de formation professionnelle existant ou à prévoir dans le champ d'application de la convention envisagée ;

- 2° De la cohérence du projet avec la partie consacrée aux jeunes du plan régional de développement des formations professionnelles, prévu par [l'article L. 214-13 du code de l'éducation](#) ;
- 3° Des recommandations émises par les commissions professionnelles consultatives ;
- 4° Des garanties offertes par le gestionnaire du centre, notamment en ce qui concerne les locaux, l'équipement et le personnel ;
- 5° Du financement envisagé et en particulier du montant prévisible de ressources par apprenti, par domaine et par niveau de formation dont pourrait disposer le centre de formation d'apprentis par année d'exécution de la convention.

Article R6233-55

Créé par [Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. \(V\)](#)

Chaque centre de formation d'apprentis est organisé de manière à constituer, sur le plan fonctionnel, une unité administrative et pédagogique indépendante.

Organismes gestionnaires d'un C.F.A.

L'organisme gestionnaire est celui à l'origine de la création du CFA. La convention de création définit le rôle de l'organisme gestionnaire et surtout les « pouvoirs » qui lui sont attribués, d'ordre administratif. et financier.

Article R6232-18

Créé par [Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. \(V\)](#)

La convention créant une section d'apprentissage est conclue entre :

- 1° Le président du conseil régional ;
 - 2° Le responsable de l'établissement d'enseignement ou de formation et de recherche après accord du conseil d'administration ou de l'instance délibérante en tenant lieu ;
 - 3° L'une des personnes morales énumérées à l'article L. 6232-1.
- Ces fonctions sont exercées en parallèle avec celles du directeur du CFA.

Article R6233-8

Créé par [Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. \(V\)](#)

Un organisme gestionnaire de centres de formation d'apprentis peut recevoir des subventions d'équipement et de fonctionnement de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics.

Demande de convention

Article R6232-1

La demande de conclusion d'une convention de création d'un centre de formation d'apprentis, prévue à l'article [L. 6232-1](#), et le projet de convention qui y fait suite sont soumis soit au Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie lorsque la convention est conclue par l'Etat, soit au comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle intéressé lorsque la convention est conclue par la région.

Ces instances émettent leur avis en tenant compte :

- 1° Des besoins de formation professionnelle existant ou à prévoir dans le champ d'application de la convention envisagée ;
- 2° De la cohérence du projet avec la partie consacrée aux jeunes du plan régional de développement des formations professionnelles, prévu par [l'article L. 214-13 du code de l'éducation](#) ;
- 3° Des recommandations émises par les commissions professionnelles consultatives ;
- 4° Des garanties offertes par le gestionnaire du centre, notamment en ce qui concerne les locaux, l'équipement et le personnel ;
- 5° Du financement envisagé et en particulier du montant prévisible de ressources par apprenti, par domaine et par niveau de formation dont pourrait disposer le centre de formation d'apprentis par année d'exécution de la convention.

Article R6232-2

La demande de conclusion d'une convention donne lieu à une décision dans un délai de six mois à compter du dépôt de la demande. La décision de refus est motivée.

Article L6232-1

La création des centres de formation d'apprentis fait l'objet de conventions conclues entre l'Etat, dans le cas des centres à recrutement national, la région, dans tous les autres cas et :

- 1° Les organismes de formation gérés paritairement par les organisations professionnelles d'employeurs et les syndicats de salariés ;
- 2° Les collectivités locales ;
- 3° Les établissements publics ;
- 4° Les chambres de commerce et d'industrie, les chambres des métiers et les chambres d'agriculture ;
- 5° Les établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- 6° Les organisations professionnelles ou interprofessionnelles représentatives d'employeurs ;
- 7° Les associations ;
- 8° Les entreprises ou leurs groupements ;
- 9° Toute autre personne.

Contenu et conclusion de la convention

Article R6232-3

La convention créant un centre de formation d'apprentis est conforme à la convention type établie par l'Etat ou la région.

Cette convention type se conforme aux dispositions prévues aux articles [R. 6232-7](#), [R. 6232-8](#), [R. 6232-14](#), [R. 6233-1](#) à R. 6233-6, [R. 6233-9](#) à R. 6233-11, [R. 6233-18](#), [R. 6233-22](#), [R. 6233-27](#) à R. 6233-50, [R. 6233-54](#), [R. 6233-56](#), [R. 6233-57](#) et [R. 6233-61](#).

Article R6232-4

Les conventions types de création d'un centre de formation d'apprentis, prévues à l'article [L. 6232-2](#), sont définies après avis, selon le cas, du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie ou du comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle.

Article R6232-5

La convention créant un centre de formation d'apprentis détermine, pour la durée de celle-ci, les coûts de formation pratiqués par le centre.

Ces coûts incluent, en les identifiant, les charges d'amortissement des immeubles et des équipements. Les coûts ainsi fixés peuvent être révisés chaque année par avenant à la convention.

Article R6232-6

La convention créant un centre de formation d'apprentis détermine les modalités d'organisation administrative, pédagogique et financière du centre.

Article R6232-7

La convention créant un centre de formation d'apprentis définit l'aire normale de recrutement des apprentis et les spécialisations professionnelles du centre de formation d'apprentis.

Elle détermine le nombre minimal et maximal d'apprentis admis annuellement au centre pour les formations qui y seront dispensées et qui conduiront à un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles, dans les conditions prévues à l'article L. 335-6 du code de l'éducation.

Article R6232-8

La convention créant un centre de formation d'apprentis peut prévoir la création d'annexes locales assurant tout ou partie de certaines formations.

Article R6232-9

La convention créant un centre de formation d'apprentis est assortie d'annexes pédagogiques qui précisent, pour chaque titre ou diplôme, le contenu et la progression des formations ainsi que les conditions d'encadrement des apprentis.

Pour les diplômes, ces annexes pédagogiques doivent respecter les règles communes minimales définies par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale ou du ministre chargé de l'agriculture ou du ministre intéressé. Les commissions professionnelles consultatives ou les organismes qui en tiennent lieu sont associés à leur préparation.

Pour les titres, les annexes pédagogiques doivent respecter les règles définies lors de l'homologation par la commission technique d'homologation des titres et des diplômes de l'enseignement technologique.

Article R6232-10

La convention créant un centre de formation d'apprentis est conclue entre le président du conseil régional et l'une des personnes énumérées à l'article [L. 6232-1](#) ou, dans le cas mentionné à l'article [L. 6232-8](#), une association telle que définie par l'article [R. 6232-23](#).

La convention portant création d'un centre à recrutement national est conclue entre le ministre chargé de l'éducation nationale, en accord avec le ministre intéressé, ou le ministre chargé de l'agriculture, ou le ministre chargé de l'enseignement supérieur ou leur représentant dans la région, et l'une des personnes énumérées à l'article [L. 6232-1](#).

La convention portant création d'un centre mentionné au premier alinéa est conclue conformément au plan régional de développement des formations professionnelles pour sa partie consacrée aux jeunes, prévu au II de [l'article L. 214-13 du code de l'éducation](#).

Article R6232-11

Lorsque plusieurs personnes décident de créer conjointement un centre de formation d'apprentis, sans pour autant constituer une personne morale nouvelle pour en assurer la gestion, elles désignent parmi elles un représentant chargé de conclure avec l'Etat ou avec la région une convention de création. Ce représentant est le gestionnaire du centre.

Article R6232-12

La convention créant un centre de formation d'apprentis est conclue pour une durée de cinq ans à partir d'une date d'effet qu'elle fixe expressément.

Unités de formation par apprentissage

Article L6232-8

Les enseignements dispensés par le centre de formation d'apprentis peuvent être dispensés dans un établissement d'enseignement public ou privé sous contrat ou dans un établissement de formation et de recherche relevant d'un ministère autre que celui chargé de l'éducation au sein d'une unité de formation par apprentissage. Cette unité est créée dans le cadre d'une convention entre cet établissement et un centre de formation d'apprentis. Le contenu de la convention est déterminé par décret.

Article D6232-25

Créé par [Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. \(V\)](#)

La convention créant une unité de formation par apprentissage détermine notamment :

- 1° Le recrutement et les effectifs des apprentis à former ;
- 2° Les personnels, locaux et équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement ;
- 3° Les diplômes préparés ;
- 4° Le rythme d'alternance et les durées respectives de l'enseignement dans l'établissement et de la formation en entreprise, ainsi que les modalités de coordination entre l'établissement, le centre de formation d'apprentis et les entreprises ;
- 5° Les orientations générales de l'unité de formation par apprentissage, l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé ;
- 6° Les moyens de financement.

Article R6232-22

La signature de la convention créant une unité de formation par apprentissage, prévue au deuxième alinéa de l'article [L. 6232-8](#), est conditionnée à l'accord préalable du conseil d'administration de l'établissement ou de l'instance délibérante qui en tient lieu.

Article R6232-23

La convention créant une unité de formation par apprentissage peut être conclue, notamment, avec un centre de formation d'apprentis créé par convention entre une région et une association constituée au niveau régional par une organisation professionnelle ou interprofessionnelle, une chambre régionale de commerce et d'industrie, une chambre régionale de métiers, une chambre régionale d'agriculture ou un groupement d'entreprises en vue de développer les formations en apprentissage.

La création de l'association est subordonnée à un avis favorable motivé du comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle.

Article R6232-24

La convention créant une unité de formation par apprentissage est conclue pour une durée au moins égale à celle du cycle de la formation, nécessaire à l'acquisition d'un titre ou diplôme, pour laquelle elle a été ouverte.

Elle est renouvelée dans les conditions prévues à l'article [R. 6232-21](#).

Article D6232-25

La convention créant une unité de formation par apprentissage détermine notamment :

- 1° Le recrutement et les effectifs des apprentis à former ;
- 2° Les personnels, locaux et équipements destinés à la formation, y compris, le cas échéant, les locaux destinés à l'hébergement ;
- 3° Les diplômes préparés ;
- 4° Le rythme d'alternance et les durées respectives de l'enseignement dans l'établissement et de la formation en entreprise, ainsi que les modalités de coordination entre l'établissement, le centre de formation d'apprentis et les entreprises ;
- 5° Les orientations générales de l'unité de formation par apprentissage, l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements selon le titre ou le diplôme préparé ;
- 6° Les moyens de financement.

Article R6233-29

Créé par [Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. \(V\)](#)

Le responsable de l'établissement d'enseignement ou de formation et de recherche dans lequel est créée une unité de formation par apprentissage est, par dérogation aux dispositions de l'article [R. 6233-27](#), chargé de la direction pédagogique des enseignements de cette unité.

Le responsable de l'établissement dans lequel est créée une section d'apprentissage est chargé de la direction pédagogique et administrative de la section.

Le personnel de l'unité de formation par apprentissage et de la section d'apprentissage est placé sous l'autorité du responsable de l'établissement dans lequel l'enseignement est dispensé.

Comité de liaison

Article R6233-46

Dans chaque établissement d'enseignement ou de formation et de recherche où a été ouverte une unité de formation par apprentissage, il est institué, pour chacune d'elles, un comité de liaison entre l'établissement et le centre de formation d'apprentis.

Article R6233-47

Le comité de liaison s'assure de la conformité du fonctionnement de l'unité de formation par apprentissage aux stipulations de la convention, notamment aux orientations générales mentionnées au 5° de l'article [D. 6232-25](#).

Article R6233-48

Le comité de liaison est présidé par le responsable de l'établissement dans lequel est ouverte l'unité de formation par apprentissage.

Article R6233-49

Le comité de liaison comprend, en nombre égal, des représentants désignés par le conseil de perfectionnement du centre de formation d'apprentis et des représentants désignés par le conseil d'administration de l'établissement ou de l'instance délibérante en tenant lieu. Ils sont désignés parmi les personnels enseignants de l'unité, pour une durée déterminée par la convention conclue entre le centre et l'établissement.

Conseil de perfectionnement

Article L6232-3

Les conventions créant les centres de formation d'apprentis prévoient l'institution d'un conseil de perfectionnement.

Article R6233-31

Le conseil de perfectionnement prévu à l'article [L. 6232-3](#) est placé auprès du directeur et de l'organisme gestionnaire du centre.

Article R6233-32

Dans l'établissement où ont été ouvertes une ou plusieurs sections d'apprentissage, un conseil de perfectionnement est constitué auprès du conseil d'administration de l'établissement ou de l'instance délibérante qui en tient lieu.

Article R6233-33

Le conseil de perfectionnement comprend, dans les conditions fixées par la convention créant le centre de formation des apprentis :

- 1° Le directeur du centre ;
- 2° Un ou des représentants de l'organisme gestionnaire du centre ;
- 3° Pour au moins la moitié de ses membres et en nombre égal, des représentants des organisations professionnelles d'employeurs et de salariés, extérieurs au centre de formation d'apprentis, représentatives au plan national ;
- 4° Des représentants élus des personnels d'enseignement et d'encadrement et un représentant élu des autres catégories du personnel du centre ;
- 5° Des représentants élus des apprentis ;
- 6° Dans les centres dispensant des formations de niveau V et IV, des représentants des parents d'apprentis, désignés par les associations de parents d'élèves les plus représentatives dans le ressort territorial d'application de la convention.

Article R6233-34

La convention créant un centre de formation d'apprentis définit les modalités de désignation du président du conseil de perfectionnement et la durée du mandat de ses membres.

Article R6233-35

Le conseil de perfectionnement institué dans un établissement où sont ouvertes une ou plusieurs sections d'apprentissage comprend :

- 1° Le responsable de l'établissement, président ;
- 2° Son adjoint ou le conseiller principal d'éducation ou la personne qui en tient lieu ;
- 3° Le gestionnaire de l'établissement ;
- 4° Le chef de travaux ;
- 5° Les représentants mentionnés aux 3° à 6° de l'article [R. 6233-33](#), siégeant dans les mêmes conditions.

Article R6233-36

Le conseil de perfectionnement peut faire appel, pour participer à certains de ses travaux, à titre consultatif et pour une durée limitée, à des personnes qualifiées en raison de leur expérience pédagogique et professionnelle.

Il peut également faire appel, selon l'autorité signataire de la convention, à un représentant de l'Etat ou de la région.

Article R6233-37

Les représentants des salariés extérieurs au centre de formation d'apprentis qui siègent dans le conseil de perfectionnement sont désignés :

- 1° Lorsqu'il s'agit d'un centre de formation d'apprentis d'entreprise, par le comité d'entreprise ;
- 2° Lorsqu'il s'agit d'un centre de formation d'apprentis géré soit paritairement, soit par des organisations patronales, soit par des associations dont celles-ci sont membres fondateurs, par les organisations syndicales de salariés, selon des modalités fixées par un protocole d'accord conclu entre les organismes d'employeurs gestionnaires de ces centres et les organisations syndicales de salariés intéressées ;
- 3° Dans les autres cas, par les organisations syndicales de salariés intéressées.

Article R6233-38

Le temps passé aux réunions du conseil de perfectionnement par les représentants des salariés extérieurs est rémunéré comme temps de travail.

Les frais de déplacement et de séjour sont pris en charge par le centre de formation d'apprentis ou la section d'apprentissage auprès duquel fonctionne le conseil de perfectionnement.

Article R6233-39

Le conseil de perfectionnement se réunit au moins trois fois par an, sur convocation de son président, qui arrête l'ordre du jour.

Article R6233-40

Créé par [Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. \(V\)](#)

Le conseil de perfectionnement est saisi pour avis des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du centre de formation d'apprentis et de la section d'apprentissage, notamment sur :

- 1° Les perspectives d'ouverture ou de fermeture de sections ;
- 2° Les conditions générales d'admission des apprentis ;
- 3° L'organisation et le déroulement de la formation ;
- 4° Les modalités des relations entre les entreprises et le centre ou la section d'apprentissage ;
- 5° Le contenu des conventions conclues en application des articles [L. 6231-2](#) et [L. 6231-3](#) par l'organisme gestionnaire ou par l'établissement où est ouverte une section d'apprentissage ;
- 6° Les conditions générales de préparation et de perfectionnement pédagogique des formateurs.

Article R6233-43

Créé par [Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. \(V\)](#)

Le directeur du centre ou, dans le cas d'une section d'apprentissage, le responsable d'établissement, assure la préparation des réunions ainsi que la diffusion des comptes rendus et procès-verbaux des séances du conseil de perfectionnement.

Budget

Article R6233-1

La convention de création prévoit les conditions dans lesquelles est établi le budget du centre ou de la section d'apprentissage.

Article R6233-2

Le budget d'un centre de formation d'apprentis est distinct de celui de l'organisme gestionnaire.

Article R6233-3

Le budget d'une section d'apprentissage est identifié au sein du budget de l'établissement.

Article R6233-4

Le budget des organismes et établissements soumis aux règles de la comptabilité publique ou à la tutelle de l'Etat est constitué par une section particulière du budget général de l'organisme ou de l'établissement dans lequel est créée la section d'apprentissage.

Cette disposition s'applique également aux établissements d'enseignement privés sous contrat.

Article R6233-5

La comptabilité d'un centre de formation d'apprentis ou d'une section d'apprentissage est distincte de celle de l'organisme gestionnaire.

Article R6233-6

Pour les centres de formation d'apprentis dont la comptabilité n'est pas tenue par un comptable public, les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes.

Article R6233-7

L'excédent de ressources, prévu au second alinéa de l'article [L. 6233-1](#), est reversé :

1° Au profit du fonds régional de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue, lorsque la convention de création d'un centre ou d'une section d'apprentissage a été conclue avec le conseil régional ;

2° Au profit du Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage, lorsque la convention a été conclue avec l'Etat. Ce reversement est ensuite attribué à un fonds régional qui l'utilisera dans les conditions prévues à l'article [L. 6241-10](#).

Subventions

Article R6233-8

Un organisme gestionnaire de centres de formation d'apprentis peut recevoir des subventions d'équipement et de fonctionnement de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics.

Article R6233-9

La convention de création détermine, sur la base du nombre d'apprentis accueillis par le centre ou la section d'apprentissage, le mode de calcul de la subvention versée, selon le cas, au centre, à la section d'apprentissage ou à l'établissement d'enseignement ou de formation et de recherche.

Ce mode de calcul prend en compte :

- 1° Le coût de formation annuel d'un apprenti, incluant les charges d'amortissement des immeubles et des équipements, calculé pour chacune des formations dispensées ;
- 2° Le coût forfaitaire annuel de l'hébergement, de la restauration et des dépenses de transport par apprenti.

Article R6233-10

La convention de création peut prendre en compte les coûts liés à des innovations ou des expérimentations à caractère technique ou pédagogique conduites par le centre ou la section d'apprentissage.

Article R6233-11

Le montant définitif de la subvention due au titre d'un exercice déterminé est arrêté en fonction des participations financières réelles perçues.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

29 avril 2010

Point 10
INFORMATION : DÉCISIONS
PRISES PAR LE PRÉSIDENT PAR
DÉLÉGATION

Information : décisions prises par président par délégation

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Éducation, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.



université
angers

INFORMATION : DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION**SAIC**

Co-contractant	Objet	Date signature
F3B	Pièces prototypes	31/10/2009
INRS	Contrat de financement pour l'organisation du congrès PREMUS 2010	02/12/2009
CNAMTS	Contrat de financement pour l'organisation du congrès PREMUS 2010	08/01/2010
CENTRE INRA ANGERS	Expérience de pyroséquence - Avenant : réduction de 189 puits	04/02/2010
MISTERO GS SRL	Organisation de deux groupes de discussion en Roumanie (Prestation)	05/02/2010
MME CATHERINE BABOS, GRECE	Accord de confidentialité	12/02/2010
MME ERIFILI PAPISTA, GRECE	Accord de confidentialité	12/02/2010
ERIFILI PAPISTA PERSONAL COMPANY	Organisation de deux groupes de discussion en Grece (Prestation)	12/02/2010
M. STEFAN MANG, Allemagne	Accord de confidentialité	24/02/2010
MME KATHARINA MCLARREN, Allemagne	Accord de confidentialité	24/02/2010
STEFAN MANG PERSONAL COMPANY	Organisation de deux groupes de discussion en Allemagne (Prestation)	24/02/2010
SELCO	Essais de fiabilité / Essais HALT	01/03/2010
CERBM GIE - IGBMC	Prestation de service : PCR et analyse de pyrosequencing	03/03/2010
SAMOA	Consultations pour l'analyse des réseaux noués entre les entreprises	02/04/2010

Relations internationales

Pays-Ville	Université	Intitulé de l'accord	Type	Début	Fin	Date de signature de M. Martina
Etats-Unis, Big Rapids	Ferris State University	Accord d'échange d'étudiants	Bilatéral	2010	2011	05/03/2010
Etats-Unis, Cincinatti	Université de Cincinatti	Accord de coopération	Bilatéral	2010	2013	17/03/2010
Etats-Unis, Cincinatti	Université de Cincinatti	Accord d'échanges d'étudiants	Bilatéral	2010	2015	17/03/2010
Grèce, Athènes	Université nationale et capodistrienne d'Athènes	Accord de coopération	Bilatéral	2010	2015	23/02/2010
Tunis, Tunisie	Université de Tunis	Accord de coopération (seconde version)	Bilatéral	2010	2015	23/02/2010
Roumanie, Timisoara	Université de l'Ouest de Timisoara	Accord de double diplôme	Bilatéral	2010	2014	25/03/2010
Ukraine, Kiev	Université nationale de Taras Shevchenko	Accord de double diplôme	Bilatéral	2010	2014	25/03/2010
Allemagne, Sigmaringen	Hochschule Albstadt-Sigmaringen	Accord de coopération	Bilatéral	2010	2015	30/03/2010
Indonésie, Depok	Universitas Indonesia	Accord de coopération	bilatéral	2010	2015	01/04/2010
Maroc, Casablanca	Groupe HECI Réseau Université Internationale de Casablanca	Annexe financière	Bilatéral	2010	2010	07/04/2010

■ Secrétariat général

Tarifs SCAHU

Tarifs 2010 (€)	Recherche, Enseignement, Collaborations	Enseignement payant	Prestations commerciales
Rats (<i>Wistar et Sprague Dawley</i>)	6	12	18
Rats élevage spécifique	11	22	33
Rats Nouveaux Nés	2	4	6
Souris (<i>Swiss</i>)	2	4	6
Souris élevage spécifique	6	12	18
Souris trangéniques	12	24	36
Sac aliments	18	18	18
Sac litière	22	22	22
Filtres type E	10	10	10

Type de délégation	Composantes ou services	Objet	Montant	Centre financier	Observations
Tarifs	UFR Médecine	TRAUMATISMES CRANIO CEREBRAUX "Aspects Médicaux et Sociaux" - 1 an	150 € (étudiants) 300 € (Ind.) 700€ (ent.)		A partir de 2009-2010
Adhésions	CUFCo	ADCUEFE	1 200,00 €	91310	Renouvellement 2010
Adhésions	CUFCo	Eucen european university continuing education	450,00 €	91310	2009
Adhésions	CUFCo	Eucen european university continuing education	450,00 €	91310	2010
Adhésions	DRI	Campus France	2 033,20 €	900301	Renouvellement 2010
Adhésions	DRI	ISEP France	350,00 €	900301	2010
Adhésions	DA	AAF	95,00 €	900105	Renouvellement 2010
Adhésions	DA	Jurisup	300,00 €	900105	2010
Adhésions	DA	Plante et Cité	300,00 €	900105	2010
Adhésions	UFR Sciences	ADAR	30,00 €	907	

Point 10 – INFORMATION : DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	pharmaceutiques et ingénierie de la santé				
Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	AECFPO	80,00 €	907	
Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	AFNOR	193,75 €	907	
Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	ANGERS TECHNOPOLE	80,00 €	907	
Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	ASSAMBLEE DES DIRECTEURS D'IUP	200,00 €	907	
Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	AURAP	100,00 €	907	
Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	Conférence des doyens des Facultés de Pharmacie de France	193,50 €	907	
Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	CIDPHARMEF	300,00 €	907	
Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	Collège des Maladies vasculaires	65,00 €	907	
Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	MFQM	330,00 €	907	

Point 10 – INFORMATION : DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	Sauvergarde du patrimoine pharmaceutique	105,00 €	907	
Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	Société française de cosmétologie	80,00 €	907	
Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	Société mycologique de France	41,00 €	907	
Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	Association des jardins botaniques de France et des Pays francophones	60,00 €	907	
Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	Groupement des pharmacochimistes de l'arc atlantique GP2A	100,00 €	907	
Déclassement	SUIO-IP	Armoire métallique			Don : section syndicale snptes49
Subventions	ISTIA	BDE - Prague	3 100,00 €	932	
Subventions	IUT	Association CLAPE	500,00 €	90550	
Subventions	IUT	Association TECH'10	2 990,00 €	905	
Adhésions	DSI	CSIESR	500,00 €	900-601	2010
Adhésions	DSI	CUME	100,00 €	900-601	2010
Adhésions	DSI	ADRISI	300,00 €	900-601	2010
Adhésions	UFR Médecine	Angers technopole	40,00 €	Crédits Recherche	cotisations 2010
Adhésions	UFR Médecine	SOS Hepatites	30,00 €	Crédits Recherche	cotisations 2010
Adhésions	UFR Médecine	Collegial des universitaires en hépato-	30,00 €	Crédits Recherche	cotisations 2010

Point 10 – INFORMATION : DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

		gastroenterologie			
Adhésions	UFR Médecine	AFSTAL	45,00 €	Crédits Recherche	cotisations 2010
Adhésions	UFR Médecine	Angers technopole	40,00 €	Crédits Recherche	cotisations 2010
Adhésions	UFR Médecine	Sté française de médecine vasculaire	75,00 €	Crédits Recherche	cotisations 2010
Adhésions	UFR Médecine	Collège français pathologie vasculaire	30,00 €	Crédits Recherche	cotisations 2010
Adhésions	UFR Médecine	Sté nationale française de gastro-enterologie	175,00 €	Crédits Recherche	cotisations 2010
Adhésions	UFR Médecine	AFSTAL	70,00 €	Crédits Recherche	cotisations 2010
Adhésions	SAIC	Réseau Curie	580,00 €	955-10	2010
Adhésions	SAIC	APP (Agence pour la protection des programmes)	430,00 €	955-20	2010
Adhésions	Recherche	Association SAPONINA	1 000,00 €	Sonas	droit d'entrée
Adhésions	Recherche	Association SAPONINA	500,00 €	Sonas	adhésion 2010
Adhésions	STIC	ANSTIA	150,00 €	91810	demande d'adhésion 2010
Subventions	UFR ITBS	Taiwan hospitality and touris collège	2 190,00 €	93110	Sponsor du forum asia tourism
FSDIE	Association « COMALI »	Journée mondiale contre le paludisme 25 AVRIL 2010	1 300,00 €		
FSDIE	Association « Fé2A »	Le cinéma des étudiants au festival « premiers plans » Du 18 au 28 janvier 2010	2 100,00 €		

	Nom de la composante, du service commun ou de la direction
	DSI

INVENTAIRE local Bat F 01

Au 1^{er} janvier 2010

Désignation du matériel		N° inventaire	Date d'acquisition	Etat du matériel	Proposition de don
Nb	Type matériel				
5	Hub Accton 10/100 Mo 24 ports	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
73	Hub Accton 10Mo	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
2	Hub Accton EtherHub-8s	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
3	Commutateur 3032	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	Commutateur 1032	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	Commutateur 5024	Néant	Avant 1998	HS	A détruire

Point 10 – INFORMATION : DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

9	Commutateur ext3032E	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	Commutateur Avaya P333T	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
3	Commutateur Avaya P333R	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
3	Commutateur Avaya P334T	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
3	Routeur Cisco 2500	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	Routeur Cisco 4000	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
6	Modem MultiTech MT2834BLF	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	Routeur Cisco 7100 ATM	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	Ordinateur HP Vectra serie 25/100	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	Ecran 14"	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
3	Commutateur Omni 5	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	Serveur Compaq 3000	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	Imprimante Epson Stylus Color 800	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	Serveur IEC 0009630	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	Bull AIX escala N° série XDU-6F1-733A modèle 7025-6F1	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
2	Baies disques optiques	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	Serveur HP	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
2	Ecrans 15" Philips	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	Ecran 17" Elonex	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	Ecran Taxan de Bull	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	Ecran HP console Bubase	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	Ecran 17" HP	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	Routeur Wellfleet	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
2	Bornes Wifi SMC	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	Alcatel 4011	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	Alcatel 4012	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	Matra MC520 anthracite	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	Serveur ancien cacti	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	PC serveur Elonex F404CY166	2004/03706 UB 919	janv-04	HS	A détruire

Point 10 – INFORMATION : DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1	PC elonex	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	PC elonex F039CE59		01/11/2000	HS	A détruire
1	PC alwea	1999/00297UB 900	1999	HS	A détruire
1	Ecran 15" Philips	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	AlphaServer 1200	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	PC elonex F304CQ65	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	Onduleur PowerWare 9110	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	Onduleur InfoSec	Néant	Avant 1998	HS	A détruire
1	Serveur 1U	Néant	Avant 1998	HS	A détruire

CONSEIL D'ADMINISTRATION

29 avril 2010

Point 11 QUESTIONS DIVERSES

11.1. UFR ITBS : demande de subvention de 3 000€ à l'association ASPECA

Extrait du PV du conseil de gestion du 26/02/2010 :

"M. Violier présente la demande de subvention de l'Association étudiante « Chaud les Joueurs » auprès du Conseil visant à continuer d'aider les étudiants de la Licence professionnelle Métiers du jeu et du jouet à contribuer à l'œuvre initiée par leurs camarades des promotions précédentes et sous la houlette de l'association ASPECA, Enfants d'Asie, au Cambodge, en vue de développer les ludothèques-bibliothèques dans les 21 orphelinats du pays.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la demande d'une subvention qui s'élève à 3 000 euros."

